

UNIVERSITE DE PARIS I - PANTHEON - SORBONNE
INSTITUT DE GEOGRAPHIE

PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES : ETAT, MIGRANTS ET ELITES LOCALES

CAS DE TROIS VILLES DE LA REGION
NORD-OUEST MAROCAINE

T O M E I

T H E S E

en vue du DOCTORAT D'ETAT ES-LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES. OPTION GEOGRAPHIE

Présentée par : **EL MAOULA EL IRAKI Aziz**

Sous la direction de **M. Michel ROCHFORT**

PARIS - JUIN 1999

Centre de Ressources Électroniques sur les Villes

CRÉ
villes.ORG

Cette thèse a été numérisée et mise en ligne dans le cadre du
programme de numérisation de thèses de Crévilles
<http://crevilles.org>

Ce travail, réalisé en partie au sein de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU), a bénéficié d'un soutien logistique, matériel et institutionnel permanents de l'INAU, du Centre d'Etudes et de Recherches en Aménagement et Urbanisme (CERAU) et du Laboratoire d'Infographie.

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord remercier vivement M. Michel ROCHEFORT pour avoir bien voulu encadrer et diriger cette thèse, ainsi que pour la confiance qu'il m'a accordée et pour la patience dont il a fait preuve durant ces longues années.

Je remercie MM. Roland POURTIER et Nicolas BREJON DELAVERGNE pour avoir eu la gentillesse de bien vouloir accepter de faire partie du jury.

Je voudrais adresser ma profonde reconnaissance à M. Pierre SIGNOLES qui m'a fait part de conseils et critiques pertinentes tout au long de la réalisation de cette thèse, en me faisant découvrir de nouvelles approches de la question urbaine.

Je remercie tout particulièrement M. Mohamed TOZY pour ses conseils et au contact duquel j'ai découvert toute l'importance des Sciences Politiques dans l'approche de l'urbain.

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à M. Mohamed TAMIM, en qui j'ai trouvé une aide et un soutien indéfectible aussi bien pour la réalisation d'interviews sur le terrain que pour ses précieux conseils et sa relecture attentive de ce travail.

Ma gratitude s'adresse à MM. Mohammed MHAMDI et Saïd BEGDOURI pour leur participation à certains traitements informatiques.

Enfin, que tous ceux qui m'ont prodigué des conseils, communiqué des informations, ou ont contribué au bon déroulement de mes travaux soient assurés de ma sincère reconnaissance, et veuillent bien ne pas me tenir rigueur de ne pas les avoir remerciés nommément ici.

INTRODUCTION

Partant du constat selon lequel les grandes villes connaissent d'une part, des difficultés et des coûts dues aux déséconomies d'agglomérations, d'autre part des problèmes politiques et sociaux dus à une concentration du sous-habitat, du chômage, de la délinquance, de l'insécurité, la petite ville et surtout la ville moyenne (1) a toujours été vue par les planificateurs comme la solution "d'équilibre du point de vue de l'aménagement du territoire et du cadre de vie".(2)

Durant les années 80, plusieurs organismes internationaux ont développé une série de travaux de réflexion autour du rôle de ces petites et moyennes villes dans le développement (3).

Plus récemment encore (1997), les Architectes au sein de l'Union Internationale des Architectes partent d'hypothèses qui voient dans la ville moyenne :

- "Les opportunités d'articuler et de fournir leur territoire immédiat (services) avec plus d'efficacité.

1- La notion de petite ville et ville moyenne donne toujours lieu à un débat autour des critères de différenciation entre les localités urbaines et rurales d'une part et entre ces villes et le niveau supérieur d'autre part (voir infra). Nous nous limiterons ici à les distinguer par leur "opposition" aux grandes agglomérations (régionales et nationales), marquées par la fragmentation spatiale, lieux hétéroclites de cassure des cultures régionales et d'émiettement du pouvoir local. Petite ville et ville moyenne restent au contraire fortement imprégnées d'une ruralité. Certes, cette "ruralité" s'estompe avec l'augmentation de la population mais elle reste présente, même dans les villes dites moyennes. Petites villes et villes moyennes sont dans un continuum, elles présentent des fonctionnalités similaires qui les différencient surtout de la grande ville (*): Elles commandent administrativement à une campagne environnante de même qu'elles restent fortement ancrées au milieu rural qui les entoure (desserte de services, flux de population, ...). Toutefois, leur population est hétérogène, des quartiers s'individualisent laissant apparaître diverses formes d'habitats plus ou moins desservis par des réseaux d'adduction d'eau, d'électricité, d'assainissement et de voirie. De même que ces villes bénéficient d'un conseil communal qui devient une pièce maîtresse de la gestion urbaine.

De ce descriptif de la petite et moyenne ville, plusieurs caractéristiques peuvent les différencier. Nous retiendrons particulièrement celles qui spécifieraient les villes de création récente, des villes anciennes du Maroc précolonial.

*- R. POURTIER "Petites villes et villes moyennes : développement local et encadrement étatique" in *Afrique Contemporaine* n° Spécial 4° trim. 1993.

2- J. LAJUGIE "les villes moyennes" ed. Cujas 1973.

3- Centre des Nations Unies pour le Développement Régional Séminaire de Nagoya - 1982 "The Role of Small and Intermediate Cities in National Development" - New Delhi 1983 "Small Cities in National Development"

- Agence Coopération et Aménagement (ACA) "Les villes secondaires en Afrique, leur rôle et leur fonction dans le développement national et régional" Paris 1984.

- Les opportunités de jouer un rôle de moteur économique, social et culturel de leur zone régionale.
- Les potentialités et les ressources endogènes et de la zone d'influence territoriale (structure).
- Les potentialités de rééquilibre fonctionnel par rapport à la structure territoriale (réseau des villes).
- La capacité d'offrir un espace plus compréhensible et global à leurs habitants (échelle humaine).
- La capacité d'une gestion plus participative, directe et efficace dans leur gouvernement (gouvernabilité).
- La facilité de réaliser des plans d'action locale pour un développement plus soutenu (Agenda 21).
- La facilité de leur programmation économique, social, stratégique et urbanistique (échelle urbaine)" (4).

Ainsi, le changement d'échelle amènerait avec lui une transformation de la nature des problèmes à traiter !

Au Maroc, les pouvoirs publics ont pris à leur compte cette vision implicite de l'Aménagement du Territoire qui voudrait "réduire les déséquilibres spatiaux et établir une répartition harmonieuse des activités et des hommes à travers le territoire national". Il nous faudra attendre le plan quinquennal 1973-1977 pour voir apparaître cette approche (5) qui, une fois soulignée l'urgence de l'action en faveur de l'habitat urbain dans la grande ville face aux problèmes politiques et sociaux, aborde la planification régionale en ces termes : "le but à long terme de cette politique est de susciter la naissance de nouveaux pôles de développement dans le cadre d'un aménagement national et volontaire du territoire" (6).

Dans le même temps, les outils d'aménagement n'ont que peu suivi cette orientation. Les schémas directeurs urbain n'ont longtemps concerné que les grandes villes, les schémas d'armature rurale excluent la petite ville et la ville moyenne et s'intéressent davantage à une couverture en besoins sociaux de base des populations rurales.

4- Joseph Md. Liop TORNÉ : Programme de travail "Villes moyennes et Urbanisation Mondiale" U.I.A Novembre 1997.

5- Juqu' alors, si le planificateur constatait l'ampleur de l'exode rural et l'accroissement de la population urbaine "le freinage de l'exode rural constituait son souci principal" (plan 68-73 vol I p 22) d'où l'effort porté aux secteurs sociaux et à l'agriculture.

6- Plan de Développement Economique et Social 1973-77 Vol I p 60.

C'est en 1979 que le Ministère de l'Habitat affiche clairement le "rôle qu'il compte donner à la ville moyenne" dans un séminaire qui lui est spécifiquement réservé. Le rapport introductif souligne alors : "le blocage de la diffusion des fruits de la croissance à travers le système hiérarchisé des villes au profit d'un nombre limité de centres situés au plus haut niveau de la hiérarchie, en particulier Casablanca et l'axe littoral" et "la nécessité d'une hiérarchie urbaine équilibrée" où la ville moyenne jouerait un rôle central puisqu' "elles constituent par leur position intermédiaire, un niveau déterminant pour la distribution des fruits de la croissance entre les grandes villes et la ville primaire d'une part et les petits centres et le monde rural d'autre part". En fait, "le souhait de développer des villes moyennes traduit l'idée sous-jacente que le profit de la ville moyenne correspond à la taille optimale désirable" (7). Cette idée est alors reprise comme critère de jugement de toute politique d'aménagement du territoire même si "aucune vision prospective de l'aménagement du territoire n'a été entamée jusqu'à présent (8) (Ce par quoi on justifie les "difficultés à engager des actions volontaristes et intégrées d'aménagement du territoire" (9). Notons toutefois la prise en charge d'études particulières qui visent "l'amélioration de la situation des communautés rurales et des petites villes à faibles revenus situées dans les régions les moins développées du Royaume" (10)).

En dehors des pouvoirs publics, les organisations internationales (Banque Mondiale essentiellement) ont très tôt vu dans ce niveau de ville un moyen d'établir une liaison avec le développement rural, et surtout, le développement rural intégré. Comme le signale P. Signoles, il s'agissait d'un renforcement de la trame des petits centres avec une implantation des services dans les localités où convergent les activités du pays (11).

7. Séminaire sur "Le rôle des villes moyennes dans le développement du Maroc", Direction de l'Aménagement du Territoire 19-22 Juin 1979. Rapport introductif.

8. L'étude du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) a été arrêtée en 1997. Toutefois, le dernier rapport de la commission de synthèse (octobre 95) reprend à son compte les éléments suivants : "Il importe de limiter la croissance démographique de l'agglomération de Casablanca, sans toutefois casser son dynamisme économique, et de façon générale, celles du littoral atlantique. Il faut conforter l'émergence de villes moyennes et petites, notamment en y assurant..."

9. Plan 1981-85 orientations générales p 58.

10. Projet Pilote du grand programme de petits projets.

11. P. SIGNOLES. in. "Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe" URBAMA Fas n°16. Tours 1986.

Autre temps, autre démarche, dans les années 90, le concept de développement durable devient le leitmotiv des organisations internationales. Une évaluation de divers projets de développement rural en Afrique subsaharienne réalisée pour le compte du Fonds d'Équipement des Nations Unis (12) finit par conclure : "la pression de la population sur les ressources naturelles n'est qu'en partie un problème démographique : elle est pour une très grande part, un problème de création d'emplois hors de l'agriculture" (...) "le rôle joué actuellement par les revenus extra agricoles dans la stratégie de survie d'une majorité de familles rurales semble montrer que des politiques qui renforceraient cette tendance, sont inévitables... une réponse possible pourrait être donnée par ce que l'on pourrait appeler "l'urbanisation intermédiaire" (...) et le rapport de remarquer que "le réseau des villes moyennes est très peu développé et une part considérable des zones rurales n'est desservie que par des petits centres administratifs localisés le long des grandes routes".

Parallèlement, l'intérêt porté à la petite ville et à la ville moyenne dans les milieux universitaires a connu le même entrain. S'agissant du Monde Arabe, un premier "bilan" a pu être réalisé par le Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe (URBAMA) en regroupant diverses études locales (écartant l'analyse en termes de relations villes-campagnes et d'organisation régionale) En 1994, faisant écho à des travaux menés sur l'Afrique Noire (13) URBAMA reprenait dans le cadre de son programme de recherche "nouvelles territorialités, nouvelles identités dans le Monde Arabe" une réflexion sur les petites villes et le développement local (colloque de Tours 1994) à travers les acteurs locaux et l'État. L'intérêt pour les petites et moyennes villes n'a cessé de prendre de l'importance dans les milieux universitaires. Dès le début des années 80. P. Signoles, dans la conclusion de cet ouvrage collectif, a fait une première rétrospective sur les travaux universitaires relatifs à ce niveau de ville. Relevant, à la suite de G. Sautter, l'aspect "pratique" que constitue la petite ville et la ville moyenne en tant que

12. "Vers un éco-développement participatif - leçon et perspectives des projets d'investissement du FENU" - FENU, Octobre 1992 p136.

13. Journées Scientifiques de Caen (12-13 Novembre 1993) organisées à l'initiative du Centre d'Études Régionales et d'Aménagement (CERA, Université de Caen) et du Centre d'Études Géographiques sur l'Afrique Noire (CEGAN, Université de Paris X - Nanterre) sur le thème "Développements urbains locaux : petites et moyennes villes d'Afrique Noire".

“situation concrète, globale, facile à isoler dans l’espace” pour la réalisation de travaux isolés (articles, thèses...) (14).

Petites villes, villes moyennes et développement ont longtemps été analysés sous le prisme de l’analyse fonctionnaliste de l’urbanisation en Afrique en général et au Maroc en particulier. La théorie des places centrales de W. Christaller et l’analyse hiérarchique des fonctions tertiaires des villes de M. Rochefort (15) ont été des référents théoriques déterminants. Il en est ainsi dans le cas de la Côte d’Ivoire où A.M. Cotten et Y. Marguerat (16) fondent leur analyse sur le “rapport entre secteur de base (productions et services en direction d’une population extérieure à la ville) et secteur domestique (destiné à la satisfaction des besoins de la population urbaine) placé au cœur de l’analyse fonctionnelle des réseaux urbains” (17). Cette même approche jalonne différentes thèses de géographie au Maroc, dont celle de M. Souafi fut la première du genre (18). Il en est de même des différents travaux qui ont traité du système urbain marocain, particulièrement ceux de J. Hensens qui a fortement influencé les études menées au sein de la Direction de l’Aménagement du Territoire

14. P. SIGNOLES remarque que les thèses soutenues en France sur le Maghreb ont connu une certaine évolution. Si pendant la décennie 70, sur 19 thèses ; 9 concernaient la Tunisie, 6 l’Algérie et 4 le Maroc. La situation s’est inversée entre 1980 et 1984 puisque sur 36 thèses, le Maroc en concernait 16, l’Algérie 12, et la Tunisie 8.

Entre 1984 et 1994, cette tendance s’est maintenue puisque 19 thèses supplémentaires ont été soutenues en France et concernent des villes “périphériques” de plus en plus nombreuses et variées (couloir de Taza, Taounat, Rommani, Oulad Taïma...). Cependant, sur 188 thèses recensées, (Travaux et documents d’URBAMA n°1b Avril 1995. Corpus Maroc) 153 touchent les grandes villes, soit 81% des travaux. Casablanca, Rabat et Fès concernent à elles seules 50% des thèses soutenues, une tendance qui s’expliquerait par le nombre important des doctorants originaires de ces villes (qui, souvent, finissent par travailler sur des aspects sectoriels de la grande ville “d’origine” que leur réseau de relation peut alimenter en informations...).

Cependant, réaliser un travail de fin d’études “sur sa ville natale” concerne un nombre croissant de doctorants originaires des petites et moyennes villes qui, par cet acte, estiment participer à diminuer de la “marginalité” que connaît leur localité en la faisant plus connaître à “l’étranger”.

Parmi les mémoires soutenus à l’INAU depuis 1981, les petites et moyennes villes correspondent parfaitement au type de travail demandé (durée assez courte) puisqu’elles concernent 32 mémoires sur 77 soit un peu plus de 40% des travaux (Fichier des mémoires INAU) et couvrent des localités situées dans des régions très variées (Rharb, Rif, Oriental, Doukkala, Chaouia, Zemmour...). Une orientation qui a été encouragée par les enseignants-chercheurs de cet établissement.

15. M. ROCHEFORT : “Méthode d’étude des réseaux urbains : intérêt de l’analyse du secteur tertiaire de la population active”. in Annales de Géographie n° 354. 1957

- M. ROCHEFORT : “Typologie fonctionnelle des villes en Afrique Noire et à Madagascar” - Actes du colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar - Bordeaux 1972.

- M. ROCHEFORT : “L’armature urbaine et le réseau urbain” Revista geografica - 1961 -

16. COTTEN A.M. et MARGUERAT. Y. “Deux réseaux urbains africains. Cameroun et Côte d’Ivoire. Les villes et leurs fonctions. Cahiers d’outre mer. Vol XXX 1977.

17. F. DUREAU “Pour une approche non fonctionnaliste du milieu urbain Africain” Colloque AIDELF Rabat 1990.

18. M. SOUAFI “Contribution à l’étude de l’organisation urbaine du Rharb” Thèse 3° cycle en Géographie - Université Paris 1 - 1981.

(application de la loi de Reilly pour juger du potentiel des villes lors du séminaire sur les villes moyennes, même démarche lors de l'élaboration des Schémas d'Armature Rurale du Tensift et du Sud...) jusqu'au début des années 80. "Reposant sur une définition de la ville comme pôle économique tertiaire plus ou moins complet, ces typologies valorisent particulièrement les infrastructures et les effets inducteurs de croissance socio-économique" (19). Deux types de conclusion ont alors émergé en permanence :

- Les faibles capacités de rétention des populations de ce niveau de ville et leur fonction de transit passager, "la typologie des flux migratoires se déduit directement du rayonnement inégal des fonctions urbaines" (20). C'est à cette même conclusion que débouche R. Escallier dans son évaluation du système urbain marocain en 1982 lorsqu'il conclut : "l'incapacité des centres intermédiaires à fixer les courants migratoires tient, en partie, à l'affaiblissement de leur rôle au sein des espaces régionaux" (21).
- La domination par la macrocéphalie urbaine : Il existe une hiérarchie des villes de l'intérieur (...) mais les pouvoirs de décision leur échappent totalement au profit d'Abidjan, l'absence de dynamisme propre des villes de l'intérieur, la faiblesse des flux de relations entre elles caractériseraient la situation ivoirienne (22).

De même qu'au Maroc, M. Souafi finit par conclure dans son étude de l'organisation urbaine du Rharb "Kenitra (...) n'a pas entraîné un faisceau de relations continues qui lui permet de maintenir les centres de la région sous sa domination. Chacun d'eux entretient des rapports directs avec la métropole, Casablanca, qui assure leur approvisionnement et le drainage de la production agricole (...). On est en présence, non pas d'un réseau urbain, mais d'une simple armature urbaine constituée de cellules urbaines juxtaposées, de taille très différentes, rayonnant sur des espaces fort dissemblables, sans grands liens entre elles" (23).

19. M. BERTRAND "Plaidoyers pour les centres urbains secondaires en Afrique au Sud du Sahara " in revue Tiers Monde n°133 Janvier 1993.

20. M. BERTRAND. Op. cit.

21. R. ESCALLIER : le système urbain marocain in Maghreb - Machrek n°96 - 1982.

22. F. DUREAU op. cit.

23. M. SOUAFI op. cit. p 311..

Jugeant le potentiel des villes à travers l'industrie, R. Escallier remarque la faible part des investissements localisés dans les moyennes et petites villes (17%) et conclut : "à l'exception de l'axe atlantique, l'industrie n'apparaît point comme un élément structurant de l'espace (...) les relations inter industrielles établies entre les centres appartenant au même espace régional sont de faibles intensité, et n'anticipent pas la formation de véritables régions industrielles. Les choix technologiques et capitalistiques retenus (...) renforcent la dépendance commerciale et financière vis à vis de l'axe..."

Le thème de la macrocéphalie, du drainage à sens unique et de l'asphyxie des échelons intermédiaires renvoie aux paramètres même qui font la ville (équipements, infrastructures, tertiaire supérieur...). Situés dans le prolongement "du capital et de son espace", ces paramètres économiques ne pouvaient déboucher que sur ce type de conclusion. S'attacher aux mécanismes de domination et à "la fonction spécifique tenue dans la stratégie globale du capitalisme dans l'espace national" (24) conduit à n'analyser que "l'espace du capital".

Or, la ville du Tiers-Monde peut-elle se réduire à ce seul paramètre? N'avons-nous pas transposé trop vite le modèle du capitalisme intégral où l'économie croît et fonctionne sur la seule base de normes capitalistes de production et de reproduction ?

Si personne ne peut nier l'importance des formes sociales de production capitalistes qui déterminent le fonctionnement de l'ensemble social, on ne peut négliger celles, subordonnées, qui conditionnent ce fonctionnement (25). Toute étude sur la reproduction de la force de travail dans les pays du Tiers-Monde ne peut que l'attester. Au Maroc, seul un

24. ROCHEFORT M. "Système des centres urbains et économie régionale dans les pays du Tiers Monde". CEGET n°45 1981.

25. DOWIDAR M. "L'économie politique" ed. Maspero 1981.

nombre dérisoire de travailleurs a un système de couverture sociale, (26) Le capital ne paie dans la majorité des cas que le salaire direct. La reproduction de la force de travail est largement assurée par les autres formes sociales de production (agriculture vivrière, formes artisanales de production, activités dites informelles...). "L'espace de la reproduction de la force de travail" reste à faire. Il fait intervenir d'autres logiques où la ville acquiert une importance fondamentale. Cette dernière, et notamment les petites et moyennes villes par leur ancrage à leur milieu rural environnant, assureraient une insertion plus "facile" des migrants ruraux tout en leur permettant de "garder un pied" dans leur milieu rural d'origine (exploitation, travail dans les fermes ...).

L'essai que nous voulons entreprendre ici s'articule autour d'éléments d'approche qui tentent de combler diverses "brèches" qu'a laissé ouverte l'analyse fonctionnaliste de l'urbanisation.

En effet, ces villes moyennes si décriées dans leurs capacités d'organisation du territoire et de rétention des flux migratoires montrent des dynamismes démographiques fort contrastés qui, dans l'ensemble, dépassent celui des grandes villes. Leur rôle de "captage" des flux migratoires se confirme de plus en plus, de même que leurs capacités de "rétention" ou "d'appel" de migrants originaires de grandes villes.

Ainsi, la direction de la statistique remarque avec satisfaction le résultat du recensement de 1982 "qui a été l'occasion de mettre en lumière un important changement, à savoir que les petites et moyennes villes du Maroc connaissent depuis quelques temps des évolutions qui, dans l'ensemble, apparaissent comme plus vigoureuses que celles des villes qui furent jusqu'ici considérées comme championnes de la croissance" (27).

26. En 1996 le nombre de salariés déclarés à la Caisse nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) atteignait à peine 1.100.000 (le nombre moyen mensuel de salariés touchant des allocations familiales n'étant que de 424.513). Les adhérents aux différentes mutuelles de Prévoyance Sociale (Enseignants, Police, Forces Armées Royales, Doyane ...) concernaient alors 961.352 personnes (alors que le nombre d'adhérents global à la Caisse Nationale de Retraite n'était que 841.983) *- Annuaire Statistique du Maroc - 1998. Direction de la Statistique.

Ces chiffres, reportés à une population active occupée de 8.510.522 en 1995 montrent une très faible part d'entre eux concernée par une protection sociale : 24,2%. Toutefois, en écartant les fonctionnaires, et les militaires, les travailleurs concernés ne représentent plus que 14,57% de la population active occupée.

Voir aussi, A. MESSAOUDI "la force de travail au Maroc : essai d'analyse" mémoire D.E.A. Université des Sciences Sociales Toulouse 1981..

27. Direction de la statistique : "Situation démographique régionale au Maroc - analyse comparatives" Centre d'Etudes et Recherches Démographiques (CERED) 1988 p209.

Plus récemment, le document officiel de la direction de la statistique présentant les caractéristiques socio-démographique de la population d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1994 relevait "... l'allègement de la tension démographique sur les grandes villes et le renforcement du nombre des villes petites et moyennes. (45,4% de la population urbaine est concentrée aujourd'hui dans ces villes contre 35,7% en 1982)" (28).

Ce dynamisme démographique qui reste à interroger (partie I CH 2 S 1) "contraste" avec le contenu du stock d'équipement et de services ou du potentiel industriel de ces villes.

Or, la question qui n'apparaît pas jusqu'à présent serait : quel rôle joueraient la petite ville et la ville moyenne dans les logiques (économiques, de la reproduction et d'accumulation...) des populations ? Cette approche a surtout été le fait d'études réalisées en Afrique Noire (29) ou en Inde (30), elle privilégie l'étude des acteurs du processus d'urbanisation. Ces derniers constituent les agents qui "font" la ville et assurent sa croissance. Il ne s'agit pas de réduire l'échelle d'analyse à une population urbaine donnée mais d'intégrer les individus dans leur espace de vie "portion d'espace où un individu effectue toutes ses activités (...) non seulement ses lieux de passage et de séjour, mais également tous les lieux avec lesquels il est en rapport (Courgeau, 1980). Aussi sommes nous face, aussi bien à une pratique multipolaire de l'espace par le migrant et les différents membres de sa famille pour assurer leur "survie" qu'à des liens privilégiés au milieu rural d'origine.

28. Direction de la Statistique : "Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population" RGPH -1994- P30.

29 - F. DUREAU "migration et urbanisation : le cas de la Côte-d'Ivoire". Doctorat de 3^e cycle de Démographie - Université de Paris I. Institut de Démographie de Paris - 1985.

- V. DUPONT, K. ATTAHI "L'insertion urbaine des migrants en Afrique" : ORSTOM 1989.

- M. O'DEYE - "Les relations ville/campagne dans la vie quotidienne de Dakar" in "Nourrir les villes en Afrique subsaharienne" HARMATTAN 1985.

30. V. DUPONT et E. LE LIEVRE "La ville antenne villageoise" 1990. Communication Séminaire de l'A.I.D.E.L.F. mai 90 -Rabat.

Voir Cahiers des Sciences Humaines n° 29 ORSTOM - 1993 :

- Veronique DUPONT et Eva LE LIÈVRE : De la navette à la migration en ville (Ouest-Inde),
- Ferederic LANDY : "Campagnes et Villes de l'Inde : deux cultures antagonistes ?
- Philippe CADÈNE : Réseaux économiques et territoires de l'identité dans une petite ville indienne,
- Gérard HEUZÉ : "Fils du sol" et migrants.

Ainsi, le migrant rural constitue à nos yeux un acteur privilégié dans la constitution de "nouvelles territorialités" ⁽³¹⁾ qui lient davantage l'avenir de la ville moyenne et du développement local à sa relation au terroir. Il s'agit alors de questionner l'état des solidarités familiales et leur capacité à dessiner des espaces de reproduction et/ou d'accumulation, avant de les mettre devant les dures réalités des structures foncières, du mode de développement rural, des possibilités de l'insertion économique et résidentielle (partie I CH2 S2 à S4).

En dernière analyse, la recherche ici concerne "la construction" d'espaces de reproduction et/ou d'accumulation par les populations elles mêmes. Ces espaces constitueraient alors les véritables atouts du développement local, puisqu'ils sont l'expression de forces endogènes dans leur adaptation aux mutations récentes (économie de marché, scolarisation, désenclavement,...) ⁽³²⁾. L'interrogation ici est multiple, elle interpelle l'aménagiste à la recherche d'un espace d'aménagement qui, sans essayer de corriger l'organisation spatiale qui découle de la logique du modèle de développement s'adapte aux besoins du mode de production dominant ⁽³³⁾, tout en favorisant les initiatives et les atouts de ces "espaces endogènes".

La "territorialité" revient ici au centre de l'analyse. Elle correspond à la fois à la pratique, mais surtout aux aspirations ⁽³⁴⁾. La ville, petite et moyenne, reste donc associée à ces nouvelles territorialités aux contours mal définis. Elle concerne autant le migrant rural et sa première insertion urbaine que des migrants urbains en phase de retour. De même qu'au niveau social, elle implique aussi bien les migrants "installés" dans une stratégie de "survie" que ceux en quête de moyens d'accumulation..

31- La territorialité se confond avec l'ensemble des relations quotidiennes au travail, au non-travail, à la famille, à l'autorité politique... Sans omettre de signaler l'histoire ou la mémoire collective qui l'a construite, les lieux où elle se déroule et les rythmes qu'elle implique. M. ROCHEFORT, 1962.

32- Autrefois, la dimension locale du développement se mesurait en termes de "résistance au changement" : l'identité collective, la tradition culturelle, la spécificité locale étaient alors considérées comme des facteurs plus négatifs que positifs "parce qu'ils bloquaient les processus d'assimilation que l'on pensait indispensables à la réalisation des modèles de production de type réellement industriels. La notion de résistance semble donc une caractéristique positive des acteurs locaux du développement, pas tant dans sa forme agressive, mais plutôt lorsqu'elle offre à la communauté locale la possibilité de se réorganiser, en réaction à la crise de l'Etat (...) "Approches micro et macrosociologiques du développement composite" A. MERLER et M. L. PIGA in Res-Mediterranea n° 2 - 1995.

33- Ph. AYDALOT "La prise en compte des facteurs spatiaux et urbains" in Revue d'Economie régionale et urbaine n°2- 1985.

34- A. BAILLY in "Représenter l'espace" Anthropos 1989.

Toutefois, l'attraction réalisée par ce type de ville sur les migrants ruraux s'expliquerait en partie par des facilités d'insertion que n'offre pas ou peu la grande ville (35). Parmi ces dernières, l'installation dans des quartiers périphériques où les normes urbaines sont peu respectées, où les coûts d'installation sont plus faibles et adaptés aux type et niveau de revenus des populations migrantes. Or, le développement de ces "illégalités" urbaines fait intervenir plusieurs acteurs : les grands propriétaires fonciers, les élites locales, les agents locaux d'autorité, les services techniques chargés de l'urbanisme, des équipements et infrastructures, ...

En fait, depuis le début des années 80, les difficultés budgétaires de l'Etat, les pressions sociales exercées par les populations des quartiers non réglementaires et d'habitat précaire (voir infra) corrélées aux impulsions des organismes internationaux (Banque Mondiale principalement) ont emmené l'Etat à reconnaître un droit des occupants de ces quartiers et à entreprendre la régularisation de quartiers non réglementaires, la restructuration de bidonvilles ou l'injection des équipements et des infrastructures de base. Les migrants ruraux forment souvent la grande majorité de la population de l'habitat précaire dans les petites et moyennes villes. Ils deviennent un acteur majeur dans la gestion urbaine. Si les relations de voisinage et la lutte pour la reconnaissance et/ou pour l'équipement du quartier forge de nouvelles territorialités, l'accès à la propriété finit par développer un véritable ancrage territorial du migrant.

A admettre la spécificité de la richesse sociale de la petite et moyenne ville (forte interconnaissance entre les individus) alors, il faut reconnaître avec J.C. Barbier, B. Delpech et F. Giraut que/dans ce niveau de ville/ "La technocratie/ se trouve contrainte de composer avec les forces locales" (36). Quelle place occupe alors le migrant dans le processus de légitimation des élites locales ? Quel rôle joue-il dans la gestion urbaine

35. Etudiant les villes petites et moyennes du Moyen-Orient, M. LAVERGNE et J. F. TROIN y remarquent même une perte de leur rôle d'encadrement des campagnes et s'interrogent : "ne deviendrait-elle pas un lieu d'installation alternatif à la grande ville, offrant des conditions de vie plus faciles, à condition qu'y soit recréée une attractivité spécifique ?

J. F. TROIN - M. LAVERGNE "Villes petites et moyennes au Moyen-Orient" in *Annales de Géographie* n° 575, 1994 - P4.

36. J.C. BARBIER, B. DEPECH, F. GIRAUT : "Développement et autonomie des villes secondaires dans le tiers-monde" (P.28) in "Villes en parallèle" (n° spécial "villes secondaires d'Afrique") n°22 - 1995 - Université Paris X Nanterre.

des petites et moyennes villes (en tant que lieu d'installation alternatif à la grande ville) ?

Mais, dans le processus de transaction sociale entre couches populaires et représentants de l'administration, des médiateurs deviennent nécessaires. Ils constituent un véritable pivot, relais entre le central et le local. C'est là une caractéristique essentielle de l'élite locale qui exerce une intermédiation entre deux niveaux de pouvoir (central - local). Nous nous limiterons ici à la définir dans ce rôle qui exige une reconnaissance réciproque. D'une part une légitimité locale, inscrite dans les valeurs même de la collectivité et du territoire local qui donne la capacité de représenter le local dans la gestion de la relation au centre. D'autre part, la reconnaissance par le centre et la réception de ressources de pouvoir externes (procurées par le centre) qui participent à renforcer les capacités d'intervention de l'élite locale vis-à-vis de la collectivité (locale) (37).

Cette élite ayant une capacité d'agir sur les affaires locales, investissant ou non le pouvoir institutionnel, est surtout présente parmi les propriétaires fonciers qui ont loti en dehors des normes d'urbanisme ou les représentants des ayants-droit des terres collectives. Ces derniers ont profité de l'augmentation des prix du foncier suite à une forte urbanisation "périphérique". Leur enrichissement les a confortés dans leur statut de médiateur. Mais comment concilient-ils entre leurs intérêts fonciers, et le processus de légitimation locale qu'exige le rôle de médiateur ?

Par ailleurs, la ville moyenne et encore moins la petite ville n'ont que très rarement constitué un espace d'investissement pour la bourgeoisie dite compradore (38), l'espace politique et économique reste ici fortement occupé par les élites locales dans leur interrelation aux agents de l'administration locale, aux populations et au "pouvoir central". Les logiques d'investissement de ces élites semblent être au coeur de la problématique du développement local et urbain. Elles sont les plus à même à recevoir les impulsions externes et à les adapter au "local".

37. Les différents aspects de cette relation seront soulignés dans l'introduction à la 2ème partie de ce travail. Signalons toutefois la synthèse réalisée par J. P. BRAS à la table ronde de Tunis (Septembre 1998). Programme "Villes et Territoires au Maghreb" Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC)- Atelier "Les notabilités et leur rôle dans l'articulation des entités locales et des espaces englobants".

38. Liée au capital international.

Elles constituent le véritable intermédiaire entre le local et le global.

Or, comme le souligne A. Osmont pour les villes secondaires en Afrique (³⁹), ces dernières sont caractérisées par la moindre présence de l'Etat. Le poids plus faible de l'Etat permet mieux de distinguer les multiples intervenants et de dégager un pouvoir local. La grande ville se caractérise en effet par un fractionnement du pouvoir entre une multiplicité d'acteurs de gestion (Régies de distribution d'eau et d'électricité, régies de transport, transporteurs privés, multiplicité des collectivités locales, Agence Urbaine, chambre du commerce et de l'Industrie...). La complexité du système de gestion contraste avec celle des petites villes et villes moyennes où cette complexité relève davantage des éléments endogènes (une seule collectivité locale ayant davantage de compétences dans le domaine de l'urbanisme, une implication plus forte dans l'équipement de la ville et sa gestion,...).

Dans ce contexte, ce type de ville et ses élites renseigne sur les valeurs du "local" mais, davantage sur le mode de gestion du centre.

Entre captage de ressources externes, besoins de légitimation, valorisation du patrimoine foncier et investissement économique quels grands traits se dessinent dans le comportement des élites locales ?

Dans tous les cas de figures, la (les) logique(s) des élites locales devient(nent) essentielle(s) pour mesurer le potentiel économique et politique local. C'est lui, qui permet (par le politique) les "illégalités urbaines", de même qu'il facilite ou entrave la valorisation des potentialités locales par leur ancrage à des impulsions externes devenues essentielles dans tout processus de développement local.

Cependant, reconnaître l'importance des élites dans le développement des villes moyennes ne signifie pas une adhésion à l'hypothèse d'une "démocratie inhérente au local", ni celle désignant "les collectivités citadines de base comme l'argument social du développement autocentré" (⁴⁰), rejoignant par là même les mesures de désengagement de l'Etat et son corollaire, une plus grande participation financière des populations urbaines aux équipements et infrastructures.

³⁹. A. OSMONT in "Espaces disputés en Afrique noire - pratiques foncières locales" B. CROUSSE, E. LE BRIS, E. LE ROY - édition Karthala - (P110-111) - Paris 1986.

⁴⁰. M. BERTRAND. op. cit. p127.

Bien au contraire, nous constatons que les collectivités citadines restent traversées par des clivages internes, une hiérarchisation sociale, des situations "héritées" qui font partie des conditions de développement. De même que la logique de l'Etat et ses agents locaux, l'état des infrastructures, du marché interne, des conditions de financement... influent sur les possibilités d'investissement et de développement qui s'intègrent dans une problématique nationale voire internationale.

A travers le migrant rural et les élites locales nous cherchons donc à relater les capacités "endogènes" de l'urbanisation remontante mais, comme le souligne si bien P. Signoles "combien de petites villes ont-elles récemment émergé de leurs campagnes? Combien de centres, qui paraissent relever de l'urbanisation remontante, peuvent-ils être considérés comme endogènes, comme l'expression du dynamisme interne des sociétés rurales?"⁽⁴¹⁾ Ces questionnements nous semblent plus que légitimes si l'on admet que les formes sociales de production non capitalistes n'ayant pas les moyens de leur reproduction, parce que dominées, ne peuvent se transcrire spatialement comme espace dominant, mais uniquement comme espace adapté, articulé, dominé, qui conditionne le processus d'urbanisation. En d'autres termes, si l'analyse fonctionnaliste de l'urbanisation occulte "l'espace de la reproduction" et laisse ainsi inexpliqué tout un pan du processus d'urbanisation, l'inverse est tout aussi vrai pour peu que la première analyse couvre l'ensemble de "l'espace du capital". En fait, la dualité relevée ici n'est que factice, la réalité sociale est une. Ce débat rejoint celui de la distinction entre l'urbanisation de haut en bas et l'urbanisation remontante de G. Sautter ⁽⁴²⁾. Mais, force est de constater l'inefficacité de la seule urbanisation de haut en bas, ou de la seule urbanisation remontante pour peu qu'elle existe. L'urbanisation n'est porteuse que lorsqu'elle combine les deux. L'urbanisation intermédiaire serait alors un processus par lequel l'Etat et le capital génèrent des fonctions de drainage et de contrôle dans une portion de l'espace mais permettent en même temps des moyens d'adaptation et de reproduction pour une partie des populations en injectant des salaires, en favorisant la redistribution, en fermant les yeux sur les "normes urbaines", en assurant un minimum de services publics....

41. P. SIGNOLES. op. cit. p823.

42. G. SAUTTER "Réflexions sur les petites villes dans les pays en voie de développement" in Travaux et Documents de Géographie Tropicale n°45, CEGET, 1981.

Cette combinaison de l'urbanisation remontante et de l'urbanisation descendante reste bien fonction de la manière avec laquelle "les sociétés rurales (...) parviennent à récupérer à leur profit des impulsions externes" (43).

Cependant, focaliser principalement notre analyse sur des "acteurs locaux du développement de la ville moyenne afin de "renverser" la tendance ne peut nous dispenser de l'étude d'un agent fondamental dans l'urbanisation de base et intermédiaire : l'Etat. Pour l'Afrique subsaharienne, R. Pourtier n'hésite pas à parler des villes "filles de l'Etat, nées d'une fonction initiale de contrôle administratif" (44). Toutes les études s'accordent sur ce trait commun : "la très grande fréquence du modèle d'urbanisation de "haut en bas", réalisée, dans la majorité de cas, à l'initiative des Etats, accessoirement des grandes sociétés privées, nationales ou étrangères" (45).

Nul n'est besoin ici de décrire les nouvelles tendances socio-spatiales issues des indépendances et de la construction des nouveaux Etats qui "s'est matérialisée dans une logique urbaine, la ville ayant été historiquement le support social et le support symbolique de l'émergence de ces Etats" (46) mais aussi dans une "territorialisation" où petites villes et villes moyennes ont joué un rôle clef. Le remodelage administratif et la promotion forment certainement une des nouvelles caractéristiques de l'urbanisation favorisant l'émergence de petits centres ou donnant "un coup de fouet" à certaines villes moyennes.

Après une brève "discussion" sur les "effets urbanisants" de la promotion administrative, la première partie de notre travail (partie I. CH1) sera consacrée au rôle et logique(s) de l'Etat dans l'équipement et la promotion administrative des villes moyennes. Elle cherchera à répondre à deux questions :

- Si le discours sur l'aménagement du territoire "privilégie" toujours la promotion de la ville moyenne, quelle est dans les

43 - P. SIGNOLES op. cit. p 824

44. R. POURTIER "Petites villes et villes moyennes : développement local et encadrement étatique" in Afrique Contemporaine (n° spécial "Villes d'Afrique" n°168 1993. La documentation Française - Paris.

45. P. SIGNOLES op. cit. p 822

46. G. MASSIAH et J.F. TRIBILLON - "Villes en développement" ed. La découverte 1988 p45.

faits la place qu'occupe ce niveau de ville dans l'injection des services publics et le niveau de satisfaction des besoins de base des populations auxquels il arrive ?

- L'injection des équipements publics et leur localisation intègre aussi bien une logique d'encadrement politico-administratif que celles de la réponse à des besoins reconnus comme socialement nécessaires ou de l'appui logistique à l'économie. Ces trois logiques font intervenir plusieurs agents de l'Etat. Sur quel type de "cohérence" débouche leurs actions ?

Il s'agit alors de décrire aussi bien les poids et logiques de ces agents au niveau central et de leur "mise en cohérence" que les critères de spatialisation de ces différentes logiques face à l'infléchissement qui peut découler de la relation historique (dans sa traduction actuelle) entre élites, populations locales et pouvoir central.

Ainsi, comme le remarquent certains auteurs (47) : "l'échec de l'Etat développeur, l'étranglement de la base sociale de l'Etat et sa fragilisation dans un contexte de paupérisation des classes moyennes et de revendications démocratiques" (dans des situations marquées par l'adoption de programmes d'ajustement structurel) ne favorisent pas souvent la rationalité des décisions.

La vision globale préconisée ici permettra de mesurer dans les faits la "politique des villes moyennes" menée par les pouvoirs publics et le poids des entraves posées au développement de ce niveau de ville.

Cependant, cette étude "macro" ne pourra nous révéler qu'une facette de ces nouvelles logiques confrontées à un désengagement progressif de responsabilités sociales et économiques de l'Etat et à une réduction de son rôle redistributeur. C'est au niveau local que pourront être appréhendées la mise en oeuvre d'une "nouvelle politique" vis-à-vis des quartiers périphériques, la redistribution de la rente foncière urbaine et l'appui aux acteurs économiques capables d'articuler les potentialités locales aux contraintes de la mondialisation. Agents locaux d'autorité, services techniques d'urbanisme, d'approvisionnement en équipement et

47- C. FRELIN, F. LEIMDORFER, A. MARIE, N. NGUYEN in "Etat et Société dans le Tiers-monde" - Publications de la Sorbonne 1992.

infrastructures de bases ... restent à interroger dans des situations concrètes, dans leurs pratiques vis à vis des populations urbaines et des élites locales.

Située entre les logiques des migrants d'une part et celles des représentants locaux de l'administration et des injections centrales d'autre part c'est à travers l'intermédiation et ses éléments porteurs (les élites locales) que nous pourrions mesurer la capacité du système politique local à "gérer" ce nouveau rôle attribué aux petites villes et villes moyennes : devenir un lieu d'installation alternatif à la grande ville, offrant des conditions de vie plus faciles. Un rôle qui ne peut ignorer les besoins d'ouverture et de valorisation des potentialités locales. Initiative encore dévolue aux élites locales.

Le coeur de ce travail réside donc dans une interrogation du "local" à travers ses différents acteurs. Une approche qui focalise toutefois l'attention sur les élites locales dans des contextes variés (partie II).

L'étude des villes moyennes nécessite un passage permanent de l'échelle du "global" à celle du "local". La jonction des échelles peut partir aussi bien du "local" que du "global". Deux grandes parties constituent l'ossature de ce travail.

Une première partie, qui s'attachera à mettre en parallèle les logiques de l'Etat vis-à-vis de la ville moyenne au niveau national (Chapitre I) avec les logiques des populations explicitées au niveau des comportements socio-démographiques (Chapitre II S.1).

Cette vision globale des mouvements migratoires nécessitera des éclairages par le bas, puisés dans des études de cas afin d'explicitier, ou du moins rendre plus intelligibles les territorialités dessinées par ces migrants.

En effet, qu'il s'agisse de l'insertion du migrant, de sa relation à son douar d'origine ou de la construction de territorialités permettant au migrant d'exploiter des ressources de son milieu d'origine articulées à celles tirées de la petite ou moyenne ville, ces éléments ne pourront être appréhendés qu'à travers des études de cas (Chapitre II S2 et S4). Il s'agira des mêmes localités étudiées dans la seconde partie de ce travail et de leur zone rurale. L'étude de ces territorialités ne pourra en effet se défaire d'un bref "regard" sur le milieu d'origine du migrant, non dans ses "potentialités

économiques, mais en tant que société locale produisant un type particulier de rapport de l'individu à la collectivité (Chapitre II S3)).

S'agissant de la seconde partie de ce travail, la présente introduction ne relate que les grandes questions auxquelles cette recherche tentera d'apporter des éléments de réponse.

AFIN DE LAISSER AU TEXTE TOUTE SA COHERENCE, NOUS AVONS PRÉFÉRÉ LAISSER D'UN SEUL BLOC : LA PROBLEMATIQUE, LA DEMARCHE, LES OUTILS D'INVESTIGATIONS ET LA JUSTIFICATION DU CHOIX DES LOCALITES A ETUDIER DANS LE CHAPITRE INTRODUCTIF DE LA DEUXIEME PARTIE (ETUDE DE CAS).

PARTIE I/

**PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES :
ETAT, MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET
MIGRANTS**

SOMMAIRE PARTIE I

PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES : ETAT, MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET MIGRANTS

CHAPITRE I/ RÔLE ET LOGIQUES DE L'ETAT DANS L'EQUIPEMENT ET LA PROMOTION ADMINISTRATIVE DES VILLES MOYENNES.

**Section I/ Les fonctionnaires : quel rôle dans
l'économie urbaine ?**

**Section II/ La ville moyenne dans la logique de
satisfaction des besoins de base des
populations**

**Section III/ La ville moyenne dans les logiques de
l'Etat**

CHAPITRE II/ PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES DANS LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET TERRITORIALITÉS DES POPULATIONS.

**Section I/ Petites villes et villes moyennes dans
les mouvements migratoires**

**Section II/ Caractéristiques socio-démographiques
des migrants (urbains et ruraux) dans
quelques villes moyennes du Nord-
Ouest.**

**Section III/ Culture participative et territorialité
des populations dans quelques régions
limitrophes des villes moyennes
(Chefchaouen, Souk Larbaa, Tiflet).**

**Section IV/ Les migrants ruraux et leur relation à
leur milieu rural d'origine**

CONCLUSION PARTIE I

CHAPITRE I/ RÔLE ET LOGIQUES DE L'ETAT DANS L'EQUIPEMENT ET LA PROMOTION ADMINISTRATIVE DES VILLES MOYENNES.

Introduction

L'importance grandissante du rôle de la ville moyenne dans l'urbanisation du pays est souvent attribué par les gouvernants à la politique économique et à l'administration de territoire déployées. Cette assertion reste à vérifier dans les faits à travers, d'une part, l'analyse du niveau d'équipement octroyé à ce type de ville comparativement aux autres catégories de ville et d'autre part, l'étude de l'administration territoriale dans son rôle de coordination de l'effort de la puissance publique et son action sur les villes moyennes.

Bien entendu, la politique d'aménagement du territoire ne peut se résumer à ces deux éléments, mais il nous paraissent les plus à même de répondre aux situations particulières de la ville moyenne en laissant en "lame de fond" les aspects macrogéographiques (grandes infrastructures de transport, aménagements hydroagricoles...) et législatifs (code des investissements ...).

Avant d'aborder ces différentes logiques nous nous interrogerons sur la relation : fonction administrative / urbanisation à travers l'étude d'un acteur central de cette relation : le fonctionnaire. Quelques études de cas nous permettront de mieux cerner le comportement économique du fonctionnaire et de tracer certaines limites à cette relation (Section I).

Cependant, l'objectif de cette première partie reste avant tout un éclairage sur les logiques de l'Etat vis à vis de la ville moyenne.

On commencera donc par faire une mise au point sur le niveau de réponse aux besoins de base des populations afin, d'une part de placer la situation des villes moyennes dans le panorama national et d'autre part de

souligner les cas les plus alarmants parmi elles. Ceci permettra déjà une certaine typologie des villes étudiées (Section II).

Les logiques de l'Etat seront davantage étudiées dans la troisième section où nous accorderons une place privilégiée à l'administration territoriale dans son évolution. Plusieurs questions seront alors posées : quelles sont les logiques qui animent l'administration territoriale et quelle place fait - t - elle à la ville moyenne ? Se voulant comme une administration de coordination de l'action de l'Etat au niveau territorial, dans quelle mesure arrive - t - elle à jouer ce rôle ? quelles relations a - t - elle avec les autres départements ministériels ?

Enfin, les logiques qui orientent l'injection des équipements et services publics seront interrogées dans le cas particulier des villes moyennes. Outre des réponses globales sur la ou les logiques dominantes (sécuritaire, de réponse aux besoins de base, d'appui à l'économie ...), les aspects géographiques seront privilégiés dans l'explication et la typologie que nous essayons de dégager. "Forts" de cette vision de l'action de l'Etat sur les villes moyennes, une dernière "confrontation" du niveau d'équipement public avec celui des équipements et services privés et du dynamisme démographique des centres nous permettra de mieux placer les logiques de l'Etat dans leur efficacité économique.

Villes moyennes au Maroc et seuil démographique.

L'objet n'est pas tant ici de délimiter des critères susceptibles de couvrir toute la réalité que renferme la ville moyenne, mais de poser des balises permettant de distinguer ce que nous entendrons au niveau démographique par ville moyenne dans le contexte actuel du Maroc.

Notre travail s'inscrit aussi dans le cadre d'une réponse à un satisfecit général des pouvoirs publics qui définissent la ville moyenne par le seul critère démographique : ville de 20.000 à 100.000 habitants (1).

¹ - Nous faisons référence principalement aux documents de la Direction de la Statistique qui réalise aussi les Recensements de la population.

Comme finit par conclure R. Escallier dans une étude comparative des pays du Maghreb. "Tout seuil démographique est arbitraire" (2). Mais ce problème se pose avant tout dans la définition de l'urbain qui se heurte à l'absence de critères scientifiques objectifs. Le recensement de 1982 avait retenu un seuil démographique de plus de 1500 habitants corrélé à l'existence d'au moins quatre équipements collectifs publics ou infrastructures de base (eau, électricité, assainissement, dispensaire, collège, tribunal), le critère de la prédominance des activités non agricoles n'ayant pas pu être utilisé (3).

Le débat sur la définition de l'urbain au Maroc entamé par D. Noin et repris par J. F. Troin et A. Ghazali ne pourra que déboucher sur autant de définitions qu'il y a de sensibilité et de disciplines -La ville est tantôt vue à travers son hétérogénéité sociale, sa concentration d'activités tertiaires lui permettant "d'organiser l'espace", son cadre bâti, son "urbanité"-.

En fait, l'objet de la recherche définit davantage le cadre géographique. Lors de l'élaboration de l'armature urbaine du Maroc, (4) nous avons retenu un critère qui nous paraît essentiel : "l'existence d'au moins sept équipements et services publics et privés ayant un rayonnement supra local" en dehors de toute considération démographique. De même que nous avons intégré tous les espaces périphériques des grandes agglomérations qui en étaient séparés dans les différents recensements.

Définir l'urbain est nécessaire dans toute étude sur la place de la ville moyenne dans l'armature urbaine. Nous nous limiterons au niveau démographique aux statistiques fournies par le Centre d'Etudes et de Recherche Démographiques (CERED).

Le seuil inférieur : la limite entre petites et moyennes villes. La limite fixée à 20.000 habitants a déjà été utilisée dans les études

2 R. ESCALLIER "Petites et moyennes villes dans le mouvement d'urbanisation du Maghreb : essai de bilan statistique et cartographique" p4 in URBAMA Fas.16-1986

3 A. GHAZALI "L'approche du concept de l'urbain -le cas du Maroc" - in URBAMA. Fas 16-1986.

4- IRAKI Aziz, SAKROUHI Allal et SOUAFI Mohamed "L'Armature Urbaine du Maroc" Cahier du CERAU 1990. étude reprise partiellement in Revue de Géographie du Maroc Volume 14 n°1 et 2 - 1992.

comparatives sur le Maghreb comme "seuil généralement admis". Au Maroc, ce seuil a été repris dans les différentes études du CERED, du Schéma National d'Aménagement du Territoire dans sa phase diagnostic, de l'étude migration et Aménagement du Territoire... Le comportement démographique des villes de moins de 20.000 habitants marque toujours une nette différence avec celui des villes de 20.000 à 100.000 habitants (taux d'accroissement annuel de la population plus important pour les seconds, place dans les cheminements migratoires, niveau de rétention). Mais ce seuil démographique ne justifie pas des classes de villes particulières.

Au delà du simple aspect démographique la différenciation s'estompe. La petite ville dans les pays en voie de développement a été fort bien définie par Gilles Sautter sur le plan géographique "comme premier niveau authentiquement urbain, celui où la vie locale commence à prendre la forme d'un système bien individualisé, distinct du système villageois ou communautaire, et le dernier échelon restant en contact direct avec la campagne et la vie rurale". Alors que sur le plan social, elle "juxtapose des couches ou des classes sociales déjà fortement différenciées, ce qui n'est pas le cas des villages-centres ... en revanche, les relations entre personnes y gardent un caractère plus ou moins direct, favorisant la maîtrise de l'espace pratiqué par les habitants et un contrôle social plus efficace ... l'information ascendante et descendante circule plus efficacement que dans les grandes agglomérations..." (5).

Au niveau géographique, la distinction urbain/rural qui suppose l'existence d'une vie locale et d'un système individualisé "authentiquement urbain" intègre des présupposés, des critères de l'urbanité qui peuvent déboucher sur des reclassements de centres où le poids démographique importe peu.

Sur le plan social, la ville moyenne ne nous paraît pas se détacher de ce contrôle social serré, de ces notables qui s'identifient à elle et entrent dans des luttes d'influence.... (6).

⁵ G. SAUTTER "Réflexions sur les petites villes dans les pays en voie de développement" CEGET-Travaux et documents de géographie tropicale n°45 - 1981 P 401-402..

⁶ F. GIRAUT "La petite ville, un milieu adapté aux paradoxes de l'Afrique de l'Ouest" Université de Paris I. Thèse de doctorat de géographie 1994.

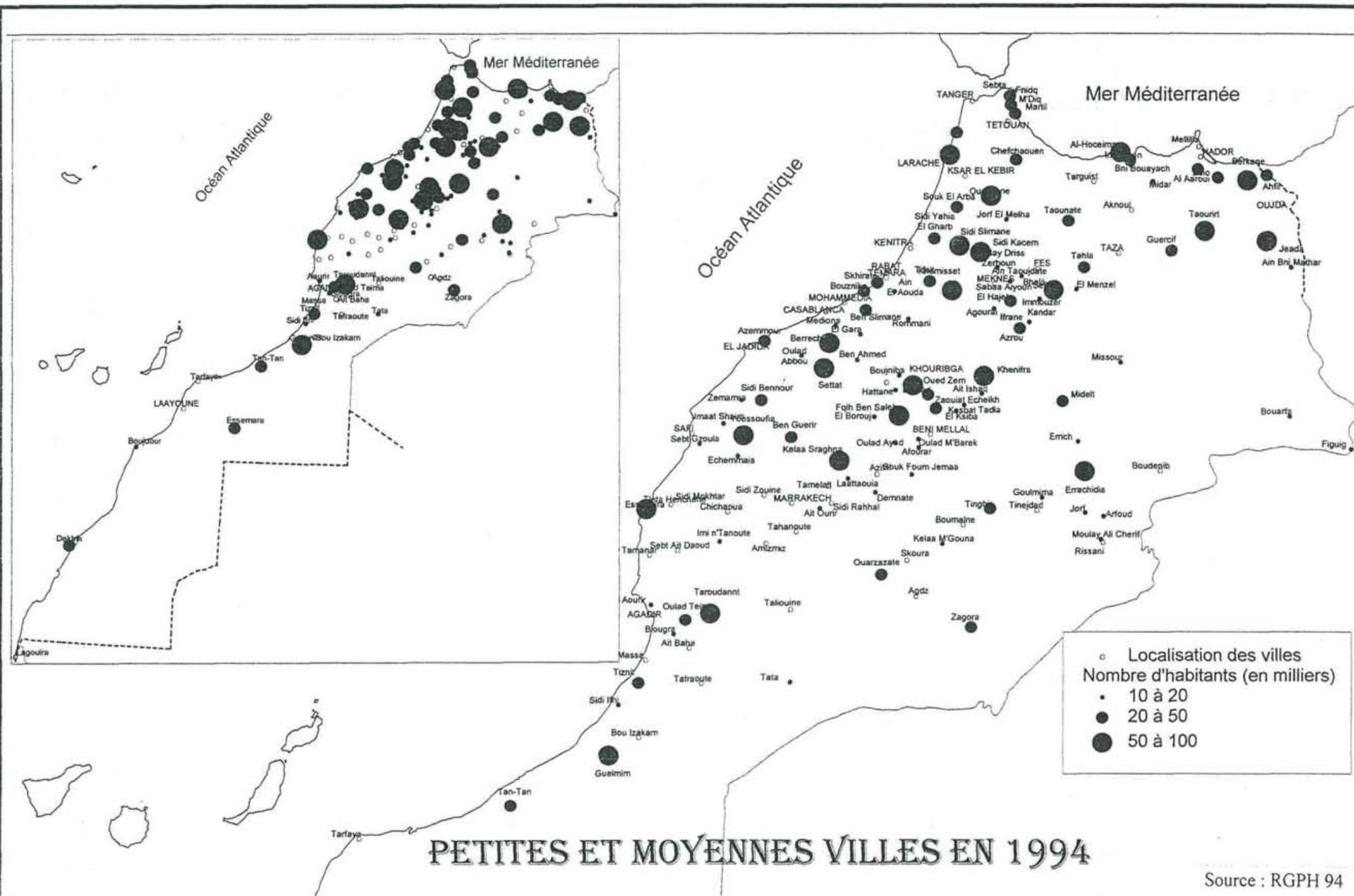
La seule distinction "qualitative" nous semble venir de la masse de population et ses retombées économiques : n'y a-t-il pas un seuil de population qui permet le développement d'activités auto-entretenues par la demande proprement urbaine ?

Toutefois, la plupart des géographes (7) qui ont tenté une distinction claire entre la petite ville et la ville moyenne se rendent compte de l'artifice et finissent par englober dans une même catégorie de ville toutes celles qui se distinguent principalement de la strate supérieure des grandes villes. La limite factice qui s'établirait entre des villes ayant une taille inférieure à 20.000 habitants et celles 20.000 à 100.000 habitants ne sera alors retenue que dans un souci d'explicitier le poids donné au critère démographique dans la politique de l'Etat et le rôle qu'il compte faire jouer à chaque cellule urbaine (encadrement des campagnes, écran démographique face à la grande ville). De même, le seuil intermédiaire de 50.000 habitants permettra de vérifier en permanence la pertinence d'une distinction de ces villes entre le groupe de 20.000 habitants à 50.000 habitants et celui de 50.000 habitants à 100.000 habitants.

La distinction principale s'opérait donc entre petites et moyennes villes d'une part et celles de la strate supérieure des grandes villes d'autre part. Le poids démographique de ces dernières cache alors une réduction de leurs poches de ruralité (fonctionnement plus autonome par rapport au monde rural), et un éclatement voire une fragmentation de leur espace urbain. Ceci se traduit socialement par des structures moins marquées par l'intégration communautaire, plus hétéroclites, où se cassent les cultures régionales (R. Escallier, 1996) alors que leur gestion "accompagne" cette fragmentation spatiale par la multiplication des organes de gestion municipale et une administration centrale omniprésente.

Le seuil supérieur fixé à 100.000 habitants peut paraître assez élevé, mais il respecte une caractéristique principale du Maroc :

7- Nous retiendrons ici, aussi bien les travaux d'URBAMA sur le Monde Arabe (petites villes et villes moyennes - 1986 - le colloque de Tours Juin 1994 "Petites villes et développement local dans le Monde Arabe. Marc LAVERGNE "Autour du concept de villes petites et moyennes en Jordanie (in Annales de géographie n°575 - 1994) que ceux réalisés sur l'Afrique Noire (Philippe HAERINGER "La petite ville face au procès de mégapolisation" - François MORICONI - EBRARD "Villes secondaires et métropoles du tiers - monde" in "Villes en parallèle - n°22 Paris - 1995.



Source : RGPH 94

l'importance de ses grandes villes. Comme le signale R. Escalier qui avait arrêté ce seuil à 50.000 habitants pour les villes du Maghreb, les villes de 50.000 à 80.000 habitants au Maroc ont un pouvoir de commandement et un rayonnement qui diffèrent peu de ceux des villes de 20.000 à 50.000 habitants. Mais, au delà de cette assertion qu'il s'agira de vérifier, l'importance des villes de plus de 100.000 habitants (Sept citadins sur dix) et leur forte représentativité (18 en 1994) dans l'armature urbaine marocaine milite pour élever ce seuil à 100.000 habitants comme l'ont déjà fait toutes les études officielles.

SECTION I/ LES FONCTIONNAIRES : QUEL RÔLE DANS L'ÉCONOMIE URBAINE ?

L'injection d'une masse d'équipements publics ne peut qu'être entraînant pour l'économie urbaine puisqu'elle engendre, d'une part un plus fort rôle attractif de la ville pour les populations de son arrière pays qui constituent alors une demande potentielle pour le développement de commerces et services urbains, et d'autre part un accroissement de la masse salariale injectée par l'Etat qui correspond à de nouvelles possibilités de redistribution, à une demande plus au moins solvable pour le développement de certaines activités dans la ville (B.T.P, commerces, services, ...), et enfin à la multiplication d'acteurs (les fonctionnaires) capables d'investir dans la ville.

Les "effets urbanisants" de la fonction administrative n'ont que trop été soulignés sans repérer les mécanismes qui forment cette relation. Certains ont pu démontrer les effets urbanisants de l'implantation des équipements scolaires, élément qui correspond certainement à des besoins des populations rurales qui ne peuvent être satisfaits dans les niveaux inférieurs de l'armature urbaine. Ils favorisent les centres intermédiaires qui voient s'organiser autour des collèges et lycées des filières d'élèves originaires de leur arrière pays.

Cependant, si la promotion administrative nous paraît être à la base de l'émergence d'un grand nombre de petites villes ou au "coup de fouet" donné à l'urbanisation dans plusieurs villes moyennes par l'injection des équipements et d'une masse salariale conséquente, il faudrait nous interroger sur les effets induits sur l'économie urbaine à long terme. Or,

ce mouvement ne peut être obtenu par des injections permanentes. Il exige "l'implication" des fonctionnaires dans l'économie urbaine. Ces acteurs privilégiés sont appelés à être étudiés dans leurs logiques de consommation et de placement de leur épargne.

L'objet de ce chapitre n'est pas tant de situer la part de ces logiques dans le développement de la ville moyenne en général mais de décrire différentes situations où émergent des logiques différenciées afin de porter l'attention sur "les conditions les plus favorables pour que le fonctionnaire devienne un agent dynamique de l'économie urbaine".

Nous nous limiterons à la description de quatre cas dont trois concernent des centres ruraux de services de la région Nord-Ouest (Zhiliga, Dar Gueddari et Oued Laou), le quatrième touchant une ville moyenne "traditionnelle" : Ouazzane.

S.S.1- Les "fonctionnaires" dans trois centres ruraux de la région Nord-Ouest.

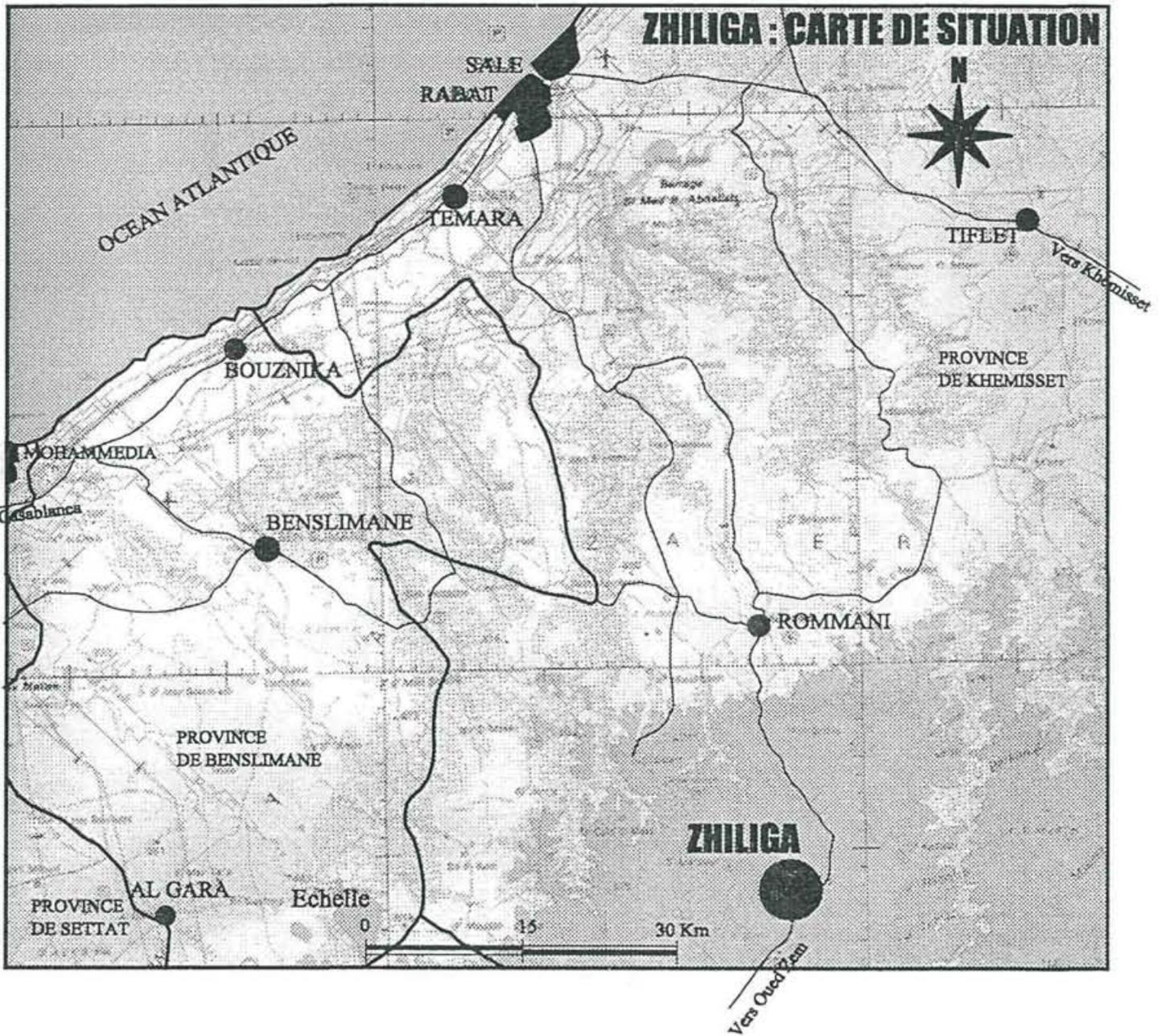
C'est dans le cadre d'une cellule de recherche du Centre d'Etudes et de Recherche en aménagement et Urbanisme (CERAU) (fait urbain et intégration des campagnes) que nous (8) avons mené une étude comparative dans trois centres ruraux de la région Nord-Ouest. Il s'agissait alors d'étudier les bases de développement de chaque centre et les conditions spécifiques de son émergence. Chaque centre a fait l'objet d'une enquête de l'ensemble des activités d'une part et d'une enquête ménage d'autre part. Des enquêtes exhaustives ont pu être réalisées, vu le nombre relativement réduit des ménages, à Zhiliga et Oued Laou (respectivement 497 et 593 ménages). Pour Dar Gueddari (843 ménages) l'enquête n'a concerné que 50% des ménages.

A- Le cas de Zhiliga.

Le Centre de Zhiliga est situé sur la route reliant Romani à Oued Zem (voir fig.1). A l'origine, c'est en 1916 que la colonisation a créé

⁸ IRAKI Aziz - SAKROUHI Allal et SOUAFI Mohamed. "Fait urbain et intégration des campagnes" Cahiers du CERAU - 1987-

Figure 1



plusieurs postes militaires dans les Zaers-Zemmours; Zhiliga a alors constitué un poste d'une grande importance, avec l'implantation d'une caserne et fixation du souk. Il est devenu ainsi un centre étape entre Romani et Oued Zem avec une pompe à essence et quelques cafés restaurants-épiceries. Très vite, ce centre a constitué un moyen de mobilisation de la force de travail pour l'agriculture, même si la colonisation n'a que très peu pris de terres dans cette zone.

En effet, dans cette région d'économie pastorale où Zhiliga formait déjà à l'aube du XX^e siècle un des deux pôles les plus importants avec Ain Aouda dans la région des Zaers (9) au Sud de Rabat, la fixation du souk, autrefois itinérant, en un lieu de contrôle aisé, au centre des fractions les plus peuplées, ne pouvait que favoriser la fixation de pasteurs autour d'un pôle commercial juxtaposé au souk.

Depuis, cette agglomération n'a fait que s'accroître avec un étoffement de sa structure administrative (malgré la fermeture de la caserne) corrélée à un rôle de centre étape de plus en plus confirmé par l'augmentation du trafic routier ^{vij} sur Oued Zem, et surtout, un souk dont le dynamisme ne pouvait que se développer vu sa situation de contact pour la collecte du bétail et sa proximité de Rabat, qui en fait, comme le souligne J.F.T^{roin} "un entrepôt à bétail pour cette ville" (10). Tout cela se traduit par une multiplication du nombre des commerces et services qui passent d'une vingtaine à 132 points de vente entre 1971 et 1986 mais aussi par une augmentation très sensible de sa population qui a presque doublé atteignant 2654 habitants en 1986.

Nous retrouvons dans le centre 65 fonctionnaires (qui représentent 10,6% des ménages du centre) recevant une masse salariale globale de 1.030.500 DH annuellement, soit 21,5% du total des revenus en circulation dans le centre chaque année. Plus que cela, ils constituent près de la moitié des ménages les plus "riches" du centre (48% des ménages de la tranche de plus de 15.000 DH de revenu annuel) ; c'est dire leur

9- "Villes et Tribus du Maroc. Rabat et sa région" - Tome III, par la Mission Scientifique du Maroc. Paris - Ed. Ernest Leroux - 1920-

10- J. F. TROIN "Les souks marocains : marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc. Aix - Edi Sud. 1975.

importance quant à la demande potentielle qu'ils représentent malgré leur nombre limité.

Cependant, cette catégorie de population reste caractérisée par son extériorité par rapport à la région d'étude (74% des fonctionnaires lui sont extérieurs) et par des habitudes de consommation qui font largement appel à l'urbain, ce qui se traduit par plus de 40% des dépenses courantes faites en dehors du centre. Il faut dire que plus de 60% d'entre-eux font des transferts pour leurs parents restés dans la ville ou région d'origine. Ces deux éléments combinés débouchent sur des dépenses moindres à l'intérieur du centre ; 17% du total des dépenses des ménages, alors que les fonctionnaires concernent ⁽¹¹⁾ 21,5% du total des revenus des ménages

Concernant l'impact de ces fonctionnaires sur les secteurs du logement, agriculture et commerce ; on remarque que seul, 15% d'entre eux ont fait un placement dans un logement, 13% ont investi dans l'agriculture et 4% dans le commerce (Voir Tableau 1).

¹¹ - Ménages et dépenses de consommation à l'intérieur et à l'extérieur du centre

Profession activité	%	Total dépenses conso. interne	%	Total dépenses conso. externe	%
Fonctionnaires	10,6	612.050	16,5	418.450	35,2
Commerçants soukiers transporteurs	25,3	1.315.470	35,4	479.550	40,2
Artisans, services maçons	12	384.198	10,4	93.752	7,9
Employés des com. et services	8,4	202.761	5,5	29.719	2,5
Agriculteurs	5,7	331.960	8,9	58.300	4,9
Travailleurs agri. et bergers	3,2	85.046	2,3	9.464	0,8
Retraités	2,5	85.020	2,3	20.580	1,7
Autres *	32,3	694.706	18,7	81.800	6,8
Total	100	3.711.211	100	1.191.615	100

* journaliers, chômeurs, prostituées, ...

Source : Enquête 1986.

**Tableau n° 1 : Consommation et investissement
des fonctionnaires de Zhiliga**

tranche de revenu annuel des fonctionnaires	Nombre	%	Consommation			
			interne en DH	% de la consommation totale	Externe en DH	% de la consommation totale
- 5000 DH	0	-				
5000 à 7500 DH	1	2	5700	79	1500	21
7500 à 10 000 DH	0	-			33.000	
10 000 à 15 000 DH	12	22,6	115.300	71	165.000	29
15 000 à 20 000 DH	21	39,6	198.450	55	84.900	45
20 000 à 25 000 DH	8	15,1	86.200	50	134.050	50
+ 25 000 DH	11	21	206.400		ND	
Total	53	100	612.050	59	418.450	41

Placement - Investissement						Revenu moyen (DH)	Masse salariale totale (DH)
Logement	%	Commerce	%	Agriculture	%		
						0	
						7.200	7.200
						0	
2	17			2	17	12.358	148.300
3	14	1	5	3	14	17.304	363.450
0						21.387	171.100
3	27	1	9	2	18	30.950	340.450
8	15	2	4	7	13	19.443	1.030.500

Source : Enquête 1986 - CERAU - INAU.

Ce très faible impact s'explique encore une fois par l'extériorité de ce type de population, son instabilité (le gros des effectifs est dans l'enseignement) ajoutées à une implantation récente (plus de 65% sont arrivés depuis 1980; 84% depuis 1971) (Voir Tableaux 2 et 3). On peut noter toutefois que ceux qui ont investi dans le centre sont des originaires du centre qui comptent y rester. Il s'agit du personnel du Centre de Travaux, de l'Elevage et de quelques instituteurs.

Tableau n° 2 : Origine des fonctionnaires de Zhiliga

La commune rurale (CR)	26 %
Les CR avoisinantes	7,4 %
Autre Rural	9,2 %
Centres Urbains	57,4 %
Total	100 %

Source : Enquête 1986.

Tableau n° 3 : Date d'arrivée des fonctionnaires de Zhiliga

	% cumulé
Nés dans le centre : 1,8%	
-Arrivé avant 1936 : 0,0%	1,8
-Arrivé entre 36 & 59 : 5,3%	7,1
-Arrivé entre 60 & 71 : 8,9%	16
-Arrivé entre 71 & 82 : 46,4%	62,4
-Arrivé après 1982 : 37,5%	99,9
Total : 99,9%	

Source : Enquête 1986.

Enfin, ces fonctionnaires auraient pu développer le système locatif dans le centre, mais deux éléments le freinent :

1° l'existence d'une ancienne caserne en ruine dont quelques logements sont donnés par le Caïd à ces fonctionnaires qui les restaurent à peu de frais.

2° le logement de fonction.

On arrive ainsi, à ne trouver dans le centre que 30% des fonctionnaires qui louent chez des particuliers -(19 sur 65).

On peut se demander pourquoi les fonctionnaires ne constituent pas des éléments dynamisants dans le centre alors que les "opportunités" leur sont ouvertes telles que celles que représentent "l'engraissement" dans cette zone d'élevage. Un certain "enracinement" dans la région est nécessaire pour avoir les "bons contacts" qui sont le propre de ceux qui sont, soit originaires du centre (ou de la région) soit résidants pendant une période suffisamment longue pour les avoir. Durée de résidence et origine du fonctionnaire, sont donc des facteurs essentiels, surtout lorsque le fonctionnaire est souvent appelé à passer par plusieurs lieux de résidence dans sa carrière administrative.

B- Le cas de Oued Laou

Oued Laou, est situé aux confins de trois tribus du Rif Occidental (Bni Said, Bni Hassan et Bni Ziate) son souk a de tout temps joué un rôle primordial dans la vie locale (voir fig. 2). Dès 1920, les autorités coloniales vont l'ériger en centre de commandement militaire, une

Figure 2



pratique courante pour tous les souks de tribu de la région Nord sous commandement espagnol. Après l'injection de quelques équipements administratifs dans les années 40 ce centre va longtemps rester dépendant de son souk, baignant dans un milieu rural imprégné par une agriculture vivrière à faible effet d'entraînement sur le reste de l'économie du centre. Il va falloir attendre les années 60-70 pour voir se conjuguer plusieurs éléments de mutations avec l'introduction de nouvelles cultures et de l'élevage en stabulation, le développement des activités liées à la pêche, le retour de certains émigrés d'Europe et le renforcement de la gestion et de l'encadrement du territoire opéré par l'Etat.

Un ensemble de facteurs qui ne vont pas manquer de favoriser l'émergence et le développement de ce centre qui compte quelques 593 ménages en 1986. La période allant de 1980 à 1986 a vu alors l'installation de plus de 20% d'entre eux, marquant par là une dynamique malgré sa position excentrique par rapport au réseau routier et aux principales villes de la région. En effet, il s'agit d'un centre situé sur une route secondaire le reliant à Tétouan et à Bou Ahmed, excentré par rapport à l'axe routier principal (RP 39) reliant Tétouan à Chefchaouen. Ici, les effets "urbanisants" liés à la fonction de relais routier sont inexistantes, la proximité de Tétouan jouant en plus, un rôle inhibiteur.

Les fonctionnaires représentent près de 22% des ménages et 24,5% des revenus dans le centre. Mais leur part parmi les revenus les plus élevés dans le centre (plus de 15.000 DH de revenu annuel) tombe à 21,76% contrairement au cas de Zhiliga où ils représentaient la catégorie de la population la plus riche du centre. (voir tableau 1). Leur origine géographique montre toujours une prédominance d'éléments extérieurs à la région, et au centre lui même, puisqu'ils concernent 68,5% des fonctionnaires contre seulement 31,5 originaires de la commune rurale, du centre ou de la région de Tétouan (voir tableau n°4).

Tableau n° 4 : Origine géographique des fonctionnaires exerçant à Oued Laou

Origines	Nombre	%
Centre	12	9,25
Commune	9	6,90
TETOUAN	30	15,40
CHEFCHAOUEN	10	7,70
Reste Zone Nord	16	12,30
Autres régions	63	48,45
Total	130	100,00

Source : Enquête 1986.

A cette "extériorité", il faudrait ajouter l'arrivée tardive de ces fonctionnaires puisqu'en 1986, 80% d'entre eux ne s'étaient installés que depuis 6 ans (voir tableau n°5).

Tableau n° 5 : Date d'arrivée des fonctionnaires exerçant à Oued Laou

Dates	Nombre	%
Avant 1950	0	0
1956-1964	2	1,55
1965-1969	5	3,85
1970-1974	5	3,85
1975-1979	13	10,00
1980-1986	105	80,75
Total	130	100,00

Source : Enquête 1986.

L'affectation des revenus des fonctionnaires laisse apparaître ici une grande part de la consommation satisfaite au niveau local puisqu'elle concerne 79% de la masse monétaire affectée aux loisirs et à l'acquisition des services, contre 21% acquise en dehors du centre. Cette dernière intéresse surtout les classes de revenu annuel supérieur à 15.000 Dh (tableau n°6).

Tableau n°6 : Structure et affectation des revenus des fonctionnaires de Oued Laou

Classes des revenus	Effectifs	Revenu moyen	Masse salariale	Consommation interne	%*	Consommation Extérieur	%**
-5000	1	3000	3000	3000	100	-	0
5000-7500	2	5160	10320	10320	100	-	0
7500-10.000	12	8856	106272	96229	90,5	10043	9,45
10.000-15.000	75	12890	966785	757722	81,67	170063	18,33
15.000-20.000	21	17241	362061	262744	76,1	82517	23,9
20.000-25.000	16	22462	359392	260653	76,8	78739	23,2
+ 25.000	3	30120	90360	61790	76,7	18770	23,3

* % Consommation interne sur consommation globale

**% Consommation externe sur consommation globale

Quant à l'investissement, seul un peu plus de 10% des fonctionnaires ont réalisé un investissement ou un placement dans le centre : essentiellement dans le logement (10/14), dans l'agriculture (3/14) et les services (1/14). Encore une fois l'impact sur l'investissement reste faible et ne concerne que des fonctionnaires d'origine locale.

C- Le cas de Dar Gueddari

Contrairement à Zhiliga ou Oued Laou, le centre de Dar Gueddari n'a pas donné lieu à la création d'un centre militaire administratif autour d'un souk préexistant. Dar Gueddari est un centre de création récente qui a été le fait du déplacement de douars sinistrés lors de la grande inondation qu'a connu le Rharb en 1963, dans un terrain melk de la famille Gueddari près de l'emplacement du souk.

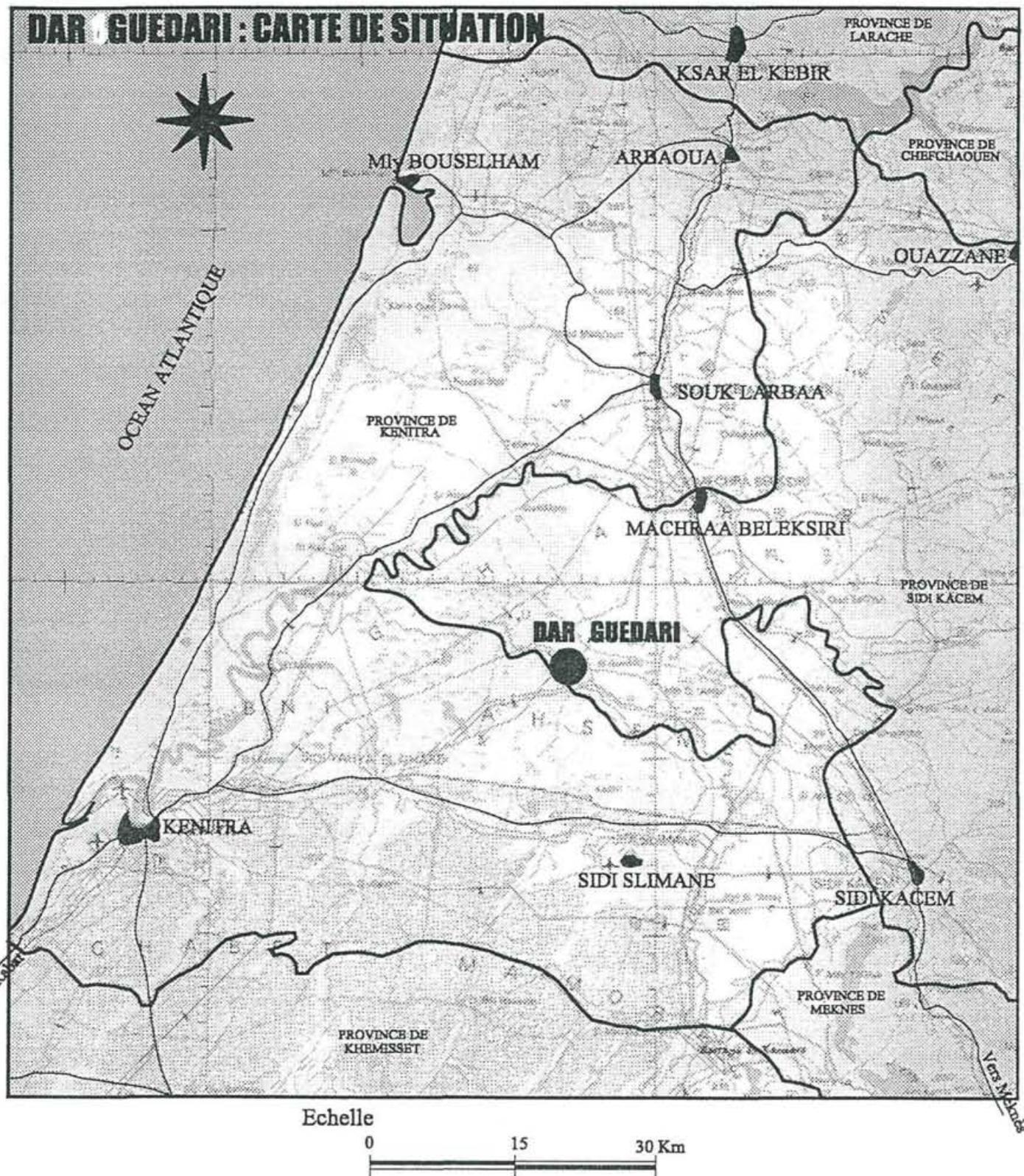
Situé au milieu du triangle urbain de la plaine il est entouré par les villes de Souk Larbaa et Mechraâ Bel Ksiri au Nord, Sidi Slimane et Sidi au Sud Est et Kénitra au Sud Ouest (fig. n°3). La présence d'une densité urbaine importante semble inhiber son rôle de centre routier malgré sa localisation à la croisée de cinq voies secondaires intra-régionales.

Cependant, ce centre reste localisé dans la région où l'activité agricole est la plus modernisée du pays avec le développement des cultures industrielles et spéculatives fortement mécanisées et l'installation d'une usine sucrière à quelques kilomètres de son lieu d'implantation. Des atouts qui ne vont pas manquer par se traduire dans le développement de services liés à l'agriculture, l'installation de fellahs et la canalisation d'une demande potentielle formée par des ouvriers et salariés agricoles de plus en plus nombreux.

Dans un tel contexte, l'importante injection des équipements publics depuis les années 70 ne va que renforcer cette localité qui atteignait déjà 3700 habitants en 1987.

Les fonctionnaires représentent 27% du total des emplois dans le centre et concernent 56% des ménages ayant un revenu annuel supérieur à

Figure 3



10.000 DH (compte non tenu des transferts). Ici, ils forment la couche "aisée" du centre.

Leur origine géographique montre que 58% d'entre eux sont nés à l'extérieur du centre ou de la commune rurale de Dar Gueddari (voir tableau n° 7). Ici aussi ils ne se sont installés que ~~tardivement~~ récemment : 65% d'entre eux sont venus entre 1980 et 1986.

Tableau n° 7 : Origine géographique des fonctionnaires

Nés dans le centre ou la commune		Plaine de Rharb		Casablanca, Rabat, Salé		Autres régions		Total	
Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
69	42	53	33	05	3	36	22	163	100

Source : Enquête 1986.

Quant au recours pour satisfaire leurs besoins quotidiens, les fonctionnaires de Dar Gueddari montrent le même comportement que ceux de Zhiliga. Si 65% de leurs revenus sont affectés à la consommation dans le centre/souk, 35% de leurs besoins sont satisfaits dans les autres villes et centres de la région. Bien entendu, ce recours à l'extérieur devient plus important avec les "hauts salaires" puisqu'il atteint 67% du revenu pour les fonctionnaires ayant un salaire supérieur à 20.000 DH. A cela, il faut ajouter que la demande satisfaite sur place, se porte essentiellement sur le souk (plus de 75%) et non sur les commerces et services fixes du centre (voir tableau n° 8).

Tableau n° 8 : Revenus et leur affectations par les ménages de fonctionnaires de Dar Gueddari

Tranche de revenu	%	Affectation			Consommation et lieu d'affectation		
		Transfert	Agriculture & l'élevage	Consommation	Centre	Souk	Ailleurs
- de 5000 DH	2	-	-	100%	33%	67%	-
5001-7500 DH	6	20%	30%	50%	-	80%	20%
75001-10.000 DH	17	71%	18%	11%	7%	82%	11%
10.001-20.000 DH	64	62%	12%	26%	19%	42%	38%
+ de 20.000 DH	11	39%	11%	50%	5%	28%	67%
Total	100	56%	13%	31%	15%	50%	35%

Source : Enquête 1986.

Enfin, la ventilation des revenus entre la consommation, les investissements et les transferts montre l'importance de ces derniers qui

concernent 56% des revenus contre seulement 31% pour la consommation. Ce fait est amplifié dans le centre de Dar Gueddari quand on sait que 32% des fonctionnaires ont une double résidence (le centre et/ou Kenitra, Sidi Yahya, Ksar Kbir, Salé). La multiplicité des centres urbains dans cette zone fortement urbanisée concourt certainement à cette "hémorragie". Plusieurs fonctionnaires considèrent alors le centre rural comme lieu de travail, mais "font leur vie" ailleurs, là où ils bénéficient déjà des appuis familiaux, de l'accès à la résidence.... Comme dans les centres précédents, ici aussi l'investissement direct dans le centre reste très faible (13% des revenus). On n'enregistre aucun cas dans le logement en 1987, preuve de l'importance des appuis sur d'autres localités. Seuls quelques employés dans les centres de mise en valeur déclaraient investir une part de leur revenu dans l'agriculture.

D- Quelques enseignements

Les différents cas étudiés montrent des caractéristiques qui semblent être le fait des petits centres ruraux.

1- La part des fonctionnaires dans la population de ces centres est relativement importante (près de 20 à 25% des ménages). Cette importance est d'autant plus grande qu'ils représentent une bonne partie des ménages à "haut revenu" des ces centres.

Quelque soit le centre rural considéré, les besoins en produits de consommation courante des fonctionnaires sont satisfaits dans la localité même qui profite de leur stabilité matérielle. L'arrivée des fonctionnaires a correspondu, notamment après les années 70, à l'émergence de services de desserte, à une multiplication des commerces alimentaires et à l'apparition de quelques nouveaux services rares comme la pharmacie. (entre 1976 et 1986 la part des nouveaux commerces et services créés représentent entre 42% et 72% suivant les centres étudiés). Lier l'étoffement de l'appareil commercial et de services à ces revenus fixes nous semble dépasser le fait de la simple coïncidence.

2- Les centres "recrutent" des fonctionnaires ayant les particularités suivantes :

+ dans la majorité des cas, il s'agit de petits fonctionnaires au salaire ne dépassant pas 1200 DH mensuellement,

+ les fonctionnaires sont en grande partie d'origine extérieure à la région. Seuls certains services (surtout ceux de la commune) recrutent sur place. Ils connaissent des mouvements de mutations plus au moins rapides,

+ installés le plus souvent dans une logique de "bricolage" pour ne pas dire de "survie", cette catégorie de population s'adresse avant tout au souk pour assurer ses besoins alimentaires quotidiens. Pour le reste des produits urbains consommés, il est acquis dans la ville d'origine, la ville des parents, la ville de la résidence antérieure qui constitue encore le point d'ancrage de ces fonctionnaires.

En fait, le centre rural ne constitue souvent qu'une étape dans l'itinéraire de ces fonctionnaires (ceux du Ministère de l'Education nationale sont les plus nombreux). Il est considéré comme lieu de travail momentané. Ce qui se traduit par l'importance des transferts et les cas très rares d'investissement dans ces centres (qui marquerait alors une volonté d'installation).

3 - Les seuls cas d'investissement touchent des fonctionnaires autochtones, pas toujours les mieux rémunérés (adjoints techniques, machinistes agricoles, quelques instituteurs) qui ont quelques années d'ancienneté dans le centre et rentrent dans une logique d'ancrage dans le milieu rural.

Ces cas sont à souligner à plus d'un titre. En effet, ils montrent que l'investissement est loin d'être fonction des seules potentialités locales mais s'inscrit aussi et surtout dans la logique d'acteurs plus ou moins intégrés dans le milieu. Ce qui donne à l'appartenance géographique une importance clef, puisque, ne peut profiter, avec un bas salaire, des opportunités locales (logement, possibilités d'association dans l'agriculture...) que celui qui possède le réseau de relation (local) nécessaire. Ces cas nous invitent à voir dans le recrutement des fonctionnaires autochtones un moyen de développement pour toute localité si le mouvement s'installe dans la durée. Cependant, si les

logiques qui président à l'affectation des fonctionnaires (cadres) semblent aller de plus en plus dans le sens contraire ⁽¹²⁾, celles concernant les petits fonctionnaires devraient tendre à favoriser les autochtones dans les postes d'instituteurs, d'infirmiers, d'agents de l'élevage Ces derniers constituent la "cheville ouvrière" du développement local, car eux seuls peuvent s'impliquer dans un développement participatif. Mais, avec le temps, ils peuvent constituer en milieu rural une élite locale nouvelle, investie de pouvoirs et bousculant les anciennes hiérarchies. Est-ce alors la peur de situations nouvelles (qui resteraient à contrôler) ou des logiques internes (opaques) qui, aux Directions Centrales des différents Ministères, expliqueraient les mouvements d'affectations de petits fonctionnaires qui privilégient encore leur éloignement de leur localité d'origine ?

S.S.2- Le cas d'une ville moyenne traditionnelle : Ouazzane

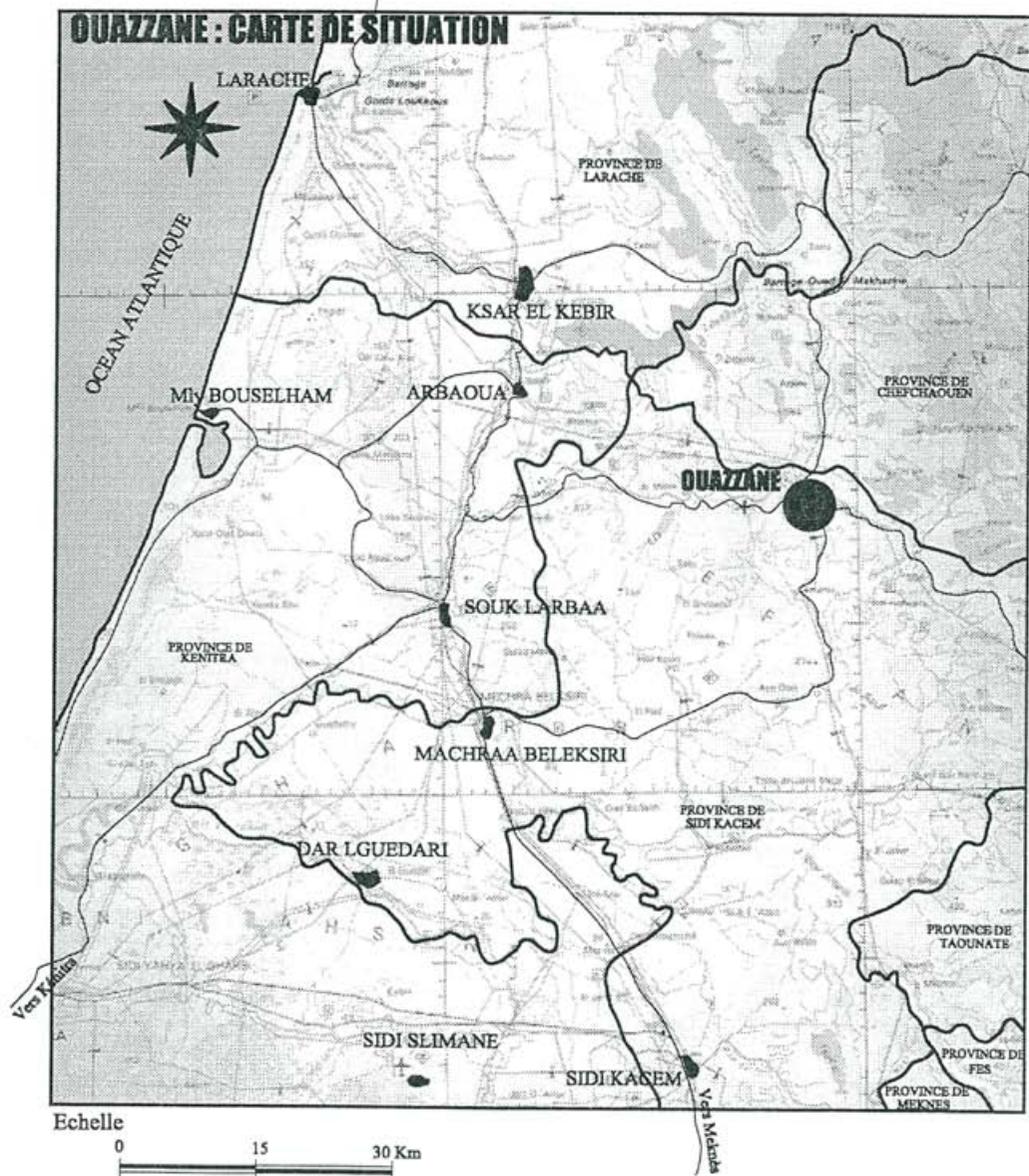
Implantée au point de rencontre de quatre tribus Jbala dans une zone de contact entre le Rif occidental au Nord et la plaine du Rharb au Sud, Ouazzane est une vieille cité dont la formation commença au XVII^e siècle avec la fondation d'une confrérie religieuse par Moulay Abdellah Chérif.

Le pouvoir spirituel de cette *Zaouia* qui s'étendait à travers tout le royaume, (et jusqu'en Algérie) et son rapport au pouvoir central vont fortement marquer l'évolution même de cette ville. Très vite, cette *Zaouia* va avoir un rayonnement foncier important dans tout le Nord Marocain. Située dans une zone de contact entre deux domaines agricoles complémentaires (le pré-rif avec la prédominance de l'arboriculture et le Haut Rharb avec la céréaliculture) Ouazzane a très vite développé sa fonction commerciale en bénéficiant aussi de sa position géographique entre les ports du Nord marocain et les villes de l'intérieur (voir fig. 4). Ajouté à une activité artisanale dont la production avait une renommée nationale (tissage de la laine), Ouazzane comptait déjà 15000 à 20000 habitants au début du siècle ⁽¹³⁾.

¹² Partant de l'idée que plus un cadre responsable d'un service public au niveau local s'enracine localement, plus il acquiert du pouvoir. Un moyen de lutter contre la corruption et l'installation de ces nouveaux pouvoirs locaux reste la mutation tous les quatre à cinq ans.

¹³ R. RÉGALA "Ouazzane : espace et société d'une ville traditionnelle du Maroc". Thèse 3^e cycle en géographie Paris I 1987.

Figure 4



Avec la colonisation, cette ville va connaître pendant longtemps le même sort que celui des villes marocaines traditionnelles. Concurrence des produits manufacturés et colonisation agraire vont ruiner ses activités productives. La nouvelle liaison Tanger-Fès va rendre Ouazzane excentrée par rapport à l'axe Atlantique, pivot de l'économie nouvelle. Seule son rôle commercial sera maintenu avec un renforcement de ses fonctions politico-administrative (implantation d'une caserne militaire, création de la municipalité, développement des services socio-publics hôpital, lycée...).

Depuis 1956 cette situation semble perdurer. La modernisation de l'agriculture dans le pays Jbala ne s'est pas faite, le recul du secteur artisanal devient structurel, seul le secteur tertiaire connaît un gonflement permanent. Cependant, au niveau démographique cette situation se traduit par deux phénomènes "contradictaires" : le départ des éléments les plus dynamiques et l'arrivée de plus en plus importante de migrants ruraux du pays Jbalas à la recherche de revenus complémentaires. Un double mouvement qui explique la paupérisation qui caractérise cette ville et son corollaire, la faiblesse en nombre des couches intermédiaires. Dans un tel contexte, l'arrivée "massive" de fonctionnaires ne peut qu'être un facteur déterminant dans le développement de cette ville de près de 60000 habitants.

Un bref aperçu sur l'évolution de ses services publics pourra nous éclairer sur les caractéristiques et le nombre de cette catégorie de population.

Depuis 1926, date de sa promotion administrative (par la colonisation) en Municipalité, Ouazzane n'a subi que peu de changements. Comme le remarque R. Régala "la plupart des structures administratives et techniques datent de l'époque du Protectorat".

En fait, la municipalité est restée longtemps le premier agent de recrutement. Le personnel administratif de la municipalité comptait déjà 85 personnes titulaires et 84 ouvriers permanents, assurant les divers

travaux de construction et d'entretien de la ville en 1983 (14). Onze années plus tard on observe un doublement du nombre du personnel titulaire (175) et une augmentation sensible de celui des ouvriers permanents qui compte 128 agents en 1994 (15).

La masse du personnel administratif rattaché au rôle de gestion et d'encadrement de la ville est aussi gonflée par les services assurant la sécurité et la police. Leur nombre n'a pu être obtenu auprès des services concernés, mais il représentait 5,5% des actifs en 1982 (corps de l'armée compris - la caserne militaire a été désertée à partir de 1975 et transformée en centre de formation rapide) (16).

Les services techniques à Ouazzane sont assez bien représentés : Électricité, eau potable, téléphone, Office des transports, Travaux Publics, Agriculture, Elevage sont présents, de même que le Tribunal de 1ère instance ou les services des impôts. Cependant, le nombre de fonctionnaires qu'ils représentent reste assez faible puisqu'il atteint à peine 194 personnes (17).

A contrario, les services socio-éducatifs (essentiellement ceux de la Santé et de l'Education) assurent le gros du recrutement des fonctionnaires dans la ville. En effet, le secteur de l'enseignement a connu une évolution rapide depuis le début des années 70 avec la construction du lycée Ibn Zohr, de deux collèges et de 5 écoles primaires (voir tableau n°9).

Tableau n° 9 : Les établissements scolaires à Ouazzane - 1960 - 1994

1960	1986	1994
6 Ecoles primaires 1 Lycée	9 Ecoles primaires 2 Lycées collèges 2 Collèges	11 Ecoles primaires 02 Lycées collèges 02 Collèges 01 Centre de qualification professionnelle

Source : Pachalik de Ouazzane

¹⁴ Monographie de la ville de Ouazzane 1983 d'après R. RÉGALA.

¹⁵ "Monographie de la ville de Ouazzane" 1994 (réalisée par les services du pachalik de Ouazzane).

¹⁶ R. Régala op. cit. P316.

¹⁷ Recensement du personnel administratif, enquête stage INAU 1994. Coordinateur IRAKI Aziz avec la participation de MM. LAHZAM Abdellah, SAKROUHI Allal, TAMIM Mohamed et TOZI Mohamed

L'effort consenti a débouché sur la présence de 328 enseignants dans la ville en 1983 ⁽¹⁸⁾ qui représentaient, d'après le recensement général de la population, 42,1% des actifs occupés dans les services publics en 1982. Cette part nous paraît s'être maintenue depuis, puisque nous avons pu recenser 713 personnes travaillant dans les lycées, collèges et écoles de la ville en 1994.

Sur les 1200 fonctionnaires recensés, ils représentaient alors 56%. Une part sans doute exagérée, car le recensement réalisé n'a pas pu toucher les agents qui assurent la sécurité ni l'ensemble du personnel ouvrier rattaché à la municipalité. Cependant, ces chiffres confirment l'idée première : l'importance du nombre des enseignants parmi les fonctionnaires.

Les services de la santé, même s'ils regroupent un hôpital de 130 lits, trois dispensaires, un Centre de Santé et un Bureau d'Hygiène, ne semblent pas pouvoir répondre aux besoins croissants d'une population de plus en plus nombreuse. Ils ne totalisent que sept médecins et un peu moins de 100 personnes (infirmiers, agents de service, personnel administratif).

Ainsi donc, enseignants et personnel de la Municipalité prédominent parmi ces fonctionnaires dont il s'agit maintenant de préciser les caractéristiques socio-démographiques.

A- Quelques caractéristiques socio-démographiques des fonctionnaires de Ouazzane.

En tant qu'agent dynamique dans l'économie urbaine, le fonctionnaire est analysé ici dans son comportement vis à vis de la consommation, de l'épargne et de l'investissement. Trois caractéristiques socio-démographiques nous semblent pouvoir influencer sur ce "comportement" : l'origine géographique, l'ancienneté dans la ville, le niveau de revenu et la situation matrimoniale.

¹⁸ Monographie de Ouazzane 1983. Pachalik de Ouazzane.

1- La prédominance des fonctionnaires nés à Ouazzane et dans les pays Jbala.

En effet, c'est dans Ouazzane et sa région que 61,5% des fonctionnaires sont recrutés (41% pour Ouazzane et 20,5% pour le pays jbala) (voir tableau n° 10)

Tableau n° 10 : Origine des fonctionnaires de Ouazzane (1994)

Origine	Ouazzane	Région Ouazzane	Rural lointain	Urbain	Non déterminé	Total
Effectif	509	245	115	325	06	1200
%	42,41	20,41	9,58	27,08	0,50	99,98

Source : Stage INAU 1994.

Une caractéristique qui s'explique par deux "spécificités locales". D'une part, la municipalité figure parmi les plus importants agents de recrutement dans les services publics de cette ville. Cette dernière recrute la majorité de ses cadres, mais surtout de son personnel subalterne "sur place" (Il en est de même pour les services techniques avec les agents d'exécution, gardiens,...). D'autre part, le pays Jbala a depuis longtemps été une région de formation des "tolbas" (Clercs qui assurent l'enseignement coranique, dirigent les 5 prières ...) au niveau national. Une tendance qui s'est "adaptée" avec l'école moderne pour déboucher sur les plus forts taux de scolarisation du Maroc rural ⁽¹⁹⁾ et par la suite, à un nombre élevé d'enseignants du primaire et du secondaire originaires de la région. L'importance de l'effectif des enseignants chez les fonctionnaires de Ouazzane nous explique alors aisément cette situation.

2- Une majorité de petits cadres ou d'agents subalternes.

Près de 50% des fonctionnaires de cette ville sont de petits cadres titularisés aux échelles 5 à 9 de la fonction publique et 33,25% restent des agents subalternes (voir tableau n° 11)

¹⁹ Voir Schéma d'Armature Rurale de la Région Nord-Ouest. INAU - CERAU 1985. Direction de l'Aménagement du Territoire - Tome I.

Tableau n° 11 : Les Fonctionnaires de Ouazzane selon les classes d'échelle (dans la fonction publique)

Echelle	Ensemble des fonctionnaires		Nés à Ouazzane	
	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4	399	33,25	249	50,70
5 - 9	576	48,00	172	35,00
10 et plus	225	18,75	70	14,30
Total	1200	100	491	100

Source : Stage INAU 1994.

Ceci se traduit par des salaires très bas, ne dépassant pas les 3000 DH mensuels pour les échelles les plus hautes et une moyenne de 2000 DH, pour plus de 80% de fonctionnaires. Cependant, si les petits cadres sont plus nombreux que les agents subalternes chez l'ensemble des fonctionnaires de la ville, cette situation s'inverse pour les fonctionnaires originaires de Ouazzane. Ces derniers sont en effet les plus "représentés" parmi les agents subalternes, ce qui confirme la prédominance de leur recrutement sur place par les collectivités locales.

Le niveau de revenu est certes important à retenir ici, mais il faut souligner en parallèle le caractère permanent des salaires et l'importance d'une population enracinée localement.

3- Un certain équilibre entre nouvelles et anciennes affectation à Ouazzane

Les dates ou périodes d'affectation des fonctionnaires suivent l'installation et le développement des équipements et administrations dans la ville. Cette ancienne Municipalité qui a connu un étoffement de ses infrastructures scolaires dès les années 70 a très tôt recruté des fonctionnaires. Ainsi, 40% d'entre eux ont été affectés entre les années 70 et 80 (voir tableau n° 12), contrairement à la nouvelle génération de villes (Souk Essebt, Oulad Taïma ...).

Tableau n° 12 : Ancienneté des fonctionnaires à Ouazzane

Ancienneté	-5 ans	5-9	10-14	15-24	25 et +	Total
Effectif	284	365	204	278	69	1200
%	23,66	30,41	17,00	23,16	5,75	99,98

Source : Stage INAU 1994.

Cependant, les affectations récentes concernent plus de 54% des fonctionnaires, ce qui confirme le grossissement des effectifs des collectivités locales ces dernières années, ainsi que l'effort soutenu pour l'enseignement.

Cette dernière caractéristique débouche ainsi sur une faible "période d'enracinement" chez une majorité de fonctionnaires allogènes.

B- Consommation et investissement des fonctionnaires

Après le recensement exhaustif des fonctionnaires, un échantillon stratifié ⁽²⁰⁾ permettant de contrôler quelque peu l'hétérogénéité interne de notre univers (sur base des trois critères : échelles, origine géographique, période d'affectation) a été tiré. Malgré les défections dues à l'enquête et au temps qui lui était imparti (qui n'ont permis de toucher que 85,5% d'un échantillon de 10% soit 99 personnes sur 120), l'échantillon enquêté a "respecté" dans son ensemble les caractéristiques des fonctionnaires relevées dans le recensement exhaustif (voir tableaux). Un interview avec chaque élément de l'échantillon a pu être réalisé.

Echelle	Ensemble des fonctionnaires		Echantillon	
	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4	399	33,25	37	37,37
5 - 9	576	48,00	43	43,43
10 et plus	225	18,75	19	19,19
Total	1200	100	99	99,99

Origine géographique	Ensemble des fonctionnaires		Echantillon	
	Effectif	%	Effectif	%
Ouazzane	509	42,41	46	46,46
Région Ouazzane	245	20,41	27	27,27
Rural lointain	115	9,58	02	2,02
Urbain	325	27,08	24	24,24
Indéterminé	06	0,50	00	00
Total	1200	99,98	99	99,99

²⁰ F.N BOUCHANINE : "Enquête, mode d'emploi" p81 Dar El Khattabi, Rabat 1989.

1- Des besoins satisfaits en grande partie à Ouazzane

La consommation des fonctionnaires appelle plusieurs remarques. Pour les produits alimentaires, nous retrouvons des habitudes de consommation devenues classiques chez cette catégorie de population dans l'ensemble des villes du Maroc. L'approvisionnement hebdomadaire principal, en fruits et légumes surtout, se fait au souk. Le marché municipal n'est utilisé que comme appoint au courant de la semaine. (Pour le reste des produits, ils font appel aux demi grossistes et épiceries de quartier qui leur font des facilités de crédit). Ce comportement concerne ici toutes les personnes interviewées, quelque soit leur échelle ou leur origine.

Pour des produits rares ou semi-rares (habillement moderne, produits électroménager), la grande majorité des fonctionnaires interrogés (75% et 86%) disent avoir recours à Ouazzane principalement, sans citer d'autres lieux de recours. Est-ce à dire que l'appareil commercial de cette ville est suffisamment étoffé et adapté pour satisfaire l'ensemble de ces besoins ? La réponse paraît difficile. En effet, le recours à l'extérieur concerne surtout les allogènes, mais les Ouazzanis aussi, dès que l'occasion se présente (surtout que beaucoup d'entre eux ont des parents dans les grandes villes du pays). L'importance du recours aux magasins locaux s'explique certainement par le poids des fonctionnaires autochtones dans notre échantillon (73%), mais aussi par une "adaptation" des commerçants locaux qui facilitent l'obtention de crédits personnels sans faire appel à la banque ou aux organismes de crédits agréés par l'Etat. Les relations interpersonnelles jouent encore un rôle non négligeable lorsqu'il s'agit de produits de contrebande qui arrivent de plus en plus sur le marché. La diffusion progressive de ces produits à partir des villes du Nord, en atteignant Ouazzane, a permis en même temps un élargissement des choix offerts aux fonctionnaires et un recours "au local" plus important, même pour des produits rares.

Cet aspect est même renforcé lorsqu'on observe l'importance de "l'habillement traditionnel" dans cette ville et le recours exclusif aux activités artisanales locales.

Cependant, dès qu'il s'agit de certains services supérieurs (clinique, médecins spécialistes...), l'appareil local ne répond plus (demande et solvabilité insuffisante) et le recours se porte en premier lieu vers la ville où loge un parent (Rabat, Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Tétouan sont citées indistinctement) et à défaut, vers la ville la plus proche (Kénitra).

2- Un investissement porté sur la construction par les fonctionnaires Ouazzani

La faiblesse des salaires des fonctionnaires ne pouvait que se traduire sur leurs capacités d'investissement. Ainsi ne retrouve-t-on que 27 personnes sur 99 qui déclarent avoir réalisé un investissement (Voir Tableau n° 13). Un chiffre qui, compte tenu de la sous-déclaration s'avère être non négligeable au regard des niveaux de salaires et montre au contraire un dynamisme et une capacité de mobilisation de l'épargne familiale sans commune mesure.

Tableau n° 13 : Investissement et origine des fonctionnaires

Type d'investissement	Inves. dans autre centre	Investissement Ouazzane			Invest. agric. periph.	Total fonct.* inves.	Sans inves.	Total fonctionnaires
		- constr. - terrain	Comm-erce	Service				
Origine								
Ouazzane	0	10	1	1	1	11	35	46
Région Ouazzane	1	09	0	0	2	10	17	27
Rural lointain	0	0	0	0	0	0	02	02
Autres urbains	4	2	0	0	0	6	18	24
Total	5	21	1	1	3	27	72	99

* Total des fonctionnaires ayant fait au moins un investissement.

Source : Enquête 1994.

Parmi les fonctionnaires ayant réalisé un investissement, les allogènes ne représentent que 22% et 66% d'entre eux l'ont fait dans leur ville d'origine.

Les deux cas d'un investissement dans le logement à Ouazzane concernent un technicien et une institutrice ayant respectivement 12 et 25 ans d'ancienneté dans le centre. Si l'institutrice, mariée à un Ouazzani, affiche clairement ses intentions de fixation dans la ville, le technicien originaire de Ksar Kbir a davantage profité d'une opportunité d'investissement et déclare que seuls les contraintes financières et

professionnelles l'obligent à rester à Ouazzane. Des situations qui montrent que la ville n'est pas prête d'intégrer des fonctionnaires originaires des autres centres urbains marocains. Ils restent eux même attachés à leur milieu d'origine et aux parents qu'ils y laissent. Sur l'ensemble de l'échantillon, nous ne retrouvons d'ailleurs que 3 personnes (sur 24) devenus propriétaires de leur logement, 84% d'entre eux restent locataires (voir tableau n° 14)

Tableau n° 14 : Origine des fonctionnaires et statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Propriétaire	Locataire	Gratuit Parent	Logement fonction ou assimilé	Autres	Total
Origine						
Ouazzane	15	14	08	03	06	46
Région Ouazzane	12	08	06	00	01	27
Rural lointain	00	02	00	00	00	02
Autres urbains	03	21	00	00	00	23
Total	30	46	14	03	07	99

Source : Enquête 1994.

Le contexte se présente différemment pour les fonctionnaires Ouazzanis. 24% d'entre eux ont investi dans l'achat d'un terrain et/ou la construction de leur logement, mais seuls 5% déclarent avoir investi dans une autre activité dans la ville. Il s'agit de deux enseignants du secondaire, l'un s'est associé dans un commerce "familial", l'autre a "monté" une affaire de garage mécanique (connaissant l'état des salaires des enseignants du primaire et du secondaire et leur niveau de besoins, le développement de la pluriactivité est devenu une caractéristique chez ce groupe de population que l'enquête n'a malheureusement pas pu dégager ici).

Cette tendance à l'investissement dans le logement est encore plus accentuée chez les fonctionnaires originaires du pays Jbala puisqu'elle concerne 33% d'entre eux. La nécessité de l'ancrage par la propriété immobilière dans la ville chez les migrants de l'arrière pays des villes moyennes a déjà été observée par ailleurs (voir infra), elle se confirme ici puisque nous retrouvons parmi les fonctionnaires de notre échantillon, davantage de propriétaires chez cette catégorie de population (44%) que chez les fonctionnaires Ouazzani (32%) (ces derniers profitant davantage des logements de fonction ou du logement des parents).

Tableau n° 15 : Ancienneté et échelle des fonctionnaires ayant réalisé un investissement

Ancienneté Echelle	- 5 ans	5 - 10	10 - 15	15 - 20	+ 20 ans	Total
0 - 5			1	1	3	5
6 - 9	1	1	4	3	4	13
+ 10		2	2	4	1	9
Total	1	3	7	8	8	27

Source : Enquête 1994.

Tableau n° 16 : Fonction et origine des fonctionnaires ayant réalisé un investissement

Fonction Origine	Cadre enseignement	Administrateur Adjoint	Ouvrier Agent Public	Technicien	Total
Ouazzane	08	00	04	00	12
Rég. Ouazzane	08	00	01	00	09
Urbain	03	01	00	02	06
Total	19	01	05	02	27

Source : Enquête 1994.

Le profil des fonctionnaires concernés montre par ailleurs que l'investissement dans ce secteur est le fait (essentiellement) des cadres et enseignants de l'éducation nationale (76% des fonctionnaires qui ont investi dans ce secteur à Ouazzane). Il ne s'agit pratiquement que d'enseignants originaires de Ouazzane ou de la région, mariés et ayant entre 10 et 30 ans d'ancienneté dans leur poste (voir tableau n° 15 et 16).

La part importante des enseignants dans la population des fonctionnaires de la ville explique en partie cette situation, mais elle ne devrait pas cacher le dynamisme des agents subalternes locaux.

En effet, ces derniers représentent 18% des fonctionnaires ayant investi dans le centre alors que leur niveau de revenu se situe bien souvent à la limite du S.M.I.G. Bien entendu, ceux d'entre eux qui ont pu épargner et investir bénéficient de plusieurs années d'ancienneté (voir tableau n°15) mais ceci ne peut à lui seul expliquer leur dynamisme. C'est dans l'élargissement du réseau de relation, la mobilisation de l'épargne familiale et l'entraide que l'accès au logement devient possible. Le cas de Abdelhamid C l'illustre assez bien (voir encadré).

"Abdelhamid Ch. a 37 ans, il est né à Ouazzane, son père est artisan tailleur dans la Souika. Il arrête ses études en CM2 et part pour Casablanca où il apprend le métier de cordonnier chez un parent pendant 4 ans. De retour à Ouazzane il exerce son métier de 1976 à 1981, date à laquelle "des relations de son père" lui permettent d'intégrer l'Office National de l'Electricité en tant qu'ouvrier de réseau à l'échelle quatre. Marié, cinq enfants, c'est en 1988 qu'il acheta un terrain pour 20.000 DH. L'apport du capital initial se décompose entre la vente du réfrigérateur et d'un meuble - vitrine (2200 + 1400 DH = 3600 DH), un crédit de 5000 DH octroyé à sa femme par l'intermédiaire du Ministère de l'Artisanat et des indemnités pour frais de voyage à l'ONE de 1500 DH. Le reste (10.000 DH) a été donné sous forme de chèque de 1000 DH que le vendeur tirera chaque fin de mois. Pour assurer "l'approvisionnement" de ces chèques, Abdelhamid a demandé l'aide de son frère qui lui a prêté 3000 DH. Ainsi, avec un salaire de 2300 DH, il a pu finir l'achat de son terrain sur 10 mois".

Les salaires distribués à ce type de fonctionnaire ne peuvent assurer que leur survie. Cependant, ils "s'intègrent" aussi comme une rentrée d'argent permanente qui permet l'octroi de crédits divers et la "mise en marche" de l'entraide familiale...

Encore une fois, le niveau de salaire seul, n'explique que partiellement les capacités d'investissement des fonctionnaires. Ces dernières s'inscrivent dans les logiques des solidarités familiales, le potentiel mobilisable, les réseaux de relations noués localement et leur capacités à ouvrir des opportunités. Ensemble d'éléments qui ne peuvent se concevoir que dans un enracinement du fonctionnaire dans la vie locale qui passe par son appartenance même à la ville ou à son arrière pays immédiat.

C- Quels enseignements ?

Les fonctionnaires en tant qu'atout pour l'économie urbaine à Ouazzane montrent des spécificités. En tant que ville ancienne, bien ancrée dans son milieu rural, Ouazzane a pu bénéficier d'une importante masse de fonctionnaires qui relèvent plus de ses origines et de son histoire que d'une volonté politique du Pouvoir Central. Bien au contraire, ce dernier, très tôt "mis en concurrence" avec les cherifs de Ouazzane, l'a

"mise en quarantaine" (21). Seuls les besoins strictement nécessaires lui sont fournis et son rôle territorial ne lui est pas reconnu. La promotion en chef lieu de Province lui a été jusqu'ici refusée même si des villes beaucoup moins importantes ont bénéficié de ce statut (Chefchaouen, Ifrane, El Hajeb,... et Sefrou en 1994).

Ancrage des migrants de son arrière pays, ancienneté et poids démographique expliquent alors qu'une majorité de ses fonctionnaires en soient originaires. Un atout majeur qui permet la mobilisation de l'épargne locale des fonctionnaires et son injection dans l'économie urbaine et minimise de sa fuite vers d'autres localités.

Le type de fonctionnaire "général" montre une carence en cadres moyens ou supérieurs et la prédominance d'enseignants et d'agents subalternes. Cette caractéristique laisse présager d'une faiblesse de capacité d'investissement qui est en partie surmontée par le "dynamisme" des fonctionnaires Ouazzani (même si l'ensemble des effets induits par la présence de cette catégorie de population sur l'économie urbaine est loin d'être analysé ici). Le cas de Ouazzane n'est riche que par ses spécificités.

Conclusions :

Les cas présentés montrent des différences fondamentales entre les centres urbains en émergence et la ville moyenne. Dans les premiers cas, malgré la part importante que représente les fonctionnaires dans la population qui compose ces centres et faisant partie des ménages les plus "riches", une grande partie de leurs besoins est satisfaite à l'extérieur et l'investissement est presque nul. Les apports pour l'économie locale restent limités à l'émergence et la multiplication de certains commerces et services, le secteur du B.T.P et de la promotion immobilière n'est que peu sollicité. La présence de ces salaires permanents constitue une "rente de départ" sur laquelle doit se développer l'économie urbaine. Les fonctionnaires ne constituent pas ici des agents économiques qui impulsent une dynamique auto entretenue.

²¹ Voir - BERRADY L. "Les chorfas d'Ouazzane, le Makhzen et la France, 1850-1912" Thèse Aix en Provence 1971.
- MICHAUX - BELAIRE E. "La Maison d'Ouazzan" - R.M.M. Paris Juillet 1908. Vol V.
- EMILY (Shareefa of Wazzan K.) - My life story - London, Bensnsan, 1911.

Dans le second cas, Ouazzane a permis de souligner encore l'importance du recrutement local et ses effet d'entraînement. En tant que ville dite traditionnelle elle a pu utiliser localement la masse salariale injectée par l'Etat.

En tant que municipalité, elle ne semble pas correspondre aux autres villes moyennes ayant ce statut administratif actuellement. Erigée en 1926, elle a pu bénéficier très tôt d'un ensemble de services municipaux qui ont entraîné la multiplication du nombre de fonctionnaires recrutés par les collectivités locales, une situation qui est loin de correspondre à celle des nouvelles municipalités. Le cas de Ouazzane met en exergue l'importance des spécificités/capacités du local. Même si cette ville n'arrive pas à retenir une grande partie de ses couches supérieures (hauts cadres et plusieurs membres de la bourgeoisie Ouazzanie se sont installés dans les grandes villes du pays), elle intègre par contre une bonne partie des populations migrantes des Jbalas. En termes de fonctionnaires, le nombre important de ces derniers (dû à des spécificités locales, surtout dans l'enseignement) constitue un facteur dynamisant de l'économie urbaine au regard de leur "comportement économique". Le recrutement de plus de 60% des fonctionnaires localement est certainement plus le fait de ces spécificités locales que de décisions au niveau central. Une situation, qui ne se retrouve pas dans l'ensemble des villes moyennes.

La promotion administrative de ce niveau de ville en tant que chef lieu de Province entraîne avec elle l'arrivée des cadres supérieurs des services extérieurs et le recrutement d'agents subalternes locaux. Si nous avons pu observer les incidences de ces derniers sur l'économie urbaine, celle des cadres supérieurs n'a malheureusement pas fait l'objet d'enquêtes. Cependant, deux caractéristiques générales prédominent. Très rarement recrutés sur place, ils sont enclin⁵ à des mutations rapides (quatre à cinq ans) et bénéficient souvent de "maisons de fonction". Malgré un mode de consommation et un investissement à long terme qui les obligent à faire recours constamment à la grande ville, une part de ces hauts revenus est consommée localement avec des possibilités de redistribution (gardiens, domestiques, petits métiers) non négligeables.

Cet atout ne s'inscrit toutefois que comme une base à la multiplication de certains services, activités... mais non comme agent économique dynamique permanent. Leur logique d'investissement s'oriente vers la grande ville, très rarement sur la ville moyenne. Niveau de revenu et niveau "hiérarchique" des villes semble correspondre : la ville moyenne correspond surtout aux cadres moyens et agents subalternes. Une catégorie de fonctionnaire qui arrive à satisfaire une grande partie de ses besoins dans ce niveau de ville et à y investir lorsqu'elle est recrutée localement.

Toute promotion administrative ne nous paraît "urbanisante" que lorsqu'elle s'intègre dans la vie locale, notamment avec le recrutement local des fonctionnaires. Cette condition restera toutefois insuffisante si les potentialités locales sont incapables de mobiliser les autochtones et de "digérer" les impulsions externes que constituent la possibilité d'emploi dans la fonction publique.

SECTION II/ LA VILLE MOYENNE DANS LA LOGIQUE DE SATISFACTION DES BESOINS DE BASE DES POPULATIONS

Avant d'étudier les logiques de l'Etat vis à vis de la ville moyenne, il s'agit ici de mesurer le degré et le type d'équipement offert pour la satisfaction des besoins de base des populations de ce type de ville comparativement aux autres catégories de villes.

Afin de dépasser la simple existence de l'équipement et sa répartition, la recherche d'indicateurs de fonctionnement de l'équipement permettra de mesurer le niveau et la qualité de réponse à la demande. Nous nous limiterons à l'examen de deux secteurs essentiels : l'éducation et la santé auxquels nous ajouterons des données partielles sur les services et infrastructures urbains de base (eau, assainissement, électricité).

S.S.I- Enseignement primaire et secondaire et villes moyennes

Nous n'abordons pas ici l'enseignement supérieur puisqu'il fait intervenir d'autres logiques (que celle des besoins de base) et surtout,

n'implique pas la ville moyenne. En effet, la répartition géographique des centres universitaires montre une lente progression jusqu'à la réforme de 1975 qui visait le décongestionnement des centres de Rabat, Fès et Casablanca par l'implantation de nouvelles universités à Oujda, Marrakech, puis Tétouan, Meknès, Agadir, El Jadida, Kénitra, Beni Mellal et Settat. Même les nouvelles facultés des Sciences et Techniques, ou les Ecoles Supérieures de Technologie ne concernent que les grandes villes (Tanger, Beni Mellal, Salé, Meknès, Agadir...). L'isolement et le manque de synergie entre différents organismes de formation se pose déjà pour ces grandes villes réceptrices d'établissements de formation supérieur. Rien ne laisse supposer qu'une nouvelle politique chercherait à toucher des villes moyennes.

Cependant, la situation de l'enseignement primaire et secondaire se présente différemment, les équipements qu'elle met en jeu concernent fortement la ville moyenne dans un secteur, longtemps considéré comme prioritaire dans la politique de l'Etat Marocain.

En effet, au lendemain de l'indépendance on n'enregistrait qu'un taux de scolarisation de 36,5%, le poids des partis nationalistes à la fin des années 50 va vite contribuer à développer une politique de scolarisation "maximale" avec une action préférentielle sur le milieu rural. Ainsi, ce taux va atteindre 51,4% en 1965 avec des situations contrastées (70 à 80% dans les grandes villes alors que Tarfaya, Ouarzazate, Marrakech, Nador, Tétouan, Taza n'atteignaient pas les 30%) (22). Un effort qui va se poursuivre jusqu'en 1981 avec un accroissement relatif des effectifs scolarisés passant de 38,7% entre 1965 et 1975 à 44,7% entre 1975 et 1981. Ceci se traduira par la construction des écoles dont le nombre de salles va plus que doubler entre 1965 et 1981 (18.980 à 39.683 unités)

22 "Statistique de l'Enseignement" Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Beaux Arts; 1965.

**Tableau n° 17 : Nombre de salles et effectif d'élèves scolarisés
- 1965 - 1975 - 1981 - 1988**

	1965	1975	65-75 txacc an	1981	75-81 txacc an	1988	81-88 txacc an
Nbre de salles	18.980	27.452	3,76%	39.683	6,33%	52.697	4,84%
Effectif	115.745	1.547.647	3,33%	2.240.560	6,36%	2.085.105	-0,64%

Source : "Répertoires des établissements" Ministère de l'Education Nationale. Division de la Planification. Division des Statistiques-Archives.

A partir du début des années 80 et des plans d'ajustement structurels successifs, les restrictions budgétaires vont freiner cette ascension malgré la priorité accordé à ce secteur (21 à 23% du budget total entre 1985 et 1986). Le nombre d'inscrits va tomber de 2.240.560 à 2.085.105 en 1988 (voir tableau n° 17). Une tendance qui se maintient en 1990 et qui se retrouve dans les taux de scolarisation (59%, puis 50% en 1985-86 (23)). L'enseignement secondaire suivra les mêmes tendances.

Ce bref rappel général sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire ne va pas manquer de se traduire dans les différentes catégories de villes, mais avec des spécificités que nous aurons à décrire pour chacun de ces niveaux.

A- Enseignement primaire et villes moyennes

L'état des statistiques disponibles (24) ne permet pas une distinction entre le rural et l'urbain pour les centres de moins de 20.000 habitants (la localisation des écoles devenant impossible à distinguer entre la commune rurale et les centres de services). Il montre par contre une situation paradoxale où "les centres de plus de 20.000 habitants renferment près de 53% des élèves mais seulement un peu plus de 40% des salles construites par l'Etat.

A contrario, les petits centres urbains et le rural connaissent une situation inverse (47% des élèves pour un peu moins de 60% des salles) qui dénote de faibles taux de remplissage issus des décalages et de

²³ Direction de la statistique CERED "Education et changement démographique au Maroc" 1989.

²⁴ "Répertoire des Etablissements" Archives du Ministère de l'Education Nationale - Direction de la Planification - Division des Statistiques - 1990.

l'inadéquation entre les équipements et les services rendus face à une demande rurale spécifique.

A ne considérer que les villes de plus de 20.000 habitants, la répartition des élèves et des salles de classe montre une prédominance de la grande ville qui regroupe plus de 70% des effectifs et des salles, mais laisse à la ville moyenne une place non négligeable avec plus de 29% des effectifs (et des salles) (voir tableau n° 18).

Tableau n° 18 : Population, élèves du primaire et salles de classe par catégorie de ville (en %)

Catégorie de ville	% pop. des centres + de 20.000	% élevés prim. dans centres de + 20.000 hts	% salles dans les centres de + de 20.000 hts
Villes de + de 100.000 hts	74,14	70,8	70,1
Villes de 50 à 100.000 hts	15,46	16,5	16,4
Villes de 20 à 50.000 hts	10,4	12,6	13,5
Villes de 20 à 100.000 hts	25,86	29,1	29,9

Source : dépouillement personnel - Répertoire des Etablissements. Direction de la Planification M.E.N - 1990.

La distinction entre les villes de 20 à 50.000 habitants et celles de 50.000 à 100.000 habitants ne montre pas de situations tranchées, les pourcentages d'élèves dans chaque niveau de ville se rapportent sensiblement à celui de sa catégorie dans la population urbaine totale.

1- Le sous-équipement des villes moyennes

Le niveau d'équipement sera examiné ici à travers deux indicateurs qui permettent de juger d'une part de l'état du remplissage des classes, d'autre part du "niveau d'exploitation" des salles de classe (à travers le nombre d'élèves moyen par classe et le taux de roulement moyen).

Le premier indicateur relevé au niveau national se situe entre 32 et 33. L'offre de service peut être considérée comme convenable jusqu'à 35 élèves par classe. Au delà, les besoins en locaux s'avèrent pressants.

Le second indicateur, faisant intervenir le nombre de salles, permet de cerner les conditions matérielles de satisfaction des besoins par le

degré d'utilisation des locaux. Il est de 1,57 pour le Maroc urbain soit moins de deux salles pour 3 classes.

En mettant les deux indicateurs bout à bout, nous remarquons un état de sous équipement dans près du tiers des villes de plus de 20.000 habitants (Voir tableau n° 19).

Tableau n° 19 : Fonctionnement des équipements scolaires du primaire : (ville de plus de 20.000 habitants)

CENTRE	Nbre CLASSES	Nbre SALLES	Nbre ELEVES	Nbre ELEVES PAR SALLE	Nbre ELEVES PAR CLASSE	TAUX DE ROULEMENT
AHFIR	102	74	2950	39,86	28,92	1,38
ZAIO	128	73	3926	53,78	30,67	1,75
OUARZAZATE	109	79	2879	36,44	26,41	1,38
BEL KSIRI	109	68	3285	48,31	30,14	1,60
ASILAH	83	78	2617	33,55	31,53	1,06
MRIRT	102	55	3262	59,31	31,98	1,85
DAKHLA	50	50	1548	30,96	30,96	1,00
OULAD TEIMA	102	52	3486	67,04	34,18	1,96
ES SMARA	35	27	1096	40,59	31,31	1,30
BEN SLIMANE	140	91	4006	44,02	28,61	1,54
CHEFCHAOUEN	107	63	3363	53,38	31,43	1,70
AZEMMOUR	107	67	3592	53,61	33,57	1,60
MIDELT	153	108	4873	45,12	31,85	1,42
S.A. EL RHARB	144	82	4469	54,50	31,03	1,76
TIZNIT	133	89	4250	47,75	31,95	1,49
EL AOUN	135	70	4185	59,79	31,00	1,93
SIDI BENNOUR	112	66	4221	63,95	37,69	1,70
ERRACHIDIA	120	103	5181	50,30	43,18	1,17
BOUJAD	150	85	4292	50,49	28,61	1,76
BERRECHID	139	95	4884	51,41	35,14	1,46
KASBA TADLA	130	93	3853	41,43	29,64	1,40
BEN GUERIR	191	104	5767	55,45	30,19	1,84
AZROU	161	121	4877	40,31	30,29	1,33
S. OULAD NEMMA	156	92	5732	62,30	36,74	1,70
S. YAHIA RHARB	123	75	3592	47,89	29,20	1,64
TIFLET	166	103	5176	50,25	31,18	1,61
OUAZZANE	209	138	5702	41,32	27,28	1,51
SEFROU	273	220	8399	38,18	30,77	1,24
TAROUDANNT	184	122	5486	44,97	29,82	1,51
KELAA SRARHNA	206	103	6212	60,31	30,16	2,00
TAOURIRT	337	178	7950	44,66	23,59	1,89
ESSAOUIRA	180	134	4500	33,58	25,00	1,34
JERADA	213	117	7011	59,92	32,92	1,82
YOUSOUFIA	200	121	7228	59,74	36,14	1,65

GUELMIM	221	133	7719	58,04	34,93	1,66
KHENIFRA	199	157	9009	57,38	45,27	1,27
AL HOCEIMA	217	145	6711	46,28	30,93	1,50
F. BEN SALAH	240	148	8052	54,41	33,55	1,62
TAN TAN	228	159	5881	36,99	25,79	1,43
LARAHCHE	270	179	9032	50,46	33,45	1,51
SIDI SLIMANE	264	174	8311	47,76	31,48	1,52
OUED ZEM	301	176	9858	56,01	32,75	1,71
SIDI	247	151	7666	50,77	31,04	1,64
SETTAT	283	197	9249	46,95	32,68	1,44
TEMARA	310	171	11919	69,70	38,45	1,81
K. EL KEBIR	349	189	11307	59,83	32,40	1,85
TAZA	456	298	13899	46,64	30,48	1,53
BERKANE	340	216	10838	50,18	31,88	1,57
KHEMISSET	345	174	10702	61,51	31,02	1,98
NADOR	367	263	14289	54,33	38,93	1,40
EL JADIDA	315	225	10450	46,44	33,17	1,40
LAAYOUNE	328	201	10576	52,62	32,24	1,63
BENI MELLAL	440	298	13799	46,31	31,36	1,48
MOHAMMEDIA	490	298	16597	55,69	33,87	1,64
KHOURIBGA	640	384	19435	50,61	30,37	1,67
KENITRA	914	665	24549	36,92	26,86	1,37
TETOUAN	843	516	27368	53,04	32,47	1,63
SAFI	796	450	26730	59,40	33,58	1,77
AGADIR	1237	754	40266	53,40	32,55	1,64
OIJDA	1206	837	35593	42,52	29,51	1,44
TANGER	1152	687	43085	62,71	37,40	1,68
MEKNES	1542	1180	43416	36,79	28,16	1,31
SALE	1557	853	55266	64,79	35,50	1,83
MARRAKECH	1845	1118	56649	50,67	30,70	1,65
FES	1754	1359	67395	49,59	38,42	1,29
RABAT	1719	1274	51268	40,24	29,82	1,35
CASABLANCA	7353	4214	255568	60,65	34,76	1,74

Ainsi, cinq des quinze grandes villes du pays présentent des taux de roulement et/ou un nombre d'élèves moyen par classe élevés. Les deux grandes métropoles nationales : Casablanca et Rabat à travers sa périphérie (Salé et Témara) ont une offre en locaux et encadrement en deçà des besoins. Les autres grandes villes dans le même cas étant Tanger, Safi et Errachidia.

Pour les villes moyennes, celles de 50 à 100.000 habitants, présentent 6 cas sur 19 (31%) qui concernent quatre centres non promus chef lieux de Province sur les sept de cette tranche de population. Il s'agit

de Youssoufia, Jerada (avant sa promotion en 94), Oued Zem et Ksar El Kebir . Khemisset et Nador, malgré leur promotion, souffrent de ce sous équipement qui paraît davantage dû à leur forte croissance démographique dans les années 70-80 (respectivement 8,27% et 5,62% de taux d'accroissement annuel entre 1971 et 1982) et à la faiblesse des moyens mis en oeuvre pour y répondre.

La situation des centres de 20 à 50.000 habitants est similaire. Le sous équipement touche 35% des centres de cette catégorie. Les villes qui bénéficient d'un certain dynamisme et d'une croissance rapide de leur population montrent une réponse insuffisante de la part des pouvoirs publics face à une demande forte et massive dans des localités n'ayant pas l'avantage de constituer le point nodal de l'action de l'Etat au niveau régional (Province)

Les centres concernés les plus représentatifs restent certainement ceux de Sidi Bennour dans les Doukkala, Souk Sebt dans le Tadla, Oulad Taïma dans la vallée du Sous, Taourirt et Zaïo dans l'Oriental, Souk Larbaa et Sidi Yahya dans le Rharb et Ben Guerir chez les Rhamna⁽²⁵⁾. Les cas de Chefchaouen et Bejaad nécessiteraient une connaissance plus fine de la population scolarisable et scolarisée afin de mieux cerner la "pression" de la demande.

Tout se passe comme si la croissance de la masse de la demande en des temps relativement courts constituait un élément principal dans les dysfonctionnements relevés.

B- Enseignement secondaire et villes moyennes :

Nous distinguerons ici la situation des collèges de celle des lycées puisque ce deuxième équipement intéresse moins la petite ville, de même que les conditions de son implantation laissent entrevoir des différences dans sa répartition entre les différentes catégories de villes.

²⁵ Taux d'accroissement annuel des centres entre 1971-1982: Sidi Bennour (6,39), Souk Sebt (10,38), Oulad Taïma (11,37), Taourirt (6,37), Zaïo (11,06), Souk Larbaa (4,26), Sidi Yahya (11,86), Ben Guerir (9,46), Mrirt (8,68) - Chefchaouen et Bejaad, villes traditionnelles, ont des taux plus bas : respectivement 3,79 et 3,61%.

1- Les collèges par catégorie de ville

La répartition de cet équipement par catégorie de ville (ventilée entre les collégiens et les salles de classes) montre des dysfonctionnements puisque la grande ville ne renferme que 55,6% des collégiens alors qu'elle concerne 67% de la population urbaine contrairement à la petite ville qui, sans atteindre 10% de la population urbaine concentre 17,6% des collégiens (voir tableau n° 20)

Tableau n° 20 : Collèges, salles et collégiens par catégorie de ville

Catégorie de ville	Nbre de collèges	%	Nbre de salles	%	Nbre de collégiens	%
-20.000 hts	128	23,52	2824	19,10	131.191	17,66
[20-50.000[67	12,31	1777	12,02	114.542	15,41
[50-100.000[62	11,39	1675	11,33	83.846	11,28
+ 100.000	287	52,75	8507	57,54	413.252	55,63
Total	544	99,97	14783	99,99	742.831	99,98

Source : "Répertoires des Etablissements" MEN 1990

Ces chiffres laissent entrevoir l'impulsion créée par la volonté politique d'étendre le réseau des collèges au niveau inférieur de l'armature urbaine qui renferme 23,5% des établissements de ce niveau.

La différence de poids entre nombre de salles, nombre d'établissements et de collégiens par niveau de ville laisse apparaître la situation particulière des villes moyennes qui restent les seules à recevoir une "part de collégiens" qui dépasse celle des salles répartis entre les différentes catégories de villes. Une caractéristique qui se traduit alors dans le degré et le type de satisfaction des besoins.

Le nombre moyen d'élèves par classes dans les collèges au niveau national est de 33 élèves par classe alors que le taux de roulement moyen est de 1,50 soit 2 salles pour 3 classes.

Ces deux indicateurs mis bout à bout montrent des situations de sous équipement dans toutes les catégories de villes.

La petite ville qui se distingue par une part élevée d'établissements de ce type se caractérise par 40% de cas où le taux moyen de roulement dépasse les 1,60 (dont la moitié n'a que 4 salles pour 7 classes). Une situation qui ne présente pas de particularité géographique, mais qui laisse voir une politique qui cherche à optimiser par manque de moyens, l'utilisation des collèges qui y sont implantés en "favorisant" les nombreux cas de saturation des locaux.

Les grandes villes montrent des situations similaires dans cinq centres sur quinze et concernent des villes aussi variées que Tanger, Meknès, Agadir, Khouribga ou Kénitra (l'agglomération de Rabat-Salé est touchée dans sa périphérie Sud : Témara).

Cependant, le sous-équipement reste patent pour les villes moyennes où il touche 46% des centres. La distinction entre les villes de 50.000 à 100.000 habitants et celles de 20.000 à 50.000 habitants ne montre pas beaucoup de différences (42% des centres contre 48%). Il s'agit aussi bien de centres à croissance rapide déjà relevés (pour le secteur primaire) : Sidi Bennour, Souk Sebt, Souk Larbaa, Berrechid, Zaïo...) que de chefs lieux de Provinces assez éloignés de l'axe Atlantique (Ouarzazat, Essmara, Tiznit, Taroudant...).

Aucune tendance claire au niveau géographique ne se dessine ⁽²⁶⁾, le sous équipement des villes moyennes semble être ici une constance qui rappelle les limites budgétaires de l'Etat qui concentre toutefois son action sur les principales grandes villes du pays (Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech) malgré l'injection de la masse colossale d'équipements que cela nécessite.

2- Les lycées par catégorie de villes

La répartition des lycées montre une part plus réduite de la petite ville, moins concernée par ce type d'équipement, mais assurant toutefois le recrutement de 15,16% des lycéens. Les décalages entre le poids de

²⁶ Cas des centres de 20 à 50.000 habitants : Asilah, Souk Larbaa, Sidi Bennour, Ben Guerir, Souk Sebt, El Aïoun, Berrechid, Azemmour, Zaïo, Ahfir, Ouazzane - Ouarzazat, Essmara, Tiznit, Taroudant.

Cas des centres de 50.000 à 100.000 habitants : Ksar El Kebir, Sidi Slimane, Youssoufia, Berkane, Nador, Al Hoceima, Larache, Taza.

chaque catégorie de ville dans la répartition des établissements, salles et effectifs (voir tableau n°21) "désignent" encore une fois le cas des villes moyennes qu'il s'agit de vérifier dans le fonctionnement de ces équipements.

Tableau n° 21 : Lycées, salles et lycéens par catégorie de villes

Catégorie de ville	Nbre de Lycées	%	Nbre de Salles	%	Nbre de Lycéens	%
-20.000	58	19,53	1675	15,97	62261	15,16
[20.000-50.000[43	14,48	1552	14,79	67861	16,53
[50.000-100.000[38	12,79	1256	11,97	53678	13,07
+100.000	158	53,20	6008	57,27	226849	55,24
Total	297	100,00	10498	100,00	410649	100,00

Source : Répertoire des établissements MEN 1990.

Ici, le taux de roulement est un indicateur peu opératoire puisque le niveau d'équipement se mesure davantage par la présence en nombre suffisant de salles spécialisées (Laboratoires de travaux pratiques...), une information non disponible au niveau souhaité (par villes). Aussi n'examinerons-nous le niveau d'équipement qu'à travers le nombre d'élèves moyen par classe, un taux qui se situe autour de 33 élèves par classe au niveau national. En ne prenant en compte que les cas où le taux dépasse les 35 élèves par classe, les différentes catégories de villes se présentent comme suit :

- les petites villes, dont 35% seulement sont concernées par ce type d'équipement, ne présentent que peu de cas de "surcharge" des classes (quatre), soulignant peut être un faible niveau de recrutement des lycées de cette catégorie de ville.

- le tiers des grandes villes montre une légère surcharge des classes (Laayoune, Beni Mellal, Khouribga, Salé, et Fès avec un peu plus de 35 élèves par classe). Mais les cas de Safi et surtout de Tanger doivent être soulignés.

- les villes moyennes constituent encore la catégorie de ville la plus touchée avec 34% de ses centres. Les villes de 50.000 à 100.000 habitants présentent peu de cas de surcharge des classes (Berkane, Taza, Larache et surtout Khemisset soit 21% des cas) alors que celles de 20.000 à 50.000

habitants sont "touchés" dans 42% des cas. Les taux les plus élevés se retrouvent encore dans les centres de Taourirt, Sidi Bennour, Tiflet, Souk Sebt, Boujaad, Azemmour et Asilah (27).

Conclusions

Les équipements de l'enseignement secondaire montrent une situation générale (pour toutes les catégories de ville) d'insuffisance des locaux par rapport aux effectifs. Ceci se traduit dans chaque catégorie de villes par un lot de villes "sous équipées" plus ou moins important.

La petite ville, ayant reçu un nombre important de collèges montre une grande partie de cas de saturation touchant toutes les régions du pays.

La grande ville se situe dans un cas contraire. Malgré son poids, dans la population urbaine marocaine, elle n'a pas reçu une masse d'équipement proportionnelle. Ceci se traduit par une certain sous équipement qui touche les 2/3 de ces villes, épargnant les grands centres de Casablanca, Rabat ou Marrakech mais pas leur périphérie (Salé et Témara notamment). Toutefois, le degré de sous-équipement reste assez faible; ce n'est pas ici (sauf pour Tanger et Safi) que l'on enregistre les situations les plus alarmantes.

Les villes moyennes se présentent avec une caractéristique principale : leur participation à la scolarisation dans le secondaire dépasse l'importance des infrastructures qui y ont été implantées. Ceci se traduit aussi bien au niveau du nombre de centres "touchés" que du degré de sous équipement.

En effet, 56% des centres de cette catégorie présentent des cas de sous-équipement et particulièrement dans les villes de 20.000 à 50.000 habitants où 64% des centres sont concernés avec les taux les plus forts de sous-équipement. Il s'agit particulièrement de centres "dynamiques" situés dans des zones riches, mais mis en concurrence avec un chef lieu de Province ou en périphérie des grandes villes (Souk Sebt, Sidi Bennour,

²⁷ Les autres centres, avec des taux d'un peu plus de 35 élèves par classe, concernent : Kelaa Sraghna, Taroudant, El Aïoun, Souk Larbaa, Mechraa Bel Kciri, Ahfir.

Souk Larbaa, Guerir, Berrechid...), mais aussi de chefs lieux de Provinces situés dans des zones "périphériques".

S.S.2- Infrastructures sanitaires et villes moyennes

Secteur primordial dans le rapport Etat-population, la Santé Publique a été fort investie déjà par la puissance coloniale. Un investissement qui se reflète dans les années 50 à travers une capacité litière et un nombre de médecin par habitant non négligeables (167 lits pour 100.000 habitants et un médecin pour 11.628 habitants) (28).

L'effort de l'Etat depuis l'indépendance ne va se traduire que dans la fin des années 70 avec la multiplication des hôpitaux provinciaux pour se stabiliser dans les années 80 avec les plans d'ajustement structurel. (voir tableau n° 22).

Tableau n° 22 : Capacité et densité litière de 1956 à 1987

Années	1956	1964	1972	1977	1983	1987
Capacité litière	17.319	20.000	21.214	23.669	25.640	28.618
Densité litière	167.65*	158	135	133	112	130

* pour 100.000 habitants.

Source : Plans de développement 1960-64/1965-67/1968-72/1978-80/1981-85

Globalement, si les infrastructures sanitaires vues à travers la densité litière n'ont que peu suivi, l'évolution du nombre de médecins a été plus positive (1 médecin pour 5344 habitants en 1988) (29).

C'est à travers le réseau hospitalier que la logique du Ministère de la Santé Publique s'est le plus portée jusqu'à la fin des années 80, bénéficiant du gros de ses investissements.

Le niveau national représenté par Casablanca et Rabat à travers les Centres Hospitaliers Universitaires et les Hôpitaux nationaux (de médecine générale ou de spécialité) imprime une forte concentration à

28 "Santé Publique en Chiffre" Direction des Services Techniques du Ministère de la Santé Publique 1969.

29 Service des études et de l'information sanitaire M.S.P. 1988.

l'infrastructure hospitalière - Ces deux villes regroupent plus de 40% de la capacité litière des grandes villes.

Le niveau régional, présent dans les grandes villes de Fès, Marrakech, Agadir et Oujda ne semble pas encore constituer un maillon spécifique et ce, ni en termes de spécificité de service, ni au niveau de sa zone de recouvrement.

Le niveau provincial, "maillon de base" du réseau hospitalier, constitue le véritable lien entre le local et le national. C'est là que l'action de l'Etat s'est portée.

Le niveau local, représenté par l'Hôpital de zone, puis par la Polyclinique de Santé Publique semble plus complexe à définir dans sa mission et ses critères d'implantation, puisque, émanant d'une politique connaissant peu de permanence dans une situation budgétaire peu favorable.

A- Réseau hospitalier, fonctionnement et catégorie de villes

Les grandes villes se distinguent toutes par des hôpitaux provinciaux "renforcés" lors du plan 1981-85 alors que les sept premières renferment des hôpitaux régionaux ⁽³⁰⁾, les capitales économiques et politiques du pays (Casablanca et Rabat) regroupant les services spécialisés au niveau national.

Face à ce groupe de villes, celui des villes moyennes présente, en 1990, une forte hétérogénéité qui se retrouve dans trois types de situations :

La première concerne les centres dotés d'un hôpital provincial. Il s'agit de 40% des centres de cette catégorie où 57% des centres de 50.000 à 100.000 habitants sont concernés.

³⁰ Marrakech (06), Fès (05), Meknès (03), Oujda (02), Agadir (01).

La seconde touche 23% de centres dotés d'un hôpital de zone en 1990. Il s'agit le plus souvent de la deuxième ville provinciale dans le cas de doublets ⁽³¹⁾, de villes proches d'un grand centre urbain ou de villes traditionnelles non promues mais ayant une assise locale ⁽³²⁾.

La troisième intéresse 37% de centres où on constate l'inexistence d'infrastructure hospitalière. Ici, c'est le cas de centres situés dans des zones à forte densité urbaine (Sidi Yahya du rharb, Souk Sebt Oulad Nemma, Sidi Bennour, Mechraa Bel Kciri) ou de centres dynamiques en situation de doublet ou de proximité d'un grand centre urbain (Sidi Slimane, Oulad Taima, Taourirt, El Aïoun, Zaïo, Ahfir).

Outre la logique "provinciale", le Ministère de la Santé Publique a cherché à répondre à un besoin intégrant "la masse de la population urbaine" dans sa logique d'implantation de l'hôpital de zone. Cette option s'est concrétisée dans la préparation du plan 1988-1992 avec la description faite de l'hôpital de zone à capacité réduite (capacité de 50 à 120 lits, unité répondant à des critères d'accessibilité au plus grand nombre, de rapprochement de l'équipement à la population à desservir et de simplicité de gestion) ⁽³³⁾ et sa programmation dans les centres de Sidi Bennour, Taourirt, Zaïo, Belkciri, Jerada, Youssoufia.

Dans le même temps, l'hôpital de zone à capacité réduite devait toucher "les régions éloignées" (terme du rapport précité) que nous retrouvons dans la programmation à travers les centres de Zagora, Tata, Tafraout, Chichaoua, Imin Tanout, Demnat, Moulay Driss Zerhoun ou Boulmane. De même qu'il devait répondre à des situations de sous équipement dans des zones très faiblement urbanisées (Goulmima, Azilal, Guercif, Erfoud, Sidi Ifni, Figuig, Taounat, Boulmane).

En 1995, les nouvelles Polycliniques de Santé Publique (appellation récente des Hôpitaux de zone) ne se retrouvent que dans les centres répondant à la seconde logique (Goulmima, Erfoud, Bouizakarn, Zagora, Sidi Ifni, Guercif, Ghafsai) seuls Rommani, Berrechid et Ben Hmed

³¹ Cas de Berkane, Ksar Kebir, Tiflet, Kasbah Tadla, Souk Larbaa, Fqih Ben Salah.

³² Cas de Oued Zem, Sefrou, Asilah, Ouazzane, Midelt, Azrou.

³³ "Rapport de la commission Santé, Nutrition et Planification familiale" Plan d'orientation pour le développement économique et social 1988-92 Vol 2 1987.

restent situés dans le giron de grandes villes. Assurément, les faibles moyens octroyés au Ministère ont fini par faire porter le choix des nouvelles implantations vers les zones les plus éloignées et les moins médicalisées au détriment des villes moyennes à forte croissance démographique situées dans des espaces densément urbanisés (où le recours à une grande ville ou à la ville provinciale est toujours possible). Cette orientation a par ailleurs davantage profité à la petite ville (six implantations sur dix).

Mais dans l'ensemble, le réseau hospitalier n'intéresse que très peu les petits centres urbains. Même les villes chef lieu de Province de ce niveau (Azilal, Boujdour, Missour, Bouarfa) ont mis longtemps avant de recevoir l'Hôpital général Provincial (Ifrane et El Hajeb n'en possèdent toujours pas). Les Polycliniques de Santé Publique ont été choisies comme option pour répondre aux besoins des populations dans les zones éloignées, où on ne retrouve souvent que de petits centres urbains, mais leur niveau de présence reste très faible. Il n'est pas représentatif de cette catégorie de ville.

1- Capacité litière, encadrement médical et fonctionnement

La répartition de la capacité litière nationale (C.L.N) entre les différentes catégories de villes souligne la situation précitée puisque, prise dans son évolution entre 1989 et 1995 (voir tableau n°23), la petite ville ne renferme toujours que près de 3% de la C.L.N alors que plus de 10% de la population urbaine y a élu domicile.

Tableau n° 23 : Capacité litière par catégorie de ville entre 1989 et 1995

	Nbre de lits 1989	%	Nbre de lits 1995	%
- 20.000	670	2,7	905	3,51
20-50.000	2499	10,08	2153	8,36
50-100.000	4090	16,50	4036	15,67
+ 100.000	17527	70,71	18650	72,44
Total	24786*	99,99	25744	99,98

Source : Service de la carte sanitaire - M.S.P - établi par nous

* Ces chiffres ne concernent que les Hôpitaux et Polycliniques Santé Publique.

Par contre, la ville moyenne se voit attribuer 26,58% de la C.L.N en 1989 alors qu'elle ne "représentait" que 23,38% de la population urbaine. Les chiffres de 1995 montrent un maintien à 24%. Cela confirme le choix de chefs lieux de province dans des villes moyennes et l'implantation de l'hôpital provincial.

Cependant, ces chiffres ne peuvent cacher la très forte concentration des infrastructures dans les grandes villes. Outre le fait qu'elle renferment plus de 70% de la C.L.N, elles restent les seuls à dépasser les moyennes nationales de densité litière (106 lit pour 100.000 habitants, un taux très faible par rapport aux autres pays du Maghreb (³⁴)). Les villes moyennes chefs lieux de province n'arrivent à atteindre ce taux en 1989 que dans quelques cas exceptionnels (Tantan, Settât, Tiznit et Errachidia), partout ailleurs les moyennes restent très faibles, illustrant bien les capacités réduites des infrastructures hospitalières face à la demande potentielle des populations (³⁵).

Cette situation est aggravée par la répartition des médecins qui se concentrent également dans la grande ville (76,22% des effectifs contre 17% seulement dans les villes moyennes (voir tableaux n° 24).

Tableau n° 24 : Répartition des Médecins par catégorie de ville

	Médecins Santé Publique		Total Médecins	
	Nombre	%	Nombre	%
- 20.000	182	7,88	303	6,76
20-50.000	255	10,04	463	10,33
50-100.000	170	7,36	300	6,69
+ 100.000	1702	73,73	3417	76,22
Total	2309	99,01	4483	100%

Source : Répartition du corps médical de Santé Publique.

Service de la Planification et de la carte sanitaire - Juillet 1990.

Si l'injection des hôpitaux provinciaux semble avoir profité à la ville moyenne, cette dernière n'a pas entraîné avec elle l'infrastructure sanitaire adéquate et l'adhésion du personnel médical. Le ratio du nombre de médecins par habitant montre que le taux national d'un médecin pour

³⁴. Respectivement 263 et 227 en Algérie et en Tunisie.

³⁵ La densité litière des villes moyennes (1989) chef lieux de Province Khenifra : 63,6 - Errachidia : 109,2 - Nador : 56,9 - Taza : 61,9 - Al Hoceïma : 95,3 - Sidi : 71,2 - Khemisset : 62,3 - Chefchaouen : 47,8 - Settât : 195,4 - El Jadida : 73,4 - Ben Slimane : 9,5 - Essaouira : 83,3 - El Kelaa : 65,6 - Tiznit : 107,0 - Taroudant : 51,6 - Tantan - 214,3 - Ouarzazat : 83,7 - Guelmim : 84,4.

5214 habitants n'est atteint que dans les grandes villes. Partout ailleurs, il varie de un pour 17.000 à un pour 26.000 habitants dans les provinces les plus "marginalisées" (Azilal, Chefchaouen, Tata).

Un second ratio rapportant le nombre d'hospitalisations moyen par médecin donne une moyenne nationale de 246. Parmi les grandes villes, seules quatre (Tétouan, Kenitra, Casablanca et Rabat) villes sont en dessous de cette moyenne, avec une mention particulière pour les deux métropoles de Rabat et de Casablanca (voir tableau n° 25).

Tableau n° 25 : Nombre moyen d'hospitalisations par médecin

AGADIR	374	AL HOCEIMA	480
BENIMELLAL	919	CHEFCHAOUEN	140
FES	395	EL JADIDA	226
KENITRA	204	EL KELLAA	311
KHOURIBGA	275	ERRACHIDIA	364
LAAYOUN	390	ESSAOUIRA	382
MARRAKECH	606	GUELMIM	670
MEKNES	322	KHEMISSET	238
Oujda	502	KHENIFRA	182
SAFI	366	LARACHE	354
TANGER	309	NADOR	430
TETOUAN	234	OUARZAZATE	458
W. CASA	135	SETTAT	323
W. RABAT	137	SIDI	226
		TANTAN	501
		TAROUDANT	920
		TAZA	393
		TIZNIT	316
		Moyenne Nationale	246

Source : Réalisé par nous, à partir des données "Annuaire de statistique du Ministère de la Santé" Service des études et de l'information sanitaire - Février 1990.

Les cas de Beni Mellal, Marrakech ou Oujda laissent supposer des situations alarmantes de sous encadrement médical.

Cependant, même dans le cas de Rabat et Casablanca d'autres indicateurs montrent la surcharge de leurs infrastructures. La mise en relation du nombre d'entrée en hospitalisation et de la capacité litière (taux de rotation) en tant que révélateur d'une pression de la demande exercée sur la capacité litière indique certainement des situations particulières (arrêt de services liés à un manque de matériel, différence dans la qualité des soins, variété des spécialisations, spécificités socio-économiques et culturelles...), mais on remarquera que ce taux est élevé

dans 57% des grandes villes et particulièrement à Rabat et Casablanca (voir tableau n° 26).

**Tableau n° 26 : RENDEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES
AVEC LIT PAR PROVINCE**

REGION	T.O.M *	TX de Rotation	Densité litière	
SUD	50,5	26,1	95,3	
	AGADIR	62,0	29,1	135,6
	BOUJDOUR			
	ES-SMARA			
	GUELMIM	51,1	37,2	84,4
	LAAYOUNE	51,7	29,7	185,2
	OUARZAZATE	40,0	19,6	83,7
	OUEDDEDAHAB			
	TANTAN	27,1	16,2	214,3
	TAROUDANT	48,6	36,1	51,6
TATA				
TIZNIT	42,6	15,5	107,0	
TENSIFT	58,4	35,2	97,0	
	ELKELAA	43,0	14,6	65,6
	ESAOUIRA	44,2	18,8	83,3
	MARRAKECH	63,9	47,3	125,3
SAFI	60,8	23,4	78,7	
CENTRE	56,6	18,1	94,3	
	AZILAL	47,6	18,6	22,9
	BENIMELLAL	53,5	36,8	61,4
	BENSLIMANE	32,1	37,0	09,5
	CASA H.H AIN CHOK	51,9	02,2	52,8
	CASA H.M AIN SEBAA	40,3	29,4	40,2
	CASA ANFA	59,6	19,7	298,4
	CASA BEN M'SIK	22,5	29,8	05,7
	CASA MOHAMMEDIA	40,4	24,4	69,3
	ELJADIDA	50,1	18,5	73,4
	KHOURIBGA	34,0	25,2	54,2
	SETTAT	66,3	06,5	195,4
NORDOUEST	60,9	23,0	138,2	
	CHEFCHAOUEN	24,3	10,3	47,8
	KENITRA	54,8	21,0	83,5
	KHEMISSET	54,3	38,3	62,3
	RABAT	71,0	27,3	467,3
	SALE	59,5	19,2	77,6
	SKHIRAT-TEMARA			
	SIDI	37,9	19,2	71,2
	TANGER	63,4	23,4	114,7
	TETOUAN	56,8	09,7	120,5
LARACHE	46,5	30,0		
CENTRENORD	47,4	21,0	94,7	
	ALHOCEIMA	50,7	24,1	95,3
	BOULEMANE	48,3	18,4	42,4
	FES	49,1	16,9	164,0
	TAOUNATE	33,7	28,4	31,8
TAZA	44,5	30,6	61,9	
ORIENTAL	51,2	28,6	81,8	
	FIGUIG	15,9	09,7	98,2
	NADOR	51,8	26,1	56,9
OUJDA	55,0	32,0	99,7	
CENTRESUD	45,2	19,0	138,3	
	ERRACHIDIA	49,4	19,8	109,2
	IFRANE	34,0	22,4	117,4
	KHENIFRA	48,9	28,2	63,6
	MAKNES	44,1	16,7	204,8
ENSEMBLE				

Source : Annuaire statistique du Ministère de la Santé 1990.

* Taux d'Occupation Moyen : nombre de journée d'hospitalisation sur le nombre de lits x 365.

Ces villes sont les mieux loties en capacité litière, mais elles subissent la pression d'une demande "nationale". Autant dire que l'insuffisance des infrastructures et de l'encadrement sanitaire est généralisée malgré sa concentration géographique.

Cependant, les villes moyennes subissent le plus durement cette situation puisque nous n'enregistrons que quatre cas sur 18 chefs lieux de Province où les ratios (hospitalisation par médecin) se rapprochent de la moyenne nationale (Tableau n° 25). Elles se caractérisent dans l'ensemble par un sous-encadrement qui atteint des proportions alarmantes dans les cas de Taroudant, Guelmim, Tantan, El Houceima, Ouarzazate ou Nador. Une situation qui se généralise pour les soins de santé de base.

2- Les soins de santé de base par catégorie de ville.

Si la petite ville ne connaît dans l'ensemble des cas que l'implantation de Centres de Santé Ruraux rappelant en cela le rôle de relais entre le rural et l'urbain, les villes moyennes ainsi que les grandes villes offrent à leur population des Centres de Santé Urbains (C.S.U) ou des Dispensaires Urbains (D.U).

Les secondes se caractérisent par des ratios par habitants atteignant 61.208 par établissement ⁽³⁶⁾ dépassant largement la moyenne nationale (44.483) mais cette situation reste à relativiser puisque dans la plupart des cas l'Hôpital prend le relais comme nous l'indique le tableau suivant :

³⁶ "Répertoire des formations sanitaire du réseau soins de santé de base" Division de la planification et de l'informatique M.S.P 1990.

Tableau n° 27 : Ventilation des examens médicaux par formation sanitaire dans les grandes villes

Villes	Habitant / C.S.U	Pourcentage des consultations Hôpital/ Total consultation
Casablanca	122.487	32%
Rabat-salé	52.533	2%
Fès	81.961	36%
Marrakech	72.807	85%
Meknès	42.721	21%
Tanger	88.160	14%
Oujda	45.646	4%
Agadir	31.770	31%
Safi	61.555	-
Tétouan	34.468	17%
Kenitra	22.068	22%
Khouribga	168.400	-
Beni Mellal	42.365	-
Laayoune	30.773	47%

Source : Division de la Planification de la Statistique et de l'Informatique - 1990. Ministère de la Santé Publique.

Par contre, pour les villes moyennes, les deux catégories de villes (20.000 à 50.000 habitants et 50.000 à 100.000 habitants) laissent voir un sous-équipement patent.

Les premières enregistrent certes un ratio moyen de 33.083 habitants/CSU mais une grande partie d'entre elles n'ont qu'un centre de santé rural ce qui suppose un redressement de ce ratio. C'est le cas de Sidi Bennour, El Aïoun, Mrirt, Mechraa Bel Kciri ou Souk Sebt (voir tableau n° 28)

Tableau n° 28 : Population desservie par Centre de Santé Urbain (CSU) dans les villes moyennes -1990-

CENTRE	POP	CSU	RATIO
AHFIR	20479	1	20479
OUARZAZATE	21747	1	21747
ASILAH	21882	1	21882
DAKHLA	23315	3	7771,66667
OULAD TEIMA	23888	1	23888
ES SAMARA	23913	1	23913
BEN SLIMANE	28739	1	28739
CHEFCHAOUEN	29455	2	14727,5
AZEMMOUR	30015	1	30015
MIDELT	30866	1	30866

TIZNIT	32589	1	32589
ERRACHIDIA	34631	1	34631
BOUJAD	35020	1	35020
BERRECHID	36492	1	36492
KASBA TADLA	38229	1	38229
BEN GUERIR	38449	1	38449
AZROU	39114	1	39114
SIDI YAHIA EL RHARB	42031	1	42031
TIFLET	42959	1	42959
OUAZZANE	44953	1	44953
SEFROU	45644	1	45644
TAROUDANT	45885	1	45885
EL KELAA SRARHNA	46673	1	46673
TAOURIRT	47318	1	47318
ESSAOUIRA	50163	1	50163
JERADA	51423	1	51423
YOUSOUFIA	58180	1	58180
GUELMIM	58763	1	58763
KHENIFRA	60057	1	60057
FQUIH BEN SALAH	63635	1	63635
TAN TAN	75828	1	75828
LARACHE	76203	2	38101,5
SIDI SLIMANE	78437	1	78437
OUED ZEM	78543	1	78543
SIDI	80600	1	80600
SETTAT	81697	2	40848,5
TEMARA	90338	1	90338
KSAR EL KEBIR	91613	1	91613
TAZA	92200	3	30733,3333
BERKANE	93369	1	93369
KHEMISSET	94918	1	94918
NADOR	96587	2	48293,5
EL JADIDA	99608	2	49804

Source : Division de la Planification, de la Statistique et de l'informatique. Ministère de la Santé Publique 1990.

Pour les centres de 50.000 à 100.000 habitants, ce ratio atteint 64.928 habitants par CSU, dépassant celui des grandes villes alors que certaines d'entre elles ne profitent pas du relais que peut jouer l'Hôpital (Youssofia, Guelmim, Khenifra, Fqih Ben Salah, Oued Zem, Berkane). Elles constituent une entité géographique dont les infrastructures sanitaires de base ne peuvent répondre à une masse croissante de la demande.

Conclusion :

Contrairement au secteur de l'Education Nationale celui de la Santé Publique au Maroc n'a pas constitué une priorité pour l'Etat marocain (autour de 4% du budget national) alors même que l'urbanisation croissante du pays exigeait un effort d'accompagnement en matière d'infrastructures et d'encadrement sanitaire. L'augmentation de la demande a correspondu à une période de désengagement de l'Etat et notamment par rapport à ce secteur social vital. Ceci va toucher toutes les catégories de villes et particulièrement les villes moyennes. En effet, la grande concentration géographique des infrastructures et de l'encadrement sanitaire dans les villes de Casablanca et de Rabat ne va laisser que peu de moyens aux autres grandes villes du pays. Mais cette concentration ne va pas épargner les centres "nationaux" montrant par là même la crise que vit ce secteur et la faiblesse des moyens mis en oeuvre face à une demande croissante.

La situation dans les villes moyennes se distingue d'une part par l'inexistence d'infrastructures hospitalières dans des centres présentant un fort dynamisme démographique, localisés dans des zones densément urbanisées, et par l'insuffisance des infrastructures sanitaires et de l'encadrement médical avec l'accroissement de la demande dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants d'autre part.

Le sous-équipement prend ici une forme endémique, "propre au milieu". Même lorsque l'Etat "injecte" des hôpitaux provinciaux dans ce niveau de ville, il n'accompagne pas son action par le niveau d'encadrement nécessaire. Le reflux des populations vers les centres nationaux prend alors d'énormes proportions que les Hôpitaux Nationaux Spécialisés ne peuvent satisfaire malgré leur concentration dans les villes de Casablanca et surtout à Rabat.

S.S.3- Infrastructures urbaines de base et villes moyennes

Les infrastructures urbaines de base (eau, assainissement et électricité) ne seront abordées qu'à travers un indicateur succinct ; le taux de branchement (nombre de ménages branché au réseau). Il s'agit davantage de compléter l'examen de l'état des infrastructures et équipements urbains de base que d'analyser finement chacune des ces infrastructures dans ses modalités de mise en oeuvre, de financement ou de gestion qui interpellent les orientations nationales (plan d'électrification, Fonds d'Équipement Communal...) et la gestion urbaine.

L'enquête équipements publics réalisée conjointement par la Direction de la Statistique et de l'Aménagement du Territoire en 1992 dans diverses agglomérations, sur la base d'un échantillon de villes, a permis l'utilisation de ces données par Mr. El Houari Abdellah en 1993 (37). Les taux de branchements par catégorie de ville (38) ont pu dégager les résultats suivants :

Tableau n° 29 : Taux de branchement (Eau - Assainissement - Électricité) par catégorie de villes

	Eau	Assainissement	Électricité
Petites villes	75%	41%	90%
Villes moyennes	59%	75%	75%
Grandes villes	71%	83%	94%

Source : Analyse des données enquête équipements publics 1992.
EL HOUARI Abdellah Direction de l'Aménagement du Territoire.

Ainsi, l'ensemble des indicateurs montre des taux de branchements supérieurs dans les grandes villes. Les petites villes se distinguent par les plus faibles taux de branchements au réseau d'assainissement. Mais les villes moyennes restent caractérisées par des déficits pour l'électricité et l'eau potable alors que petites et grandes villes y atteignent des taux assez élevés.

Dans l'ensemble, le sous-équipement touche avant tout les villes moyennes.

37 Analyse des données enquête équipements publics 1992. Projet MOR/88/P04 Direction de l'Aménagement du Territoire - Mai 1993.

38 Les mêmes tranches de population ont été reprises ici.

A examiner de plus près le secteur de l'eau et de l'assainissement qui mobilisent une grande part des investissements (29% d'après l'enquête communale de 1985 - 3ème colloque des collectivités locales). Mohamed Souafi (39) avait souligné l'évolution positive (augmentation moyenne de 6,5% du nombre de ménages branchés entre 1970 et 1988 alors que la population urbaine n'a augmenté que d'environ 4,4%) des taux de branchements entre 1960 et 1988 passant de 32% à 74% ainsi que les grandes disparités entre les villes de tailles différentes.

En effet, les taux de branchements par catégorie de ville donnent les résultats suivants :

Taux de branchement grandes villes

Taux moyens	Proportion des centres dont la valeur est		
	> 79%	[78 à 60%]	< 60%
79%	44%	44%	12%

Taux de branchement villes moyennes

Taux moyens	Proportion des centres dont la valeur est		
	> 64%	[63 à 60%]	< 60%
64%	53%	6%	41%

Taux de branchement des petites villes

Taux moyens	Proportion des centres dont la valeur est		
	> 69%	[68 à 60%]	< 60%
69%	50%	25%	25%

Ainsi les villes moyennes enregistrent le plus faible taux général de branchement et le plus de cas de centres dont le taux de branchement est inférieur à 60%, 41% contre 25% et 12% respectivement pour les grandes et petites villes.

En fait, les cas de sous-équipement ont une localisation géographique dominante (plaine de Kharrb, plateau des phosphates, plaine

39 M. SOUAFI "Infrastructures et Equipements Urbains" SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire, phase diagnostic - Direction de l'Aménagement du Territoire-) Octobre 1991 P41-42

du Tadla, Zemmour) et concernent le plus souvent des centres urbains à forte croissance démographique (Taux d'Accroissement Moyen Annuel de population situé entre 5% et 11%). Il s'agit de Tiflet, Sidi Yahya du Gharb, Sidi Slimane, Souk Larbaa, Mechraa Bel Kciri, Souk Sebt Oulad Nemma, Fqih Ben Salah, Ben Guerir, Oued Zem, Mrirt. Des centres ⁽⁴⁰⁾ dont le sous-équipement concerne tous les équipements et infrastructures de base comme il a été signalé précédemment (Voir Tableau n° 30).

Tableau n° 30 : Villes moyennes et taux de branchement à l'eau potable

AHFIR	83	LARACHE	66
AL HOCEIMA	62	MECHRAA BEL KSIRI	56
ASILAH	76	MIDELT	52
AZEMMOUR	89	MRIRT	49
AZROU	65	NADOR	69
BEN GUERIR	57	OUARZAZATE	67
BEN SLIMANE	68	OUAZZANE	73
BERKANE	90	OUED ZEM	41
BERRECHID	81	OULAD TEIMA	81
BOUJAAD	53	SEBT OULAD NEMMA	44
CHEFCHAOUEN	75	SEFROU	65
DAKHLA	57	SETTAT	78
EL AIOUN	49	SIDI BENNOUR	66
EL JADIDA	76	SIDI	37
EL KELAA SRARHNA	62	SIDI SLIMANE	36
ERRACHIDIA	80	SIDI YAHYA	21
ESSAOUIRA	74	SOUK LARBAA	44
ESSMARA	33	TAN TAN	15
FQUI BEN SALAH	58	TAOURIRT	75
GUELMIM	34	TAROUDANT	78
GUERCIF	72	TAZA	85
JERADA	89	TIFLET	49
KASBA TADLA	56	TIZNIT	87
KHEMISSSET	56	YOUSOUFIA	83
KHENIFRA	77	ZAIO	65
KSAR EL KEBIR	84		

Source : Enquête Equipements Publics D.A.T. 1992.

Le niveau de sous-équipement est ainsi inversement proportionnel à un fort accroissement de la demande en une période relativement courte (une décennie) dans des centres généralement non promus chefs lieux de province. Plus la masse de la demande augmente rapidement dans ces cas, plus les pouvoirs publics et les collectivités locales n'y font face que partiellement. Tout se passe comme si l'Etat avait intégré une devise : la ville moyenne reste le moyen le plus sûr et le plus sécuritaire vis à vis de

⁴⁰ Les autres centres concernés par ce sous-équipement sont les chefs lieux de provinces : Khemisset, Sidi, Tantan, Al Hoceima, El Kelaa.

la grande ville, elles seules permettent une urbanisation au moindre coût. L'état de sous-équipement qui les caractérise reste "acceptable", il est à gérer localement dans une période de pénurie financière. Une situation souvent décrite dans différents pays d'Afrique ou d'Amérique latine.

Conclusions

Face à l'augmentation des besoins de base des populations urbaines, l'Etat marocain a souvent répondu depuis les années 80 par des solutions du moindre coût, où la ville moyenne prend une place prépondérante. A distinguer ces villes suivant les deux tranches démographiques, une lecture transversale du degré d'équipement par ville laisse apparaître quelques situations contrastées.

- *Pour les villes de 50.000 à 100.000 habitants.*

Les centres les plus sous-équipés sont ceux qui contiennent une masse de population importante doublée d'une croissance moyenne à forte sans avoir bénéficié d'une promotion administrative durant la période 60-82. C'est le cas des sept centres de Berkane (avant 1994) Ksar El Kebir, Fqih Ben Salah, Oued Zem, Sidi Slimane, Youssoufia et Jerada (avant 1994) ⁽⁴¹⁾ dont les équipements du primaire et secondaire sont insuffisants. Les Polycliniques de Santé Publique ne permettent pas le relais pour assurer les soins de santé de base que remplissent souvent des Centres de Santé Urbain surchargés, les infrastructures urbaines de base ayant les mêmes caractéristiques.

Dans la même tranche de population, les centres à croissance rapide, malgré leur promotion administrative souffrent de sous-équipement notamment en matière d'infrastructures de base (Nador, El

⁴¹ - Taux d'Accroissement moyen Annuel (T.A.A) de la population des villes de 50.000 à 100.000 habitants les plus sous-équipées.

	TAA 60/71	TAA 71/82
Berkane	5,61	3,88
Ksar El Kebir	3,12	3,73
Fqih Ben Salah	6,00	4,98
Oued Zem	5,10	4,96
Sidi Slimane	5,04	7,63
Youssoufia	8,29	5,50
Jerada	4,29	3,02

Hoceima, Khemisset, Tantan et Sidi), mais aussi pour leur équipement scolaire ou leurs infrastructures sanitaires. L'Hôpital Général Provincial ne bénéficie pas dans une majorité de cas, de l'encadrement et des infrastructures nécessaires face à une forte pression de la demande.

Cependant, malgré l'ensemble des cas relevés ici, ces villes ne présentent pas, prises une à une, une série d'indicateur "au rouge". Elles ont bénéficié pour un secteur ou un autre d'une action de l'Etat. Leur masse de population est certainement là pour rappeler la nécessaire injection d'un équipement minimum pour satisfaire les besoins de base de leurs populations.

- Pour les villes de 20.000 à 50.000 habitants.

L'état de leur sous-équipement est alarmant. Il concerne l'ensemble des indicateurs et des secteurs étudiés pour les centres à croissance rapide situés souvent dans des zones "riches", mais qui n'ont pas été promus. La discrimination est ici très nette, puisque ces centres restent les seules à recevoir une part d'élèves, de collégiens et de lycéens au delà des infrastructures qui leur sont allouées. De même que les orientations du Ministère de la Santé les ont souvent marginalisé ne leur accordant parfois qu'un Centre de Santé. Ces centres qui constituent "l'armature porteuse" des villes moyennes dans les années 90 sont devenus synonyme d'un sous-équipement "endémique". L'action de l'Etat ne s'y est pas portée jusqu'à présent. D'elle dépendra la future organisation spatiale du pays, même si la tendance est au ralentissement de leur croissance démographique (voir infra).

SECTION III/ LA VILLE MOYENNE DANS LES LOGIQUES DE L'ETAT

S.S.1- L'administration territoriale et son évolution

L'étude historique de l'administration territoriale au Maroc ne peut pas se départir des fondements du pouvoir (politique...) que représente le Makhzen. Un bref rappel soulignant certaines caractéristiques mises en

exercée par A. Claisse dernièrement, nous permettra de mieux éclairer la nature même de l'administration territoriale au Maroc.

A- A propos du Makhzen

Le Makhzen, dérivé du verbe cacher, ce mot synonyme de "trésor" fut enfin assimilé au pouvoir central. A. Laroui le définit comme étant le groupe qui choisissait le Sultan et exécutait ses décisions. Il représentait une autorité de superposition (42) ses membres étaient recrutés parmi les familles de guerriers, Chorfas, marabouts, lettrés pour assurer l'encadrement idéologique (oulamas) la gestion administrative (mohtassib, amine) et la sécurité dans les villes (gouverneurs). En milieu rural il s'agissait de la délégation d'un droit pour lever l'impôt (P. Pascon), donné au caïd (généralement avec l'agrément des populations concernées).

Le Makhzen bénéficiait d'une convergence de groupes vers le lieu de pouvoir qu'il représentait.

La période coloniale correspondra, non à une double administration (D. Basri) mais à une consolidation de l'Administration de Makhzen contrôlée par le réseau administratif et militaire colonial. Officier des affaires Indigènes et Contrôleurs civils vont administrer directement par l'intermédiaire des caïds et agents du Makhzen.

Une situation maintenue par "le gouvernement indépendant (...), une organisation centralisée, principalement contrôlée par le Ministère de l'Intérieur, apparaît encore aujourd'hui comme l'instrument séculier du pouvoir suprême" (43).

D. Basri, Ministre de l'Intérieur, définit l'administration territoriale comme étant le support et le substrat de toutes les autres administrations. Elle est le principal vecteur de toute l'action de l'Etat. Elle constitue le pivot central autour duquel gravite l'intervention des

42 Alain CLAISSE "Le Makhzen aujourd'hui" in "Le Maroc actuel" ed CNRS, Paris - 1992.

43 Ibid p 287

autres services de l'Etat, celle des collectivités décentralisées et même parfois, celle des particuliers (44).

Cette conception de l'administration territoriale et de l'agent de sa mise en oeuvre (le Ministère de l'Intérieur) vont fortement marquer l'Aménagement du Territoire et la place qu'y occupe la ville moyenne. Elle rentre dans le cadre plus large du Makhzen.

Ce dernier est devenu "un pouvoir institutionnalisé (...) qui conduit ses relations avec la périphérie à travers des réseaux formels et informels de contrôle mobilisant plusieurs ressources :

- Une légitimité invoquant la religion, l'histoire et l'autorité plutôt que la loi pour justifier un devoir généralisé d'obéissance.
- Un pouvoir de protection vis à vis des menaces extérieurs ou internes tendant à monopoliser les symboles de l'identité nationale.
- Une fonction d'arbitrage vis à vis de groupes sociaux et politiques le plus souvent rivaux et divisés.
- Une capacité de patronage par le contrôle de l'accès des clients aux différents systèmes de représentation des intérêts ou d'allocation des ressources.
- Une fonction de contrôle du territoire et des populations par la mise en place d'un quadrillage administratif de plus en plus affiné (45)".

Nous nous limiterons à ces quelques aspects du pouvoir central au Maroc qui situe l'administration territoriale dans son cadre global.

B- La mise en place de la nouvelle organisation territoriale.

Au sortir de la colonisation une nouvelle territorialisation va prendre forme marquant la volonté du nouveau pouvoir de démultiplier ses relais afin de couvrir l'ensemble du territoire, affirmant par là son autorité.

⁴⁴ D. BASRI "L'administration territoriale - l'expérience marocaine" - Bordas - 1990 p19.

⁴⁵ A. CLAISSE Ibid. p 288.

La nouvelle organisation territoriale va substituer aux anciennes régions civiles et militaires, la province et la préfecture comme échelon administratif intermédiaire entre le pouvoir central et les circonscriptions territoriales de base, présentant partout la même structure et disposant des mêmes compétences (D. Basri)

Partant des sept grandes villes, l'organisation administrative sous le protectorat français reposait sur les sept régions de Casablanca, Rabat, Marrakech, Fès, Meknès, Oujda, Agadir découpées en territoires (17), cercles (26), bureaux (40)... (46).

Dès 1956, la nouvelle organisation territoriale a créée 19 Provinces et 5 Préfectures (47) resserrant par là le maillage administratif. Divers événements socio-politiques (Tafilalt, Rif...) vont entraîner un nouveau découpage et une définition de l'ensemble des relais administratifs.

En effet, le dahir du 2 Décembre 1959 va mettre en place la division administrative du pays. Le nombre de provinces est ramené à seize et celui des préfectures à deux (48). Chaque province est divisée en cercles, eux même divisées en circonscriptions administratives de base (Caïdat).

La nouveauté a consisté aussi dans la création des communes dont le territoire a été délimité par le dahir de 1959. Elles sont appelées à être érigées en collectivités locales, dotées d'un statut dès 1960 (dahir du 23 Juin 1960).

72 cercles ont été créés en 1959, chacun devait être composé d'après le dahir de 1959 de quelques dix communes.

⁴⁶ Arrêté résidentiel du 19 Septembre 1940, d'après D. Basri op. cit. p255.

⁴⁷ Dahir du 13 Octobre 1956, d'après D. Basri p255.

⁴⁸ Arrêté résidentiel du 19 Septembre 1940, d'après D. Basri op. cit. p255.

C- Les relais d'action de l'administration et l'agencement des compétences

Sans prétendre effacer l'organisation émanant des communautés locales traditionnelles, la nouvelle carte administrative va reposer sur un relais-pivot essentiel : la Province. Cette dernière, présente à travers l'ensemble du territoire, reste avant tout la circonscription d'action administrative qui doit assurer aussi bien le maintien de l'ordre et de la sécurité que les besoins du développement économique. Siège de collectivités territoriales dès 1962, la Province a été érigée en collectivité décentralisée (dahir de 1963) ayant une assemblée provinciale aux pouvoirs limités.

Le Ministre de l'Intérieur le justifie en ces termes: "l'Etat-Nation en formation a été soucieux d'abord d'assujettir sous son autorité toute autonomie naturelle et d'éviter ensuite tout mouvement centrifuge risquant de porter atteinte à l'unité nationale. Il paraît naturel dès lors qu'une entité décentralisée, au niveau de la province, ne puisse bénéficier que d'une autonomie limitée" (49).

En fait, le gouverneur a été investi de tous les pouvoirs au niveau local et son rôle n'a fait que grandir (dahir de 1956, 1963, 1977 et 1993 (50)) pour devenir le représentant du chef de l'Etat et le délégué du gouvernement dans la province ou préfecture où il exerce son commandement.

En dehors du pouvoir hiérarchique sur les agents d'autorité (chef de cercle, pachas, caïds...) et son rôle de maintien de l'ordre, le gouverneur constitue le pivot central pour tout ce qui a trait à l'économie locale. Il est à la fois chargé de la préparation du projet de budget (en collaboration avec les services extérieurs), de la programmation des investissements dans la province, que de la mise en oeuvre. A ce titre, il exerce un pouvoir de plus en plus important sur les fonctionnaires des services extérieurs. D'un rôle de coordination des activités des services, il

49 D. BASRI op. cit. p305.

50. Dahir portant loi relatif aux attributions du gouverneur. Loi du 15 février 1977 et dernier dahir du 6 Octobre 1993 sur la coordination. Construction du 13 Septembre 1996 qui l'institue comme ordonnateur de la région en tant que nouvelle collectivité locale.

possède désormais un pouvoir hiérarchique sur les chefs de services et les fonctionnaires obligés de l'assister au sein du comité technique provincial, un pouvoir disciplinaire (il peut suspendre tout fonctionnaire qui commet une faute grave), de même qu'il peut être nommé sous ordonnateur, des dépenses d'équipement de l'Etat (par délégation des ministères intéressés).

De par le poids accordé à son rôle et à ses agents d'exécution, la province demeure le relais territorial qui influe le plus sur le développement local et l'aménagement du territoire en général.

Le Cercle, qui constitue une circonscription intermédiaire, ne bénéficie que de "compétences" limitées. Placé sous l'autorité du gouverneur, le chef de cercle coordonne entre les services administratifs et techniques lors des travaux d'équipements concernant sa circonscription. Mais ce rôle n'est pas précisé dans les textes, ni celui de son activité face aux collectivités locales. Seul son rôle d'exécution des lois et de maintien de l'ordre sous la direction du gouverneur sont précisés. Ce niveau territorial qui a pu bénéficier de l'implantation de quelques équipements "intermédiaires" (entre le local et le niveau provincial : centre de santé, école mère, gendarmerie...) est loin de constituer actuellement un cadre d'intégration et de coordination de l'action de l'Etat. Sa "position" dans l'organisation territoriale reste floue, elle sera certainement appelée à être révisée (51)

Les caïdats constituent les circonscriptions de base. Leur nombre s'élevait à 460 en 1992 alors que celui des communes rurales atteignait 760. Les caïdats contrôlent ainsi en moyenne 2 à 3 communes et dans 28% des cas, commune et caïdat correspondent (52).

Le caïd assure le pouvoir de police et le pouvoir réglementaire. Depuis la charte de 1960 et surtout le dahir du 30 Septembre 1976 (sur les collectivités locales), le caïd s'est retrouvé limité dans ses compétences (passeport, maintien de l'ordre...) alors que la totalité de la gestion était

51 - M. BRAHIMI "La loi Communale de 1976 à l'épreuve de la pratique" in "Décentralisation et pratiques locales du développement" - Université Hassan II. Aïn Chock - Actes des colloques et Séminaires 1996. .

- D. BASRI op. cit. p263, 266 et 281.

52 L'encadrement territorial est par ailleurs très différencié suivant les régions géographiques (voir infra).

confiée au président et au conseil communal. En fait, le conflit de compétence reste latent entre le représentant du pouvoir central et les élus (voir infra). "L'élection et la manière dont les élites sont élues déterminent largement leur insertion dans le complexe centre-périphérie" (53).

De plus, l'Etat reste omniprésent dans la vie locale : plus de 50% des ressources des collectivités sont le fait de subventions (37,9% : recettes propres et 11,6% emprunts) et les collectivités locales ne prélèvent que 5% du potentiel fiscal (54) (contre 40% en Allemagne Fédérale).

D- Evolution de la carte administrative

La périodisation qui peut être établie sur la base des principaux changements (découpages administratifs successifs) qu'a connu la carte administrative montre une étroite liaison avec les principaux événements politiques qu'a connu le pays sur un fond socio-économique de plus en plus fragile, une démographie galopante et une urbanisation en constante augmentation.

En effet, la population a bien plus que doublé passant de onze à vingt sept millions d'habitants (entre 1956 et 1994). Une croissance corrélée à un exode rural permanent et au gonflement de la population urbaine qui, de 29% en 1960, dépasse les 50% en 1994. En moins de quarante ans, le Maroc est passé d'une prépondérance de la société rurale à celle du gonflement des périphéries urbaines, de l'habitat sous-intégré et de l'augmentation permanente des besoins d'une population urbaine marginalisée où règne sous emploi, chômage et misère.

Sans revenir sur les politiques publiques qui ont amené à cette situation (politique des grands barrages avec développement sélectif et appui sur les grandes villes, réforme agraire timorée, politique de crédit

53 J.F. BRAS "A la recherche des élites locales" in "Etat, Espace et pouvoir local" sous direction Ali Sedjari - ed Guessous 1991.

54 M. BRAHIMI "Les ressources financières de la décentralisation" in "L'Administration Publique et le changement" - Publication de l'Association Marocain des Sciences Administratives (AMSA). ed. Afrique-Orient - Rabat - 1989 - p50.

sélective, faible appui aux zones de montagne, pré sahariennes et bour.....), l'histoire du Maroc actuel est jalonnée par des explosions sociales urbaines (1965, 1981, 1984, 1990 et 1991) et rurales (gharb 1970, Moulay Bouazza 1973, Tadla 1980, Zemmour 1991). De même que les graves troubles qui ont ébranlé le sommet de l'Etat dans les débuts des années soixante-dix ou l'intégration des zones sahariennes vont être les principaux repères de la politique administrative depuis 1959.

Jusqu'en 1970, seules 5 nouvelles provinces vont être promues. Celles de Kenitra et de Safi en 1965 dont l'exposé des motifs montre l'importance d'une représentation de tribus aussi grandes que celles des Chiadmas et Abdas⁽⁵⁵⁾. Puis, les provinces de la périphérie de Casablanca en 1967 : El Jadida, Settat et Khouribga. Les événements de Casablanca en 1965 nous paraissent avoir fourni la raison d'un resserrement de l'action administrative sur la ville même en diminuant son aire de commandement par la création de trois nouvelles provinces.

La période qui s'ouvre dans le début des années 70 va être marquée par des troubles socio-politiques (coups d'états, événements de Khenifra, de Oulad Khelifa...) et un accroissement de population constant qui vont entraîner un véritable resserrement du maillage administratif à partir de 1973. Le chef de l'Etat a appelé à une réduction de l'étendue des provinces⁽⁵⁶⁾ qui va se traduire par la création de neuf nouvelles provinces en deux ans (soit 27% du total des provinces en 1975).

Dans le même temps, les circonscriptions intermédiaires (cercles) qui n'avaient connu que peu de changement depuis 1959 (passage de 72 à 76 en 1973) vont se voir portés à 111 en 1973 avec une augmentation de 46% de leur effectif. Chaque création de nouvelles provinces voit la multiplication du nombre de cercles.

Le resserrement du "quadrillage territorial" qui a été opéré n'a que rarement visé la création ou l'autonomie d'entités territoriales qui bénéficieraient d'une représentation propre. Si les nouveaux découpages finissent par créer des avantages aux populations concernées (nouvelles

⁵⁵ D. BASRI op. cit. p258.

⁵⁶ Discours royal du 8 Juillet 1973.

voies d'accès aux ressources, création de services et équipements publics), l'objectif premier nous paraît avoir été la réduction de l'aire de commandement des grandes villes. Ainsi en est-il pour Marrakech et El Kelaa, Meknès et Khenifra, Tétouan et Chefchaouen, Agadir et Tiznit, Fès et Boulmane, Oujda et Figuig, Beni Mellal et Azilal, Rabat - Kénitra et Khemisset.

Cet objectif nous semble avoir été poursuivi jusqu'au début des années 80 puisque la province de Taounate a été retirée du territoire commandée par Fès, celle d'Ifrane de celui de Meknès, Larache de Tétouan, Taroudant d'Agadir, Sidi de Kénitra, Benslimane de Settat.

Deux logiques différentes ont prévalu pour la promotion des autres provinces : l'intégration des zones sahariennes et le renforcement de l'encadrement dans la zone Sud. Huit provinces furent créées dans ce cadre (Oued Eddahab, Laayoune, Essmara et Boujdour d'une part, Tata, Guelmim, Tantan et Assa/Zag d'autre part).

Depuis le début des années 80, l'option sécuritaire et de contrôle social paraît plus affermie avec l'action portée sur les grandes villes, la multiplication des préfectures et la création de Wilayas (qui assurent la complémentarité et la coordination de différentes Préfectures).

Cette situation découle directement des fréquentes émeutes urbaines qu'ont connu les grandes villes du pays [Casablanca en 1981, Tétouan 1984, Fès, Tanger, Tétouan en 1991... (57)]. L'ensemble des indicateurs sociaux montre la dégradation des conditions de vie des populations urbaines depuis le début des années 80 (58), les émeutes sont devenues "produit d'un processus cumulatif de problèmes sociaux (...) avec absence de leaders" (59). Elles semblent avoir exercé une pression efficace sur le pouvoir politique qui y a répondu avant tout par un quadrillage administratif qui divise la grande ville en plusieurs Préfectures et crée de nouvelles Provinces dans son ancienne aire de commandement.

57 Voir A. RACHIK "Ville et pouvoir au Maroc" Afrique Orient Rabat 1995 P.106-112.

58 -Les ménages occupent un logement de 2 pièces constituent 54,5% en 1980 contre 40,5% en 1970.

-On enregistre officiellement 15,9% de taux de chômage en 1985

-L'âge moyen de mariage est passé de 24,4 ans en 1960 à 28,5 ans en 1982.

59 A. RACHIK op. cit.

Ainsi nous enregistrons une première "expérience" à Casablanca à la suite des émeutes de 1981 qui voit la naissance de la première Wilaya (cinq Préfectures), à laquelle fait suite celle de Rabat (trois Préfectures) en 1983.

Il faudra attendre les émeutes de 1990 et 1991 (Fès - Tétouan...) pour voir la création des Wilayas de Marrakech (trois Préfectures), Meknès (deux Préfectures) et Fès (trois Préfectures) en 1992 puis de Tétouan et Oujda en 1994. Le nombre de Préfectures est alors passé de 2 à 21 entre 1981 et 1994.

L'ensemble des nouvelles Provinces durant cette période ont été créées au sein de Wilayas (Chichaoua et Tahanaout pour Marrakech, El Hajeb pour Meknès, Sefrou pour Fès, Berkane et Jerada pour Oujda) de grandes villes dont il ne fallait laisser l'encadrement des populations urbaines qu'aux seules Préfectures. Il s'agit dès lors, davantage de Provinces périphériques des grandes villes que d'entités territoriales ayant une "personnalité propre".

Cette appréciation découle de l'historique même des résultats des découpages administratifs successifs. La création de nouvelles provinces autour des grandes villes n'est que l'aspect résiduel du resserrement de l'encadrement des populations urbaines périphériques des grandes cités. La réponse aux besoins des populations rurales nous paraît venir en second plan. Ainsi, le découpage territorial précède la désignation des chefs lieux des nouvelles Provinces. Cette dernière fait souvent l'objet de "tractations". A. Claisse parle d'un "élément de la stratégie du centre vis à vis de la périphérie" (60).

En effet, la création des nouvelles provinces de Taounate, El Kelaa, Tahanaout et Berkane et la désignation de leur chef lieu ont donné naissance à des conflits d'intérêts entre des collectivités voisines qui se sont traduits par la présentation de doléances des populations à Rabat. Des notables, "représentants" de ces collectivités sont venus soutenir la

⁶⁰ A. CLAISSE "stratégie d'Aménagement et supports sociaux au Maroc" in "Etats, territoires et terroirs au Maghreb" - ed. CNRS. Paris - 1995.

proposition de l'implantation du chef lieu de Province dans telle ou telle localité (Aït Ourir et Tahanaout, Taounate ou Karia Ba Mohamed). Le pouvoir central fait de cette politique induite, qui finit par démultiplier le nombre de provinces, un élément de stratégie vis à vis de la périphérie en se plaçant comme arbitre, détenteur du pouvoir de générer de nouvelles ressources localement, des équipements et infrastructures...

Au delà des découpages administratifs qui doivent répondre aux nouveaux besoins que pose l'accroissement des populations ou leur encadrement, le découpage provincial et la désignation du chef lieu de Province (qui intéresse particulièrement la ville moyenne) met en exergue le poids des élites locales dans le pouvoir central. En effet, certaines villes se sont vues promues chef lieu de Province (Sidi, Larache) à un moment où certaines de leur élites étaient proches du Chef de l'Etat et occupaient de grands postes administratifs ou militaires.

De même que nous constatons des hésitations qui se traduisent parfois par l'inexistence d'équipements publics dans le chef lieu de Province, et leur implantation dans un second centre de la Province (cas de Missour dans la Province de Boulmane, de Bouarfa dans la Province de Figui).

Enfin, les solidarités régionales et l'origine ethnique ne nous paraissent pas avoir constitué des critères ayant permis la création de nouvelles provinces. Si A. Claisse parle de "conforter des communautés traditionnelles dans un cadre administratif moderne" pour justifier la création de la Province de Khenifra pour les Zaïan (et de Khemisset pour les Zemmour), D. Basri ^{أصبح} place cette création par la nécessité "d'avoir un commandement sur place, avec la mise en oeuvre des moyens nécessaires au rayonnement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire" dans une région qui venait de connaître "les événements de Mars 1973 de Moulay Bouaâzza dus aux infiltrations d'éléments subversifs venus de l'Algérie". (61) La prise en compte de l'histoire locale et de son rapport au pouvoir central ne peut certainement pas être évacuée. Elle peut aussi

⁶¹ D. BASRI op. cit. p258.

impliquer, "une désarticulation des communautés traditionnelles par leur partage entre plusieurs entités administratives (cas du Rif)" (62).

Toutefois, malgré les nombreuses logiques qui président à la démultiplication des provinces, ces dernières semblent suivre aussi l'accroissement de la population. La moyenne nationale s'établit autour de 500.000 habitants avec des différenciations très importantes entre les provinces (Boujdour a 8481 habitants en 1982 et Safi 706.618). Il en est de même pour les circonscriptions intermédiaires (cercle) qui comprenaient en moyenne 159.000 habitants en 1960 et 155.800 en 1982, une régularité dans le taux d'encadrement qui dissimule ici aussi des différences régionales que nous serons appelés à interroger (voir infra).

S.S.2- Administration territoriale et villes moyennes

Les villes de plus de 100.000 habitants ont formé l'ossature première de la carte administrative. C'est à partir des grandes villes, élargies aux petites et moyennes villes dans le Sud, le Nord et l'Oriental que l'encadrement du territoire s'est réalisé en 1959. A l'époque, Agadir, Ouarzazate, Ksar Essouk et Tarfaya (63) étaient des petites villes, mais elles restaient seules dans le Sud, faiblement urbanisé, comme cela était le cas pour Nador, El Hoceima ou Taza dans l'Oriental (63).

Après la création des deux provinces de Kenitra et de Safi dont les chefs lieux dépassaient les 100.000 habitants à la date de leur promotion (1965) toutes les nouvelles provinces ont connu la promotion de petites villes, ou villes moyennes.

Outre les zones sahariennes (64), sur les 28 nouveaux chefs lieux de province nous retrouvons plus de 64% de villes moyennes (voir tableau n°31).

62 A. CLAISSE op. cit. p 254.

63 Elles comportaient en 1960

Agadir	Ouarzazat	Ksar Essouk	Tarfaya	Nador	El Hoceima	Taza
16.695	4200	6554	-	17.583	11.262	31.667

64 Elles concernent surtout des petites villes (Essmara, Boujdour, Oued Eddahab) et la ville de Laayoune (+ de 100.000 habitants en 1988).

Tableau n° 31 : Classement démographique des chefs lieux de province promu à partir de 1967 au moment de leur promotion administrative**

Population	Villes concernées
[50 - 100.000[hts	Khouribga - Sidi - Larache - Sefrou - Berkane
[20.000 - 50.000[hts.	El Jadida - Settat - Khemisset - Khenifra - El Kelaa - El Hajeb - Essaouira - Chefchaouen - Benslimane - Guelmim - Taroudant - Tantan
- 20.000 hts	Assa - Tata - Tahanaout - Chichaoua - Ifrane - Taounate - Boulmane - Azilal - Figuig - Tiznit

** Exceptées zones sahariennes et provinces.

La démultiplication des provinces a donc profité en premier lieu à ce niveau de ville. A prendre la situation en 1994, nous constatons que les villes promues depuis 1965 concernaient dans plus de 68% de cas une ville moyenne. Mais si à la date de leur promotion (tableau n°31) les villes de 20 à 50.000 habitants constituaient les 2/3 de ces villes, en 1994 la situation s'est inversée. Les villes de 50 à 100.000 habitants forment la part la plus importante des villes moyennes chefs lieu de province. (voir tableau n° 32).

Tableau n° 32 : Classement démographique des chefs lieux de province ** promu à partir de 1967 (Situation 1994)

Tranche de population	PERIODE DE PROMOTION ADMINISTRATIVE			
	1967	1973-79	1980-90	1992-94
+ 100.000	El Jadida Khouribga			
50.000-100.000	Settat	Khemisset Khenifra Essauira Guelmim El Kelaa	Sidi Larache Taroudant	Berkane Sefrou Jerada
20.000-50.000		Chefchaouen Ben Slimane Taounat	Tan-Tan	El Hajeb
- 20.000		Tiznit Figuig Azilal Boulemane Ifrane	Tata Assa/Zag	Tahanaout Chichaoua

** Exceptées les provinces des zones sahariennes.

Il s'agit bien entendu du passage des villes d'une strate de population à l'autre qui a touché 8 des 12 centres promus de la tranche de 20 à 50.000 habitants alors que le passage du cap des 20.000 habitants n'a

touché qu'un seul centre sur dix (Taounat). Est-ce à dire que la promotion administrative en chef lieu de province entraîne une dynamique démographique plus importante dans les villes moyennes que dans la petite ville ? Le phénomène serait difficile à départir d'une situation globale qui montre les plus fort taux d'accroissement démographiques dans les villes moyennes (8,3% contre 4,7 pour les petites villes durant la période 1971-1982).

L'évolution de leur promotion administrative en tant que chef lieu de province se recoupe avec celle de l'historique des découpages administratifs successifs. Si seulement 15% des centres intermédiaires étaient promus en 1960, on en enregistre près de 43% en 1982 et 39% en 1994 (malgré leur multiplication). Assurément, le resserrement du maillage administratif a profité à ce niveau de ville mais le statut administratif de chacune de ces villes prise séparément montre dans son évolution des situations très contrastées.

Ainsi, la strate *50.000 - 100.000 habitants* a toujours été "privilegiée" puisqu'en 1971, l'ensemble des centres qui la composaient étaient des municipalités, chef lieu de province. Une situation qui n'a pas suivi dans le temps la multiplication des centres de cette strate (qui sont passés de 5 à 21 entre 1971 et 1994) qui bénéficie toujours (1994) de 2/3 des centres promus. Les cas des villes moyennes de cette taille de population restes chefs lieu^x de cercle se présentent dans leur grande majorité en situation de doublet.

Il s'agit de Fqih Ben Salah et de Beni Mellal dans le Tadla, Oued Zem et Khouribga dans le plateau central, Sidi Slimane et Sidi dans le Gharb, Taourirt et Oujda dans l'Oriental... Berkane, nouvellement promu, était dans la même situation géographique que Taourirt. Lorsque la ville moyenne se trouve dans le giron d'une grande ville qui demande un renforcement de l'encadrement des populations, la "wilayisation" permet la promotion de la ville moyenne. Ce mouvement, commencé au début des années 90 et qui a profité à El Hajeb, Sefrou, Berkane,, pourrait concerner les centres précités (Fkih Ben Saleh, Oued Zem, Berrechid, Sidi Slimane...). L'accroissement des populations de ces

centres ⁽⁶⁵⁾ et de leurs besoins ne semblent pas constituer un critère de choix de leur promotion en chef lieu de province. Par contre, dans leur grande majorité, ils ont toujours formé des municipalités : l'ensemble des centres en 1982 et en 1994. (toutefois, entre ces 2 dates, les centres issus de la strate inférieure - neuf centres sur quatorze - étaient surtout des centres autonomes. Ils n'ont bénéficié du statut de municipalité qu'au début des années 90). Mais là aussi le poids de la population ne paraît pas avoir été pris en considération.

Jusqu'à la dernière "généralisation du statut de municipalité à tous les centres de plus de 20.000 habitants" ⁽⁶⁶⁾, deux situations très tranchées subsistaient :

- les villes de 50 à 100.000 habitants avaient toutes le statut de municipalité,
- peu de villes de 20 à 50.000 habitants avaient ce statut (23%), la majorité était centre autonome (53%). Les trois centres les plus peuplés de cette strate (Fqih Ben Salah, Jerada et Youssoufia) ayant près du double de la population de certaines municipalités (centres anciens de Chefchaouen, Azemmour) n'avaient que le statut de centre autonome.

Encore une fois, le critère population semble peu pris en considération.

Cependant, dans leur globalité, *les villes de 20.000 à 50.000 habitants* se présentent différemment des villes de la strate supérieure. Leur promotion en chef lieu de province est moins fréquente (23% contre 66% en 1994), elle montre même une évolution négative (33% contre 66% en 1982). Cette situation correspond d'une part à la démultiplication des provinces des années 70 et d'autre part à une atténuation de ce phénomène alors que le nombre de ces centres est passé de 30 à 38 entre 1982 et 1994.

⁶⁵ Taux d'accroissement moyen annuel entre 1971 et 1982

Sidi slimane	7,63
Oued Zen	4,96
Fqih ben Salah	4,98
Berrechid	3,47

⁶⁶ - Le nombre de Municipalités est passé de 29 en 1971 et 45 en 1982 à 248 en 1994.

Ces chiffres sont d'autant plus importants qu'ils cachent une situation "mouvante". En effet, cette strate de population a beaucoup "bougé" lors de la dernière période inter-censitaire. Sur les 38 centres recensés en 1994, 22 centres sont venus s'ajouter aux 18 de 1982 confirmant l'accroissement de population de petits centres ayant un dynamisme démographique exponentiel. Dans la même période 15 centres sont allés former les 3/4 des centres de 50.000 à 100.000 habitants. Dans ces mouvements de "transferts", il faudra souligner celui de ces petits centres urbains qui ont doublé leur population en douze ans. Il s'agit de localisations très contrastées. Si Tahla, Taounate, Zagora ou Guercif se trouvent dans des zones dites "marginalisées", El Aroui, Martil, Mdiq, Fnideq, Bouznika ou Oulad Taima sont situés dans des axes d'urbanisation. La rapidité du mouvement et sa diversité géographique nous paraissent constituer un frein à la promotion administrative de ce niveau de centre en tant que chef lieu de province même si ils peuvent aussi bénéficier du mouvement de "Wilayisation" qui a concerné en 1994 El Hajeb et Taounate. Cette pratique ne pouvant se reproduire indéfiniment, les centres de 20 à 50.000 habitants promus chefs lieux de province ne pourront concerner qu'une faible partie d'entre eux.

Par ailleurs, l'accroissement du nombre de centres d'une part et l'atténuation de la démultiplication du nombre de province_s (par rapport à la période 71-82) et son corollaire en nombre de cercles d'autre part vont entraîner la diminution du nombre de centres de cette strate qui encadrent la population d'une circonscription intermédiaire (cercle). De 50% en 1982, leur nombre tombe à 44% en 1994. Plus de 30% d'entre eux sont chefs lieux de commune rurale actuellement.

Si en 1982 les centres de cette strate étaient soit chef lieu de cercle, soit chef lieu de province (dans leur grande majorité), en 1994 ils peuvent avoir les trois types de statuts avec une dominante pour la chefferie de cercle. Cette situation montre que les strates inférieures des villes moyennes restent marquées dans leur majorité par un statut administratif peu "entraînant" (le cercle ne constitue pas un relais territorial qui entraîne le captage de ressources, ni l'implantation d'équipements et de services d'ordre supérieur (voir infra), contrairement aux villes de 50.000 à 100.000 habitants).

Si nous avons pu montrer une distinction entre ces deux strates dans leurs statuts administratifs respectifs, cette distinction ne nous paraît correspondre qu'à un critère (démographique) qui n'intervient qu'après la délimitation de nouvelles entités administratives, lors du choix de leur chef lieu.

Dans leur globalité, 39% des villes moyennes sont chef lieu de province, mais on enregistre autant de chefs lieux de cercle parmi elles. Des situations très contrastées dont il va falloir analyser le contenu.

S.S.3- Statut administratif, niveau et type d'équipement public

Par statut administratif, nous entendons essentiellement les relais locaux de l'administration territoriale qui place les centres urbains dans leur rôle d'encadrement politico-administratif.

L'objectif est alors d'une part, de vérifier si à chaque niveau de l'administration territoriale correspond véritablement un niveau et un type d'équipement public et d'autre part de marquer les différences entre eux.

Ainsi, cette démarche fait intervenir deux types d'acteurs dans leurs inter-relations et dans leurs logiques propres : le Ministère de l'Intérieur dans l'établissement de la carte administrative et les autres Ministères publics dans leur logique d'implantation des services extérieurs et équipements relevant de leur domaine respectif.

Deux lectures peuvent être faites. Une première, de type institutionnel, cherchera à délimiter le poids du Ministère de l'Intérieur en tant qu'instance de coordination de l'action de l'Etat à chaque niveau territorial (dans quelle mesure les ministères ayant des services déconcentrés tiennent-ils compte du statut administratif de la localité et de l'armature administrative dans l'implantation de leurs services extérieurs ?). Une seconde, de type géographique, permettra d'éclairer à travers des critères spatiaux et/ou temporels la logique(s) d'implantation des

équipements des différents Ministères publics ayant des services déconcentrés.

A- Une lecture institutionnelle

Trois statuts administratifs seront examinés dans cette étude : le chef lieu de province, de cercle et de commune rurale. Le chef lieu de région ne sera pas étudié ici. Il correspond à un niveau territorial en formation dans une politique de régionalisation en cours (la nouvelle constitution lui confère le statut de collectivité locale élue), et ne concerne que les grandes villes. La grille d'équipement et de services par laquelle nous passerons les centres concernés touche à 64 services (voir liste en annexe 1) tirés de la banque de données réalisée en 1988 pour l'établissement de l'armature urbaine ⁽⁶⁷⁾. Bien entendu, nous ne nous attacherons ici qu'à l'existence de l'équipement ou du service. De même que les "aire de commandement" de chacun d'eux ne feront l'objet que d'indications, leur étude n'ayant pas fait l'objet d'une recherche systématique.

Le chef lieu de commune rurale

Ce niveau correspond surtout aux centres ruraux de service. Jusqu'en 1994, on ne comptait parmi les centres concernés par la Banque de données que quatre centres autonomes sur 116. Le reste des centres n'avait pas de services urbains, ni d'organe de gestion autonome élu. Centre rural de service ou petite ville en gestation, le chef lieu de commune rurale joue avant tout un rôle d'encadrement territorial local à partir de ses équipements socio-éducatifs. Deux équipements jouent ce rôle dans près des 2/3 de ces centres : le collège et le centre de santé rural. (la fréquence de ces 2 équipements atteint respectivement 66% et 68%).

Les fonctions régaliennes sont réduites à leur plus simple expression (caïdat - gendarmerie).

⁶⁷ - "L'armature urbaine" IRAKI Aziz - SAKROUHI Allal - SOUAFI Mohamed INAU/CERAU 1990.

Les services techniques internes, assurant le fonctionnement de certaines infrastructures de base telles que l'eau et l'électricité ne sont présents que dans respectivement 38% et 12% des centres. Ceci dénote de la "ruralité" de ces centres au poids démographique assez faible (seuls sept centres sur 116 dépassaient les 10.000 habitants en 1989 - voir liste des centres en annexes 2), et que l'Etat "n'investit" que dans leur rôle d'encadrement territorial. Notons toutefois la présence d'un centre local de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT) dans 75% de ces centres.

La commune, base de la décentralisation au Maroc, a constitué surtout depuis 1976, une entité territoriale qui s'impose à tous. L'opération chef lieu des communes rurales lancée par le Ministère de l'Intérieur a constitué dans les années 80 un facteur d'urbanisation non négligeable. En effet, l'évaluation du Schéma d'Armature Rurale (S.A.R) de la région Nord Ouest en 1986 nous avait permis de dégager deux tendances :

1°/ L'essentiel des équipements de l'Etat en milieu rural est localisé dans les centres ruraux : 91% des services de la santé publique, 97% des centres sociaux, 98% des agences postales, 100% des caïdats et gendarmerie, (seule l'école mère n'y est présente que dans 52% des cas, sa localisation étant imposée par un type particulier d'utilisateur -l'enfant- qui demande un rapprochement maximum de l'équipement).

2°/ Le chef lieu de la commune rurale regroupait dans 92% des cas, une école mère, un dispensaire, une agence postale, un souk et une maison communale (68).

Le Ministère de l'Intérieur semble avoir joué de tout son poids dans la logique de localisation de certains équipements en milieu rural. Cette tendance s'est accentuée avec la logique des élus locaux. Ces derniers ont toujours cherché à équiper en premier lieu le centre, siège de la commune rurale, qui symbolise une certaine "centralité", un rattachement du milieu rural "commandé" par une antenne urbaine qui assure l'intégration

68 - IRAKI Aziz - SAKROUHI Allal - SOUAFI Mohamed "Evaluation du SAR Nord-Ouest" - Cahiers du CERAU 1987.

nationale. L'appui sur le souk traditionnel a alors constitué une panacée. Le chef lieu de la commune rurale a longtemps été un point d'agglutinement des équipements et services publics qui, lorsqu'il relaie une économie locale dynamique, permet l'émergence et le développement de petits centres urbains.

Cette tendance serait à relativiser actuellement avec la multiplication du nombre des communes qui sont passés de 859 à 1546, soit une augmentation de plus de 80%, diminuant ainsi le territoire commandé par le chef lieu de commune. Si on peut voir dans ce nouveau découpage «un souffle nouveau au "communalisme" en réduisant l'écart entre espace et population, en donnant un contenu substantiel à la décentralisation et en favorisant progressivement l'appartenance sociologique» (69), il cache aussi l'importance des moyens à mettre en oeuvre pour réaliser ces nobles objectifs dans une période de désengagement de l'Etat. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant aux impacts spatiaux (émergence de nouveaux noyaux urbains, multiplication de relais sans impact sur les populations locales ...) engendrées par la démultiplication des communes, mais d'ores et déjà des constatations peuvent être faites :

- Le nouveau découpage n'a pas été suivi d'une opération chef lieu de commune rurale.
- Les sièges des nouvelles communes rurales ne bénéficient pas encore (dans la majeure partie de cas) d'une construction / localisation autonome.

Le nouveau découpage nous paraît constituer un pas en arrière en matière d'organisation du territoire. En période d'ajustement structurel et de désengagement de l'Etat, la multiplication des points spatiaux à équiper ne peut que favoriser le saupoudrage de l'action de l'Etat au détriment d'une cristallisation et d'une sélection de points d'appui spatiaux porteurs d'une urbanisation lorsqu'ils sont bien relayés par les forces économiques et sociales endogènes. Mais cette démultiplication, bénéficiant à un nombre de centres plus important, pourra intégrer en son sein davantage de centres ayant des capacités endogènes que ne l'aurait permis une

69 Ali SEDJARI "Production et reconstruction régionale" in "Etat, Espace et pouvoir local" Ed. Guessous 1991 P100.

politique sélective. Une tendance qui s'appuie sur "l'initiative privée", mais qui se devrait alors de voir l'intervention de l'Etat dans un second temps.

Le chef lieu de commune rurale tel que décrit dans la situation globale du Maroc ne correspond que très peu aux centres retenus dans notre armature urbaine et ayant ce statut. Comme décrit précédemment, les centres urbains concernés ont un rôle territorial de base qui dépasse l'aire territoriale des anciennes communes rurales. Collège et Centre de Santé Rural ont des aires de commandement qui touchent deux à trois communes rurales. Ils correspondraient davantage à des équipements localisés dans les chefs lieu de cercle.

Les chefs lieux de cercle

La première remarque qui s'impose à nous concerne le nombre de centres retenus dans l'armature urbaine (70) bénéficiant du statut de chef de cercle. En effet, seuls 88 chefs de cercles sur les 133 que comptaient la carte administrative en 1989 se retrouvent parmi les centres de l'armature (66%) alors que nous avons déjà comptabilisé 116 chefs lieux de communes rurales retenus dans l'armature urbaine (voir tableau n° 33).

Tableau n° 33 : Statut administratif et catégorie de ville (armature urbaine 1990)

	Chef-lieu de Commune rurale		Chef-lieu de Cercle		Chef-lieu de Province	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0-5.000	92	79,31	40	45,45	-	-
5.000-10.000	17	14,65	18	20,45	-	-
10.000-20.000	7	6,04	11	12,5	07	17,5
20.000-50.000	-	-	15	17,05	08	20
50.000-100.000	-	-	04	4,55	12	30
+ 100.000	-	-	-	-	13	32,5
Total	116	100	88	100	40	100

Source : Banque de Données sur les Centres Urbains (BDCU) 1990.

⁷⁰ Pour l'armature urbaine nous avons retenu les centres urbains sur la base de leur stock en équipements publics et privés ayant un rayonnement supra local (sept équipements). Les noyaux périphériques des grandes villes ont été retenus d'office. Le total des centres recensés était alors de 244 centres en 1989.

Cette situation dénote d'emblée d'un niveau d'équipement et d'urbanisation peu uniforme et très contrasté entre les centres ayant ce statut administratif.

Au niveau démographique, seuls 19 centres bénéficiant de ce statut (21%) dépassaient les 20.000 habitants en 1989 alors que 45% d'entre eux restaient sous le seuil des 5000 habitants.

Leur stock d'équipement public ne dégage pas clairement une panoplie d'équipements spécifiques ayant un rôle territorial dépassant celui du groupe précédent (voir listing en annexe 3). En effet, Centre de Santé et Collège forment toujours les équipements d'encadrement avec une fréquence qui concerne davantage de centres (respectivement 86% et 78%).

Leur spécificité se retrouve dans la présence d'un seul équipement distinctif de ce type : le lycée présent dans 64% de ces centres (contre 13% dans les chefs lieux de communes rurales) (voir tableau n° 34).

Tableau n° 34 : Fréquence des équipements dans les chefs lieux de cercle et chefs lieux de communes rurales retenus dans l'armature urbaine (1990)

Equipement	Fréquence Chef-lieu de Cercle	Fréquence Chef-lieu de Commune
Centre de Santé	86%	66%
Collège	78%	68%
Lycée	64%	13%
Perception	65%	09%
Crédit Agricole	61%	31%
Secteur ONE (électricité)	71%	38%
Secteur ONEP (eau potable)	44%	12%

Source : B.D.C.U. 1990.

Les fonctions d'autorité se trouvent également renforcés avec la présence du juge résident (84% des cas). Les services des Finances font

leur apparition (perception dans 65% des centres) et les services internes y sont plus développés (électricité : 71%, eau potable : 44%).

Toutefois, les services d'encadrement économique sont presque inexistantes. Seules les caisses locales du crédit agricole sont présentes dans 61% des centres, (ce qui ne constitue pas une particularité puisque 31% des centres chefs lieux de communes rurales domiciliaient le même service).

L'uniformité que révèlent ces chiffres cache de grandes différences entre ces centres. Ceux de plus de 20.000 habitants montrent des spécificités avec l'apparition de l'Hôpital de zone dans la moitié d'entre eux, mais aussi, plus rarement, des équipements d'appui technique à l'économie plus spécifique au niveau provincial tel que les Agences de l'Office National des transports, l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole, les bureaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale...

Ainsi, le chef lieu de cercle montre des situations très diversifiées, même si un paquet d'équipement minimum les caractérise. L'ambiguïté s'installe dès que l'on examine les centres ayant une certaine importance démographique et/ou historique qui bénéficient d'un seul équipement spécifique (l'hôpital du zone) dont l'implantation répond davantage à la population interne des villes concernées.

Aussi :

- Le rôle territorial joué par ces centres reste le fait des Ministères de la Santé Publique et de l'Education Nationale. Mais il ne concerne que la présence d'un équipement ayant une aire de commandement supra locale (le lycée et le centre de santé) et non l'existence de relais administratifs de coordination de l'action gouvernementale situé entre la commune rurale et la province.

- Outre les Ministères assurant des fonctions régaliennes ou de réponse aux besoins de base, les autres ministères (appui à l'économie locale) ne possèdent aucun relais entre les services provinciaux et le niveau communal.

- Le cercle constitue un niveau territorial assez flou malgré le paquet d'équipements et de services qui le caractérise. En effet, les fréquences enregistrées pour les équipements (Santé, Education, Justice, Finances) oscillent entre 65 et 86% alors que les centres chefs lieux de cercle retenus dans l'armature sont les plus équipés. Ces chiffres sont loin de ceux enregistrés dans les chefs lieux de commune rurale en 1986 (92% dans la région Nord-Ouest). Le Ministère de l'Intérieur n'a en effet, jamais cherché à impliquer les autres ministères dans une politique de renforcement des centres chef lieu de cercle tel que cela a été le cas lors de l'opération chef lieu des communes rurales. Ce niveau territorial n'a pas constitué un point nodale dans la politique d'encadrement des populations. Ceci expliquerait le faible "rôle entraînant" du Ministère de l'Intérieur vis à vis des autres Ministères.

Par ailleurs, le cercle constitue un relais territorial encore mal défini dans l'administration territoriale future préconisée par le Ministère de l'Intérieur. Monsieur Driss Basri, voit dans la multiplication du nombre de communes, les conditions d'un renforcement du cercle en tant que circonscription territoriale déconcentrée pour "devenir des sortes de sous-préfectures, et supprimer les circonscriptions caïdals (pour laisser aux nombreuses communes, devenues plus petites en dimension, le soin de s'occuper de l'intégralité de l'administration territoriale, de la représentation de l'Etat, de la police municipale)" (71). Il propose alors l'augmentation du nombre de sous préfets pour compenser la suppression des caïdats.

A contrario, certains responsables de la direction des collectivités locales considèrent la démultiplication du nombre des provinces comme une disparition de facto du relais que représentait le cercle. (les nouveaux chefs lieux de provinces étant, dans la majorité des cas d'anciens chefs lieux de cercle). Si cette tendance est réelle pour les zones concernées par les récents découpages, elle ne paraît pas pouvoir s'appliquer à l'ensemble du territoire national qui ne compte pas moins de 88 chefs lieux de cercles ayant un minimum d'équipement.

⁷¹ D. BASRI "L'administration territoriale" op. cit. p266.

A renforcer ou à éliminer, la distance entre ces points de vue concernant ce relais spatial de l'administration territoriale montre à elle seule le flou qui entoure la place qu'occupe (ou qu'a à occuper) le relais intermédiaire dans l'administration territoriale.

Le chef lieu de province

"Au Maroc, la coordination des différents départements ministériels relève sans doute des attributions du Premier Ministre. Mais, dans l'état actuel de l'évolution de l'administration, le département de l'Intérieur joue un rôle important en la matière, du fait de ses nouvelles fonctions dans le domaine économique et social.

L'administration territoriale est engagée dans de nombreux domaines au point que l'on peut affirmer qu'il n'y a pas de limite à l'étendue et à la diversité de son action. L'efficacité et la fiabilité des interventions des autres départements ministériels ne peuvent être assurées que grâce à sa collaboration et à son concours" (72).

Ces propos du Ministre de l'Intérieur montrent le rôle clef qu'il voudrait voir jouer par son département dans la coordination et dans la mise en oeuvre des actions de l'Etat. Jusqu'où alors ses choix en matière de localisation des services et équipements déconcentrés sont-ils suivis par les autres départements ministériels ? Les représentations provinciales des différents Ministères et leur fréquence nous renseigne ainsi sur les départements qui suivent le plus ses choix, sinon ses logiques.

⁷² D. BASRI op. cit. p113.

Tableau n° 35 : Fréquence des représentations provinciales des différents Ministères 1990

Délégation Santé	:	97,6%
Délégation Education	:	97,6%
Délégation T.P	:	97,6%
Délégation P et T	:	90,4%
Délégation O.N.P.T	:	90,4%
D.P.A. ou Office	:	85,7%
Recette des Finances	:	88%%
Tribunal 1ère instance	:	83,3%
Délégation CNSS	:	78,5%
Délégation Transport	:	78,5%
Délégation Emploi	:	73,8%
Conservation Foncière	:	69%
Délégation de l'Artisanat*	:	69%
Délégation de l'Habitat*	:	66,6%
Délégation du Tourisme*	:	57,1%
Délégation des Pêches*	:	33,3%
Délégation de l'Energie et Mines*	:	33,3%
Délégation O.N.E.P.	:	26%
Délégation O.N.E.	:	59,5%

Source : BDCU 1990

* Collectes personnelles.

Le tableau ci-dessus montre, une implantation quasi automatique des services de la Santé Publique, de l'Education Nationale et des Travaux Publics avec la promotion d'une ville en chef lieu de province. Ces trois Ministères qui assurent les besoins considérés comme socialement nécessaires et relevant des compétences de l'Etat accordent au niveau provincial un rôle déterminant dans leur action à travers le territoire national (établissement de la carte scolaire, coordination et mise en oeuvre d'une campagne de vaccination ou recensement de points d'eau en milieu rural nécessitent une forte implication des services provinciaux). Leur logique d'implantation des services déconcentrés suit, sans conteste, celle du Ministère de l'Intérieur. Ici, ce dernier agit comme un aimant.

Un relais spatial aussi important que la province ne peut se concevoir sans les services qui assurent le fonctionnement des équipements et infrastructures de base des populations relevant de cette entité territoriale !

Une exception toutefois reste à relever chez certains départements Ministériels. Il s'agit du Ministère de l'Habitat. En effet, ce dernier n'était présent en 1990 que dans un peu plus de 66% des centres chef lieu province. D'ailleurs, D. Basri n'a pas manqué de le relever, attribuant cette situation à une insuffisance au niveau de l'implantation des services extérieurs à la suite de la création de nouvelles provinces. Depuis, le Ministère de l'Habitat a enregistré l'ouverture de 10 nouvelles délégations : 88% des centres chefs lieu de province sont concernés (exceptées, provinces promues depuis 1982).

La même remarque peut se faire pour les fonctions d'autorité (police, justice) ou de contrôle fiscal (recette des finances...). Les Ministères de la Justice ou des Finances implantent obligatoirement des services adaptés toutefois au volume des affaires à traiter -(Recette des Finances ou Perception - Tribunal de 1ère Instance ou juge résident), même si la tendance est à l'implantation du "service supérieur" (88% de cas Recettes des Finances, 83,3% des cas : Tribunal de 1ère instance).

Par contre, les services techniques des ministères jouant un rôle d'appui à l'économie suivent une logique d'implantation qui "colle" à l'importance du secteur concerné dans la zone. A cet égard, il est "normal" que l'on ne trouve des délégations du Ministère de la Pêche, du Tourisme, de l'Artisanat, ou de l'Energie et des Mines que là où des potentialités locales concernant ces secteurs existent, ce qui explique leur implantation sélective (33 à 60% des centres concernés). Notons toutefois que tous ces Ministères ont implanté leurs services extérieurs dans des chefs lieux de province, à l'exception du Ministère de la Pêche et de la Marine Marchande dont certaines délégations des Affaires Maritimes sont localisées dans des villes du littoral n'ayant pas ce statut, mais où l'activité (pêche) est importante (Asilah, Mdiq, Martil, Mehdia, Sidi Ifni).

Enfin, il faut souligner l'importance de la couverture provinciale réalisée par les services du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural qui touche 85,7% des centres chefs lieux de province. Cette importance est due à celle du secteur concerné qui touche encore plus de 50% de la population et surtout à la variété des actions entreprises (périmètres irrigués, zones bour, élevage, parcours, conservation foncière...). Des compétences particulières sont ainsi données aux Directions Provinciales de l'Agriculture, -DPA- (zones bour), aux Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole -ORMVA- (périmètres irrigués), aux Directions Régionales des Eaux et Forêts, aux services de la Conservation Foncière qui peuvent se retrouver, tous, dans une même province, mais chacun relevant du niveau central. Un cloisonnement par secteur de compétence qui suit une logique propre à l'activité concernée. DPA et ORMVA se retrouvent à Marrakech, Agadir, Kenitra ou El Jadida, de même que l'ORMVA du Tadla est implantée à Fqih Ben Salah (et non dans le chef lieu de province : Beni Mellal), celui de la Moulouya à Berkane....

La "logique provinciale" ne paraît toucher ce secteur que par l'implantation des DPA qui couvrent 71,4% des chefs lieux de province, mais ne concernent qu'une partie de l'activité des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture (même les services de la conservation foncière ne les suivent pas dans leur implantation) - voir infra -.

Ainsi, si les logiques propres aux Ministères jouant un rôle d'appui à l'économie minimisent du rôle "intégrateur" du Ministère de l'Intérieur, il reste indéniable que son poids dans les fonctions d'autorité et de reproduction humaine lui permet de donner à la province, principal relais de l'Administration Territoriale, un stock significatif d'équipements qui ne manquera pas de se traduire à tous les niveaux de la vie locale (pas moins de neuf représentations provinciales de Ministères différents se retrouvent dans plus de 88% des centres chefs lieux de province).

Cette tendance générale qui montre le poids d'une logique unique conjuguée à une constellation de logiques sectorielles n'a toutefois pas une traduction spatiale uniforme.

B- Une lecture géographique

Le contenu en équipements et services publics des différents relais spatiaux de l'Administration Territoriale a montré l'existence d'un seul niveau territorial où l'action de l'Etat se cristallise, créant un mouvement de synergie la province.

L'analyse géographique de la relation statut administratif/niveau et type d'équipement ne nous semble alors "pertinente" qu'au niveau le plus expressif de l'action de l'Etat représenté par la province.

Trois logiques nous paraissent présider à l'action de l'Etat :
La première, qui établit l'affirmation même de l'Etat à travers le territoire, concerne l'encadrement des populations et du territoire par la mise en place d'équipements et de services assurant les fonctions d'autorité (police, administrations du Ministère de l'Intérieur, Justice...).

La seconde, qui justifie toute présence de l'Etat vis à vis de la société civile, concerne la réponse aux besoins jugés comme socialement nécessaires mais devant être remplis par l'Etat. Il s'agit des besoins de base (Santé, Education, Infrastructures de base, Habitat...) qui rejoignent ce que F. Damette appelle la fonction de reproduction humaine (73).

La troisième, plus complexe, touche au rôle d'appui à l'économie que l'Etat présente localement pour faciliter (ou assurer) la gestion des différentes activités productives sectorielles. (Nous excluons ici, la programmation des grands équipements et infrastructures : ports, routes, zones industrielles...).

Ces trois logiques sont plus ou moins représentées ou repérables à travers une série de services déconcentrés. L'exercice est certes périlleux, puisque le fonctionnement des services ne peut pas être étudié ici, mais la simple existence ou pas de plusieurs services, arrive à nous renseigner quelque peu sur l'importance que prend chacune des logiques et leur

⁷³ F. DAMEITE "Un nouvel outil d'analyse géographique. La grille fonctionnelle" Vol 1 Université Paris I Labo Strates CNRS U.A. 142. Septembre 1994.

articulation qui montre alors la nature de l'action de l'Etat dans les différentes parties du territoire national.

Les localisations géographiques nous renseignent alors aussi bien sur les aspects de complémentarité ou de subordination entre certaines localités (suivant leur poids administratif et leur ancienneté) que sur des aspects socio-économiques actuels, (marginalisation, degré d'intégration) issus de l'évolution récente des relations entre le pouvoir central et différentes collectivités.

Les fonctions régaliennes, étudiées à travers la présence des services de police urbaine, des instances gubernatoriales et de Justice auxquels nous ajouterons les services des impôts (difficiles à classer dans les autres "fonctions") montrent dans leur répartition des particularités géographiques très prononcées.

En effet, si 76% des centres chefs lieux de province bénéficient de quatre services représentés à travers les services provinciaux, la police urbaine, le tribunal de 1ère instance, et la recette des finances, les 24% des centres restants n'en possèdent que un ou deux. Il s'agit, à l'exception de Laayoune, des centres chefs lieux de Provinces des zones Sahariennes de Boujdour et Smara et surtout de petits centres urbains promus souvent récemment dans des zones "marginalisées" de montagne (Azilal, Taounate, Ifrane, Boulmane) ou du Sud du Maroc (Tata, Figuig) (voir carte 3). Si la présence de l'Etat est assurée ici, elle l'est par l'adaptation d'un minimum de services d'autorité à la mesure de ces petits centres urbains ne dépassant pas les 20.000 habitants.

Ainsi, ne trouve-t-on qu'un juge résident, les services de police sont encore assurés par la gendarmerie, la perception remplace la recette des finances. Les services minimum évolueront toutefois suivant l'augmentation de la "demande" pour une uniformisation, comme ce fut le cas en 1992 avec la promotion en "municipalité" de l'ensemble de ces centres (qui implique la présence d'une police urbaine et de services municipaux).

Concernant les **fonctions de reproduction humaine**, nous ne toucherons pas les équipements et les niveaux de satisfaction des besoins des populations mais les logiques d'implantation de services de gestion locale. Nous avons pu constater la large couverture "provinciale" faite par les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé ou des Travaux Publics. Mais un simple recensement de certaines infrastructures sanitaires (tel que l'Hôpital Général Provincial) montre leur absence à Tata, Boulmane, Guelmim, Boujdour, Ifrane, Azilal, Taounate, (Benslimane et Témara localisés sur l'axe atlantique à la périphérie des grandes villes de Casablanca et Rabat relèvent d'une autre logique d'implantation des équipements et services publics).

A prendre d'autres services administratifs relevant des mêmes fonctions (tels que ceux du Ministère de l'Habitat ou de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale) mais ayant une plus faible couverture provinciale, nous constatons les mêmes manques (voir listing par province. Annexe 4). Les provinces situées dans les "marges" du Sud du pays ou dans les zones de montagnes sont restées longtemps sans services du Ministère de l'Habitat. Il a fallu attendre les années 90 pour voir une stratégie de couverture provinciale plus large qui a pu concerner cinq chefs lieux de provinces de ces zones (Tata, Ifrane, Azilal, Taounate, Guelmim) sur les dix couvertes ces six dernières années. Cependant, les seules provinces non couvertes actuellement concernent toujours les mêmes zones.

Si la démultiplication rapide du nombre et les promotions récentes peuvent parfois expliquer le retard que peuvent mettre des Ministères à implanter des services extérieurs dans certaines localités, leur inexistence systématique dans certaines zones du pays montre davantage une logique de localisation qui ne les concerne pas. En effet, dans les zones "marginalisées", la présence d'équipements et de services publics ayant des fonctions de reproduction (humaine) cache davantage une logique d'encadrement des populations que celle d'une couverture des besoins des populations.

Les fonctions d'appui aux activités productives ont été répertoriées à travers neuf services (74) dont les localisations suivent des logiques propres à chaque secteur. Cependant, leur présence côte à côte arrive à montrer une logique globale de l'Etat dans la région considérée.

Ainsi, l'ensemble des grandes villes, à l'exception de Salé et Mohamedia situés à la périphérie ou dans de grandes agglomérations de l'axe Atlantique, bénéficient de plus de 2/3 de ces services (voir tableau n°36).

Tableau n° 36 : Les services liés à l'activité productive" par Province (1995)

1/9	2/9	3/9	4/9	5/9	6/9	7/9	8/9	9/9
TATA BOULMANE TAOUNATE	BOUJDOUR FIGUIG ESSMARA TAROUDANT TEMARA	BENSLIMANE IFRANE TANTAN	CHEFCHA. GUELMIM S. MOHAMEDIA SALE	AZILAL TIZNT LARACHE TAZA	ELKELAA KHEMISSET	ERRACHIDIA EL.HOCEIMA KHENIFRA SETTAT KHOURIBGA	OUARZAZAT ESSAOUIRA EL.JADIDA LAAYOUN B.MELLAL KENTRA SAFI TEROUAN OUJDA MEKNES MARRAKECH FES	NADOR AGADIR TANGER

Source : B.D.C.U. 1990

- Collectes personnelles.

* Voir les services concernés en note.

Il en est de même pour les villes moyennes les plus anciennement promues chefs lieux de province (Hoceima, Ouarzazat, Essaouira, Settata, Errachidia, Nador, El Jadida) qui jouent un rôle d'encadrement et où sont concentrées les activités productives régionales dans des zones éloignées des grandes villes de l'axe atlantique (Hoceima, Ouarzazat, Essaouira, Nador, Errachidia). Les cas de Settata ou d'El Jadida révèlent, eux la richesse de leur zone d'implantation dans la mouvance du grand Casablanca.

A l'autre extrémité, plus du quart des chefs lieux de province ne renferment que moins du tiers des services d'appui à l'économie locale. Il s'agit de centres localisées dans des zones ayant de faibles potentialités

74. Il s'agit des Délégation Provinciales des Ministères suivant : Agriculture, Commerce et Industrie, Artisanat, Pêche, Tourisme, Mines et Energie, Transport, Travaux Publics, Postes et Télécommunications.

économiques, ou de monoactivité, peu intégrés dans l'économie de marché (Tata, Boulmane, Taounate, Boujedour, Figuig, Essmara, Tantan, Ifrane) : Zones du Sud pré saharien, Provinces Sahariennes, Moyen et Haut Atlas.

Les autres zones concernent des centres situés dans des périphéries de grandes villes (Témara, Benslimane) ou des promotions administratives récentes dans une région où l'ensemble des services sont accaparés par une grande ville (cas de Taroudant avec Agadir).

Entre ces 2 extrêmes, le quart des chef lieux de province restant présente une situation intermédiaire avec 50 à 60% des services. Les localisations et dates de création des chefs lieux de provinces concernées, sont très variés. Un premier type concerne des provinces soit situées à la "périphérie" d'une grande ville (Mohamedia, Salé) soit émergeant d'un découpage des années 80 l'autonomisant d'un grand centre urbain dans des zones relativement bien intégrées économiquement (Loukkos avec Larache/Tétouan, Gharb avec Sidi/Kénitra).

Le second type touche des zones d'agriculture vivrière qualifiées souvent de zones intermédiaires (Zemmour, Sraghna, couloir de Taza), mais dont la date de la promotion administrative des chefs lieux de province ne semble pas influencer (Taza : 1959 - Khemisset et Kalaa Sraghna : 1973).

Le troisième type concerne des zones de montagne (Chefchaouen, Azilal), ou pré sahariennes (Guelmim) peu "intégrées" économiquement au niveau de l'investissement du capital, l'ancienneté ici non plus ne joue pas (Chefchaouen, Azilal : 1975 - Guelmim : 1979).

Ces trois types montrent une variété de situations touchant à des régions aux économies locales très variées. Des situations intermédiaires qui donnent à l'action de l'Etat une tendance à l'accompagnement de l'activité économique, qui constitue le rôle même de ce type de services. Parmi les différentes fonctions de l'Etat, celle de l'appui aux activités productives reste la plus sélective spatialement.

A opérer une **lecture globale** des services déconcentrés dans les différents chefs lieux de Province, nous constatons trois grands groupes de zones suivant le nombre de services domiciliés (voir tableau n°37).

Tableau n° 37 : Services déconcentrés (75) par Province (Synthèse) 1995.

5 services et moins	6 à 10 services	11 à 14 services	15 services et plus
TATA BOULMANE BOUJDOUR TAOUNATE FIGUIG TEMARA	IFRANE AZILAL ESSMARA BENSLIMANE TAROUDANT GUELMIM TANTAN	TIZNIT CHEFCHAOUEN ELKELLA SIDI KHEMISSSET LARACHE TAZA MOHAMEDIA SALÉ	OUARZAZAT ERRACHIDIA ELHOCEIMA ESSAOUIRA KHENIFRA SETTAT NADOR ELJADIDA LAAYOUN BENIMELLAL KHOURIBGA KENTRA SAFI TETOUAN AGADIR OUJDA TANGER MEKNES MARRAKECH FES + 80%
- 30 %	30 - 58 %	60 - 80%	

Source : B.D.C.U. 1990

- Collectes personnelles.

Un premier groupe de 30% des centres bénéficiant de moins de 50% des services où ne se retrouvent que des services liés aux fonctions d'autorité et de reproduction. Il s'agit de zones dites marginalisées où la logique d'encadrement des populations prime sur toutes les autres.

Le second groupe, d'un peu plus de 20% des centres constitue le niveau intermédiaire avec 60 à 80% des services. Ici, si les logiques d'encadrement et de reproduction sont remplies ; celles de l'appui aux activités économiques ne le sont que partiellement. Nous y retrouvons des situations variées comme décrit précédemment.

75- Les services concernés sont les suivants : Police Urbaine, Tribunal de 1ère Instance, Perception, Hôpital Général Provincial, Délégation de la CNSS, Délégation de l'Habitat, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie de l'Artisanat, du Tourisme, de la Pêche, de l'Energie et des Mines, des Travaux Publics, des Transports et des P et T.

Enfin, le troisième groupe qui concerne près de 50% des centres est représentatif de "l'ensemble type provincial" qui touche surtout les anciennes provinces qui ont constitué l'armature de l'administration territoriale du Maroc depuis les années 70. Leur différenciation suppose l'introduction de services plus discriminants intégrant un niveau territorial supérieur : la région.

Ainsi, les trois logiques de l'Etat s'appliquent différemment suivant l'espace concerné. Plus une zone est intégrée économiquement, plus elle "voit" une convergence de ces trois logiques. A contrario, les zones les plus "marginalisées" ne connaissent que la logique d'encadrement des populations, la logique de reproduction s'appliquant davantage à des zones intermédiaires (voir fig. 5).

Il y a là un traitement du territoire à plusieurs vitesses qui, dans une large mesure, suit les grandes options en matière d'action économique (notamment en Agriculture).

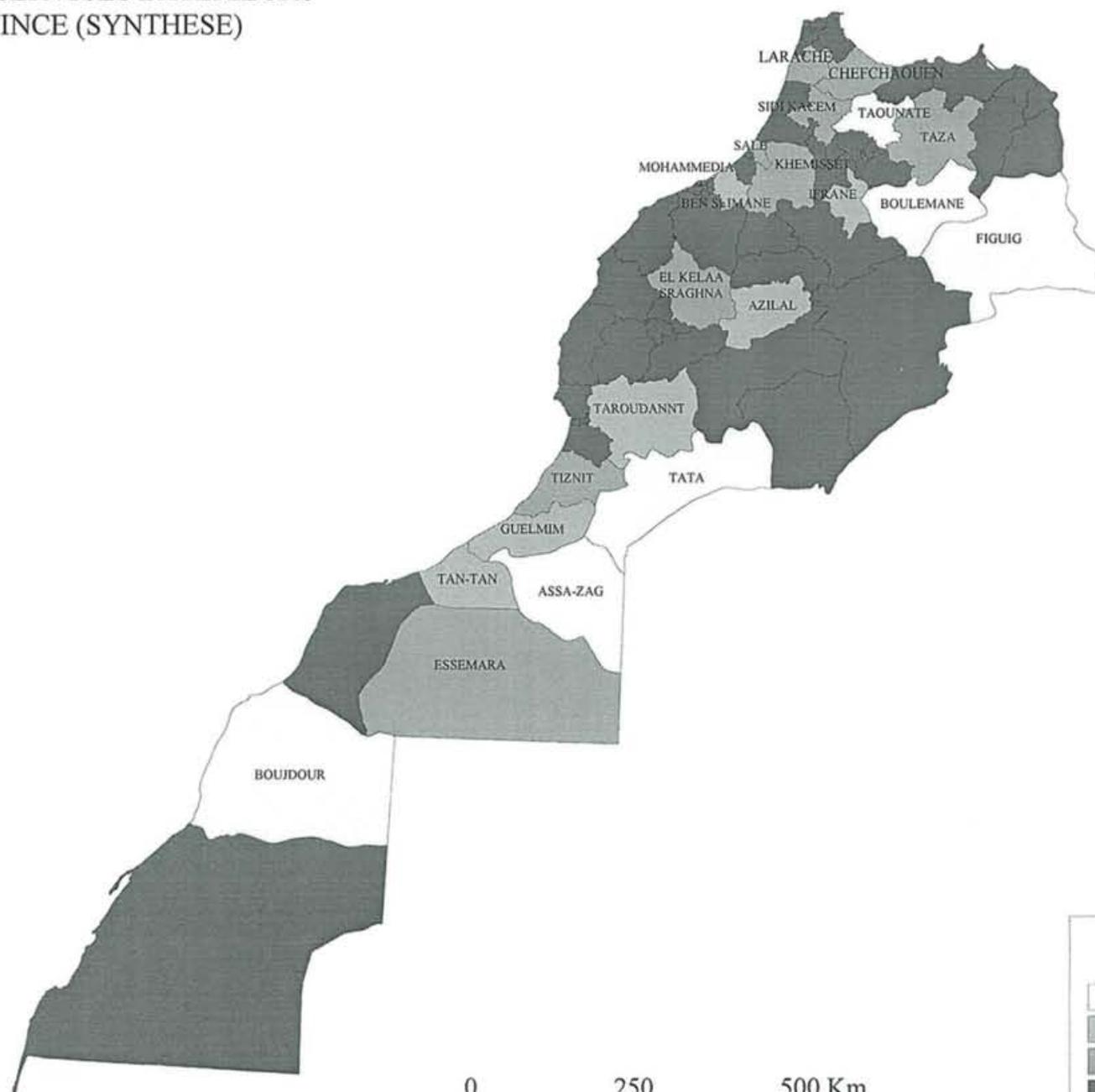
Si les services liés aux besoins reconnus socialement nécessaires tendent à s'homogénéiser à travers l'espace national - à l'exception des zones marginalisées - (ce qui donne toute son importance à la date de la promotion administrative pour ce type de service), ceux liés à l'activité économique restent plus sélectifs spatialement et sont moins sensibles à la date de la promotion administrative qu'à l'évolution économique de la zone d'implantation du centre chef lieu de Province.

S.S.4- Villes moyennes et logiques d'injection des équipements publics

A- Poids démographique, localisation et logiques en présence

Les villes de moins de 20 000 habitants chefs lieux de province ne représentent que 4,5% des centres de ce niveau (8 sur 178). Il s'agit essentiellement de zones peu urbanisées, qui ne renferment pas de noyaux urbains dépassant les 20 000 habitants : zones pré sahariennes et sahariennes : (Tata, Zag, Figuig, Boujdour) zones de montagne (Ifrane, Azilal), préif (Taounat), région de Boulemane.

FIGURE 5 : LES SERVICES EXTERIEURS
PAR PROVINCE (SYNTHESE)



LEGENDE

- $\le 30\%$ DES SERVICES
- 30-59% DES SERVICES
- 60-79% DES SERVICES
- + 80% DES SERVICES



Source : BDCU/INAU 1990 / Collecte personnelle

Les villes moyennes sont beaucoup plus concernées par ce statut puisque 42% d'entre elles sont chefs lieux de province. Mais une nette distinction s'opère entre les centres de 20 à 50 000 habitants et ceux de 50000 à 100 000 habitants. Si pour les premiers seuls un peu moins de 30% des centres ont été promus, pour les seconds le chiffre atteint 63%.

Dans quelle mesure le poids démographique d'une ville est retenu comme critère dans la sélection des centres à promouvoir en chef lieu de province et/ou dans l'injection des services et équipements publics ?

Il est certain que, comme décrit plus haut, ce critère est évacué dès que l'encadrement du territoire l'exige dans une zone peu urbanisée, ce qui entraîne la promotion de petites villes, voire de centres ruraux. Mais, partout ailleurs, il y a une tendance générale où l'on retrouve une part des centres promus de plus en plus importante suivant le poids démographique des villes (20-50.000 : 29% - 50-100.000 : 63% et plus de 100.000 habitants : 100%).

A considérer uniquement les centres intermédiaires, cette tendance perd toute "pertinence" au profit de logiques plurielles que nous essayerons de dégager pour les deux strates démographiques (20.000 - 50.000 et 50.000 - 100.000 habitants).

1- Les centres de 20 à 50.000 habitants : des situations trop contrastées

Le contenu en équipement public de ces centres présente des situations très variées.

Ainsi, les chefs lieux de provinces (29%) ont un niveau d'équipement et de services publics qui contraste avec l'ensemble des autres centres de cette strate démographique. De même que plusieurs niveaux d'équipement se dégagent à l'intérieur même des centres chefs lieu de cercle.

- Les services d'autorité

Si l'ensemble des centres ont une fonction d'autorité, on a pu relever toutefois une distinction entre trois niveaux d'équipement et de services.

- Le premier, qui concerne les chefs lieux de province, arrive à corréliser avec les services provinciaux, les services de police interne et le tribunal de 1ère instance. Il concerne l'ensemble des chefs lieux de province compris dans cette strate démographique (29% des centres). Il s'agit des centres promus dans leur majorité entre 1973 et 1977 (El Kelaa, Chefchaouen, Tiznit, Dakhla, Essmara et Benslimane). Seuls Ouarzazat et Errachidia font partie des chefs lieux de province issus du 1er découpage du Maroc indépendant, alors que Taroudant n'a été promu qu'au début des années 80. On remarque ici, des situations variées, mais qui ne concernent pas des capitales régionales ayant un rôle polarisateur. Leur promotion a davantage été le fait d'un rétrécissement du maillage administratif afin de "soulager" les grands centres urbains (El Kelaa et Marrakech ; Chefchaouen et Tétouan ; Taroudant, Tiznit et Agadir...) ou de l'encadrement administratif des zones Sahariennes.

- Le second correspond à un niveau de service minimum qui se retrouve dans une grande partie des petits centres urbains ou même ruraux. Il s'agit de centres chefs lieux de cercle, dont l'urbanité n'a été reconnue par les services du Ministère de l'Intérieur que dans les débuts des années 90 et où l'on ne retrouve qu'un "juge résident" (plus spécifique au monde rural) pour tout service de justice. 25% des centres de cette strate sont concernés. Il s'agit de Ouled Taïma, Souk Sebt, Sidi Yahya, Tiflet, El Aïoun, Zaïo et Mrirt : des centres situés dans des zones agricoles assez riches (Ouled Taïma, Souk Sebt, Sidi Yahya, Tiflet, Zaïo) ou à la périphérie d'une grande ville (El Aïoun), mais dont les fonctions régaliennes restent limitées puisque davantage exercées par des centres urbains voisins (Beni Mellal pour Souk Sebt ; Taroudant et Agadir pour Ouled Taïma ; Khemisset et Rabat pour Tiflet ; Nador, Oujda et Khenifra pour Zaïo, El Aïoun et Mrirt).

- Le troisième niveau concerne un peu plus de 45% des centres de cette strate qui sont des chefs lieux de cercle promus

municipalité ou centre autonome avant la dernière promotion de 1992 (76). Il s'agit aussi bien d'anciennes villes moyennes (Sefrou, Ouazzane, Bejaad, Asilah) que de centres renforcés ou créés pendant la période coloniale (Souk Larbaa, Mechraa Bel Kciri, Taourirt, Berrechid...), mais pas des centres ayant émergé pendant la vague d'urbanisation des années 70-80.

L'ancienneté, mais aussi le poids démographique et économique actuels semblent les différencier puisque 43% d'entre eux (Sefrou, Ouazzane, Midelt, Souk Larbaa, Sidi Bennour, Berrechid) bénéficient d'un service qui ne se présente que dans les chefs lieux de province : le tribunal de 1ère instance.

Les différents niveaux d'équipement montrent des logiques diverses, la logique d'encadrement du territoire fait peu cas de l'importance démographique des points d'appui utilisés.

- Logique de reproduction et logique d'appui à l'économie

Au niveau des services liés à la réponse à certains besoins de base des populations, encore une fois, une différence très nette s'opère entre les chefs lieux de province et le reste de ces centres. Si les premiers regroupent les services de la délégation du Ministère de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, des Postes et Télécommunication ajoutés aux équipements de l'Hôpital général Provincial et des Lycées, les seconds ne renferment qu'un niveau d'équipement et de service minimal.

En effet, aucun service extérieur n'y est représenté, seuls quelques équipements de base s'y retrouvent avec des fréquences variées. Le lycée, le centre de santé et la recette des postes et télécommunication forment la panoplie d'équipement minimal (qui ne les distingue pas des petites villes) pour l'ensemble de ces centres. Seul l'Hôpital de zone, forme un équipement spécifique d'ordre supérieur ; mais il ne concerne que 36% de ces centres. (voir infra)

⁷⁶ Découpage administratif du Royaume 2-92-651 du 17-08-92 in B.O n°4165 du 26-09-92

- Au niveau des services d'appui à l'économie, la distinction entre les chefs lieux de province et le reste des centres est toujours importante, mais elle ne peut cacher la forte différenciation entre les chefs lieux de province.

En effet, comme il a été vu précédemment, ces services restent très sélectifs. Ainsi, Ouarzazat et Errachidia, des villes promues en 1960 recèlent une panoplie de délégations couvrant huit secteurs sur neuf (voir tableau n° 38 page suivante). Promues plus récemment, mais ayant certaines potentialités économiques, El Kelaa et Tiznit renferment les services de six secteurs sur neuf. Enfin, les chefs lieux de province les moins pourvus de ce groupe concernent des villes de promotion récente et/ou aux potentialités agricoles, minières, touristiques... relativement faibles (Dakhla, Chefchaouen et surtout Essmara. Le cas de Benslimane est davantage à relier à sa proximité des deux grandes capitales du pays).

Par ailleurs, si l'implantation de ce type de services ne suit que rarement l'existence d'un relais de l'administration territoriale tel que la province, il devient encore plus sélectif lorsqu'il s'agit de chefs lieux de cercle de 20 à 50.000 habitants. Ainsi, seul deux centres de ce type ont pu bénéficier de services tel que celui de la délégation des affaires maritimes (Asilah) ou d'un service de géologie (Midelt rattaché à la délégation de Meknès).

Concernant les autres services déconcentrés, nous n'avons pu recenser que trois services peu significatifs avec de faibles fréquences : les centres d'immatriculation relevant du Ministère des Transports, (18% des centres), les centres techniques de l'Office National des Postes et Télécommunications (36% des centres) et les circonscriptions de travail (13% des centres).

- Une lecture transversale de l'ensemble des services et équipements publics contenus dans les centres de 20 à 50.000 habitants montre une prédominance des services liés aux fonctions d'autorité suivis de ceux liés aux besoins de base des populations. Peu de distinction s'opère entre les différents chefs lieux de province. Les autres centres ont des services minimum et se différencient par l'existence de certains services

VILLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
OURZAZAT*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	0	x	x	0	0	x		
DAKHLA*	x	0	x	x	x	0	0	x	x	∅	0	0	x	0	0	0	0	x	x	x	0	x	0	0	x	x	0	0	0	
ESSMARA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	x	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	
TIZNIT*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	0	0	x	x	x	x	x	x	0	0	0	
CHEFCHAOUEN*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	0	x	x	0	0	x	0	0	x	x	x	0	x	0	0	0		
BENSLIMANE*	x	0	x	x	x	0	0	x	x	∅	x	x	x	x	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	x	x	0	0	0	
ERRACHIDIA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	0	x	x	0	0	x		
KELAA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	∅	x	x	x	x	x	x	0	x	0	0	x	x	x	x	x	x	0	0	0	
TAROUDANT*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	0	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	x	0	x	0	0	x	
SEFROU	0	x	x	x	x	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
OUARZAZAT	0	x	x	x	x	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	x	0	0	0
SOUK LARBAA	0	x	x	x	x	0	x	0	x	0	x	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	x	0	0	0
MIDELT	0	x	x	x	x	0	x	0	x	0	x	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	x	x	0	x	0	
SIDI BENNOUR	0	x	x	x	x	0	0	0	x	0	x	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00
BEJAAD	0	x	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0
KASBA TADLA	0	x	x	0	x	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0
TIFLET	0	x	0	0	x	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0
AZROU	0	x	x	0	0	0	x	0	x	0	x	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	x	0	0	0
TAOURIRT	0	x	x	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0
BERRECHID	0	x	x	x	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0
BENGRIR	0	x	0	x	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MECHRAA	0	x	x	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AHFIR	0	x	x	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AZEMMOUR	0	x	x	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0
ASILAH	0	x	x	0	0	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OULED TAIMA	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MRIRT	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ZAIO	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL AOUN	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SIDI YAHYA	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUK SEBT	0	x	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Chef lieu de province

∅ après 1990

Source : - BDCU 1990. - Collectes personnelles.

1) Services Provinciaux

2) Services du cercle

3) Services municipaux

4) Tribunal de 1ère instance

5) Délégation du Ministère de la santé Publique

6) Hopital général provincial

7) Hopital de zone

8) Délégation du Ministère de l'Education Nationale

9) Lycée

10) Délégation du Ministère de l'Habitat

11) Délégation de la CNSS

12) Délégation du Ministère des P.T.T

13) Recette des P et T

14) Délégation du Ministère des Transports

15) Délégation du Ministère de l'Emploi

16) Délégation du Ministère de l'Agriculture

et/ou siège de l'office régional de M.V.A

17) Conservation foncière

18) Délégation du Ministère de

la Pêche et de la Marine Marchande

19) Délégation du Ministère de l'Artisanat

20) Délégation du Ministère du Tourisme

21) Délégation du Ministère des Mines

22) Délégation du Ministère du Commerce

et de l'Industrie

23) Circonscription de travail

24) Agence de l'Office National de Transport

25) Centre d'Immatriculation

26) Centre Technique de l'office National des P et T

27) Service local du Ministère de la Pêche

28) Service local du Ministère des Mines

29) I.T.A

spécifiques. La logique d'encadrement des populations s'associe souvent à celle d'une réponse minimum en besoins de base.

Par contre, les services d'appui à l'économie sont plus sélectifs, ils différencient entre les chefs lieux de province, et n'arrivent que rarement à émerger dans les autres centres avec des services spécifiques. Leur poids reste ici très faible, il montre des logiques sectorielles qui prennent encore appui dans la majorité des cas, sur le chef lieu de province.

La distinction entre les centres au niveau de leur stock en équipements et services publics montre encore une fois l'importance du niveau territorial provincial en dehors de toute considération démographique. Ainsi, des centres tels que Souk Sebt, Sidi Yahya ou El Aïoun dont le poids démographique dépassait celui de Ouarzazat, Dakhla, Benslimane, Chefchaouen ou Tiznit en 1989, ne renfermaient qu'un chef lieu de cercle, un juge résident, un Centre de Santé Rural, une recette des Postes et Télécommunication, un ou des lycées : Une panoplie d'équipements qui ne les différencie guère de petits centres urbains ou même ruraux, alors que Ouarzazat bénéficie d'autant de services et équipements publics que de grandes villes telles que Safi ou Nador. La localisation d'un centre comme Souk Sebt, Sidi Yahya ou Oulad Taïma, (situation de doublet) les dessert, malgré leur poids démographique face à une logique d'injection de l'équipement public qui suit fortement celle de l'encadrement du territoire et des populations.

2- Les centres de 50 à 100.000 habitants : un poids démographique qui laisse émerger d'autres logiques.

Sur les 19 centres de ce niveau, 11 sont chefs lieux de province, soit 63% des centres.

A la différence des centres de la strate démographique analysée précédemment, tous les centres de cette strate avaient un statut urbain avant 1992 (Municipalité ou Centre autonome) à l'exception de Guelmim (Voir Tableau n°39 page suivante).

VILLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
TAN TAN*	x	0	0	x	x	x	0	x	x	0	0	x	x	x	x	0	x	0	0	0	0	x	x	x	x	0	0	0	
EL HOCEIMA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	0	x	x	x	x	x	0	0	x	
ESSAOUIRA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	0	0	0	
KHENIFRA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	0	0	x	
SIDI KACEM*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	0	x	0	0	0	0	0	x	x	x	x	0	0	x	
KHEMISSET*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	0	0	x	x	x	x	x	0	0	x	
LARACHE*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	0	x	
SETTAT*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	x	x	0	x	x	x	x	x	0	0	x	
NADOR*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	0	x	
TAZA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	0	x	0	x	x	x	x	x	0	0	x	
EL JADIDA*	x	0	x	x	x	x	0	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	0	0	x	
GUELMIM*	x	0	0	x	x	0	x	x	x	Ø	0	x	x	0	0	x	0	x	x	x	0	x	0	x	0	x	0	0	
YOUSOUFIA	0	0	x	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	
JERADA	0	0	x	0	0	0	0	0	x	0	x	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	x	
FQIH BEN SALAH	0	0	x	0	0	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	
SIDI SLIMANE	0	0	x	0	0	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	x	x	x	0	0	
OUED ZEM	0	0	x	x	Ø	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	x	x	0	x	
KSAR KEBIR	0	0	x	x	0	0	x	0	x	0	0	0	x	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	x	0	x	0	0	
BERKANE	0	0	x	x	0	0	x	0	x	0	x	0	x	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	x	x	x	0	0	

* Chef lieu de province
Ø après 1990

Source : - BDCU 1990 . - Collectes personnelles.

- 1) Services Provinciaux
- 2) Services du cercle
- 3) Services municipaux
- 4) Tribunal de 1ère instance
- 5) Délégation du Ministère de la santé Publique
- 6) Hopital général provincial
- 7) Hopital de zone
- 8) Délégation du Ministère de l'Education Nationale
- 9) Lycée
- 10) Délégation du Ministère de l'Habitat
- 11) Délégation de la CNSS
- 12) Délégation du Ministère des P.T.T
- 13) Recette des P et T
- 14) Délégation du Ministère des Transports
- 15) Délégation du Ministère de l'Emploi

- 16) Délégation du Ministère de l'Agriculture et/ou siège de l'office régional de M.V.A.
- 17) Conservation foncière
- 18) Délégation du Ministère de la Pêche et de la Marine Marchande
- 19) Délégation du Ministère de l'Artisanat
- 20) Délégation du Ministère du Tourisme
- 21) Délégation du Ministère des Mines
- 22) Délégation du Ministère du Commerce et de l'Industrie
- 23) Circonscription de travail
- 24) Agence de l'Office National de Transport
- 25) Centre d'Inmatriculation
- 26) Centre Technique de l'office National des P et T
- 27) Service local du Ministère de la Pêche
- 28) Service local du Ministère des Mines
- 29) I.T.A.

Outre les services de la province ou du cercle, 80% de ces centres domiciliaient un tribunal de 1ère instance. Ici, la fonction d'autorité est assurée avec davantage de services. La logique d'encadrement du territoire s'appuie plus sur les centres ayant un certain poids démographique, de même que les "besoins" d'encadrement des populations urbaines augmentent avec leur nombre.

L'existence de services minimums d'un certain niveau n'implique pas une homogénéité. Trois centres se détachaient en 1989, avec des services propres aux grandes villes, capitales régionales : Settat, El Jadida et Nador. Cour d'appel, Académie, Hôpital de Spécialités Provincial ou Faculté (ces deux derniers équipements ne concernent pas Nador) y sont implantés, marquant par là même une appartenance à un niveau supérieur qui les singularisent par rapport aux autres centres de cette strate démographique.

Concernant les services liés à la réponse des besoins de base des populations, nous remarquons encore une fois une certaine systématisation de l'action des pouvoirs publics. En dehors des chefs lieux de province qui bénéficient tous de l'Hôpital Provincial, les autres centres de cette strate domicilient l'Hôpital de zone (à l'exception de Jerada et Youssoufia qui bénéficient de services propres aux administrations de l'Office Chérifien des Phosphates O.C.P.). Un équipement qui aurait davantage bénéficié aux centres de 50 à 100.000 habitants non promus chefs lieux de Province.

A corrélér les deux logiques (encadrement, reproduction), tout porte à différencier cette strate démographique de la précédente au niveau de l'action de l'Etat qui, sans accorder des équipements spécifiques à chacune des strates, n'en privilégie pas moins celle de plus de 50.000 habitants, même lorsque le centre considéré n'est pas promu chef lieu de province.

En fait, à partir d'un certains seuil de population (50.000 habitants ici) -comme pour l'encadrement des populations- les pouvoirs publics sont amenés à couvrir un minimum les besoins reconnus comme socialement nécessaires. C'est le cas notamment de l'implantation de

l'hôpital de zone (fut-il peu significatif dans l'efficacité des fonctions qu'il a à remplir) -dans des centres de 50 à 100.000 habitants-

Plus encore, les services d'appui à l'économie prennent une place toute particulière. Les chefs lieux de province présentent trois cas assez différenciés. Le premier, regroupant les centres de Settat, El Jadida et Nador, concerne des villes promues au lendemain de l'indépendance du pays situées dans des zones ayant de forts potentiels (agricoles, halieutiques, industriels et commerciales). A l'opposé, les deux centres de TanTan et de Sidi se présentent avec peu de services d'appui à l'économie (4 services sur 11). Leur promotion tardive (début des années 80) et surtout leur localisation semble les pénaliser (dans le Gharb, Kénitra continue à domicilier le gros de ces services au détriment de Sidi. TanTan, centre commercial du Sud et port de pêche important a un potentiel économique peu diversifié, ce qui se traduit dans l'implantation des services d'appui à l'économie). Enfin, les six chefs lieux de province restants ont un niveau d'équipement "moyen" (7 services sur 11) qui reflète une diversité de situations (promotion en 1959 : Taza et Al Hoceima, en 1973-75 : Khemisset, Khenifra et Essaouira, en 1985 : Larache) et de localisation.

Les autres centres de cette strate, non promus chefs lieux de province, restent les plus intéressants à analyser pour ce type de service. En effet, ils se présentent tous avec des potentialités économiques que l'Etat a fini par relayer en y implantant des services d'ordre "provincial ou même régional". Il s'agit de services d'encadrement technique tels que ceux des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) que l'on retrouve dans quatre des sept centres concernés (Berkane (⁷⁷), Fqih Ben Salah, Ksar El Kebir et Sidi Slimane (⁷⁸)) situés dans des périmètres irrigués. Le Ministère de l'Agriculture s'impose ici une rationalité dans la localisation de ces services qui ne suit pas celle du Ministère de l'Intérieur. Ainsi en était-il en 1989 pour Berkane, le chef lieu de province étant Oujda, Ksar El Kebir et Larache, Fqih Ben Salah et Beni Mellal - Sidi Slimane et Sidi.

⁷⁷ Berkane a été promue chef lieu de province en 1994.

⁷⁸ Sidi Slimane domicilie une subdivision de l'ORMVA du Rharb.

Il en est de même pour les instituts de technologie souvent absents des chefs lieux de province, mais qui sont implantées à Oued Zem et Fqih Ben Salah.

En fait, de par leur poids démographique et leur localisation (périmètre irrigué, zone minière) ces centres ont pu bénéficier de l'implantation de certains services techniques d'appui, élément absent dans les centres de la strate démographique inférieure à 50.000 habitants. Certes, ces services sont loin de former un groupe homogène mais ils finissent par étoffer un appareil administratif en dehors de toute considération d'encadrement du territoire. (le reste des services dits techniques est peu significatif puisqu'il s'agit des mêmes services recensés dans les centres de la strate précédente. Agence de l'Office National des Transports et/ou Centre Technique de l'Office National des Postes et Télécommunications que l'on retrouve avec une plus grande fréquence : 85% et 57% des centres).

Ainsi, les centres de 50 à 100.000 habitants se singularisent par rapport à ceux de la strate inférieure. La promotion administrative tient certes compte du poids démographique puisque nous retrouvons davantage de centres de cette strate chefs lieux de province, mais l'encadrement du territoire nécessite l'appui aussi bien sur les centres de moindre importance que de petits centres urbains dans les zones peu urbanisées ou dans la politique de resserrement du maillage administratif autour des grandes villes.

En dehors de toute logique d'encadrement du territoire qui entraîne souvent la promotion en chef lieu de province, les centres non promus de cette strate démographique arrivent à drainer -de par leur poids démographique et leur localisation- un appareil administratif minimum qui se traduit aussi bien dans les services dits d'autorité, que dans les services liés aux besoins de base ou à l'appui à l'économie locale. Cette caractéristique de ces centres nous paraît constituer une différence fondamentale avec ceux de la strate inférieure (20.000 à 50.000 habitants) dont certains relèvent encore de l'encadrement des populations rurales (statut et services urbains inexistant, ...). C'est quand un centre n'est pas

promu chef lieu de province que les critères démographiques et de localisation entrent en jeu dans les logiques de l'Etat.

B- Equipement public/équipement privé et dynamisme démographique.

L'objet d'une mise en relation entre le niveau d'équipement public et privé n'est pas tant ici la recherche d'une mise en correspondance théorique. -impossible à réaliser et/ou à démontrer- ou d'analyse des liens entre les deux secteurs (public et privé) dans leur interdépendance, mais surtout la comparaison des centres dans leur contenu en équipements et services privés, connaissant les logiques qui ont contribué à leur niveau d'équipement public. Ces deux éléments corrélés au critère de dynamisme démographique permettent de mesurer l'action de l'Etat dans son efficacité économique et dans sa politique d'aménagement du territoire concernant la ville moyenne.

Sans reprendre l'ensemble des différenciations décrites précédemment entre les centres dans leur niveau d'équipement et de services publics, nous nous arrêterons sur ceux du privé. L'établissement de l'armature urbaine en 1990 nous avait permis de distinguer entre les équipements et services socio-privés, (liés à la population) les services d'encadrement économique (services financiers et techniques privés) et les services d'encadrement commercial (commerce de gros, importateurs). Quatre grands niveaux d'équipement ont pu être décrits. Nous ne reprendrons ici, que les trois premiers qui concernent les villes moyennes étudiées (79).

-Le niveau (I-2) recèle une "structure sanitaire minimale" (médecin généraliste et pharmacie) à côté d'un cabinet d'avocat et d'un appareil commercial limité à des grossistes en produits alimentaire et quelques importateurs. Les services d'encadrement économiques sont représentés par des guichets de banque. Ce niveau d'équipement diffère de celui des centres qui ne domicilient que la "structure sanitaire minimale" accolée à

⁷⁹ IRAKI Aziz, SAKROUHI Allal, SOUAFI Mohamed "L'armature urbaine du Maroc : les équipements et les services" in, les cahiers du CERAU 1990 ou RGM vol 14, Nouvelle série 1 et 2 1992

des grossistes en produits alimentaires qui particularise les petits centres urbains (80% des cas).

-Le niveau II se distingue par l'étoffement des trois composantes. Les services socio-privés sont plus étoffés; à côté du médecin et du pharmacien, s'ajoute l'avocat et l'école privé. Les services liés à l'encadrement économique se diversifient pour englober, à côté des guichets de banque, quelques courtiers d'assurance et experts comptables en nombre très réduit. L'appareil commercial voit croître le nombre d'importateurs. On constate ainsi un début de variété d'équipements et de services, mais leur état embryonnaire laisse apparaître une situation marquée par une richesse interne et externe insuffisante pour donner corps à un appareil conséquent.

-Le niveau III regroupe deux types concernés par les villes moyennes : (III-1 et III-2). Le premier montre des services socio-privés diversifiés et plus spécialisés (laboratoire d'analyses médicales, médecins spécialistes, architecte), de même que pour l'appareil commercial avec les grossistes spécialisés. L'ensemble de ces services laisse entrevoir l'émergence d'une couche de population solvable permettant certes une variété d'équipements, mais "en un seul exemplaire", limitant par là même le choix et la qualité du service. Aussi, l'aspect cumulatif permettant l'émergence d'équipements supérieurs (médecins spécialistes en nombre suffisant pour faire apparaître la clinique) reste inexistant. Ces caractéristiques laissent entrevoir à la fois la présence d'une couche de population solvable et son faible poids face à l'ampleur de la population indigente. Le second type ne se différencie du premier que par une variété plus importante de grossistes spécialisés et importateurs et l'apparition de guichets de sociétés de crédits.

Une fois dépassée la logique liée à une demande quantitative permettant l'apparition de services socio-privés courants couvrant des besoins essentiels (médecin, pharmacien, grossiste alimentaire ou même, guichets de dépôts de crédit), une seconde logique, plus axée sur l'existence d'une population solvable et son importance, devient nécessaire pour voir apparaître des services socio-privés spécialisés. Or, dans l'ensemble des villes de 20.000 à 100.000 habitants nous constatons un

hiatus qui reflète bien la structure sociale que connaît le pays ; la faiblesse de la fraction de la population ayant les niveaux de vie les plus élevés et l'importance de la population indigente. Une situation qui déporte une partie de cette "demande solvable" vers les principales grandes villes du pays.

Toutefois, si la classification préconisée ici permet, à partir de l'observation d'un stock en équipements et services privés relevant de statistiques formelles, de comparer les villes "moyennes" entre elles, elle laisse de côté l'ensemble des activités et services informels induites par l'existence d'une demande solvable (domesticité, gardiennage, services de proximité...) d'un appareil productif (branches de B.T.P, fourniture de certains produits et services) ou d'une population indigente (distribution fractionnée, services particuliers...). Il serait dangereux alors de mettre en corrélation ces niveaux d'équipements et de services avec les potentialités de rétention démographique des centres. Tout au plus, avons-nous là un indicateur de l'économie formelle que nous pouvons mettre en face des logiques d'injection des équipements publics et de la politique d'aménagement du territoire dans les faits.

1- Les centres de 50 à 100.000 habitants ou le dynamisme économique des quelques "centres non promus"

Si l'on excepte les deux chefs lieux de province du Sud (Guelmim et Tantan) tous les autres centres promus de cette tranche de population recèlent un niveau d'équipement privé non négligeable (niveau III) (Voir Tableau n°40).

Tout le problème de la relation équipement public / équipement privé reste posé ici (qui relaie l'autre, comment...).

**Tableau n° 40 : Les centres de 50.000 à 100.000 habitants
équipement privé et taux d'accroissement
de la population**

	Niveau d'Équipement privé	Taux d'accroissement 60-71	Taux d'accroissement 71-82	Taux d'accroissement 82-94
EL JADIDA*	3.2	2,86	3,41	3,22
NADOR*	3.2	5,37	5,62	5,08
TAZA*	3.2	4,88	3,00	3,81
SETTAT*	3.2	3,19	3,83	3,30
KHEMISSET*	3.2	4,12	8,27	3,48
AL HOCEIMA*	3.1	4,47	6,85	2,37
SIDI KACEM*	3.1	2,86	6,31	1,61
ESSAOUIRA*	3.1	1,17	2,99	2,43
KHENIFRA*	3.1	2,88	3,72	3,81
LARACHE*	3.2	3,53	2,98	2,93
TAN TAN*	2.2	3,14	10,59	0,84
GUELMIM*	2.1	5,87	7,47	5,51
BERKANE	3.2	5,61	3,88	2,03
KSAR KEBIR	3.2	3,12	3,73	3,18
FQIH BEN SALAH	2.2	6,00	4,98	3,84
OUED ZEM	3.1	5,10	4,96	1,94
SIDI SLIMANE	3.1	5,04	7,63	2,72
YOUSOUFLA	2.1	8,29	5,50	3,04
JRADA	2.1	4,29	3,02	2,72

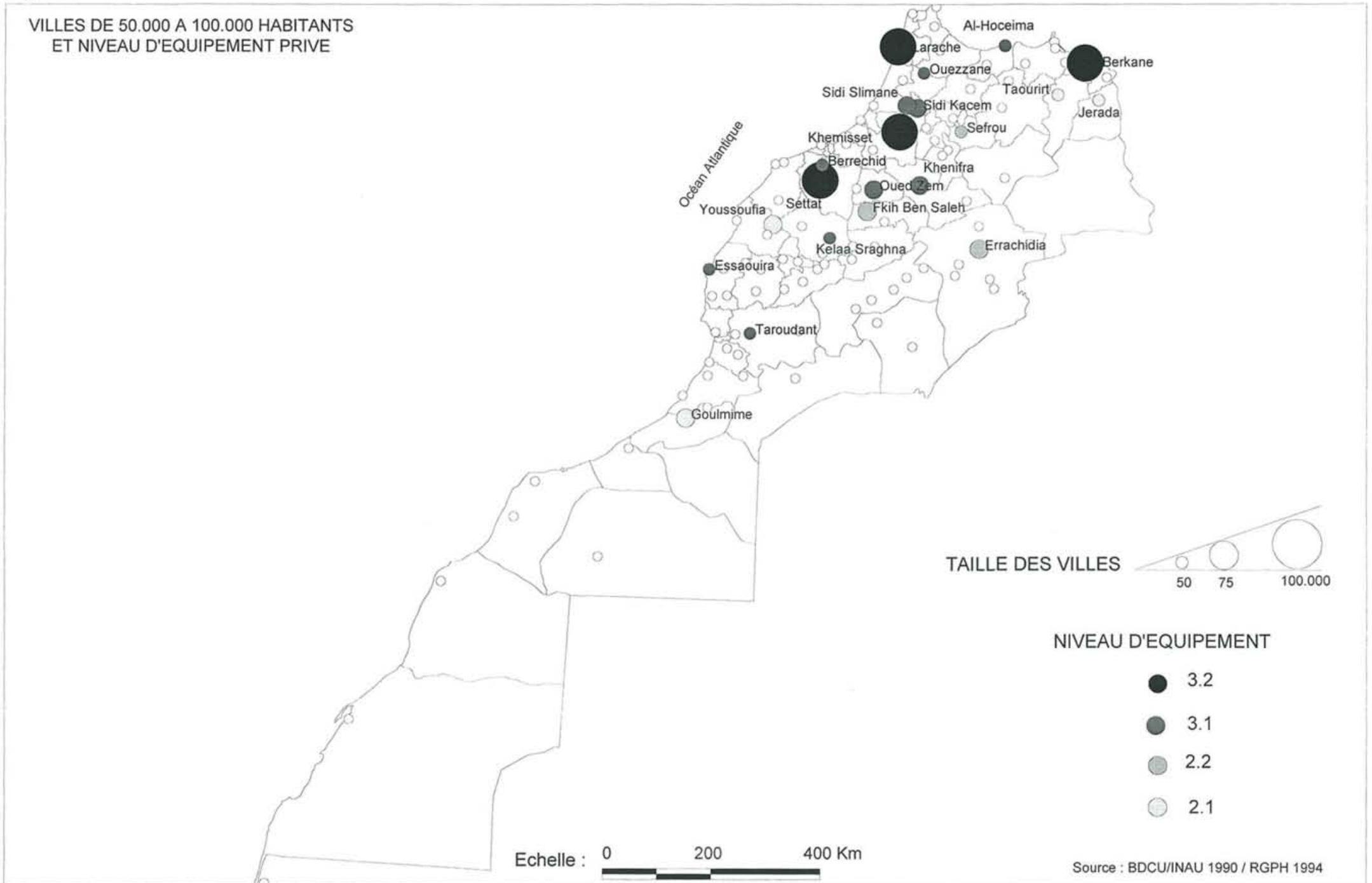
* Chef lieu de Province - situation 1990 -
RGPH 1960-1971 1982-1994

Mais lorsque, comme nous l'avons vu précédemment, l'Etat n'intervient que par l'injection de services minimums dans cette strate démographique (cas des centres non promus chefs lieux de province), le niveau d'équipement et de services privés devient un indicateur pertinent des capacités économiques du centre étudié. C'est le cas de Sidi Slimane, Oued Zem, Ksar El Kebir, Berkane (et Fqih Ben Salah dans une moindre mesure), qui ont un stock en équipements et services privés parfois supérieur à celui de bien des centres chefs lieux de province, sans avoir bénéficié de l'apport des masses monétaires injectées par l'Etat (équipements, services, dynamisation du secteur des B.T.P, salaires des fonctionnaires...). Ainsi, les centres de Berkane et Ksar El Kebir ont un niveau d'équipement privé qui dépasse celui de six chefs lieux de province de cette strate démographique : Al Hoceima, Sidi, Essaouira, Khenifra, Tantan et Guelmim (voir tableau n° 40) et fig. 6.

A analyser les centres et leur situation au cas par cas, plusieurs enseignements peuvent être tirés quant à leurs chances de promotion dans l'optique actuelle des pouvoirs publics.

Figure 6

VILLES DE 50.000 A 100.000 HABITANTS
ET NIVEAU D'EQUIPEMENT PRIVE



Berkane, située dans un périmètre irrigué à quelques kilomètres de la ville de Oujda, est demeurée pendant longtemps sous sa "domination provinciale" jusqu'à la dernière politique de resserrement du maillage administratif autour des grandes villes qui a concerné Oujda et profité à Berkane dans sa "compétition" avec Taourirt (une situation qui n'est pas acceptée par les populations et notables de la région de Taourirt)

Jerada; centre minier au Sud d'Oujda qui regroupe près de 60.000 habitants en 1994, a pu bénéficier de la même promotion administrative après avoir connu un sous-équipement patent de la part des pouvoirs publics.

Ksar El Kebir, également situé dans un périmètre irrigué (le Loukkos) n'a pas pu bénéficier du rétrécissement du territoire de la province de Tétouan au début des années 80, qui a vu la promotion en chef lieu de province d'un centre voisin de même importance démographique : Larache. Le cas de doublet dans un espace provincial ne regroupant que deux cercles (Ksar El Kebir et Larache) touchant autour de 100.000 habitants (135.256 habitants pour le premier et 98.755 habitants pour le second en 1994 ⁽⁸⁰⁾) limite ses chances de promotion.

Sidi Slimane se présente aussi en situation de doublet avec Sidi dans le Rharb. Ce dernier ayant pris la chefferie de province lors du rétrécissement de l'aire de commandement de Kénitra regroupe quatre cercles touchant quelques 470.512 ruraux en 1994 alors que la province de Kénitra englobe aussi quatre cercles regroupant 530.425 ruraux. A l'importance de cette population rurale s'ajoute une forte densité urbaine avec les centres de Ouazzane, Mechraa Bel Kciri (et Jorf El Melha, Had Kourt et Dar El Gueddari dans une moindre mesure) pour la province de Sidi et de Sidi Slimane, Souk Larbaa, Souk Tlet pour la province de Kénitra. Le Gharb se trouve à la veille d'un redécoupage administratif qui ne bénéficiera toujours pas d'une vision d'aménagement et d'organisation spatiale globale (le SNAT est toujours en cours d'élaboration), la place de Sidi Slimane en dépendra.

⁸⁰ Décret n° 2-95-184 du Juin 1995. R.G.P.H de Septembre 1994, in B.O n° 4314 du 15 Juillet 1995.

Fqih Ben Salah se trouve aussi dans des conditions comparables dans le périmètre irrigué du Tadla (même si ce dernier connaît un sous-système urbain plus "jeune") où Beni Mellal coiffe cinq cercles d'inégale importance (49.000 à 177.000 habitants). Cet espace est aussi caractérisé par la multiplicité des centres intermédiaires (Fqih Ben Salah, Souk Sebt Oulad Nemma, Kasba Tadla) relativement autonomes sans que la ville provinciale (Beni Mellal) n'arrive à accomplir sa fonction de pôle régional ⁽⁸¹⁾. Un espace en recomposition qui bénéficiera certainement aussi du redéploiement administratif autour de la ville de Beni Mellal, mais en attribuant quelles fonctions et quelles priorités à ces différentes cellules urbaines ?

Oued Zem est localisé dans la petite province de Khouribga qui touche trois cercles dont la population rurale oscille, pour chacun, entre 47.000 et 75.000 habitants mais où on recense plusieurs noyaux urbains (Bejaad, Boujniba et Hattane). La proximité de Boujaad (centre de 33.321 habitants) et sa situation dans une province ne regroupant que quelques 186.159 ruraux pour 294.680 urbains n'ouvre que peu de perspectives en termes de promotion administrative alors qu'une organisation territoriale d'ensemble s'impose.

L'ensemble des cas présentés brièvement laisse présager des situations de plus en plus problématiques. En effet, nous avons pu souligner la faible politique de soutien de l'Etat à ce type de centres alors même qu'ils montraient un certain potentiel économique et un dynamisme démographique (voir tableau n°40) jusqu'aux années 90. (La moyenne des taux d'accroissement démographique annuelle était de 5,43% entre 1960 et 1971 et de 4,81% entre 1971 et 1982). Même si, les derniers taux enregistrés (entre 1982 et 1994) oscillent entre 1,94 et 3,84% et indiquent une certaine "stabilisation", ils ne nous informent pas moins sur la nécessité d'une réponse aux besoins de ces populations et de l'économie locale.

⁸¹ Dans le rapport de synthèse sur le "système urbains national" (SNAT) Mohamed SOUAFI se demande si cela ne serait pas dû à "la grande mobilité d'une population de solvabilité assez élevé et à la jeunesse du système qui fait du Tadla un espace encore perméable à l'attraction de la métropole économique de Casablanca".

La seule "politique" de la promotion administrative en chef lieu de province ne peut pas englober l'ensemble des situations présentes. Dès que deux ou plusieurs centres sont en compétition dans un espace restreint, la logique d'encadrement ne peut qu'en "choisir" un au détriment de l'autre. Aucune politique d'aménagement ne vient suppléer au "manque" créé dans les centres non promus. Avec une population dépassant les 50.000 habitants, ces centres constituent assurément un enjeu capital dans toute projection future.

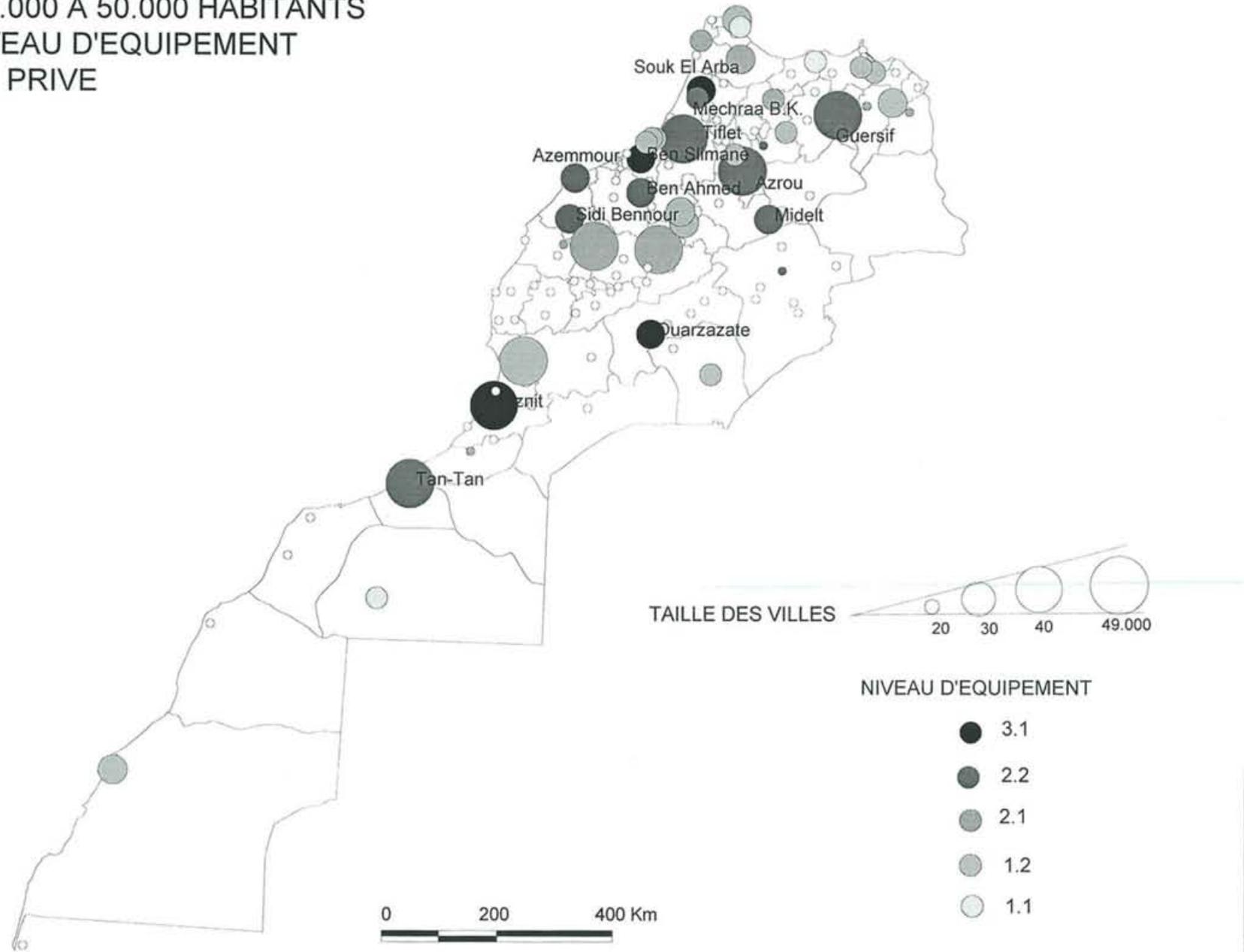
**2- Les centres de 20.000 à 50.000 habitants :
concentration économique, sélection spatiale et
forte croissance démographique d'une majorité
de centres non promus.**

Ces centres sont caractérisés par un potentiel en équipements et services privés qui tranche avec la faiblesse de l'aide qui leur a été apporté par l'Etat. Si seulement 29% d'entre eux avait un stock en équipement public de niveau provincial, on enregistre par contre 74% des centres bénéficiant au moins d'un niveau d'équipement privé qui laisse apparaître la présence d'une population solvable (niveau deux) (Voir Tableau n° 41 page suivante).

Outre les centres promus chef lieu de province, 43% des autres centres (10 sur 22) ont un potentiel en services et équipements privés dépassant celui de plusieurs chefs lieux de province de même taille démographique. Ainsi en est-il pour Ouazzane, Souk Larbaa, et dans une moindre mesure Sefrou, Midelt, Sidi Bennour, Tiflet, Azrou, Mechraa Bel Kciri, Azemmour et Berrechid face à Chefchaouen, Dakhla ou Essmara (et même Errachidia, Guelmim et Tantan dans les cas de Ouazzane et Souk Larbaa) - Voir fig. n°7.

Globalement, ces centres constituent le maillon qui a le moins bénéficié de l'action de l'Etat alors même qu'il présente des atouts économiques et démographiques majeurs.

LES VILLES DE 20.000 A 50.000 HABITANTS (1994) ET NIVEAU D'EQUIPEMENT PRIVE



Source : BDCU/INAU 1990 / RGPH 1994

**Tableau n° 41 : Les centres de 20.000 à 50.000 habitants
équipement privé et taux d'accroissement de la population**

	Niveau d'Equipe- ment privé	Taux d'accroissement 60-71	Taux d'accroissement 71-82	Taux d'accroissement 82-94
OUARZAZATE*	3.1	8,16	3,86	7,05
DAKHLA*	1.2	-	-	-
ESSMARA*	1.1	-	-	-
TIZNIT*	3.1	3,49	6,04	5,38
CHEFCHAOUEN*	2.1	1,02	3,79	2,42
BENSLIMANE*	3.1	4,57	2,96	3,62
ERRACHIDIA*	2.2	7,90	4,21	7,24
EL KELAA*	3.1	4,60	5,76	3,67
TAROUDANT*	3.1	2,35	4,20	3,96
SEFROU	2.2	2,57	2,73	2,81
OUAZZANE	3.1	2,14	1,76	2,13
SOUKLARBAA	3.1	2,55	4,26	3,35
MIDELT	2.2	7,55	3,87	3,92
SIDIBENNOUR	2.2	6,14	6,39	3,21
BEJAAD	1.2	2,21	3,61	1,37
KASBATADLA	1.2	2,65	5,12	2,15
TIFLET	2.2	5,83	6,37	4,43
AZROU	2.2	3,42	3,69	2,19
TAOURIRT	2.1	6,48	6,37	4,89
BERRECHID	3.1	3,37	3,47	5,13
BENGUERIR	2.1	4,19	9,46	6,40
MACHRAA BELKICRI	2.2	4,32	5,35	3,40
AHFIR	2.1	1,24	2,99	1,50
AZMMOUR	2.2	2,88	3,25	2,35
ASILAH	2.1	2,34	2,58	2,27
OULEDTAIMA	2.1	3,64	11,37	11,69
MRIRT	1.2	2,07	8,68	5,37
ZAIO	1.2	6,80	11,06	4,92
ELAIOUN	1.2	5,58	8,12	3,43
SIDIYAHYA	1.2	6,88	11,96	2,87
SOUKSEBT	2.1	5,56	10,38	4,91

* Centre Chef lieu de Province - Situation 1990 -
Source : RGPH 1960 - 1971 - 1982 - 1994.

Là encore, les situations au cas par cas montrent les mêmes failles que celles décrites précédemment :

- Souk Larbaa, Mechraa Bel Kciri et Ouazzane "attendent" un redécoupage des provinces de Kenitra et de Sidi, dans un espace à forte densité urbaine.

- Sefrou, Azemmour, Berrechid sont des centres relativement anciens localisés dans la périphérie de grandes villes (Fès, El Jadida, Casablanca) qui peuvent bénéficier d'un redécoupage à l'image de Sefrou en 1992.

-Azrou et Tiflet sont en situation de doublet avec des chefs lieux de province (Ifrane et Khemisset) alors qu'ils polarisent une grande partie de l'espace provincial, disposent d'un fort potentiel en équipements et services privés et ont, surtout pour Tiflet une forte croissance démographique.

-Sidi Bennour et Midelt, situés l'un dans un nouveau périmètre irrigué et l'autre dans une zone minière sont l'exemple type de centres secondaires relativement éloignés du chef lieu de province qui ont toutefois profité de quelques équipements et services publics. Le cercle de Sidi Bennour encadre une population de 245.077 habitants. Ce qui le prédispose dans tout nouveau découpage administratif. Midelt est par contre situé dans une province qui ne regroupe que trois cercles dont le plus important reste celui de Khenifra (chef lieu de province de quelques 60.000 habitant en 1994). Le cercle de Midelt n'encadre qu'une population rurale de 70.595 habitants dans un espace éclaté entre trois petits centres urbains (Boumia, Itzer et Tounfite).

Pour le reste des centres, nous distinguerons les cas de Asilah et Ahfir dont le dynamisme économique se trouve lié à des situations conjonctuelles (Tourisme, Ville frontière), pour isoler les sept centres : Ben Guerir, Oulad Taïma, Mrirt, Zaïo, El Aïoun, Sidi Yahya et Souk Sebt des Oulad Nemma.

Dans leur majorité, ces centres ont un potentiel en équipements et services privés assez indigent alors que leur dynamisme démographique est jaillissant. Situés dans des périmètres irrigués en situation de binôme (Oulad Taïma, Souk Sebt, Sidi Yahya) ou à la périphérie de grandes villes (Zaïo, El Aïoun) ces centres ont connu une croissance exponentielle depuis le début des années 70, avec un summum dans les années 80, pour revenir à des taux plus bas dans les années 90 (voir tableau n° 41). Des courbes démographiques qui montrent une urbanisation par à-coups peu relayée par une action des pouvoirs publics dans des espaces bénéficiant de forts potentiels économiques. Cette situation implique également une rotation permanente qui laisse émerger entre un recensement et l'autre, des centres aux taux d'accroissement démographiques à deux chiffres.

En effet, si pour l'ensemble des centres non promus de ce niveau on a pu enregistrer un taux d'accroissement annuel de 4,30 sur les 30 dernières années, variant de 3,67% entre 1960-1971 à 5,50% entre 1971-1982 et à 3,78% entre 1982-1994, ces chiffres sont pratiquement doublés pour ces sept centres (7,55% entre 1960 et 1994 avec de taux intercensitaires de 5,15%, 12,16% et 5,65%, (voir tableau n° 41)).

Face à ce dynamisme démographique, l'appareil tertiaire (formel) relevé reste assez peu étoffé. Est-ce le fait de la "mise en concurrence" de plusieurs centres, leur dynamisme démographique "tardif" qui ne laisse pas encore apparaître une couche de population solvable significative, ou l'indigence même de la grande majorité de leur population qui ne se traduit pas dans cet appareil tertiaire formel ? quelque soit la réponse, toutes ces questions militent pour une observation plus fine de ce qui fait les atouts de la petite et moyenne ville dans les stratégies de survie des migrants ruraux (voir infra chapitre 2), particulièrement dans certaines zones géographiques.

En effet, une sélection spatiale s'opère entre les centres reflétant un aspect de la concentration économique. L'ensemble des zones concernées est alors l'expression d'une croissance liée à un investissement exogène qui continue à produire des effets urbanisants (bassins miniers, bases militaires, unités agro-industrielles), d'un redéploiement des activités et de l'habitat autour ou à la périphérie des grandes villes et/ou d'une extension des périmètres irrigués et des avantages liés à la localisation sur les grandes voies de circulation.

Conclusions (chapitre 1) :

Depuis les années 60 le maillage territorial dessiné par le Ministère de l'Intérieur procède d'une volonté de contrôler la population en l'inscrivant à travers des mailles de plus en plus rétrécies permettant la mise en place de ses appareils d'encadrement. Cette volonté s'est concrétisée dans un maillon essentiel de l'administration territoriale : la province (82). Le nombre de provinces et préfectures est ainsi passé progressivement de 18 en 1960 à 21 en 1971, puis à 45 en 1982 et à 65 en 1994. Ce maillon territorial a pu regrouper les principaux services assurant les fonctions régaliennes et de reproduction humaine à travers le territoire national avec quelques adaptations locales. Parallèlement à la loi communale de 1976 conférant à la commune des prérogatives étendues et des moyens revus à la hausse, les fonctions administratives ont été concentrées au niveau provincial, comme s'il s'agissait d'éviter l'émiettement de l'action du centre. Dans ce processus, le relais intermédiaire entre la commune et la province (le cercle) n'a plus qu'un rôle d'encadrement des populations (83), aucune action de regroupement d'équipements et de services publics ne lui a été accordée. La concentration des services extérieurs dans les chefs lieux de Province connaît toutefois des dysfonctionnements. Les ministères portant appui à l'activité économique montrent souvent une logique de localisation différente de celle émanant des autres ministères. De même que la multiplication rapide du nombre de provinces laisse peu de possibilités aux ministères à faible budget pour implanter leurs services dans les chefs lieux de province nouvellement promus. Ces "dysfonctionnements" ont alors des traductions spatiales qui se caractérisent par leur aspect sélectif. Il y a bien un traitement du territoire à plusieurs vitesses.

Le resserrement du maillage administratif a correspondu surtout à des explosions sociales urbaines ou plus rarement à certains troubles sociopolitiques dans les campagnes. Le resserrement de l'encadrement des

82. Ici nous rejoignons la réflexion de Marie Claude MAUREL "c'est une série d'ajustement successifs, de tâtonnements empiriques, que l'Etat cherche la maille la plus adéquate pour exercer son pouvoir". - Marie Claude MAUREL "Pour une géopolitique du territoire. L'étude du maillage politico-administratif" in *Herodote* n° 33-34. Avril - Septembre 1984 - (P143).

83. "Les chefs de cercle sont les représentants du pouvoir exécutif dans leur ressort territorial. Ils assurent, sous la direction du gouverneur, l'exécution des lois règlements, le maintien de l'ordre, la sécurité et la tranquillité publiques" (l'article 31 du cahier du 1er Mars 1963 1° alinéa).

populations périphériques des grandes villes a nécessité la création de nouvelles provinces dont le chef lieu s'est souvent localisé dans les petites villes et villes moyennes. Ces dernières ont bénéficié d'une politique résiduelle qui a concerné 68% des localisations des nouveaux chefs lieux de Province depuis 1965. Leur choix laisse apparaître plusieurs logiques où intervient aussi bien un compromis autour d'un territoire dans lequel se reconnaît une société locale que la logique de notables, hauts commis de l'Etat pouvant faire pencher la décision du centre en faveur de leur région / localité. Ces logiques dépassent largement celles qui répondraient aux seuls critères du nombre de population administrée ou de dynamisation de l'activité économique.

Toutefois, les villes de 20.000 à 100.000 habitants montrent une nette distinction entre les deux strates de populations (20.000 à 50.000 habitants et 50.000 à 100.000 habitants) dans leur promotion en tant que chef lieu de province. L'action de l'Etat s'est en effet davantage portée sur la seconde strate puisque 2/3 des centres bénéficient de ce statut administratif contre seulement 26% pour les centres de la première strate, davantage concernées par la chefferie de cercle (44% des centres). Le poids démographique (densité de population) intervient certainement comme critère dans les capacités d'encadrement de l'Etat.

En termes de réponse aux besoins de base des populations des villes moyennes, l'ensemble des indicateurs place ce niveau de ville parmi les plus sous-équipées. Leur participation à la scolarisation est de plus en plus importante alors que les infrastructures scolaires ne suivent pas. Malgré une forte croissance démographique, les services du Ministère de la Santé Publique finissent par porter leur choix (face à la faiblesse de ses ressources) sur les zones éloignées et les moins médicalisées. Les taux de branchements aux services urbains de base (eau, assainissement, électricité) restent les plus faibles face à une augmentation massive et permanente de la demande. Ces caractéristiques se retrouvent dans l'ensemble des centres de ce niveau, mais avec un côté surtout plus alarmant dans les centres de 20.000 à 50.000 habitants. C'est là surtout que les centres connaissant une forte croissance démographique sans bénéficier d'une promotion administrative montrent un sous-équipement "endémique". Dans cette période de pénurie de ressources financières,

l'Etat semble avoir opéré un choix : laisser se développer une urbanisation au moindre coût, car, plus maîtrisable que celle que connaissent les grandes villes.

La logique sécuritaire face à l'augmentation de la demande en équipements et services de base dans les villes les plus dynamiques a fini par enrayer toute capacité de l'Etat à impulser et coordonner des actions d'aménagement relayant le dynamisme économique dont jouissent les centres situés dans les conditions les plus favorables (périmètres irrigués, zone minière, périphérie des grandes villes). Encore une fois, les villes de 20.000 à 50.000 habitants montrent le plus de cas de cette inefficience de l'Etat dans son rôle générateur de développement.

Si ce n'est pas en recevant les équipements et infrastructures adéquats ni en "préparant" l'urbanisation que les petites villes et villes moyennes les plus dynamiques ont connu un apport constant de population (voir infra), c'est donc dans leur côté informel et dans leur enracinement rural que ces populations ont pu trouver refuge. La politique de l'Etat vis-à-vis de ce niveau de ville laisse davantage la place à des modes de régulation au cas par cas qu'à une stratégie dûment planifiée à partir du centre.

Cette double caractéristique donne aux acteurs locaux une place privilégiée dans l'explication même du dynamisme démographique de ce niveau de ville. C'est bien dans l'articulation entre migrants ruraux, élite locale (en tant que gestionnaire locale de l'urbanisation) et l'Etat que nous retrouverons tous les ingrédients de cette régulation. Une articulation que nous ne pourrions étudier qu'à travers des études de cas significatifs (Partie II). L'éclairage le plus saillant sur les acteurs locaux viendrait des cas où l'action de l'Etat s'est le moins portée : villes de 20.000 à 50.000 habitants, non promues chef lieu de Province et bénéficiant d'un certain dynamisme démographique (le choix de Souk Larbaa et Tiflet y répond pleinement face au cas de Chefchaouen, ville traditionnelle, chef lieu de province dans un milieu économique moins favorable).

Par ailleurs si la fonction administrative a été parfois déterminante dans l'impulsion globale enregistrée par ce niveau de ville, ceci n'a pu se

faire que par un relais du local. Outre les retombées économiques et sociales procurées par l'injection d'équipements structurants (augmentation de la demande rurale) c'est autour du fonctionnaire en tant qu'acteur économique que la fonction administrative prend tout son poids. Or, ce dernier montre plusieurs caractéristiques : extériorité par rapport à la ville, importance des transferts à son milieu d'origine et à ses parents, faiblesse des revenus (grande masse de fonctionnaires de petites échelles), instabilité (rotation). Dans ce schéma, les petits centres en émergence ne profitent que peu de ce type d'acteur (seuls se distinguent quelques petits fonctionnaires originaires de la localité même). Par contre, dans des villes de plus grande importance, les fonctionnaires originaires sont plus nombreux (bénéficient des réseaux de relations au niveau central leur permettant d'obtenir leur mutation dans leur ville d'origine), de même que les opportunités offertes. Même si les niveaux de revenus montrent toujours une prédominance des petits fonctionnaires, ces derniers s'inscrivent souvent dans des logiques d'investissement dans le logement et les activités productives et commerciales en mobilisant le réseau de solidarité familiale et les interconnaisances locales. Le fonctionnaire devient alors un acteur dont le dynamisme se traduit de plus en plus dans la revendication d'une place dans la cité et dans sa participation dans la vie politique locale (conseil municipal, associations, ...). L'impulsion externe ne trouve son véritable impact que par le relais du local.

Face aux logiques de l'Etat, les mouvements migratoires au Maroc mettent en exergue le rôle des petites et moyennes villes. Quelle place y occupent-elles ? Quelle signification sociale donner à ces mouvements où le migrant rural joue un rôle primordial ? Un ensemble d'éléments qui compléteront ces données préliminaires sur les acteurs des petites et moyennes villes.

CHAPITRE II/ PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES DANS LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET TERRITORIALITÉS DES POPULATIONS.

A l'image du chapitre précédent, il s'agit ici d'opérer un premier éclairage sur le migrant et ses territorialités. En effet, au niveau national (depuis les années 80), de nouvelles dynamiques migratoires émergent où le rôle des petites et moyennes villes se confirme de plus en plus (section I) ?

Le migrant rural en tant qu'acteur privilégié dans cette phase de transition de la mobilité spatiale (exode rural / Urbanisation) dessine des espaces de "survie" à travers le territoire. Après un bref descriptif du profil socio-démographique des migrants et de leur cheminement migratoire (section II), plusieurs questions restent posées : quelle place accorder aux zones émettrices dans ces nouvelles territorialités (section III) ? Quand, et comment les réseaux familiaux et ethniques sont mobilisés (section IV) ? Des questions auxquelles nous tenterons de donner un début de réponse à travers des cas observés notamment dans la région Nord-Ouest.

Toutefois, cette partie préliminaire ne va couvrir qu'un aspect de la territorialité des migrants (celui de la relation au douar d'origine).

L'ancrage territorial par l'accès à la propriété dans la ville et leur "appropriation" de l'espace urbain ne seront pas étudiés ici.

En effet, l'intégration des migrants dans les petites villes et villes moyennes constitue une nouvelle donnée fondamentale au niveau démographique, social, et politique. Les migrants représentent plus de 45% de la population de cette catégorie de villes (voir infra) participant par la même à leur recomposition sociale : 64% des migrants ne sont pas propriétaires de leur logement (contre 55% au niveau national urbain), 48% ne sont pas branchés à l'eau potable (contre 25,8% national urbain), 41% n'ont pas l'électricité dans leur logement (contre 19,3% national urbain) (1).

1- "Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population - niveau national. Recensement 1994" - Direction de la Statistique.

Reconnaissance, accès à la propriété et couverture en besoins de base des migrants deviennent ainsi un des enjeux (électoraux) fondamentaux dans les luttes politiques locales pour l'accession à la tête du conseil municipal : comment ces migrants s'approprient-ils l'espace dans la ville ? Comment s'organisent-ils pour négocier ? Des questions que nous préférons analyser dans la deuxième partie de ce travail à travers des études de cas où s'articulent trois acteurs principaux de la gestion urbaine : l'Etat, les élites locales et les migrants.

SECTION 1- PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES DANS LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Depuis les années 80, le Maroc est entré dans ce que nomme R. Escallier "la seconde phase de la transition de la mobilité spatiale" (2). Elle se caractériserait par cinq éléments fondamentaux : la diversification des mouvements migratoires et une nouvelle hiérarchisation des formes de mobilité géographique, le rétrécissement des champs migratoires et la forte prépondérance des mouvements locaux, l'affaiblissement du pouvoir attractif des villes de premier rang, l'émergence de nouveaux pôles attractifs et de nouveaux complexes migratoires régionaux.

Dans ces nouvelles configurations migratoires, les petites villes et les villes moyennes prennent alors une place de plus en plus importante.

S.S.1- L'exode rural continue à alimenter les villes

Le couple exode rural / urbanisation fonctionne encore pleinement au Maroc. La cadence acquise depuis 1960 s'est accélérée depuis les années 70. Qu'il s'agisse du taux d'urbanisation ou du nombre des villes, le Maroc à dominance rurale a basculé vers une société relativement urbanisée (51,5%). Dans ce processus, l'exode rural a été déterminant. Le flux annuel moyen des ruraux qui se dirige vers les villes a crû fortement dans les années 70-80 pour passer de 45.000 entre 1952 et 1960 à 113.000 entre 1971 et 1982 (voir tableau n°42).

²- R. ESCALLIER "Populations et systèmes migratoires du monde arabe" (P204 à 208). Communication Arab Regional Population Conference Cairo - Dec. 1996.

Tableau n° 42 : Evolution de l'exode rural (en volume et en valeur relative), du taux d'urbanisation et du nombre de villes au Maroc (1921 - 1994).

Période de référence	Flux annuel moyen des ruraux vers les villes	Taux d'urbanisation	Nombre de villes
1921-1926	11.400	12,5	48
1926-1936	17.300	15,1	58
1936-1952	29.000	25,0	92
1952-1960	45.000	28,4	107
1960-1971	67.000	35,1	145
1971-1982	113.000	42,7	250
1982-1994**	103.659	51,4	370
1986-1988*	271.000	-	-

Source : - L'exode rural. Etude démographique CERED 1995
 - Résultats projet MIAT - DAT 1997. (Migration Interne et Aménagement du Territoire)

** Le RGPH évalue à 1.243.916, le flux de migrants ruraux vers les villes entre 1982 et 1994.

* L'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés (E.N.D.P.R - 1986-1988).

Si l'on se réfère à l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés (ENDPR) , ces chiffres auraient plus que doublé en 1986-1988 pour atteindre 271.000 migrants ruraux annuellement (3). Toutefois, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1994 montre davantage un "tassement" avec des flux qui se maintiennent autour de 100.000 habitants. Les divergences méthodologiques entre les deux opérations peuvent expliquer en partie ces résultats, mais depuis 1988 l'intensité de l'exode rural semble se stabiliser, même si le nouveau découpage administratif (1994) a multiplié le nombre de localités rurales ayant désormais un statut urbain (248 en 1994 contre 85 en 1982).

S.S.2- Un exode rural qui est reporté de plus en plus vers les villes petites et moyennes

Jusqu'en 1971, les dix plus grandes villes du pays ont accueilli près de 75% des migrants ruraux installés dans les grandes villes (4). Leur champ migratoire couvraient alors une grande partie du territoire national. Des migrants originaires de toutes les régions du Maroc affluaient vers ces villes-phares. et utilisaient peu de relais migratoires. Les migrations interurbaines concernaient un nombre limité d'individus. Cette phase d'édification de l'Etat-Nation moderne s'accompagnait d'une

3- Résultats du projet Migration Interne et Aménagement du Territoire (MIAT) "Analyse des données de la migration interne à partir du RGPH 1994". Direction de l'Aménagement du Territoire (1997).

4- R. ESCALLIER "Villes et Citadins au Maroc" Tome II. P193. Pub. URBAMA - 1981.

métropolisation : Casablanca recueillait alors les 2/3 des migrants installés dans les grandes villes.

Les années 80 montrent un net fléchissement de ce mouvement et l'apparition de nouvelles dynamiques migratoires.

Les grandes villes (100.000 habitants et plus) ne drainent plus que 43% des migrants ruraux en 1982. Petites villes et villes moyennes drainent désormais les courants d'exode rural à concurrence de 57% (voir tableau n°43).

Tableau n° 43 : Population urbaine d'origine rurale et taille des villes (1982)

Taille des villes	Nombre	%	%
100.000 et plus	269.980	43,4	43,4
50.000 à 100.000	75.027	12,1	32,7
20.000 à 50.000	127.740	20,6	
moins de 20.000	148.813	23,9	23,9
Total	621.560	100%	100%

Source : A. EL GHAZALI "Analyse des migrations internes au Maroc" rapport pour le S.N.A.T. (1993) - Direction de l'Aménagement du Territoire.

Cette tendance se trouve confortée par l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés (ENDPR 1986-1988) : une majorité de migrants ruraux s'oriente vers les petites et moyennes villes qui montrent une capacité attractive grandissante (37,1% des migrants ruraux) face à une certaine "saturation" des grandes villes, surtout celles situées sur l'axe atlantique Casablanca - Kénitra (34,62%) des migrants ruraux (5).

En 1991, l'Enquête Migration Interne et Aménagement du Territoire (EMIAT) montre aussi cette régression de la part des grandes villes dans l'absorption de l'immigration rurale et une réorientation tendancielle des flux de l'exode rural vers les petites et moyennes villes. Si 62% des

5- Répartition des migrants ruraux selon le type de destination (ENDPR 86-88)

Type de destination	Nbre migrants ruraux	%
Grandes villes	175.674	34,62
Petites et moyennes villes	188.270	37,10
Rural	143.514	28,28

Source : ENDPR 86-88 Direction de la Statistique (1993).

migrants anciens (avant 1981) trouvait refuge dans les grandes villes contre 38% dans les petites et moyennes villes, les migrants récents ne sont plus que 50% à se diriger vers les grandes villes, petites et moyennes villes absorbant l'autre moitié (voir tableau n°44).

Tableau n° 44 : Migrants ruraux selon l'ancienneté migratoire et le type de destination

Destination	Ancienneté migratoire + 10 ans		Ancienneté migratoire 0-9 ans	
	Nombre	%	Nombre	%
Grandes villes	1.350.428	62,20	257.992	50,19
Villes moyennes	492.102	22,67	141.137	27,45
Petites villes	328.452	15,13	114.952	22,36
Ensemble	2.170.982	100,00	514.081	100,00

Source : EMIAT - 1991.

Le recensement de 1994 confirme encore la part grandissante jouée par ce niveau de ville dans le mouvement général d'urbanisation. De 1971 à 1994 leur part dans la population urbaine est passée de 32% à 44,4% (6). Toutefois, l'ensemble des données statistiques devraient être relativisées car si la "saturation" des grandes villes est un phénomène partout observé dans le monde Arabe, (la grande ville ne jouant plus simplement le rôle de terminus, mais devenant un espace de transition et de redistribution des populations migrantes) (7), il s'accompagne aussi d'une forte périurbanisation. Cette dernière reporte une partie des populations au delà de l'espace limité administrativement par la grande ville. C'est le cas des zones périurbaines de Casablanca (Tit Mellil, Dar Bouazza, Nouaceur, Mediouna), Rabat-Salé (Aïn Aouda, La'yayda, Bouknadel, Skhirat) ou Agadir (Aït Melloul, Dcheira, Ben Sergaou, Tikiouine). Sans doute, de nouvelles entités statistiques regroupant les différents noyaux constitutifs de ces agglomérations auraient modifié, sinon atténué, l'ampleur du phénomène observé (la part des petites et moyennes villes dans

6. Répartition de la population urbaine par taille de villes (1994)

Taille des villes	Nombre	% population urbaine
Plus de 100.000	48	55,6
20.000 à 100.000	91	32,7
moins de 20.000	231	11,7
Ensemble	370	100,0

Source : RGPH 1994 - A propos du RGPH 1994. Cahiers de la Documentation Marocaine n°1 - 1995.

7. Voir ESCALLIER "Populations et Systèmes migratoires du monde arabe" P.205-207.

l'urbanisation), mais la tendance à l'émergence de nouveaux pôles attractifs est aussi un phénomène amplement vérifié (8).

S.S.3- Petites villes et villes moyennes dans la nouvelle distribution géographique de la population

Entre 1982 et 1991 (enquête EMIAT), les mouvements migratoires observés montrent les nouveaux rôles joués par les petites et moyennes villes dans la canalisation des migrants ruraux. Le schéma migratoire hiérarchisé des années 60 laisse place à des mouvements plus complexes. Les petites et moyennes villes ne constituent plus des relais vers les grandes villes. De même, ces dernières jouent davantage le rôle de redistribution de migrants ruraux vers les petites et moyennes villes.

La grande majorité des migrants ruraux installés dans les grandes villes sont passés directement du milieu rural à cette catégorie de ville. Ils représentent 86,3% des migrants ruraux de ces villes en 1982 et 82,2% en 1991. Le passage par une petite ville ou une ville moyenne ne concerne que 6,8% d'entre eux en 1982 et 6,6% en 1991 (voir tableau n°45).

Tableau n° 45 : Répartition de la population née en milieu rural selon la résidence actuelle et la résidence précédente

Résidence précédente	Résidence actuelle							
	Grandes villes				P. et M. villes			
	1982	%	1991	%	1982	%	1991	%
Grandes villes	81520	6,88	179174	11,25	71137	8,15	115168	10,76
Petites et moyennes villes	80780	6,81	105174	6,60	79543	9,11	119225	11,14
Milieu rural	1023240	96,31	1308410	82,15	722078	82,74	835551	78,09
Total	1185540	100	1592758	100	872758	100	1069944	100

Source : Recensement de 1982
Enquête 1991
d'après "Migration et Urbanisation au Maroc" CERED 1993.

Cette catégorie de ville ne joue pas le rôle de relais migratoire. Face à la légère régression du nombre de ces néocitadins passant directement du milieu rural à la grande ville entre 1981 et 1991, on observe une

8- Ibid. P206-207.

augmentation des flux de ruraux passant d'une grande ville à l'autre (6,9% en 1981 contre 11,3% en 1991).

Petites villes et villes moyennes : diminution de l'exode rural direct et gains dans l'échange migratoire avec les grandes villes.

Si une majorité de migrants ruraux réalisent un passage direct à l'urbain dans cette catégorie de ville, force est de constater un fléchissement de cinq points entre 1981 et 1991 les faisant passer de 83% à 78% du total des néocitadins de ces villes. Ce recul s'est fait au profit des migrants ruraux ayant séjourné dans une autre petite ou moyenne ville (Ils représentent 11,14% en 1991 contre 9,11% en 1982) ou dans une grande ville. Le nombre de néocitadins ayant réalisé un passage par la grande ville est passé de 79.543 à 119.225 entre 1981 et 1991 (Ils représentent 10,76% des migrants ruraux de cette catégorie de ville en 1991 contre 8,15% en 1982). Même en chiffres absolus, les petites et moyennes villes ont davantage reçu de néocitadins des grandes villes qu'inversement (119.225 contre 105.174 en 1991). La grande ville distribue. Saturation des grandes villes, spéculation foncière et renforcement des organismes de contrôle de l'urbanisme ont fini par rejeter une grande part des migrants ruraux à la périphérie des grandes villes, sinon dans les villes de plus petite taille.

Ces mouvements de redistribution de la grande ville corrélés aux autres échanges de population interurbains ont fini par imprimer un changement fondamental dans les flux migratoires. En effet, le RGPH de 1994 montre pour la première fois la prépondérance des migrations citadines sur les mouvements de ruraux. Les migrants d'origine rurale ne représentent plus que 47,7% des migrants (toutes distributions confondues) contre 52,3% pour les migrants en provenance de l'urbain (9).

S.S.4- Les migrants ruraux, une composante principale dans la population des petites et moyennes villes

Qu'il s'agisse des villes petites ou moyennes, le recensement de 1982 montrait une prédominance des migrants ruraux dans la composition de

9- Résultats du projet MIAT - Analyse des données de la migration interne à partir du RGPH (1994) op. cit. P15.

leur population : autour de 30% contre 14% de migrants d'origine urbaine (voir tableau n°46).

Tableau n° 46 : Composition démographique des petites villes et des villes moyennes

Catégorie de ville	Pop. 1982	Naissance sur place %	Migrants ruraux %	Migrants urbains %	Non déterminé	Total
50.000 à 100.000	896.675	58,90	26,32	12,97	1,82	100,00
20.000 à 50.000	1.061.480	51,32	31,78	14,67	2,23	100,00
20.000 à 100.000	1.958.155	54,79	29,28	13,89	2,04	100,00
moins de 20.000	1.162.373	53,11	30,56	14,65	1,68	100,00
Total	3.120.528	54,17	29,77	14,08	1,99	100,00

Source : RGPH 1982 - d'après "Migration et Urbanisation au Maroc". CERED -
Recomposé par l'auteur.

Les villes de plus de 50.000 habitants se singularisaient alors par une population née sur place plus importante que dans les villes de plus petite taille. Toutefois, la part de migrants urbains et ruraux retenue par chaque catégorie de villes correspond globalement à son poids démographique dans l'ensemble (voir tableau n°47).

Tableau n° 47 : Poids démographique et répartition de la migration par catégorie de villes

Catégorie de ville	Part des nés sur place	Part des Migrants ruraux	Part des migrants urbains	Population 1982	Part population
50.000 à 100.000	28,73	26,33	27,37	896,675	28,73
20.000 à 50.000	34,02	35,84	34,91	1.051.480	33,70
20.000 à 100.000	62,75	62,17	62,28	1.958.155	62,43
moins de 20.000	37,25	37,23	37,72	1.126.373	37,55
Total	100,00	100,00	100,00	3.120.528	100,00

Source : RGPH 1982 - d'après "Migration et Urbanisation au Maroc". CERED -
Tableau recomposée par l'auteur.

Dans les années 90, la part de migrants ruraux et urbains dans la composition de la population des villes de plus de 50.000 habitants s'est inversée au profit des migrants urbains, reflétant l'importance relevée des

migrations interurbaines qui ont marqué cette dernière décennie - (voir tableau n°48).

Tableau n° 48 : Milieux d'origine des immigrés en ville, selon la taille de ces dernières au Maroc en %

Milieu d'origine	Taille des villes		
	20 à 50.000 hts	50 à 100.000 hts	Plus de 100.000 hts
Milieu Urbain	48,1	62,2	56,1
Milieu Rural	51,9	37,8	43,9
Total	100,00	100,00	100,00

Source : A. El Ghazali - EMIAT 91 - DAT/FNUAP

Cependant, les villes de moins de 50.000 habitants, qui concernent plus de 70% des populations contenues dans les petites et moyennes villes (moins de 100.000 habitants), continuent à être alimenté essentiellement par des migrants ruraux (52%). Cette importance des migrants ruraux reste à corrélérer avec le rétrécissement des aires démographiques des villes. Comme le souligne R. Escallier, "le temps des migrations à grandes distances est révolu" (10). Les études du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) sur l'espace migratoire des grandes villes marocaines (11) confirment cette tendance depuis les années 80.

En effet, si l'aire de recrutement démographique de Casablanca s'étend sur tout le territoire national, les régions limitrophes (Chaouia et Doukkala) fournissent 40% des flux migratoires orientés vers la capitale économique. Son rayonnement reste par ailleurs davantage affirmé dans les provinces du Sud (Abda, Chiadma, Haouz et Sous) que dans celles du Nord. Mohamedia présente un espace migratoire comparable à celui de Casablanca.

Parmi les autres grandes villes (le cas de Rabat-Salé se particularise par la fonction de capitale politique et par l'attraction de fonctionnaires de toutes les régions du Maroc) même celles ayant une polarisation extra-régionale gardent une très forte attraction dans leurs régions respectives.

10. R. ESCALLIER op. cit. P205.

11 Voir : - "Analyses et tendances démographiques au Maroc" - Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) - Direction de la Statistique - 1986.
- "Migration et Urbanisation au Maroc" CERED - Direction de la Statistique - 1993.

Agadir reçoit 64% des flux migratoires du Sous. Les migrants du Rharb représentent le 1/3 des flux de Kénitra. Les autres grandes villes sont encore plus ancrées dans leur hinterland : Marrakech, Fès, Meknès et Oujda recrutent les 3/4 de leurs néocitadins de leur espace régional alors que des villes comme Tanger, Tétouan ou Safi ne polarisent qu'autour d'elles mêmes dans leur espace limitrophe (respectivement 92% des flux pour Tanger et Tétouan et 80% pour Safi).

Le rétrécissement des aires de recrutement démographique des villes touche encore plus les villes petites et moyennes (voir infra). Ceci correspond à un phénomène observé au niveau national depuis plus d'une décennie : les migrants ruraux quittent de moins en moins leur région d'origine pour s'installer dans des villes de régions lointaines. Ainsi, entre 1975 et 1982, 70% des migrants ruraux se sont installés dans des villes de la même région (12). Ce chiffre reste sensiblement le même (68%) pour la période séparant le RGPH de 1982 de l'enquête MIAT 1991. Malgré des différences régionales (13) qui montrent surtout des potentiels d'accueil différents (le niveau de développement économique des régions du Centre et du Nord-Ouest l'attestent), les migrants ruraux des différentes régions ont choisi d'élire domicile dans les villes de la même région.

Deux phénomènes semblent se conjuguer. D'une part, la grande ville devient de plus en plus sélective pour les migrants ruraux, d'autre part, les petites villes et villes moyennes permettent par leur ubiquité, l'installation de migrants qui peuvent avoir des stratégies de "survie" basées sur une double résidence (l'une urbaine et l'autre rurale).

12. RGPH 1982 - d'après "L'exode rural" Document du CERED 1995 P114 à 116. Période séparant la marche verte (1975) du recensement de 1982.

13 Population urbaine d'origine rurale selon la région de provenance

Région de provenance	Villes de la même région
Sud	43%
Tensift	43%
Centre	88%

Région de provenance	Villes de la même région
Nord-Ouest	82%
Centre Nord	64%
Oriental	84%
Centre Sud	69%

Source : EMIAT 1991. D'après "Exode rural" op. cit.

SECTION II/ CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS (URBAINS ET RURAUX) DANS QUELQUES VILLES MOYENNES DU NORD- OUEST.

L'appréciation statistique de la place des petites villes et villes moyennes dans les nouveaux mouvements migratoires que connaît le pays ne nous éclaire pas pour autant sur les éléments de fonctionnement qui animent les individus dans le choix de l'installation dans tel ou tel espace.

Partant du lieu de naissance comme reflet de l'appartenance à un espace (et des relations de base de l'individu), migrants urbains et ruraux opèrent des déplacements avant de s'installer dans une ville donnée. Origine, déplacement, et lieux géographiques concernés constituent autant d'indicateurs sur la place de cette ville dans les stratégies migratoires. A travers le cas de trois villes moyennes du Nord-Ouest nous relaterons brièvement les cheminements migratoires dessinés par les migrants. Enfin, l'étude des principales caractéristiques socio-démographiques des migrants (surtout ruraux) nous fournira les données préliminaires à l'analyse du migrant dans ses relations avec son milieu d'origine (I.2.3)

En 1994, la région Nord-Ouest se présente non seulement comme la région économique où on relève l'exode rural le plus important (26% de l'exode rural enregistré au niveau national), mais également comme l'espace où l'on recense la plus forte mobilité interurbaine (52,7% des flux migratoires de la région) ⁽¹⁴⁾. L'exemple de la région Nord-Ouest présente également l'intérêt de la diversité des économies locales. Trois types d'espaces constitutifs de la région Nord-Ouest du Maroc ont été touchés par ce travail.

- Le Rharb, fortement urbanisé où la modernisation agricole a été la plus ancienne et la plus développée au Maroc.
- Le Rif, zone de montagne très peu urbanisée où se développent les cultures de cannabis face à une agriculture vivrière en déperdition.
- Les Zemmour, moyennement urbanisé où l'économie locale oscille entre une agriculture vivrière de plus en plus modernisée et des apports extérieurs non négligeables (ancienne zone de recrutement militaire, immigrés...).

¹⁴- Projet MIAT "Analyse des données de la migration interne à partir du RGPH 1994 - op. cit. P21.

Dans chacune de ces zones, une ville moyenne a été choisie (entre 20.000 et 50.000 habitants) : Souk Larbaa dans le Rharb, Chefchaouen dans le Rif et Tiflet dans les Zemmour (voir fig. 8).

Chacune de ces villes a fait l'objet d'un recensement (50 %) des établissements du secteur privé non agricole, l'unité d'observation étant les travailleurs dans l'établissement où ils exercent ⁽¹⁵⁾. Le questionnaire concernant chaque actif touchait trois types de questions : - démographiques (âge, sexe, situation matrimoniale) - migratoires (origine, résidences antérieures) - socio-économiques (scolarisation, statut du logement, type d'activité, place dans la profession). Nous raisonnons ici sur une population particulière, celle qui est occupée dans les petites activités et services urbains ayant rarement plus de cinq employés. En fait, une population qui échappe souvent aux statistiques officielles. Des difficultés matérielles liées au type d'enquête choisie (enquête auprès des employeurs et des travailleurs dans leur lieu de travail) ont écarté certains actifs tel que les travailleurs en B.T.P, les chômeurs, les travailleurs agricoles, et le travail à domicile, très important dans ce cas de figure. Cependant, les activités retenues nous semblent constituer une part non négligeable de celles qui captent les migrants.

S.S.1- Les migrants urbains

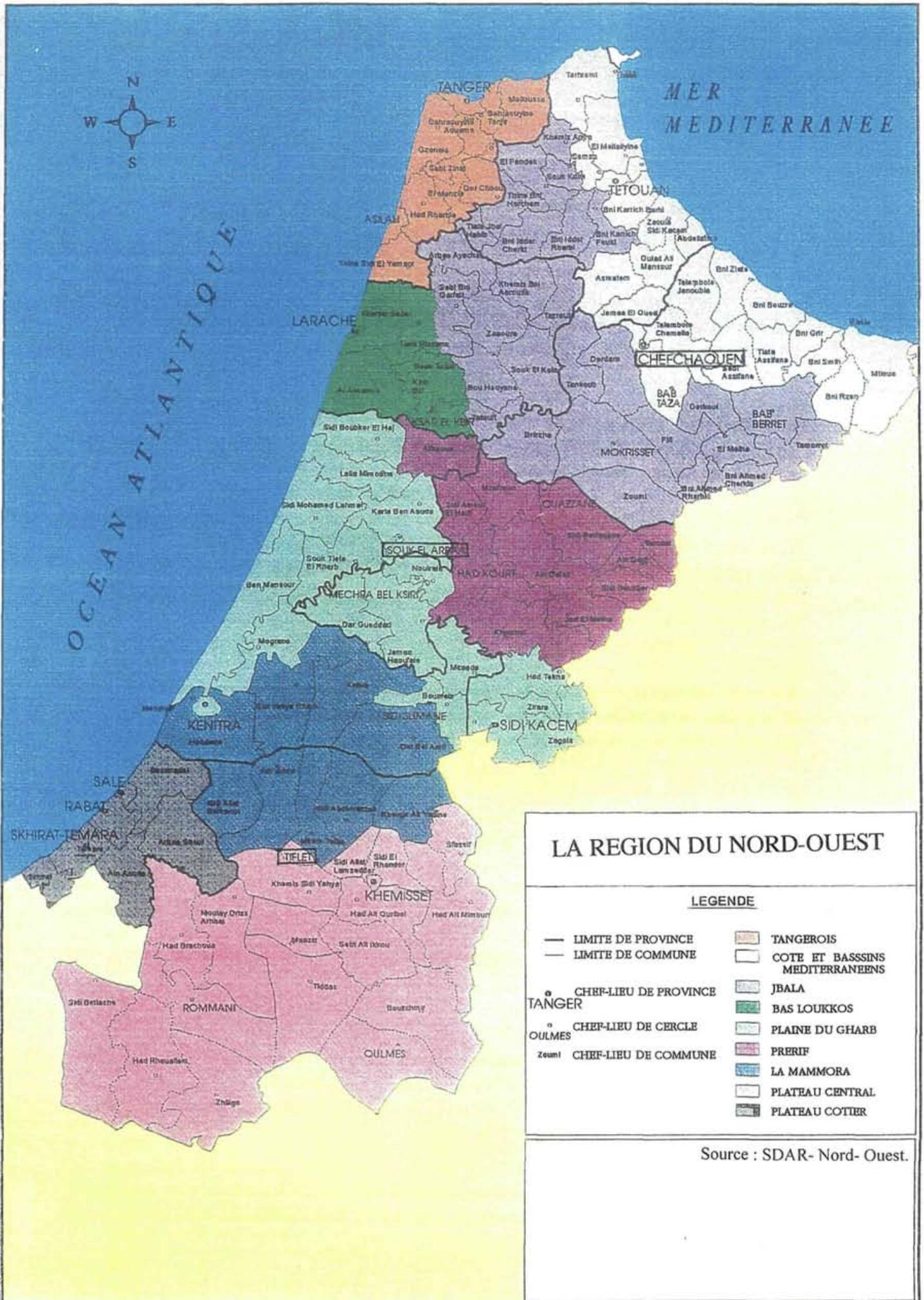
A- Importance des migrants urbains dans la population migrante

Nous avons cherché à "interroger" notre base de données sur l'importance, l'origine et la dernière résidence des migrants urbains dans chacune des villes étudiées.

Etant convenu que cette base de donnée n'inclut pas les chômeurs et les activités sans lieu de travail fixe, la part des migrants urbains dans notre échantillon reste aussi assez faible ; 8 à 14% de la population urbaine de la population urbaine. Mais, considérée uniquement par rapport à la population migrante de chaque unité urbaine dans quatre cas de la région Nord-Ouest elle se présente comme suit :

¹⁵. Cette enquête, coordonnée par l'auteur a été menée tout au long de l'année 1993 et a bénéficié de l'appui du Centre d'Etudes et de Recherches en Aménagement et Urbanisme (CERAU).

Fig. n° 8 :



LA REGION DU NORD-OUEST

LEGENDE

<p>— LIMITE DE PROVINCE</p> <p>— LIMITE DE COMMUNE</p> <p>● CHEF-LIEU DE PROVINCE TANGER</p> <p>○ CHEF-LIEU DE CERCLE OULMES</p> <p>○ CHEF-LIEU DE COMMUNE Zoumi</p>	<p> TANGEROIS</p> <p> COTE ET BASSINS MEDITERRANEENS</p> <p> JBALA</p> <p> BAS LOUKKOS</p> <p> PLAINE DU GHARB</p> <p> PRERIF</p> <p> LA MAMMORA</p> <p> PLATEAU CENTRAL</p> <p> PLATEAU COTIER</p>
--	--

Source : SDAR- Nord- Ouest.

**Tableau n° 49 : Proportion des migrants ruraux et urbains
(Chefchaouen, Ouazzane, Souk Larbaa, Tiflet)**

	Chefchaouen *	Ouazzane **	Sk Larbaa *	Tiflet *
Migrants ruraux	80,5	84	72,7	80,5
Migrants urbains	19,5	16	27,3	19,5
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : * enquêtes Actifs/ Activités 1993 ** enquête stage INAU 1994, coordonnée par l'auteur.

La part des migrants urbains dans la population migrante totale n'est pas aussi importante dans les cas étudiés (16% à 27%) que dans la situation observée au niveau national (48%). Le type d'enquête (qui écarte les fonctionnaires et certaines branches d'activités) explique pleinement ce décalage des résultats, de même qu'il met en lumière les particularités régionales (Souk Larbaa recrute deux fois plus de migrants urbains que Ouazzane). Toutefois, suivant les périodes d'installation, on constate une augmentation de la part des migrants urbains sur l'ensemble des migrants à partir des années 70 pour se maintenir dans la dernière décennie, confirmant par là les tendances observées au niveau national (voir en annexe 5 tableaux 1 et 2 pour chaque ville).

Si en général les migrations interurbaines concernent aussi bien les petites et moyennes villes entre elles que leur relation à la grande ville, dans le cas des villes choisies, les migrants urbains sont en majorité originaires des grandes villes. Une véritable tendance se dessine puisqu'il s'agit de 60 à 87% des migrants urbains (voir tableau n°50).

**Tableau n° 50 : Origine des migrants urbains en %
(Tiflet, Chefchaouen, Souk Larbaa)**

	Grandes villes de plus de 100.000 hts	Reste des villes	Total
Tiflet	78,6	21,11	99,71
Chefchaouen	86,0	13,0	99,00
Souk Larbaa	60,5	39,5	100%

Source : enquêtes Actifs / Activités 1993 (A/A 93).

Les grandes villes concernées montrent, d'une part, l'importance de la localisation géographique et le rôle de la proximité par rapport à la ville

moyenne, d'autre part la prédominance des grandes villes de l'axe Atlantique : Casablanca, Rabat, Kenitra (voir tableau n°51).

**Tableau n° 51 : Origine des migrants urbains en %
(Chefchaouen, Tiflet, Souk Larbaa)**

Mig. urb résidant à	Casa Rabat Kenitra	Khemisset	Meknès Fès	Tanger Tétouan Ksar	Autre grande ville	Total	Reste des villes
Tiflet	34,2	15,8	6,5	10,4	11,7	78,6	21,1%
Sk Larbaa	23,68	-	13,15	13,16	10,54	60,52	39,47%
Chefchaouen	21	3	9	50	3	86	13 %

Source : Enquête A/A 93.

Ainsi, Tiflet par sa proximité des grandes villes de l'axe atlantique y recrute plus du tiers de ses migrants urbains, le reste se repartit entre les migrants originaires de sa capitale provinciale, mais aussi les grands centres urbains présents dans ses limites orientales (Meknès-Fès) et septentrionales (Tanger-Tétouan).

Souk Larbaa présente le même type, avec une influence moindre des grandes villes de l'axe Atlantique, et un recrutement plus important de populations urbaines des grandes villes du Nord et de l'Est.

Chefchaouen se particularise par un fort enracinement dans la zone Nord. Ses migrants urbains sont en majorité originaires de ses grandes villes. La présence de migrants de Casablanca ou Rabat en dehors de toute autre grande ville de la région Nord Ouest laisse supposer, une recherche d'opportunité même lointaine, là peut être où certaines branches d'activités ne sont pas occupées.

Les trois cas montrent toutefois la présence de migrants de Casablanca ou Rabat. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène : sans doute, s'agit-il d'une réponse aux difficultés croissantes de la "survie" dans les grandes villes (chômage, difficultés d'accès au logement ...) et d'une recherche d'un milieu d'accueil plus acceptable. Ainsi cette migration entamée à partir de Casablanca ou Rabat prendrait plusieurs directions par son effet de masse et la nécessité de la migration.

B- Cheminement migratoire des migrants urbains

Tableau n° 52 : Cheminement migratoire des migrants urbains
(Tiflet, Chefchaouen, Souk Larbaa)

Nbr de séjours	0*		1**		2		3		4		5 et plus		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Migrant urb résident à Tiflet	41	53,94	17	22,36	11	14,14	5	6,57	1	1,31	1	1,31	76	99,63
Chefchaouen	21	70	3	10	1	3,33	4	13,33	-	-	1	3,33	30	99,90
Souk Larbaa	35	44,87	18	23,07	14	17,94	4	5,12	4	5,12	3	3,84	78	99,96

Source : EAA 93.

*0 : migrant urbain n'ayant transité par aucune autre localité.

**1 : Nombre de localités ayant fait l'objet d'un transit par un migrant urbain.

Outre les migrants urbains de Chefchaouen qui se caractérisent par leur faible représentativité, mais aussi par des cheminement migratoires marqués par le passage direct de la ville natale à Chefchaouen, les deux autres cas dégagent des spécificités intéressantes à retenir.

En effet, le passage direct ne concerne plus que 45 et 54% des migrants urbains de Souk Larbaa et Tiflet. Le transit par une seule ville touche 23 et 22% de ces migrants tandis que le passage par au moins deux localités concerne respectivement 32 et 24% des migrants urbains de ces localités.

Ces chiffres montrent la situation instable que vivent ces migrants, à la recherche d'opportunités de travail et d'accès au logement. Notre enquête étant particulièrement orienté sur les activités artisanales, commerciales et de services, la présence de ces migrants urbains et leur instabilité seraient révélatrices d'une crise que traverseraient les petites activités informelles dans la grande ville et/ou des difficultés d'accès au logement qui poussent ces migrants à se redéployer sur les villes de plus petite taille.

A Tiflet, les migrants urbains (chef de ménage) originaires des grandes villes intégrés dans ce type d'activité concernent 34% d'entre eux alors que 41% sont au chômage. Seuls 19% sont des fonctionnaires (16)

La ville moyenne, constituerait alors un espace de redéploiement de certaines couches moyennes des grandes villes, (cadres, professions libérales, fonctionnaires, commerçants...) et/ou un déversoir pour une population urbaine aux faibles ressources, marginalisée, à la recherche d'opportunités dans des activités "saturées" dans la grande ville ?

Sans doute les deux situations se conjuguent. Mais, si les petits employés et cadres intermédiaires de la fonction publique trouvent davantage de facilités pour avoir accès au logement dans ce type de ville, les professions libérales ne s'y développent que très lentement face à une majorité de population indigente. L'importance des flux de population en provenance des grandes villes s'expliquait alors davantage par la migration des "exclus". Ceux qui n'ont pas pu accéder au logement et à des revenus décents.

S.S.2- Les Migrants Ruraux

A- Migrants ruraux et zones de recrutement démographique

Tableau n° 53 : Lieu de naissance des actifs enquêtés (en pourcentage)
(Chefchaouen, Ouazzane, Souk Larbaa, Tiflet)

Origine géographique des actifs	Chefchaouen*	Souk Larbaa*	Tiflet*	Ouazzane**
Nés sur place	59,50	50,48	37,65	63,29
Rural proche	27,16	17,24	22,02	25,95
Autres régions rurales	5,40	18,7	28,12	4,85
Urbain	7,90	13,54	12,18	5,87
TOTAL	99,96	99,96	99,97	99,96

Source : * Enquête A. A. 1993.

** Stage INAU 1994.

16. RGPH 1982 sondage 10% : Origine des migrants natifs des grandes villes et leur profession à Tiflet. in "Fait urbain et intégration des campagnes" Cahier du CERAU 1987.

Les quatre villes représentent deux types bien différenciés.

- Les deux villes du Nord, à l'instar de l'ensemble des villes de cette zone ⁽¹⁷⁾ sont ancrées dans leur environnement immédiat et constituent des villes anciennes aux aires de recrutement relativement limitées. Les ruraux originaires d'autres régions du Maroc sont faiblement représentés dans la population urbaine (5,4 et 4,85%), fruit de l'Histoire économique et politique de cette région et de ses prolongements actuels.
- Les deux villes du Rharb et des Zemmour, placées sur de grandes voies de communications (Nord/Sud, Est/Ouest, reliant de grandes villes), ont été plus ouvertes aux grands courants migratoires. Outre leur attraction "locale" non négligeable, elles ont pu recruter des populations rurales des Doukkala et du Sud.

Pour la ville de Tiflet, les régions d'Agadir et d'Essaouira ont été et continuent d'être des foyers d'émigration importants. En excluant la population née dans la ville, si les migrants originaires de ces régions représentent 32,3% des actifs installés avant 1956, ce chiffre atteint 29,5% pour ceux arrivés durant les cinq dernières années. Des filières se sont constituées. Dominant le secteur des commerces alimentaires "classiques" avant l'indépendance, les Soussi ont diversifié leurs activités commerciales pour se "placer" dans celui des crémeries, cafés, droguerie, quincaillerie... Même en nombre plus réduit, les Doukkali continuent à "affluer" vers cette ville, preuve de l'existence de réseaux de connaissances et de relations permanents des migrants avec leur zone d'origine.

La même situation se retrouve dans le cas de Souk Larbaa où les actifs originaires des campagnes du Sud représentent 14,19% de l'ensemble. Si déjà ils constituaient 33,33% des actifs installés depuis les années 60, ils représentent toujours près de 27% des nouveaux venus depuis 1989.

Outre ceux de la zone Sud et des Doukkala, les migrants ruraux originaires d'autres régions du Maroc restent peu nombreux dans les deux cas. Tout concourt à confirmer l'existence d'une émigration sélective,

¹⁷ "Analyse et tendances démographiques au Maroc" CERED 1986.

certes d'origine lointaine, mais qui touche des zones précises autour desquelles se nouent des relations qui assurent une certaine permanence.

B- Importance des migrants ruraux proches dans la population migrante

Nous appelons migrants ruraux proches, les populations originaires des communes rurales limitrophes de la ville. Il s'agit souvent de l'aire de recrutement démographique "principale". Le rôle de la proximité est ici essentiel dans le maintien et le développement de relations qui dépassent le seul "bond" qualitatif qu'opère le migrant entre le rural et l'urbain.

Ils représentent près de 25% de la population enquêtée dans les trois centres étudiés, leur poids variant entre 21% et 28% suivant les cas (voir tableau n°54)

Tableau n° 54 : Part des migrants ruraux proches dans les populations enquêtées (Tiflet, Chefchaouen, Souk Larbaa)

	Part dans pop. tot.	Part dans pop. migr.
Tiflet	21,56%	34,58%
Chefchaouen	23,95%	59,14%
Souk Larbaa	28,54%	43,81%
Total	24,36%	42,60%

Source : Enquête A/A 1993.

Considérés uniquement par rapport à la population migrante, les ruraux proches constituent un élément principal dans l'alimentation des centres puisque représentant plus de 42% de la population migrante. Leur importance numérique varie d'un centre à l'autre.

Chefchaouen représente le cas le plus probant (59,15%), résultat de la faible attraction opérée sur les populations rurales lointaines et de son corollaire, la prédominance des populations rurales limitrophes dans "l'alimentation" du centre. Cette situation qui a prévalu jusqu'aux débuts des années 80 semble connaître un certain retournement. En effet, jusqu'à cette date les migrants ruraux proches représentaient 64% de la population migrante installée entre 1975 et 1980. Cette part tombe à 40% lors de la dernière décennie au profit de migrants ruraux et urbains des Provinces

limitrophes (voir annexe 5 tableaux 1 et 2). Une tendance qui impliquerait davantage d'ouverture ou d'intégration dans les courants migratoires régionaux, mais qui souligne toujours l'importance de l'aire de recrutement démographique limitrophe à la ville.

Dans les cas de Souk Larbaa et de Tiflet l'observation des dates d'installation des migrants montre une certaine continuité. La part de ces migrants ruraux proches par rapport à l'ensemble des migrants se maintient dans le temps même s'ils ne constituent que respectivement 43,8 et 34,5% des migrants. Une importance numérique intéressante à étudier dans son contenu qualitatif !

Des zone de recrutement démographique de plus en plus restreintes.

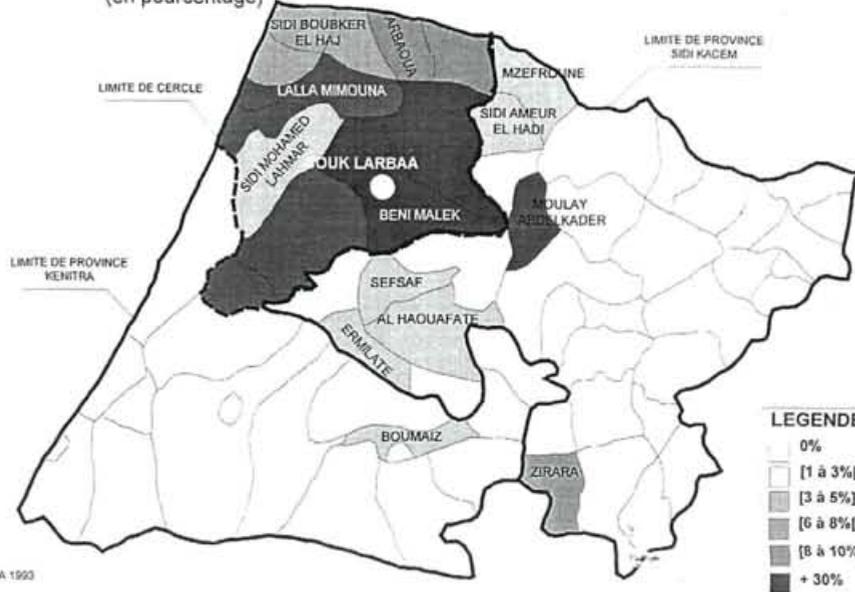
Dans les trois villes étudiées deux remarques s'imposent :

- 1) Elles tirent 36 à 45% de la population migrante proche de la commune rurale la plus accessible. Bab Taza pour Chefchaouen, Mqam Tolba (avec les tribus Hajama et Aït Bouyahya) pour Tiflet et Karia Bel Aouda pour Souk Larbaa (fig. 9).
- 2) Deux des trois villes étudiées sont chef lieu de cercle (Souk Larbaa et Tiflet), la troisième est un chef lieu de Province (Chefchaouen) entourée par des communes rurales relevant principalement du chef lieu de cercle de Bab Taza.

Dans les trois cas, les limites du cercle concernent respectivement 63,8%, 83,3 et 60,8% des migrants proches. Tout se passe comme si les limites administratives avaient une forte influence sur l'aire de recrutement démographique de ces villes. Ces pourcentages avoisinent alors les 100% lorsque nous intégrons les migrants originaires de communes rurales limitrophes non comprises dans les limites administratives (du cercle). C'est notamment le cas avec Had Kourt pour Souk Larbaa, Maaziz pour Tiflet et Talambot + Bni Hmed pour Chefchaouen.

Les aires de recrutement démographiques sont très concentrées spatialement, l'effet de la distance géographique joue pleinement. Cependant, si Tiflet et Souk Larbaa sont localisés dans des espaces fortement urbanisés et connaissent donc la "concurrence" des centres urbains voisins (Khemisset et Rabat pour Tiflet - Mechraa Bel Kciri, Ouazzane, Ksar El Kebir... pour Souk Larbaa), Chefchaouen n'est

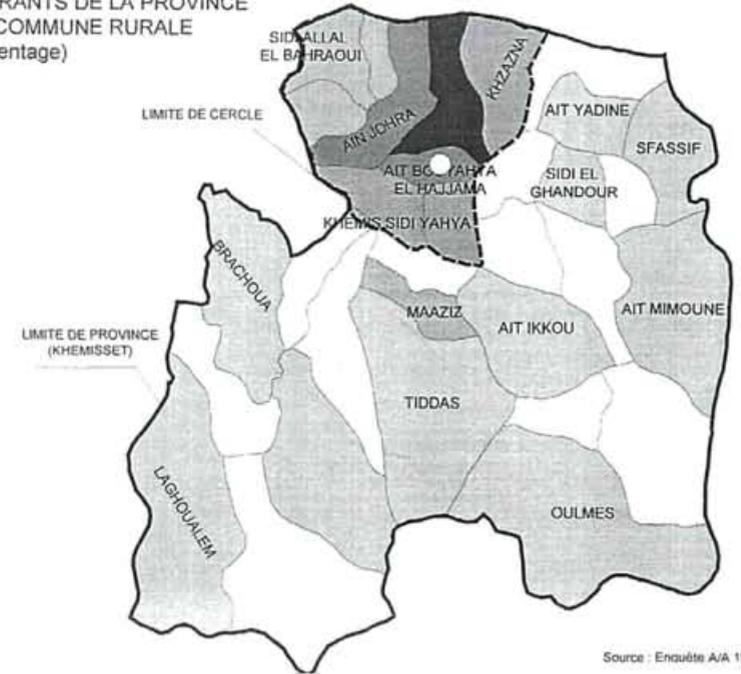
SOUK LARBAË : ORIGINE DES MIGRANTS DES PROVINCES DE SIDI KACEM ET KENITRA PAR COMMUNE RURALE (en pourcentage)



Source : Enquête AIA 1993

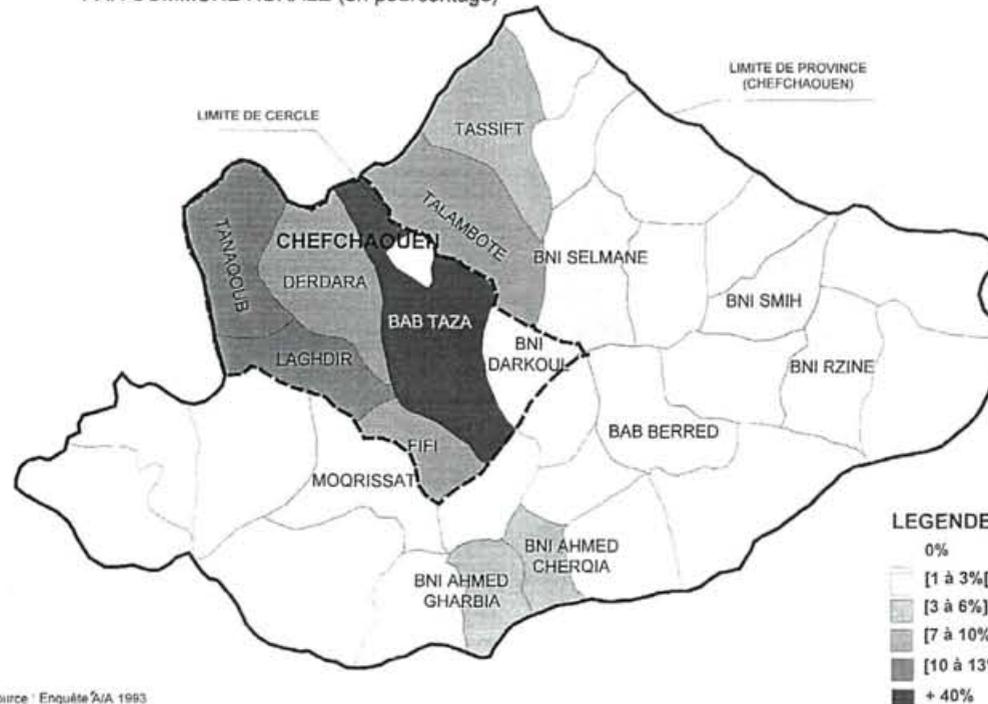
Figure 9

TIFLET : ORIGINE DES MIGRANTS DE LA PROVINCE DE KHEMISSET PAR COMMUNE RURALE (en pourcentage)



Source : Enquête AIA 1993

CHEFCHAOUËN : ORIGINE DES MIGRANTS DE LA PROVINCE PAR COMMUNE RURALE (en pourcentage)



Source : Enquête AIA 1993

nullement dans ce cas. Dans sa partie orientale, la première ville se trouve à plus de 200 km, mais les populations de sa province situées dans cette zone émigrent vers les grandes villes voisines du Nord.

Les cas de Souk Larbaa et de Tiflet sont par contre intéressants à observer dans un sens contraire. En effet, d'autres études ont montré la polarisation qu'exerce Tiflet sur les populations de son cercle au niveau du recours de biens et services publics et privés (SAR Nord Ouest 1985 INAU). Cette tendance se retrouve au niveau démographique, les limites orientales avec Khemisset forment une vraie "barrière", l'aire de recrutement de Tiflet reste cantonnée dans les limites du cercle de Tiflet malgré la proximité des populations des communes rurales voisines de Sidi Allal Msadar ou Khmis Aït Yadine. Les découpages administratifs anciens qui ont donné successivement le chef lieu de commandement des Zemmour à Tiflet (1912 à 1923) puis à Khemisset (depuis 1923) appuyés tous deux sur de gros souks ruraux semblent avoir permis depuis, la constitution de réseaux de relations intenses entre certaines zones et chacune des villes concernées.

Il en est de même pour Souk Larbaa qui recrute sa population essentiellement dans le Haut Rharb, les communes rurales de Houaffat, Dar Gueddari et surtout de Nourat (limitrophe) restent exclus de son aire de recrutement. Cette dernière tourne le dos à la zone irriguée du Rharb et "regarde" vers sa zone septentrionale. Là encore, des liens anciens sont noués entre la population de ces zones et la ville.

Si les aires de recrutement démographique de ces villes montrent l'importance de la distance physique et de l'effet de la proximité des centres (dans les zones à forte urbanisation), ils permettent aussi de souligner une certaine sélection spatiale de zones plus "sollicitées" que d'autres, bases de relations anciennement établies.

C- Cheminement migratoire des migrants ruraux : une importance accrue des transits urbains

Sur l'ensemble des migrants ruraux des villes étudiées 273 personnes sur 684 sont passées par un centre urbain, soit près de 40%. Cette moyenne se retrouve dans les trois villes : Souk Larbaa: 38,56% - Chefchaouen: 40,9% - Tiflet: 41%.

Ainsi, ces villes considérées comme moyennes ne reçoivent pas que des migrants ruraux venus directement de leur douars. Elles rentrent de plus en plus dans des "stratégies" migratoires complexes qu'il s'agit d'analyser plus en profondeur.

En effet, le migrant d'origine rurale est à la recherche à la fois d'opportunités de travail, de logement,... il peut passer par plusieurs centres urbains avant d'accéder à quelques éléments d'insertion.

La distance physique de la zone d'origine à la ville semble jouer un rôle non négligeable dans le cheminement migratoire des migrants. Ainsi, la distinction entre migrants proches et migrants lointains laisse apparaître davantage de transit par l'urbain lorsqu'il s'agit de migrants lointains. Ces derniers représentent bien des migrants à la recherche d'opportunités de ville en ville. Plus de 53% d'entre eux sont ainsi concernés par ces transits. Aucune des trois villes étudiées ne présente d'exception : 54% pour ceux de Tiflet, 46,6% pour ceux de Souk Larbaa et 71% pour ceux de Chefchaouen. (Ce dernier chiffre, laisse entrevoir un type de populations aux origines rurales "lointaines" qui entrent dans des réseaux de relations urbains leur permettant de suivre différentes opportunités à travers diverses villes du territoire national. En général, il s'agit de la période de célibat du migrant qui peut se permettre des déplacements fréquents sans bénéficier ni d'un emploi fixe, ni d'un logement (18)).

A contrario, le passage par l'urbain concerne moins les migrants proches. Ils ne sont que 91 sur 343, soit 26,5% à passer par une autre ville avant de s'installer dans l'une des villes étudiées. La différence observée dans le cheminement migratoire entre les deux types décrits se retrouve dans les trois cas puisque les chiffres oscillent entre 23% (Tiflet) et 29,9% (Chefchaouen) (A Souk Larbaa, 27,7% des migrants proches ont transité par une autre ville).

Si près des 3/4 des migrants proches opèrent un passage direct du rural à l'urbain, confirmant par là le rôle de la proximité et des facilités que

18. Ce phénomène a été décrit dans le cas de Mechraa Bel Kciri in "Petites villes et villes moyennes : relations ville-campagne et flux intra-familiaux". IRAKI Aziz. in "les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le Monde Arabe "Tome II URBAMA - R. Escallier et P. Signoles. Fascicule de Recherche n°28-1995.

procurent des réseaux de relations anciens dans l'insertion urbaine des migrants, plus du quart a déjà transité par une autre ville.

Ce chiffre met en exergue la complexité des mouvements migratoires qui laisse entrevoir deux faits saillants :

- 1) La majorité de ces migrants (54% Tiflet - 57% Souk Larbaa - 63% Chefchaouen -) transitent au moins par deux villes avant de séjourner au centre urbain le plus proche de son milieu rural d'origine.
- 2) Les villes concernées par ces transit sont essentiellement des grandes villes : Casablanca, Rabat, Kenitra pour les migrants de Souk Larbaa et Tiflet (60 et 69% des cas), Tanger, Tétouan pour ceux de Chefchaouen (80% des cas).

Les grandes villes peuvent certainement être appréhendées ici comme source d'apprentissage d'un métier à valoriser ailleurs, mais elles paraissent davantage jouer un rôle de repoussoir dans l'insertion de certains migrants ruraux. Une tendance semble se préciser pour plusieurs de ces migrants : avoir un membre de sa famille dans la grande ville ou une opportunité d'emploi ne suffit plus pour s'y installer. Les "retournés" (19) sont de plus en plus nombreux. Souvent, un "repli" sur la ville la plus proche du douar d'origine s'opère, synonyme de davantage de possibilités d'insertion, de cumul de revenus d'origine urbaine et rurale, de renforcement des liens familiaux ?

S.S.3- Quelques indicateurs socio-économiques

Les indicateurs socio-économiques au niveau national (RGPH 1994) montrent un profil des migrants ruraux qui peut se résumer dans les six caractéristiques suivantes :

- Une population migrante très jeune : 65% d'entre eux ont moins de 25 ans au moment où ils quittent leur lieu de naissance.

19. Terme utilisé en Côte-d'Ivoire et mentionné par R. Pourtier. (op. cit. P97) qui insiste sur l'ampleur du phénomène et surtout sur "ce que peuvent apporter les "retournés" par leur comportement, leur formation, pour animer l'économie locale".

- Une présence plus accrue des femmes dans la migration récente : elles représentent 40% de la population migrante au moment du départ (20)
- Un grand nombre de célibataires : 47,3% des migrants ruraux (contre une proportion de 38,5 au niveau national). Chez les migrants hommes cette proportion atteint 78,9% contre 37% chez les femmes.
- Un fort taux d'analphabétisme : 65% des migrants d'origine rurale sont analphabètes (alors que ce taux est de 37% dans le Maroc Urbain).
- Un taux de chômage (21) plus faible que celui enregistré pour l'ensemble de la population urbaine marocaine : il atteint 14,3% chez les migrants ruraux contre 20,3% au niveau urbain national alors que le taux d'activité (22) reste sensiblement le même (33,5% contre 34,2%).
- Une insertion qui passe essentiellement par le salariat dans les commerces, les services et l'artisanat. Les salariés représentent plus de 72% des migrants ruraux (23). La répartition de la

20. Ce phénomène est davantage lié à celui des hommes qui reviennent se marier au "douar" et amènent leur femme avec eux. Il y a ainsi un effet retard qui suit la migration des célibataires Hommes. Cependant, une nouvelle tendance se dessine : la migration volontaire de femmes seules. Les aspects culturels, religieux et socio-économiques de chaque région du Maroc jouent de façon différenciée sur ce phénomène. En effet, il s'agit surtout de la propension des femmes en rupture d'union par veuvage ou séparation à migrer. Mais cela touche aussi des femmes célibataires de plus en plus impliquées dans des réseaux urbains de recrutement de domestiques, de travailleurs dans l'artisanat de tapis...

Dans les régions étudiées, seule celle des Zemmour se particularise.

Déjà en 1958, Marcel LESNE avait relevé cette tendance due à un droit coutumier qui excluait la femme de tout patrimoine à la mort du mari et la laissait dans des conditions précaires sous la protection d'un mâle de sa famille paternelle.

Avec la sédentarisation et la relative sécurité qui s'instaure après "la pacification", certaines femmes veuves ou divorcées ont trouvé dans la ville un moyen de fuir le "carcan et l'incertitude familial". Cette tendance ancienne a été d'autant plus alimentée par l'importance grandissante du rôle de "réserve de militaires" qu'a joué la région depuis la première guerre mondiale, par l'évolution du droit de la femme à l'héritage depuis 1947 (qui la met devant un milieu hostile face à la belle famille après la mort du mari) et enfin, par les velléités "d'affranchissement" et d'autonomie auxquelles les femmes espèrent pouvoir accéder en arrivant en ville.

Ainsi, on a pu dénombrer dans certains petits centres ruraux voisins de Tiflet (Tiddas, Maaziz...) jusqu'à 25% de chefs de ménages - femmes (veuves ou divorcées en général) vivant souvent de la prostitution.

Nos enquêtes ne touchent malheureusement pas tous les secteurs de la ville de Tiflet, mais ce phénomène reste visible, il mérite d'être souligné et étudié par ailleurs.

21 - Rapport de la population en chômage à la population active.

22- Rapport de la population active à la population totale.

23- Répartition des migrants selon la situation dans la profession

	Migrants ruraux	Ensemble urbain
Employeur	19,0%	3,1
Indépendants	20,5%	22,0
Salariés	72,3%	70,0
Aide familial - Apprenti	5,3%	4,9

Source : - RGPH 1994 - Caractéristiques Socio-économiques. Direction de la Statistique
- Résultats projet MIAT. D.A.T. 1997.

population migrante selon les branches d'activités montre la prépondérance de la branche des commerces et services avec 44,29% des actifs (contre 33,4% pour le Maroc urbain). Artisanat, industrie et B.T.P. (34,35 des actifs) constituent les autres secteurs où s'insèrent ces migrants (24). Ces derniers restent par contre peu touchés par l'emploi dans les administrations publiques (7,8% des migrants contre 21,6% au niveau des actifs occupés du Maroc urbain). Outre les migrants salariés, ceux ayant un statut "indépendant" (20,5% des migrants) se retrouvent surtout dans les commerces et services.

Les caractéristiques des migrants ruraux résidant dans les villes marocaines (niveau national) se retrouvent avec quelques différences dans les villes moyennes étudiées au niveau de l'insertion des migrants.

- Niveau d'instruction

En 1994, le taux d'analphabétisme urbain était de 37% mais n'atteignait que 25% chez la population masculine. Pour l'ensemble des trois villes il varie entre 22,2 et 34,5% chez la population totale enquêtée, soit une moyenne de 28,8%. Ces chiffres coïncident assez bien avec le type de population enquêtée (essentiellement masculine dans des petites activités). Cependant, s'agissant des migrants ruraux proches, ce taux atteint une moyenne de 40,3% avec de très faibles différences entre les trois villes (39,18% à 40,74%). A ne considérer que l'école publique, seuls 41,8% de ces migrants y ont eu accès. Parmi eux, plus de 44% ont quitté l'école au niveau du primaire. Seul 3% ont eu leur baccalauréat ou ont pu suivre des études supérieures.

24. Répartition (en %) de la population migrante selon les branches d'activité

Branche d'activité	Migrants ruraux *	Population active Maroc urbain
Agriculture, forêt, pêche	5,46	6,30
Industrie, Artisanat (mines, eau électricité, énergie)	23,59	26,40
Bâiments et Travaux Publics	10,76	8,70
Commerce	22,32	22,10
Services	21,97	11,30
Transport et Communication	5,10	4,50
Administration publique	7,79	21,60
Chômeurs enquête 1° emploi	2,84	-
Activités mal désignées	0,18	0,20
Total	100,00	100,00

Source : * Résultats Projet EMIAT 91 in "Exode Rural" CERED 1995.

** RGPH 94 Les caractéristiques Socio-économiques. Direction de la Statistique.

Ce niveau d'instruction très bas reflète celui du milieu rural dont sont issus ces migrants de même que le type d'activité et de population concernée par les enquêtes.

- Type d'activité et statut dans la profession.

La répartition des actifs dans les activités des trois villes montre outre des spécificités liées à chacune de ces villes, des particularités communes aux migrants ruraux (voir tableau n°55).

En effet, Tiflet et Chefchaouen ont vu se développer depuis quelques années des réseaux de produits de contrebande qui occupent un nombre d'actifs non négligeable. Il n'est qu'à passer par une grande artère de ces deux villes après 16 heures pour constater l'ampleur qu'a pris ce phénomène : un étalage le long des trottoirs où l'on trouve pêle-mêle, quincaillerie, produits de beauté, lingerie, friperie, appareils électroménagers, chaussures de sport de luxe...

**Tableau n° 55 : Migrants ruraux et activité (en pourcentage)
Chefchaouen, Souk Larbaa, Tiflet**

	Chefchaouen		Souk Larbaa		Tiflet	
	P.T*	M.R**	P. T.	M.R.	P. T.	M.R
Commerce ali.	14,60	12,50	26,80	14,81	18,60	11,43
Autres commerces	32,09	19,78	13,57	8,35	14,38	7,88
Artisanat de Service	28,34	31,26	44,93	49,07	39,73	43,56
Artisanat de Pro.	8,93	11,46	9,69	12,96	10,90	9,28
Ambulants	16,04	25,00	5,01	14,81	16,39	27,85
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête A/A 1993.

** MR : Migrants ruraux * Total des actifs Recensés : P.T.

De même, Souk Larbaa et Tiflet profitent de leur localisation sur des routes principales pour multiplier les services liés au transport, restauration, hôtellerie dont le nombre d'actifs représente plus du double de celui de Chefchaouen.

Enfin, Chefchaouen, ancienne cité "reconnue" au niveau national pour son artisanat (tissu d'habillement, tapis...) se distingue par l'importance du nombre d'actifs dans l'artisanat de production, mais aussi dans les "autres commerces" qui regroupent ici beaucoup de petites boutiques de la médina qui permettent l'écoulement des produits de cet artisanat local.

Concernant les activités occupées par les migrants ruraux, l'artisanat de service en concentre la majeure partie. Cette spécificité est à rattacher à leur ancien emploi en milieu rural. En effet, une grande partie des personnes touchées par la migration n'étaient pas impliquées dans l'activité agricole. Il s'agit souvent de ruraux ayant un "métier" (cordonnier, réparateur de montres, tailleur, tisserand...) qu'ils exerçaient dans le douar, mais qui étaient en contact permanent avec les centres urbains pour l'écoulement ou l'exercice même de ce métier par l'intermédiaire des souks. La même situation se retrouve pour les vendeurs de fruits et légumes dans les souks qui finissent par s'installer dans une des villes dont ils "faisaient" le souk hebdomadaire.

Leur présence élevée parmi les marchands ambulants (de produits alimentaires ou autre) laisse entrevoir non seulement la relative facilité pour intégrer ce type d'activité (peu de capital initial, pas de nécessité de stockage ni de réseau de relation complexe pour l'achat ou l'écoulement...) mais aussi parfois, une ancienne activité de soukier (vendeurs de friperie...) faite à partir du douar.

Davantage représentés dans les services et parmi les marchands ambulants, les migrants ruraux le sont moins dans les commerces fixes. Ils sont en majorité des "travailleurs indépendants" (50 à 86%) ou des salariés (10 à 32,4%) (25).

En fait, cela confirme une situation où prédominent les petits métiers indépendants, mais aussi des cas assez tranchés entre les villes étudiées. Ainsi, si à Chefchaouen 86% des migrants ruraux sont des travailleurs indépendants, les salariés ne représentant que 10% d'entre eux, à Souk Larbaa et Tiflet le statut de salarié concerne davantage de migrants (32,4% et 29,29% respectivement). Le type d'économie urbaine joue pleinement ici. La prédominance du secteur artisanal à Chefchaouen et les faibles possibilités de développement d'autres activités de service expliquent cette situation face à celle de Tiflet et Souk Larbaa qui ont pu multiplier les activités liées au transport, à l'agriculture, à la construction ...

²⁵- La faiblesse du nombre des aides familiaux et des apprentis s'explique ici par une mauvaise interprétation de la terminologie utilisée lors de l'enquête et par une certaine méfiance de la part des enquêtés qui finissent par uniformiser toutes les situations sous le vocable de salarié.

Globalement, dans ces trois villes le nombre réduit de salariés parmi les migrants s'explique par le type de secteur d'activité touché par l'enquête : le commerce, les services et l'artisanat. En fait, la faiblesse du secteur industriel dans ces villes et le peu de migrants intégrés dans l'administration publique donnent toute leur importance aux secteurs étudiés.

- Statut d'occupation du logement.

A considérer l'ensemble des migrants ruraux des trois villes, plus de 38% d'entre eux sont propriétaires contre seulement 30,5% chez l'ensemble de la population enquêtée.

Ces chiffres ne peuvent pas être comparés à ceux relevés au niveau national puisque notre enquête "écarte" une grande partie de la population solvable (notamment les fonctionnaires). Toutefois, ils dénotent d'une particularité :

Les migrants ruraux seraient en quête d'une stabilité qu'ils trouveraient dans l'accès à la propriété, une étape importante dans le projet migratoire.

Cependant, à partir des cas étudiés, émerge celui des migrants de Souk Larbaa dont plus de 50% sont propriétaires. Cela s'explique par l'attraction qu'exerce le morcellement de terres collectives à la périphérie immédiate de la ville (Oulad Bousbaâ notamment) sur les ayants droits qui résident en milieu rural. Le développement d'une urbanisation le long des chemins tertiaires est une caractéristique première de cette ville dont une grande partie de la population se trouve en dehors du périmètre urbain. Parmi les actifs enquêtés, plus de 31% de la population née sur place y réside. Les possibilités d'accès au logement ne se présentent pas partout de la même manière : à Chefchaouen et Tiflet les contraintes sont plus pesantes à cause notamment des problèmes fonciers (melk dominant) et des négociations autour du contrôle de l'habitat périphérique (voir infra).

- Insertion urbaine.

L'accueil pour le logement et le premier travail occupé nous semblent constituer des indicateurs de choix quant à "l'attractivité" que peut avoir un centre urbain pour le migrant.

Ce type de questions ne pouvait pas être abordé à travers l'enquête. La base de sondage constituée par l'ensemble des actifs dans les trois villes nous a permis de dégager un échantillon de trente migrants ruraux dans chaque localité, retenus sur la base de cinq critères : l'âge, le sexe, la région d'origine, la durée de résidence et le niveau économique (apprécié à travers le type d'activité et le statut d'occupation du logement). Des interviews ont été alors réalisés sur les lieux de travail de chaque migrant de l'échantillon choisi.

Les biographies migratoires (voir infra) réalisées auprès des migrants interviewés dans les trois centres dégagent les indications suivantes :

- L'état matrimonial du migrant influe certainement sur ses choix résidentiels - les biographies réalisées montrent que la grande majorité des migrants étaient célibataires à leur arrivée dans la ville. Nous nous limiterons à ce type de migrant.
- Hébergement par un membre de la famille, par des originaires du même douar ou par des moyens individuels, les trois cas se présentent de manière très différenciée. La famille joue un grand rôle dans l'accueil par le logement (plus de 66% des interviewés).
- Héberger un migrant c'est aussi l'aider à trouver un premier emploi (47% des migrants interviewés). Les parents anciennement installés ont leur réseau de connaissance dans la ville, de même qu'ils font appel à des aides familiaux dès que la situation dans leur activité l'exige. Ce schéma, déjà décrit par ailleurs, ne semble concerner qu'une partie des migrants. 52% des autres cas montre des migrants qui avaient déjà un emploi et le réseau de connaissance nécessaire pour exercer une activité en ville sans l'aide de parents.

L'accueil pour le logement est un corollaire à l'insertion dans le marché du travail. Pour ces anciens soukiers, marchands ambulants, tailleurs, *fqih*... l'accueil se fait par un ami connu dans la profession ou bien par des connaissances antérieurs qui leur permettent une première installation. Souvent, lorsqu'il y a acquisition d'un local pour exercer une

activité, autrefois faite à travers les souks, ce dernier sert aussi comme logement dans un premier temps.

Si le rôle de la famille dans l'insertion des migrants a été étudié, celui émanant des réseaux d'interconnaissance urbains des populations migrantes d'origine rurale nous semble aussi primordial. En effet, le monde rural et ses structures agraires rejettent de plus en plus une population n'ayant plus ou pas d'activité agricole. De même que le travail dit "hors exploitation", les revenus "annexes" à l'activité agricole deviennent des caractéristiques principales de nos campagnes en mutation. Les souks, les réseaux de connaissance à travers différentes villes du pays finissent par ingérer une population migrante d'origine rurale déjà "rodée" à la vie urbaine et à ses exigences.

SECTION III/ CULTURE PARTICIPATIVE ET TERRITORIALITÉ DES POPULATIONS DANS QUELQUES RÉGIONS LIMITOPHES DES VILLES MOYENNES (CHEFCHAOUEN, SOUK LARBAA, TIFLET).

Avant l'analyse de la relation du migrant à son milieu d'origine, l'étude des régions de départ s'avère plus que nécessaire.

En tant que milieu d'origine du migrant, il s'agit d'étudier cet espace, non dans ses potentialités et/ou contraintes économiques, mais comme société locale produisant un type particulier de rapport de l'individu à la collectivité. Ce rapport à la collectivité d'origine qui peut se traduire par "l'esprit communautaire" "accompagne" le migrant dans la ville.

Ce rapport au "terroir" sera d'autant plus important qu'il est à la base parfois d'un rapport stratégique dans la reproduction même de certaines collectivités, le migrant urbain étant inscrit dans un réseau de relation large (cas de certaines collectivités du Sous - voir infra).

Dans un second registre, le regard que nous portons sur la campagne à travers le migrant se doit d'être plus saisi de l'intérieur de cette campagne même, c'est à dire, à partir du milieu ambiant du migrant. Alors seulement, on pourra mesurer aussi, la place qu'occupe la ville dans l'économie et dans la reproduction de ces populations.

Par culture participative nous entendons l'ensemble des valeurs et règles attachées à un terroir. Elle renseigne alors sur le degré d'intensité de la relation entre l'individu et le groupe. En tant qu'énergie essentielle que possède le groupe, la culture participative est restée longtemps, avant l'affermissement de l'Etat moderne, une condition même de l'exploitation agricole (seule la collectivité étant alors capable d'assurer les grands travaux de mise en terrasse, d'équipement, d'irrigation ou de défense et d'extension du terroir nécessaire à la vie du groupe). Les mutations récentes et l'intégration étatique (monopole de la violence par l'Etat, rétrécissement des terres de parcours, aménagements hydroagricoles, domanialisation des parcours forestiers) ont largement ébranlé une relation qui s'inscrivait sur de vastes territoires (tribu ou fraction de tribu dont le port d'arme constituait un principe fondateur) pour la ramener sur des espaces plus restreint, des espaces "de vie quotidienne". Désormais, cette solidarité ne s'exprime, avec force, qu'à travers l'unité de base que constitue le douar.

Dans ces nouvelles conditions, le paradoxe de Mancur Olson (26) prend davantage d'importance, comme le note J.D. Reynaud : "il ne suffit pas que des individus aient un intérêt commun pour qu'ils agissent ensemble pour l'atteindre. Les actions collectives sont loin de se développer conformément à ce que ferait supposer une défense "rationnelle" des intérêts" (27).

Les conditions de l'action collective tiendraient davantage à la mobilisation, aux contraintes morales et matérielles, aux règles sociales (valeurs, normes) qui permettent l'action collective.

Ici intervient l'élément culturel dans toute sa dimension.

26- J.D. REYNAUD en fait la démonstration suivante : L'action collective peut être définie comme toute action d'un groupe pour produire un bien collectif. Un bien collectif est, une fois créé, librement accessible à tous. Un bien auquel chacun peut avoir accès (...). Chaque individu peut calculer qu'il ne gagne rien à payer sa quote-part. Si le bien est produit, il y aura accès de toute manière et il est évidemment avantageux de n'avoir rien déboursé. Et s'il n'est pas produit, il a perdu sa mise. Une stratégie "rationnelle" le conduit donc à s'abstenir et à laisser faire les autres. Mais, bien entendu, cette stratégie, si elle est rationnelle pour chacun, l'est aussi pour tous. L'action collective ne se réalisera donc pas ou se réalisera de manière sous-optimale. Bien qu'avantageuse et reconnue comme telle l'action collective n'aura pas lieu. Il ne suffit pas que des individus aient un intérêt commun pour qu'ils agissent ensemble pour l'atteindre" J.D. REYNAUD op. cit. P70.

- Voir Mancur OLSON "Logique de l'action collective" P.U.F, 1978.

27- J.D. REYNAUD. op. cit. P70.

La culture participative se ressource par le biais d'une mobilisation souvent inconsciente d'au moins deux dimensions identitaires : la tribu et l'islam (28). La référence à la tribu ne fait pas appel ici à l'approche segmentariste largement contestée par ailleurs (29), mais au port du même nom, aux liens d'appartenance, à l'histoire commune où l'individu, même inséré dans un système hiérarchisé, trouve dans le groupe quelques moyens de sa sécurité.

Dans le même temps, le référent "communautaire" de l'Islam reste incontestable : la religion se vit au sein de la communauté et non individuellement. Le groupe devient alors primordial (seuls les démons se mettent en dehors du groupe). Le groupe permet de ne pas commettre d'erreurs car la *jma'a* ne se trompe pas. La *jma'a* (30) permet la consultation (l'homme simple, comme l'homme responsable politiquement, est tenu de consulter ceux qui sont avisés parmi les intéressés, même s'il est sûr d'avoir raison).

Sans préjuger des ressorts d'un groupe social par un a priori de ses "intérêts collectifs", nous nous arrêterons sur l'action collective quand elle existe, cristallisée dans des lieux de solidarité [production de règles et d'institutions de prise en charge d'équipement (mosquée), de gestion des ressources naturelles (eau, parcours...) ...]. C'est à travers l'existence même de lieux de solidarité que nous jugerons de l'action collective et dans une moindre mesure, de la culture participative.

Les espaces choisis pour apprécier l'état de la culture participative en liaison avec nos migrants recourent ceux qui émettent le plus de flux de

28. cf. "Participation des populations et développement rural au Maroc" - IRAKI Aziz, TAMIM Mohamed et TOZY Mohamed. - Projet PNUD-MOR/92/053 - Rabat- Juin 1993 - P3-4.

29. Société organisée autour de rapports familiaux et agnatiques avec une certaine égalité dans les rapports économiques entre les groupes familiaux (qui se neutralisent mutuellement), l'organisation communautaire coiffant l'ensemble (la segmentarité établissant également un équilibre entre les niveaux supérieurs). J. Berque, G. Lazarev, A. Laraoui, A. Lahlimi, P. Pascon ont rejeté tour à tour cette approche et montré l'importance des hiérarchies entre les lignages et des déséquilibres que connaissait la société rurale marocaine pré coloniale.

30. La *jma'a* est approchée ici comme une forme d'organisation qui change en fonction de la gravité du sujet traité, des ressources à mobiliser et de l'urgence. Au sein d'une unité de base (douar) la *jma'a* s'étendrait à tous les jeunes de sexe masculin en âge de jeûner (ou aux adultes mariés) pour lever une main d'oeuvre qui assure la construction d'une mosquée. Elle sera restreinte aux seuls ayants-droit de l'eau d'une *segua*. Elle s'élargit pour diffuser l'information et se restreint lorsqu'il s'agit de prendre des décisions (mais, là aussi, elle regroupera suivant les cas ; l'ensemble des chefs de foyers, les leaders de chaque lignage ...).

populations vers les villes de Chefchaouen, Souk Larbaa et Tiflet. Il s'agit de trois communes rurales limitrophes de ces villes : respectivement Talambot, Beni Malek et Sidi Abderezak (Khazna) - voir fig. -. Les limites administratives sont prises ici pour des commodités pratiques (statistiques). La notion d'unité (ou de formation) socio-spatiale nous paraît plus répondre à nos questions. La place de chaque espace dans son contenu tribal ancien sera repris dans le texte.

Le concept d'unité socio-spatiale est emprunté à Guy Di Méo qui le justifie et le définit en ces termes : "Entre les grands espaces de la région et de la nation et les lieux du quotidien et de l'individu existe une dimension intermédiaire, globalement repertoriables sous la rubrique du territoire, de la localité, du quartier, de la micro région" (31).

Ainsi, "les unités socio-spatiales s'identifieraient à des espaces d'expression d'une identité collective (présentant un minimum de contiguïté spatiale), de solidarité socio-économique et de concertation capables de produire suffisamment d'autonomie sociale afin qu'une prise en charge décentralisé du développement et de l'aménagement devienne possible" (32).

En 1981, Alain Reynaud définissait des classes socio-spatiales ayant "une tendance au moins partielle à l'homogénéisation culturelle, d'autre part l'autodéfinition du groupe social par rapport aux autres groupes voisins en termes d'intériorité, d'identité et souvent de supériorité" (33).

Guy Di Méo distingue trois niveaux de formations socio-spatiales (F.S.S) : élémentaire, simple et complexe. Dans l'analyse des douars des communes rurales étudiées il s'agit bien de F.S.S. élémentaires où "les relations purement sociales au sens de la vie familiale ou associative, des rapports de voisinage... l'emportent sur les relations de type économique. Ces dernières restent en effet extérieures à la formation socio-spatiale, même si elles la marquent et la déterminent en profondeur (...). La frontière (de la formation socio-spatiale) en général bien dessinée, est surtout

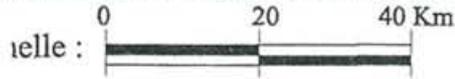
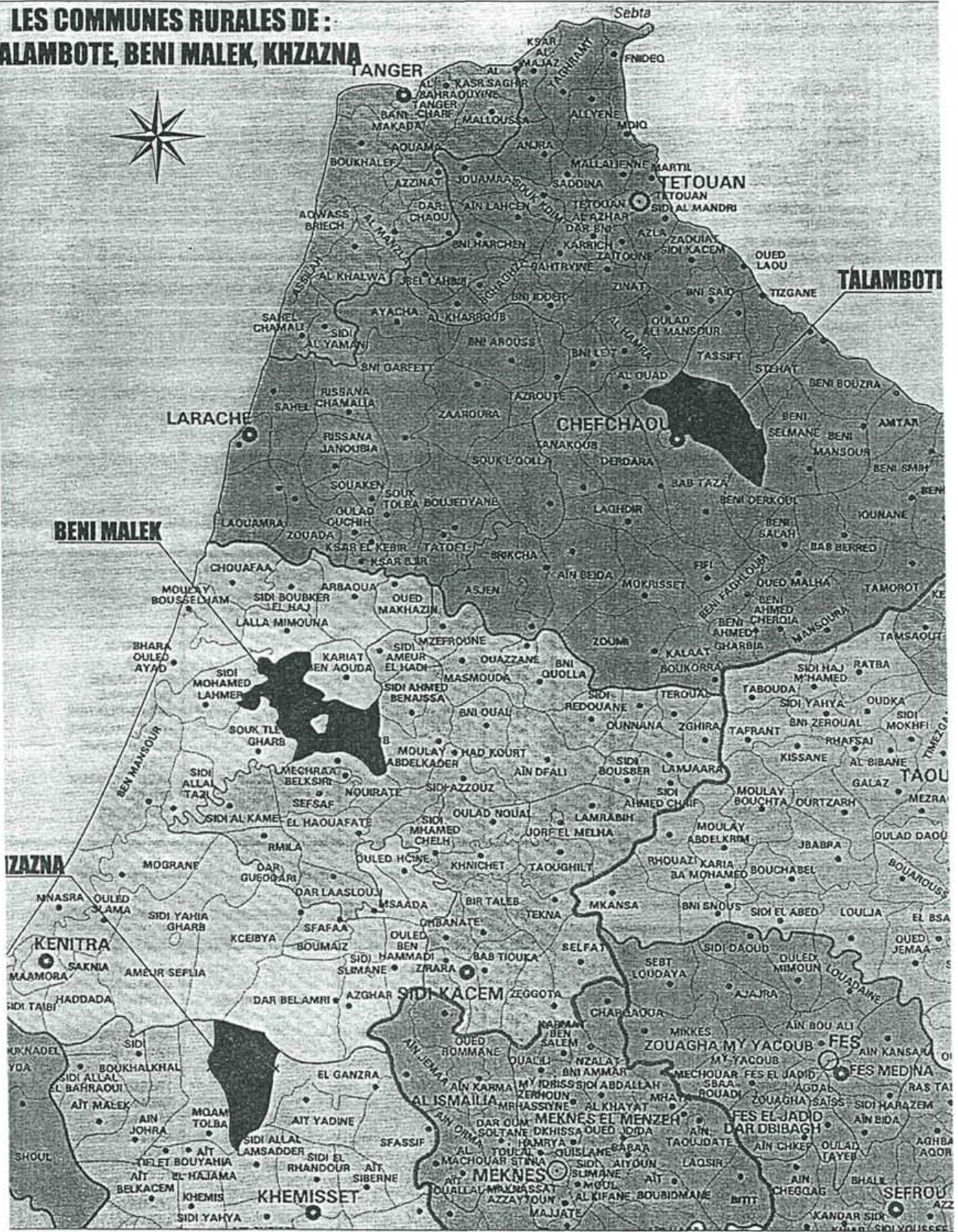
31-Guy DI MÉO "Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie" in *Annales de Géographie* n°526 - 1985. P662.

32- Guy DI MÉO "Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire" in *Annales de géographie* n°537, 1987. P566. :

Voir aussi - Guy DI MÉO "L'Homme, la Société, l'Espace" ed Anthropos, 1991.

33- Alain REYNAUD "Société, espace et justice" Presses Universitaires de France - Paris 1981 (P18-26).

LES COMMUNES RURALES DE : ALAMBOTE, BENI MALEK, KHZAZNA



Source : ACFCC

d'essence ségrégative (homogénéité sociale, unité fonctionnelle, distinction spatiale)" (34).

S.S.1- Talambot* (périphérie de Chefchaouen) : Unités Socio-spatiales fonctionnelles et présence d'un potentiel de mobilisation collective

Quelles que soient les collectivités considérées en milieu rural au Maroc, on peut distinguer dans leur fonctionnement des éléments qui relèvent de "l'endogène" (issues de l'histoire locale, des rapports entre populations et terroirs: techniques agricoles adoptées, types de gestion des ressources naturelles...etc.) et ceux qu'on peut appeler "exogènes" (qui viennent du contact avec l'économie dominante ou de celle-ci: produits urbains, envois des émigrés, l'émigration interne ou externe...etc.). Suivant le poids de ces différents facteurs ou éléments (endogènes et exogènes) on est devant des situations et de réactions différentes de comportement des sociétés locales.

Cependant, cette connaissance du milieu reste insuffisante sans l'intégration des types de représentations que se font les populations de leur territoire et des mécanismes qu'elles mettent en oeuvre pour gérer aussi bien les ressources naturelles présentes que les autres éléments constitutifs de la vie collective (le mariage, le mort, le sacré...).

Derrière la culture de cannabis, de la contrebande et de l'émigration à l'étranger qui caractérisent cette région, une vision assez négative ou tronquée de la société nous est souvent présentée : Quel est le dispositif communautaire à l'oeuvre dans l'espace rural limitrophe de Chefchaouen ?

A- Quelques éléments sur les disponibilités locales.

Il ne s'agit pas ici de relater, ni de décrire les systèmes socio-géographiques et économiques en présence dans leur potentiel et dans leurs facteurs de blocages. Cependant, un aperçu rapide sur les données de base du dispositif local est nécessaire afin de mieux éclairer les grandes marges dans lesquelles s'inscrivent les pratiques et institutions locales.

³⁴ - Guy DI MÉO "Les formations Socio-spatiales ..." op. cit. P680.

* Cette étude de cas a été réalisée avec Mohammed TAMIM voir "A propos de la problématique du développement local dans une zone de montagne" in "Le Développement du Maroc Septentrional" Ouvrage collectif - Med Berriane et A. Laouina. ed. Justus Perthesverlag Gotha 1998.

Population: consistance et évolution.

La Commune Rurale (CR) de Talambot fait partie, actuellement, de la province de Chefchaouen et du cercle de Bou Ahmed. La population de cette commune appartient à la tribu des Beni Zedjel de la Confédération des Ghomara dont le territoire s'étend, au Nord, de Oued Laou à Jebha, et, au Sud, de Talambot à Ketama. Par ailleurs, la CR de Talambot est limitrophe de la ville de Chefchaouen, et la culture de cannabis ne s'y est développée que depuis 1985 (voir fig. 10).

La population a connu un accroissement constant depuis 1960, d'où une pression continue sur les ressources existantes (voir tableau n°56).

Tableau n° 56 : Evolution de la population de la CR de Talambot

	1994	1982	1971	TAA71/82	TAA82/94	TAA71/94
Population	8818	6372	5842	0,79	2,74	1,81
Ménages	1187	1007	994	0,11	1,38	0,77

Source : RGPH 1971,1982, 1994.

Systèmes de production : importance de l'élevage, son type et sa relation à l'agriculture

On se trouve ici face à une agriculture en double palier alliant activité destinées à l'autoconsommation et activités de rapport.

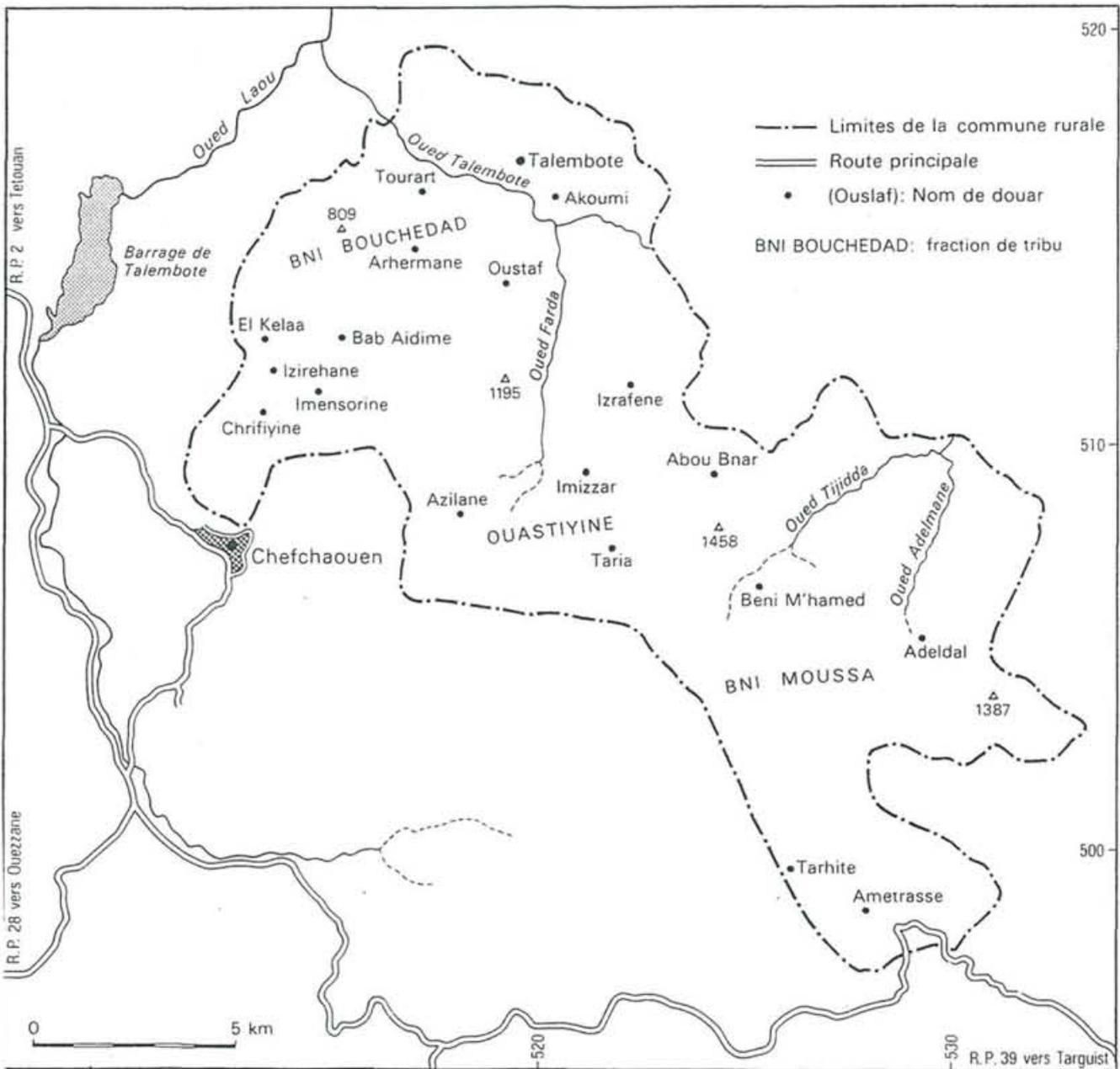
- Le poids de la géographie: pente et emprise sur la forêt.

Chez les Beni Zedjel, le territoire de culture reste marqué par une topographie difficile. En effet, les superficies cultivées situées sur des fortes pentes représentent de 40 à plus de 90% du finage de culture suivant les *dchar* ⁽³⁵⁾ : 41% à Taourart, 52% à Adeldal, 94% à Béni M'hamed etc. ⁽³⁶⁾. C'est dans la zone des Béni Moussa que les escarpements sont plus importants. Cette situation ne manquera pas d'influer sur l'ensemble des possibilités de développement local.

³⁵-Terme vernaculaire représentant l'unité d'organisation de base en milieu rural.

³⁶. Données d'une enquête réalisée en Mars 1994 dans le cadre du séminaire "Aménagement rural", Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU), sous la direction de IRAKI Aziz et TAMIM Mohamed.

Fig. n° 10 : LA COMMUNE RURALE DE TALAMBOT



Source: Carte IGN. D'après IRAKIA/ TAMIM. M. 1998.

- Evolution des systèmes de culture:

Cette évolution est caractérisée par la transformation d'un système de polyculture traditionnelle basé sur l'association de la céréaliculture, légumineuses, maraîchage, arboriculture et de l'élevage en un système qui introduit, suivant les zones, la culture du cannabis qui tend à devenir un élément central autour duquel s'articulent les autres cultures.

Comme le note Ahmadan "le kif s'est substitué aux cultures traditionnelles pratiquées au printemps telles que maïs, sorgho, pois-chiches, lentilles. Il constitue un facteur principal de la baisse de la production vivrière dans la région" (37). Cependant, et à la différence du reste des Ghomara, dans la Commune rurale de Talambot, le kif n'occupe encore qu'un peu plus de 22% de la superficie agricole utile (SAU) avec, toutefois, des différences entre les dchars. Ainsi, on remarque une occupation de la SAU par le kif plus importante chez les Béni Moussa à l'Est où cette culture a été introduite plus tôt (1975), que chez les Béni Boucheddad et El Qal'a à l'Ouest, au voisinage de la ville de Chefchaouen (1985).

L'introduction du kif, ajoutée à une forte pression démographique, vont entraîner une extension des terres bour acquises au détriment du matorral arboré. Selon Ahmadane, les sources de l'Impôt rural font ressortir une progression des terres bour de la CR de Talambot de 1579 à 1632 ha entre 1977 et 1983. Ce phénomène, remarqué partout chez les Ghomara, se fait au profit de la culture du kif.

Par ailleurs, on remarque, selon les déclarations des exploitants, une amélioration du rendement des cultures traditionnelles pratiquées. L'emploi des engrais pour le kif et les revenus que ce dernier procure à l'exploitation ont entraîné une utilisation de plus en plus importante de l'engrais, une intensification des systèmes de cultures, et un intérêt grandissant des paysans pour la totalité de leurs terroirs.

37- Ahmed AHMADAN "L'évolution récente d'un espace rural périphérique Marocain : le pays Ghomara" Thèse de Doctorat de Géographie - Université François Rebelais - Tours - 1991.

- Les disponibilités en terre de culture (irrigué et bour).

Les superficies irriguées sont importantes dans la zone des Beni Zedjel. Elles dépassent les 30% des terres cultivées pour sept dchars étudiés (sur un total de 632 ha cultivés, 199 ha sont irrigués). Cependant, de grandes différences apparaissent tant entre les zones de la CR qu'entre les *dchar* d'une même zone. Ceci est dû notamment à la localisation des terres cultivées par rapport aux sources d'eau d'irrigation (voir tableau n°57).

Tableau n° 57 : Disponibilités en terres irriguées et bour dans quelques douars de Talambot

	% superficie irriguée/ superficie totale	% superficie bour/ superficie totale
ZONE DES BÉNI MOUSSA		
Dchar Adeldal:	65.20	34.80
Dchar Beni Mhamed:	39.55	60.45
ZONE DES BÉNI BOUCHEDDAD		
Dchar Igherman:	19.92	80.08
Dchar Taourart:	38.78	61.22
Dchar Ouslaf:	33.85	66.15

Source : Enquête 1994.

Les disponibilités en terre de culture restent, dans l'ensemble, assez faibles eu égard à l'importance de la population et à son expansion soutenue. Ainsi, pour les sept *dchar*, la disponibilité totale en terre par foyer est de 1.22 ha dont 0.38 ha en irrigué et 0.84 ha en bour. Cette situation cache des différences parfois grandes entre les zones et entre les *dchar* qui les composent. Ainsi, au *dchar* Beni Mhamed la disponibilité moyenne par kanoun (2.88 ha), dépasse largement les moyennes précitées alors qu'au *dchar* Adeldal, voisin, ce chiffre n'atteint pas 0.25 ha par foyer. Ces mêmes différences sont relevées entre les *dchar* Ouslaf et Igherman chez les Beni Boucheddad. Si dans le premier *dchar* la moyenne par foyer est de 0.75 ha à peine, elle est de l'ordre de 1.85 ha dans le second. Il convient toutefois de prendre avec précaution l'ensemble des chiffres avancés ici, car ils découlent plus d'une approche déclarative qui peut souffrir de sous-estimations ou de sous-déclarations; néanmoins, ils donnent des ordres de grandeur et des proportions entre les zones et les *dchars* correspondants.

- Elevage :

Traditionnellement, dans une économie de polyculture familiale, l'élevage constitue une activité fortement intégrée à l'agriculture. Actuellement, partout on constate une régression de l'élevage dans l'économie des exploitations due notamment aux défrichements de zones de parcours, aux incidences de la culture du kif (rareté de la main d'oeuvre pour les activités traditionnelles, régression de la jachère...etc).

Dans cette Commune au relief très accidenté, l'élevage caprin est dominant sous forme d'activité à caractère pastoral. Chaque *dchar* dispose d'une zone de parcours qui constitue aussi une zone d'extension des cultures. Par ailleurs, cet élevage se caractérise par des troupeaux de taille réduite dans la majorité des cas. En effet, sur dix *dchar* étudiés, nous avons recensé 5100 têtes pour 569 foyers, soit une moyenne par foyer de près de neuf têtes. Cependant, des différences notables existent entre les zones de la Commune: chez les Beni Moussa et El Ouastiyine, les effectifs sont relativement plus importants; ainsi, au *dchar Beni M'hamed*, la majorité des exploitants possède des troupeaux allant de 15 à 25 têtes, avec certains éleveurs ayant plus de 50 têtes qui pratiquent encore la transhumance vers des a'zibs à Jbel Laqra' notamment (ici, 59 foyers possèdent 1222 têtes, soit une moyenne d'environ 20 têtes par foyers). Il en est de même du *dchar Amezzar* (17 têtes par foyer en moyenne).

Par contre, chez les Beni Boucheddad la majorité des exploitants ne possède qu'entre cinq à dix têtes; les troupeaux de plus de 50 têtes sont rares. Les effectifs deviennent plus réduits encore à EL Qal'a au voisinage de Chefchaouen.

L'élevage bovin, avec un nombre de 1.74 têtes par foyer reste présent partout. Environ seuls 10 à 15 % des foyers ne possèdent pas de gros bétail. Il s'agit là d'un élevage en stabulation qui bénéficie de la vaine pâture à la fin des moissons. Encore une fois, la zone Est de la Commune recèle des effectifs bovins moyens par foyer plus importants (4.36 têtes à Beni M'hamed). De même, chez El Ouastiyine, on enregistre 59% des foyers qui possèdent de trois à quatre têtes au *dchar Amezzar*.

Compte tenu de ce qui précède, l'élevage ne semble pas présenter un niveau d'intégration à l'agriculture élevé comme c'est le cas dans les zones

d'agriculture familiale de montagne (Haut-Atlas notamment). Malgré la pratique de la vaine pâture dans les *dchar*, les ressources fourragères en provenance de l'exploitation restent dans l'ensemble faibles. Toutefois, les potentialités de l'élevage dans la Commune semblent plus importantes que dans l'ensemble du pays Ghomara où il n'interviendrait que pour environ 10% du revenu annuel des paysans (38).

Si la culture du kif est devenue une composante essentielle dans la survie et le fonctionnement des exploitations agricoles dans la Commune de Talambot, cette activité n'a pas entamé tout le dispositif agraire traditionnel. En effet, suivant les différentes zones constitutives de la Commune, des potentialités multiples existent encore. Maraîchage et arboriculture dans la zone Ouest, élevage dans la zone Est, sont des activités qui ont bénéficié des revenus issus de la culture du kif.

B- Poids et rôle de l'émigration.

L'émigration chez les Ghomara est un phénomène relativement récent qui a connu une évolution marquée par la succession d'une période de départs assez forts suivie d'un ralentissement. En effet, si on enregistre les premiers départs au cours des années 1950-60, ce n'est que dans la décennie 1970 que l'émigration, interne surtout, a constitué un phénomène qui a joué le rôle de régulateur socio-économique dans une zone fragile. Depuis les années 1980, avec l'introduction de la culture du kif et de son expansion, l'émigration s'est stabilisée et on assiste même à des mouvements de retour liés notamment à une revalorisation de la terre. L'émigration ici n'a pas atteint, en tant que facteur socio-économique, l'importance qu'elle revêt dans d'autres zones de montagne au Maroc. Nous avons enregistré 292 émigrés définitifs (plus de six mois) sur 459 foyers dans neufs *dchar* étudiés (soit une moyenne de moins un émigré par foyer).

Cette émigration s'est orientée essentiellement vers les grandes villes du Nord du Maroc comme il ressort du tableau suivant :

38. AHAMDANE A. op. cit. P207.

Tableau n° 58 : Les migrants dans sept *dchar* de la commune de Talembot

Ville	Effectif des émigrés	% du total émigrés
Tanger	120	41
Tétouan	86	29
Chefchaouen	51	17
Etranger	25	9
Autre villes Maroc	10	3
Total	292	99

Source : Enquête 1994.

Si ces chiffres font ressortir la ville de Tanger en tête de classement, ceci est dû seulement aux caractéristiques particulières de certains *dchar* de notre échantillon. En réalité, les filières migratoires des Ghomara sont davantage axées sur la ville de Tétouan, suivie de la ville de Tanger. Il faut noter aussi que cette émigration se fait par grappes familiales ou lignagères et non de façon individuelle (Ainsi, pour le *dchar* Bni M'hamed composé de neuf lignages, sur les 11 émigrés définitifs à Tanger, neuf sont du même lignage Moudden; de même, sur 17 émigrés en Europe, huit sont du lignage Denker...etc). Par ailleurs, on note ici la faiblesse de l'émigration internationale qui a concerné davantage la zone du Rif oriental. Ses retombées financières sur l'économie locale restent ici négligeables compte tenu de l'effectif qui y est engagé.

Les incidences locales de l'émigration interne vues à travers l'investissement et le placement des émigrés dans leurs *dchars* d'origine laissent apparaître un déséquilibre au détriment du milieu de départ. En effet, si l'essentiel des placements se fait dans les villes d'installation sous forme de logements notamment, et si nous constatons un intérêt grandissant pour le patrimoine foncier laissé au *dchar*, la mise en valeur de celui-ci se fait encore dans le cadre traditionnel de l'association, surtout avec un membre de la famille resté sur place. Outre les visites à caractère familial et quelques cas de retour pour aider aux travaux agricoles, surtout pendant les moissons, tous les cas enregistrés montrent des visites au *dchar* lors de la récolte pour "prendre sa part" (A Ouslaf par exemple, les retours se font surtout lors de la récolte des fruits arboricoles, et à Beni M'hamed c'est aux mois de juin-juillet lors de la récolte du kif...). Cependant, le degré et l'intensité de l'engagement de l'émigré restent fonction de l'importance du patrimoine possédé. En effet, avec l'importance des revenus que procure la culture du kif, on assiste de plus en plus à des cas

de retours fréquents d'émigrés qui gèrent directement leur terre en employant des travailleurs journaliers, et en utilisant l'aide et l'appui des membres de la famille restés sur place.

Enfin, si les incidences financières de l'émigration ne sont pas importantes, il faut signaler que les actifs restés sur place trouvent de nombreuses opportunités de travail dans la région même. Ceci explique la faiblesse du phénomène des migrations alternantes vers les villes qui caractérise de plus en plus les migration en provenance des zones de montagne. En effet, le kif qui nécessite environ 2160 heures de travail par hectare et qui fait recours essentiellement à la main d'oeuvre salariale chez les Ghomara, trouve plus de 30% de cette main d'oeuvre dans cette région même (39).

C- Les institutions et les lieux de solidarités de groupes : les niveaux d'organisation .

Quant on parle de société locale traditionnelle, cela renvoie à un type de relation entre la société et son espace, et à un niveau d'organisation plus ou moins large de celle-ci.

Historiquement, ce sont les lieux de parcours collectifs qui constituaient les lieux de convergence et de solidarité des collectivités de base (*dchar*). L'élevage avait alors une importance primordiale dans l'économie locale. Actuellement, l'organisation de populations à un niveau supérieur au *dchar* ne se retrouve que dans des manifestations particulières qui marquent l'appartenance à un même groupe ou origine: c'est le cas par exemple du moussem de Sidi Jel à Amezzar, qui donne lieu à une fête de grande envergure avec sacrifice d'un animal bovin par *dchar* après les moissons (il s'agit des *dchars* suivants: Amezzar, Taria, Izila, Faska, Izrafen tous El Ouastiyine; Ouslaf, Igherman, Akoumi, Talambot, Taourart (tous Seliyine); Bouqrar, Imoudnan, Srifiyine, Izerhane, Imokhchanen, Boukhnaïs de la fraction El Qal'a).

A un niveau intermédiaire entre la tribu et le *dchar*, nous retrouvons également des institutions en régression telles que le grenier collectif du Rba' de El Qal'a: Situé à moins d'une heure de marche à pied de la ville de

39- AHMADANE A. op. cit. P256.

Chefchaouen, la fraction El Qal'a dispose encore d'un grenier collectif original localisé à Bouqrar (laqrar signifie aussi lakhzin ou grenier), un des dchars du Rba' de El Qal'a qui sont au nombre de neuf: Qli'a, Izerhane, Srifiyine, Imesmade, Imekhchanen, l'abderrahmanen, Abouqrar, Imoudnen, Imensouren.

Il y avait 360 pièces (*chaboula*) qui servaient pour le dépôt des grains ("*Al mars*"). Actuellement 80 pièces sont encore pleines, 30 sont vides et les autres ne sont pas utilisées par leurs propriétaires ou sont détruites. Il ne s'agit pas d'un grenier à l'image des battisses d'un seul tenant que nous retrouvons dans le Sud du Maroc, mais de locaux individuels construits en bois sur un même espace collectif. L'implantation du grenier est faite sur une terre considérée par la population comme collective, en plein versant de chêne liège. Un gardien permanent assure la surveillance du grenier. Il est rétribué pour son service (dit laqrar) par un "*moud*" moins le quart (soit 30 kg) de grains par local et par an. De nombreuses pièces sont tombées en désuétude. Plusieurs facteurs ont contribué à périlcliter ce grenier: l'éloignement actuel des zones d'habitat, la paix, le départ en ville, la présence, non loin de là de moulins à mazout...

Malgré la régression qui marque ce niveau d'organisation des populations, la présence et le fonctionnement actuel de ces manifestations ne peut que surprendre le chercheur qui croit que l'individualisme a détruit toute forme d'organisation collective, à fortiori au voisinage même d'une ville comme Chefchaouen.

Cependant, le véritable niveau d'organisation socio-spatial à l'oeuvre est le *dchar*. C'est ici, que nous retrouvons les lieux de gestion collective des ressources naturelles et des autres manifestations de la vie collective.

Autour de la gestion des ressources naturelles :

Plusieurs lieux de solidarités plus ou moins vivaces ont été recensés: il s'agit notamment de la gestion de l'eau, de la pratique des assolements collectifs et de la vaine pâture, de la *touiza*, du gardiennage collectif et d'un comportement consensuel de la population vis-à-vis des milieux boisés.

La gestion de l'eau :

Il convient de rappeler ici que l'eau d'irrigation joue un rôle primordial dans les systèmes agraires en présence.

Dans l'ensemble des *dchar* étudiés, la *Jma'a* du *dchar* essaie de régler, avec plus ou moins de réussite, tous les problèmes liés à l'eau avant tout recours aux instances officielles.

C'est la "*Jma'a* des irriguants", à un niveau plus réduit, qui constitue l'instance de décision sur les questions relatives à la répartition des tours d'eau, aux travaux d'aménagements et au règlement des conflits et litiges entre les usagers. La notion de *Jma'a* ici n'implique ni la présence obligatoire de tous les usagers ni une quelconque rigidité en terme de personnes représentatives de tel ou tel lignage ou groupe:

- Igherman :

Après la prière du vendredi, et sur l'initiative d'une ou de plusieurs personnes intéressées (et influentes), une discussion a lieu entre l'ensemble des irriguants présents. Les décisions sont prises à l'unanimité, la *Jma'a* fixe le montant de la contribution et répartit les charges par foyer et en fonction de la consistance des parcelles possédées par chacun. Elle désigne aussi des représentants de chaque "*Houma*" (quartier) pour diriger et garantir le bon déroulement des travaux d'entretien. Elle désigne également des gardiens appelés "*Hassar*" pour certaines *seguias*; ces derniers se chargent de drainer l'eau jusqu'au bord des parcelles cultivées et de superviser le fonctionnement du tour d'eau. Ils sont payés en espèce proportionnellement à l'importance du patrimoine possédé par chacun.

- A Bouqrar :

Les sources en présence à Bouqrar obligent les utilisateurs à une organisation de la gestion, surtout en périodes de sécheresse:

Selon *Al 'Orf* (la coutume), une personne du *dchar*, dite "*Al Hadi*" (le surveillant) est désignée au moment de l'irrigation. par la *Jma'a* des utilisateurs de l'eau: "*yalqaou fih anniya*" (en qui ils ont confiance). La rétribution du "*Hadi*" ne constitue pas ici un *chart* (une condition). Il est

"rétribué" en Octobre, à la fin de l'année lorsque les gens ont fait leur récolte ⁽⁴⁰⁾.

Sources et utilisateurs

Sources	dchars utilisateurs
Aïn Ichamrar	Bouqrar, Srifiyine, Igourraj, Imakhchanen, I'abderahmanen.
Aïn Ançar Attargane:	idem
Aïn Chmal:	idem
Aïn Makoucha:	Bouqrar uniquement.

Le "*Hadi*" est désigné suivant la disponibilité de l'eau et selon que l'année est pluvieuse ou non. Lorsqu'il n'y a pas assez de pluie, on (la *jma'a*) le désigne dès le printemps. *La Jma'a* se réunit à la mosquée du vendredi au dchar Srifiyine, et après la prière du vendredi, le problème est posé et les tractations commencent.

Le "*Hadi*" a aussi pour rôle d'arbitrer dans les litiges entre les irriguants: "rafd 'alina al Makhzen, rafid a'lina addabza ou lahdyr" (il nous épargne le Makhzen, il nous épargne le bâton et les disputes orales).

Le "*Hadi*" s'occupe de la gestion de l'eau pendant environ trois mois. Il commence d'abord par partager l'eau en trois parts: pour Bouqrar, Igourraj et Srifiyine, et Imakhchanen et I'abderahmanen. Les autres dchars ont leur eau à part.

Puis *la jma'a* fait la *nouba* (à tour de rôle) suivant les "*houma*" (quartiers). Le tour d'eau revient tous les 16 jours environ.

Cependant, de plus en plus il devient difficile de trouver un "*Hadi*". En effet, la fonction de "*Hadi*" exige une part importante de dévouement de la personne envers la communauté. C'est une charge qui, de plus, ne donne pas lieu à un statut honorifique particulier. Elle relève davantage pour celui qui la fait d'une recherche de la "*Baraka*" (rétribution divine pour un bienfait).

⁴⁰. il prend son sac, et chacun lui donne ce qu'il veut: il y a ceux qui donnent peu et ceux qui donnent plus, ce n'est pas mesuré. Jusqu'à présent il y a encore le "*Hadi*", mais on le trouve avec difficulté".

Dans tous les cas rencontrés, la gestion de l'eau engendre une mobilisation des populations suivant les disponibilités de cette ressource. Cette mobilisation se renforce en cas de pénurie. Ainsi, dans le cas du *dchar* de Taourart, l'irrigation se fait d'amont en aval et non par propriété; le principe de l'économie de l'eau l'emporte sur celui de la propriété. Même si ce *dchar* a relativement assez d'eau par rapport à d'autres, un "*Hassar*" est désigné de façon ad-hoc en cas de sécheresse.

L'assolement collectif, la vaine pâture et la touiza.

- L'assolement collectif:

Comme le notait G. Lazarev chez les Jbala (41), la vie agraire était marquée par une association agriculture/élevage basée sur l'assolement collectif afin de pallier à l'insuffisance des terrains de parcours pour l'élevage. Cette pratique, qui prévalait aussi chez les Ghomara, demeure un élément notable malgré la régression de l'activité d'élevage pastoral face au développement de la culture du cannabis. En effet, l'assolement collectif, nommé ici "*hioual*", oblige l'ensemble de la population à pratiquer un même type de culture dans une zone donnée dans un mouvement de rotation entre les terroirs.

Ces pratiques évitent d'abord les empiétements des animaux, fournissent des jachères collectives ("*Amssaki*") comme elles permettent d'ouvrir en même temps des propriétés d'un seul tenant à la vaine pâture pour les animaux du *dchar*.

Chez les Beni Boucheddad, dans l'ensemble des *dchar*, les pratiques "*hioual*" et la vaine pâture ont été relevées. Ces dernières, réalisées au niveau du finage de chaque *dchar*, renforcent le niveau d'appropriation du territoire par chacune de ces collectivités vis-à-vis de l'extérieur comme elles créent un espace de solidarité entre leurs membres. Ajoutée à la gestion de l'eau et à la nécessité de sa gestion collective, ces pratiques donnent à la vie agraire un caractère de type collectif auquel "l'individu" est astreint de se conformer.

41 - G. LAZAREV "Répartition de la propriété et organisations villageoise dans le Prerif : l'exemple des Hayaïna" in Revue de géographie du Maroc - n°8 - 1965.

- Touiza

Le travail collectif ou *Touiza*, a longtemps constitué une forme de prise en charge tant des ouvrages d'intérêt collectif locaux que d'entraide entre les membres d'une même collectivité. En effet, face à des conditions de vie difficiles, où l'essentiel de l'énergie mobilisée était d'origine humaine et animale, le travail collectif est un moyen pour vivre. Actuellement, l'ensemble des travaux agraires n'obéit plus aux exigences d'antan: de plus en plus, l'ouverture de la société locale et l'importance grandissante des ressources monétaires extérieures (ou du kif) dans le fonctionnement des exploitations, induisent le recours à l'emploi du travail salarié.

Cependant, bien qu'elle constitue un phénomène collectif en régression, la "*Touiza*" demeure pratiquée dans de nombreuses occasions. Pour la moisson elle est faite au profit des "*adim*" (démunis) comme pour des gens pourvus qui en font la demande: "La "*Touiza*" se fait entre les hommes du *dchar*: pour les labours par exemple, chaque participant donne un travailleur et un animal pour la journée. Suivant l'importance du travail à faire, celui qui en a besoin, refait la demande" déclare un interlocuteur.

La "*Touiza*" est faite aussi pour transporter le ciment, le sable, le fer au profit de toute personne qui construit une maison et qui en fait la demande. Partout, l'installation d'une dalle en ciment donne lieu à une mobilisation collective de toutes les personnes en âge de travailler; le propriétaire de la construction prend en charge leur nourriture pendant la durée du travail.

- Le gardiennage collectif :

Bien que l'élevage caprin soit en régression dans la zone, et face à des troupeaux d'effectifs d'animaux réduits, et à la cherté de l'emploi de bergers salariés, des pratiques anciennes de gardiennage subsistent ou émergent de nouveau. En effet, la pratique de "*Doulla*" ou gardiennage collectif a été relevée notamment à Igharmane et à Ouslaf. Il s'agit d'une entente entre plusieurs propriétaires de troupeaux avec gardiennage à tour de rôle suivant l'effectif possédé par chacun. Cette pratique constitue un arrangement qui s'adapte bien à un élevage basé sur des effectifs réduits et dont l'aire pastorale se limite aux marges du *dchar*.

Un second type de gardiennage collectif en voie de disparition a été identifié au dchar de Taria. Il s'agit du berger collectif pour la transhumance des bovins: *"Il y a quelques années, les animaux bovins étaient laissés en montagne du mois d'avril à octobre avec une garde permanente et à tour de rôle. Suite à des vols perpétrés dans les troupeaux, les gens ont renoncé à ce type de conduite et chacun fait sortir ses animaux chaque jour et les rentre le soir"* (42). Ce cas montre également le phénomène de repli des collectivités sur les zones de parcours périphériques au dchar.

- Exploitation de la forêt et cohésion du groupe:

Ici la gestion n'est pas clairement définie; mais il y a un consensus de la population. Défrichage, avec respect d'un code de conduite vis-à-vis des autres: celui qui défriche et qui occupe une année, les autres lui reconnaissent un droit acquis. La verbalisation ne fait que renforcer le caractère "melk" de l'acquisition: elle constitue en quelque sorte le prix du risque couru par le "défricheur" et la preuve qu'il en est le concerné.

Toutefois, les gens ne cachent pas qu'ils ont plus peur les uns des autres que du Makhzen: *"s'il y a un problème entre deux personnes, elles passent la nuit angoissées (maftounine) ; chacun a peur que l'autre le dénonce. Aussi, les gens évitent d'avoir entre eux des problèmes. Ils font alliance contre le forestier, et celui qui descend le plus d'arbres prend la zone défrichée"*.

Ces propos montrent bien que la "cohésion" du groupe autour de la forêt constitue une quasi-obligation pour chacun comme "garantie" dans son action individuelle.

Le *dchar*, représente encore une fois un niveau de cohésion et d'entente unanime (de ses membres) face aux risques qui émanent tant des collectivités voisines que des autorités forestières.

Les parcours constituent des zones d'"extension" réservées aux seuls populations du *dchar* !

42 - Une personne ressource du *dchar* Taria.

La "gestion" courante des ressources naturelles montre davantage la nécessité du recours à l'action collective par des collectivités de base eu égard au développement des appétits individuels. Assurément, le statut "illicite" de la culture de cannabis entretient une forme de cohésion entre les individus.

Solidarités autour des équipements collectifs:

Les équipements collectifs traditionnels constituent le second volet de l'armature de base du *dchar*. Ils concernent tant la production, la transformation que des services nécessaires pour le fonctionnement de la collectivité. Il s'agit notamment de la mosquée ordinaire et du vendredi, du *mçalla* ⁽⁴³⁾, du cimetière et du moulin hydraulique à grains. Ce dernier, souvent approprié par un lignage ou un foyer, obéit à une gestion de type privé avec paiement en argent et/ou en nature. De plus en plus ces moulins sont concurrencés par des moulins modernes à mazout localisés à Talambot-centre et dans les quartiers périphériques de Chefchaouen. Enfin, il convient de signaler la cristallisation de l'effort collectif autour d'équipements d'usage collectif modernes tels que la construction d'une piste.

- La mosquée du vendredi et le *chart* du "taleb":

La mosquée du vendredi constitue le lieu sacré qui donne à une localité la dimension de collectivité de base autour de laquelle se cristallise la notion de *Jma'a*. Dernier bastion de la solidarité du groupe, la mosquée en symbolise l'identité. Aussi, la *jma'a* du *dchar* prend-elle toutes les précautions/adaptations nécessaires pour éviter tout vide institutionnel à ce niveau. Ceci s'exprime notamment par la multiplicité de partage de la charge collective relative au *chart* du "taleb", condition de la pérennité de l'activité de cette institution.

⁴³- *mçalla* : esplanade réservée à la prière lors des grandes fêtes religieuses.

Exemple du *Chart* du "*taleb*" du *dchar* d'Irhamane

Le *dchar* comporte des lieux-dits (*houmat*) avec les '*azouas* (lignages) correspondants:

La composition du *dchar* d'Irhamane

Houmas	'Azoua
Ichllifn*	Ichllifn et Oulad Larbi
Cheddadiyine	Cheddadiyine
Ifazazn	Ifazazn
El 'Idoua*	Nmiliyine
Tebbala	Oulad Boukar; Od Lamkaddam et Akhrif.
I'ourtane*	Od Ben 'Ardoune
Bou'mama	Imeznouden
Imzoughen	Oulad Serhani.

* Le *dchar* d'Irhamane comporte une mosquée du vendredi (dite de la *Khotba*) proche du lieu-dit **Tebbala** dont le *chart* se fait sur une période de temps allant du début de l'automne jusqu'à sa fin suivant le cycle agraire.

Pour l'année 1993, le *chart* se composait des éléments suivants :

- En *rhallat* (denrée céréalière): un moudd chefchaouni de céréales (40 kg blé dur ou tendre par foyer et par an.
- Le **manger**: il comporte les trois repas journaliers du "*taleb*" que les foyers assurent à tour de rôle.
- *L'Ihsan*: littéralement c'est le bienfait. Il ne constitue pas un *chart* (ou condition du service) mais il s'avère souvent très important pour le maintien du "*taleb*" dans un *dchar*: "*bla Ihsan ma yaglass m'ak hadd*" (sans *Ihsan* aucun "*taleb*" ne restera au *dchar*). Il comporte du lait, du beurre, de l'huile d'olive locale et d'autres dons suivant les récoltes.
- Par ailleurs, les enfants "scolarisés" apportent une contribution matérielle en argent (1 à 1,5 DH) et en nature (Un oeuf) par semaine.

Le *chart* est dû par les lignages Bou'mama, Ifazazn, Boujeddad, Boukar et Echeddadi.

L'obligation du "*taleb*" comporte notamment l'"*adane*" (appel à la prière), le prêche du vendredi, la prière des "*maouassim*" (fêtes religieuses), la prière de tous les jours et l'instruction des *Mhadra* (élèves apprenant le Coran). Ces derniers sont aujourd'hui au nombre de quatre. L'école moderne est juste à côté, "elle a pris tous les enfants" selon la déclaration de la population.

Trois autres mosquées ordinaires sont localisées respectivement à Ichllifn, El 'Idoua et à I'ourtane. Elles sont réservées aux prières quotidiennes. Ces mosquées disposent aussi de leurs "*taleb*", qui sont issus du *dchar* même et qui reçoivent un *chart* moins important payé par les voisins de la mosquée. Le *chart* comporte la rétribution en nature (un *moudd* par foyer et le manger dont le tour revient rapidement). L'obligation du "*taleb*" dans ce cas comporte l'"*adane*" (appel à la prière) et la direction des cinq prières quotidiennes.

La structuration du *dchar* en "*Houma*" séparées et distantes les unes des autres a ainsi favorisé une adaptation de la mosquée et des institutions qui lui sont liées. On a ainsi des mosquées d'un rang ordinaire attachées à des lieux-dits du *dchar* ("*houma*") et une mosquée principale où se fait la

prière du Vendredi et des fêtes religieuses. C'est ici que la *Jma'a* du *dchar* se réunit après la prière du vendredi pour discuter des affaires la concernant. Par ailleurs, l'augmentation de la population et la multiplication des foyers entraîne la définition et la détermination du *chart* par l'ensemble de ces derniers alors qu'auparavant seules des personnes âgées, responsables de lignages, avaient la faculté de décision à ce sujet (notons que dans ce *dchar* environ le tiers des terres de culture du *dchar* sont constituées en *Ouaqf* (legs) de la mosquée dont 90% sont dans l'irrigué. Il s'agit là d'un signe qui révèle l'importance que la collectivité donnait à la pérennité de cette institution. Actuellement, les rentrées du *Ouaqf* sont données au Ministère des Habous qui en restitue une part sous forme de salaires symboliques au "*taleb*" de la mosquée du Vendredi.

Il convient toutefois de relativiser, ici, la solidarité qui se dégage à travers la contribution au *chart* du "*taleb*". Contrairement à d'autres zones de montagne au Maroc où le *chart* fait intervenir plusieurs bases de contribution entre les membres de la collectivité (foyer, marié, adulte masculin, nombre de personnes dans le foyer, part d'eau et patrimoine foncier appropriés, importance du cheptel...etc), nous remarquons ici la constance du "foyer" comme seule base de partage. C'est l'"*Ihsan*" (bienfait), ou contribution volontaire, qui intervient comme élément déterminant pour assurer le fonctionnement de la mosquée avec "*taleb*". Ceci constitue une preuve de l'existence de différenciations sociales notables et où les plus nantis interviennent individuellement dans la rétribution du "*taleb*" en dehors de toute règle établie par l'ensemble de la collectivité.

- Les pistes carrossables :

Le désenclavement est vécu par la population de cette zone comme un problème prioritaire dont la résolution ne peut qu'induire celle des autres problèmes liés à la santé, éducation, etc. La particularité d'une grande partie du Rif est l'ouverture de pistes et de chemins d'accès réalisés directement par des initiatives individuelles. La nécessité de l'écoulement des produits et de l'acheminement des engrais et des produits de consommation de base expliquent largement ce nouveau besoin.

Dans la Commune de Talambot nous avons pu relever le cas du raccordement des *dchar* Taourart et Igherman à la piste principale qui mène au centre rural de la Commune.

Cette piste a été aménagée au courant de l'été 1993, entre les populations de Taourart qui ont donné la terre, et celles d'Igherman qui ont travaillé. Chaque foyer a engagé un travailleur comme obligation et 1000 DH pour la location d'un engin de terrassement à 500 DH l'heure. Au mois de janvier de la même année, les endroits qui ont été endommagés par les pluies ont été remplis de pierres et tout-venant. Préalablement aux actions d'aménagement réalisées par les populations, les autorités locales ont été informées.

Conclusions:

L'étude des unités socio-spatiales dans la Commune rurale de Talambot a permis de dégager des tendances qui montrent toute l'ambivalence de la relation individu - collectivité dans la périphérie de Chefchaouen :

1) Nous avons pu identifier l'unité fonctionnelle du *dchar* comme collectivité de base qui dispose encore de ressources et de ressorts pouvant constituer des points d'appui réels pour des actions de développement. En effet, c'est à ce niveau que s'opère l'essentiel de l'organisation collective de la vie agraire.

De plus, le finage de ces collectivités, bien circonscrit spatialement, donne lieu à une cohésion du groupe vis-à-vis des collectivités voisines et des agents de l'Etat (assolement collectif et vaine pâture, défrichements sur les marges du *dchar*...etc). Cette faculté de production institutionnelle et d'organisation de la vie collective, présente également un niveau d'adaptation aux besoins nouveaux (piste notamment).

2) La culture du cannabis induit des effets socioculturels qui semblent privilégier l'action et l'autonomie individuelles. Mais, si les revenus procurés par ce type de culture réduisent la nécessité du recours et de l'appui sur l'entraide, le statut même de cette culture place l'individu dans une situation (de "culpabilisation") où il doit garder des liens avec sa collectivité. Une situation contradictoire dans une société qui recèle des

potentialités culturelles anciennes d'organisation et de gestion encore à l'oeuvre.

Si la société locale disposait d'un pouvoir de décision et d'exécution sur les personnes lorsque celles-ci venaient à enfreindre la loi du groupe, actuellement ce pouvoir est largement entamé, et lorsque le conflit interne atteint une certaine ampleur le recours à l'arbitrage du Makhzen devient la règle (cas des problèmes de l'eau).

L'étude des facteurs exogènes et de leur poids dans les dynamiques et évolutions locales est importante (ouverture plus ou moins grande à l'économie globale).

S.S.2- Les Béni Malek (périphérie de Souk Larbaa) : entre la perte des repères identitaires " tribaux " et "l'intégration" urbaine.

L'histoire des Béni Malek se confond avec celle des Sefiane voisins (tribu hilalienne venue lors des déportations (1187) de l'actuel Sud de la Tunisie par Yacoub El Mansour). Ils avaient été installés là par les Mérinide durant la seconde moitié du XIII^e siècle (44). Elle fut soumise à l'impôt sous les Saadien avant de connaître plusieurs expéditions punitives durant le XVIII^e (En 1748, le sultan Moulay Abdellah leur envoya les Bouakhar - guerriers du Sud du Sahara - et le guich des Oudaya. En 1776, il installa les Bouakhar dans les douars voisins de Souk Larbaa (Bourk, Siyah).

Durant tout le XIX^e siècle, elles connaîtront d'autres ponctions territoriales par les Béni Ahsen, elles mêmes repoussées vers le Nord de la Maamora par les Zemmour voisins. Il y a eu glissement général des tribus Rharbaouis vers le Nord Nord-Ouest.

Par ailleurs, cette région fera l'objet, à partir de la crise maraboutique du XVI^e et XVII^e siècle (45), de l'expansion de centres de prosélytisme religieux "*Zaouïa*" (Jean Le Coz) et l'établissement de *chorfa* en tribu. Exemptées d'impôts, les *zaouïa* échappaient à la tutelle des caïd. "Sous le couvert de la religion triomphait encore le principe de l'exterritorialité" (46).

44. Mission Scientifique du Maroc "Villes et Tribus du Maroc Rabat et sa région" Tome IV ed. Ernest Leroux 1918.

45. Expansion de la doctrine jazouliste, "jihad" (guerre sainte) et cherifisme.

46. J. LECOZ "Fellahs et colons" Thèse de Doctorat d'Etat en Géographie 1964 - P255.

Les *zaouïa* ont ainsi été à l'origine de certaines agglomérations chez les Béni Malek (cf. Oulad Riahi *zaouïa* - voir infra). Dans le même sens, plusieurs *chorfa* Idrisside s'installèrent par l'intermédiaire de leurs "*azib*"⁽⁴⁷⁾ obtenus à partir de leurs résidences de Ouazzane.

Enfin, le peuplement des Béni Malek a été complété par l'apport de migrants des Doukkala, Abda et du Sud du Maroc, que Jacques Berque⁽⁴⁸⁾ attribue aux cheminements provoqués par les disette de 1849. De même que des Sahraoua ont, durant tout le XIX^e siècle, alimenté en "serviteurs" ou en spécialistes de l'irrigation, les grandes maisons caïdales du Rharb (voir infra).

Outre l'hétérogénéité ethnique qui a ainsi marqué la région jusqu'au début du siècle, la colonisation va engendrer des transformations radicales des systèmes de production et de la structuration sociale.

En effet, le Rharb a connu de fortes appropriations foncières par la colonisation privée et officielle (175.000 ha).

Chez les Béni Malek, elle a surtout concerné la périphérie immédiate de Souk Larbaa (voir infra) et dans sa zone Nord Ouest. Cette région a connu en outre des ponctions de terres de la part de certains notables ruraux renforcés par les autorités coloniales (Boughafour et Rmiki chez les Oulad Kacem, caïd Cherkaoui chez les Oulad Assem, caïd Benaïssa dans le périmètre de Halloufa - Lalla Ghannou) ou de la part de *chorfa* Idrisside (Oulad Riahi - Zaouia, Oulad Othmane) (voir fig. 11).

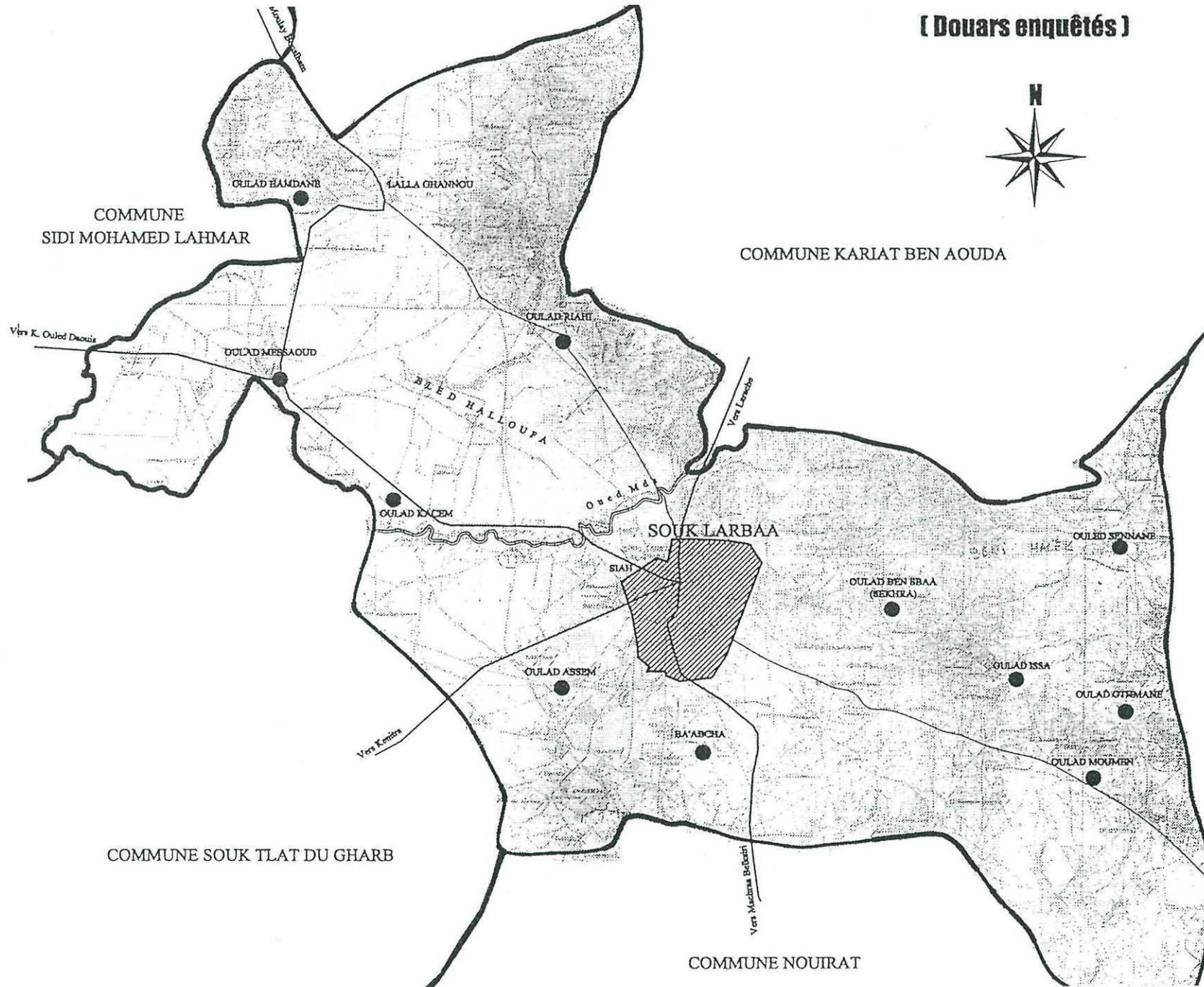
Face à l'accaparement des terres opéré par les colons et les chefferies locales, les autorités coloniales ont opéré des délimitations de terres sous le statut collectif (Dahir du 27 Avril 1919) qui limitait toute forme d'installation qui risquait de devenir permanente et conduire à l'accaparement :

"En droit strict, nul n'est assuré de la jouissance définitive d'aucune parcelle du "bled jmaâ", pas même celle où est établi son habitat principal. La collectivité interdit spécialement de bâtir en dur, de creuser des puits et

⁴⁷. "L'*azib* concerne des terres et des gens qui, initialement propriété du Sultan, ont été dévolus par celui-ci à un *cherif* qui détient dorénavant les droits de souveraineté sur le sol et ses habitants. Les liens entre le *cherif* et les habitants sont enregistrés par un acte adoulaire qui expose les redevances dues" . J. Le Coz op. cit. P302.

⁴⁸. Jacques BERQUE "Etudes d'histoire rurale maghrébine" 1938.

(Douars enquêtés)



COMMUNE
SIDI MOHAMED LAHMAR

COMMUNE KARIAT BEN AOUDA

COMMUNE SOUK TLAT DU GHARB

COMMUNE NOUIRAT

de planter des arbres sans autorisation de la jmaâ ou de son représentant (naïb) par crainte que les auteurs de ces aménagements ne demandent la melkisation du sol au nom de la tradition arabo-musulmane selon laquelle la vivification est le fondement du droit de propriété. Pratiquement, le groupement oblige ses membres à établir leurs baraques à des emplacements bien précis (la *mhatta* : le pied à terre du groupe), à ne pas enclore les champs et à ne planter des arbres que dans des périmètres affectés à cet usage" (49).

Assurément, comme le souligne Gérard Fay "la définition et la réglementation de la propriété collective a donné un regain de vigueur aux structures tribales... les responsabilisant dans l'organisation de l'exploitation du sol dans leurs secteurs d'implantation traditionnelle". Plus encore, le Rharb a continué à recevoir des populations allogènes depuis le début du siècle. Avec la fixation des ayants-droit des terres collectives prenant pour critère principal l'appartenance à la collectivité ethnique, trois types de statuts se côtoient : les ayants-droit autochtones de la collectivité ethnique, les "*berrani*" constitués de familles isolées d'origines diverses et les groupes tribaux allogènes à statut particulier (*chorfa*, garde noire royale, ...).

Les autochtones se réclament comme les authentiques habitants du douar puisque les terres collectives portent le nom de leur collectivité ethnique. A partir de là s'opère l'exclusion des "*berrani*" (étrangers). Outre la part que reçoivent ces derniers pour leur habitation, les terres collectives leurs sont inaccessibles. Allogènes, réfugiés soumis ou associés auront, de fait, la place que voudront bien leur réserver les autochtones dans le douar. Parfois, assimilés et intégrés (obtention du statut d'ayant droit par d'anciens métayers par le biais de leur mariage avec une femme du douar) ils sont, dans la majorité des cas réduits à la condition de *khammes*, de berger ou de journalier. Pour certains, nés dans le douar et dont les parents sont installés depuis plus de 80 ans, l'exclusion devient de plus en plus insupportable. Un véritable fossé se creuse alors entre deux groupes aux intérêts antagoniques.

Enfin, poids de l'histoire de cette région (voir infra), plusieurs groupes tribaux allogènes y ont été installés au cours des siècles,

49- Gérard FAY "Etude de la zone 1. Forêt de la Maamora - PNUD/FAO Projet MOR 73/016 (1973).

bénéficiant ainsi de terres de statut melk. Parmi ces groupes se distinguent les Bouakhers, les Béni Ahsen, mais aussi des familles de *chorfa* Idrisside.

Plus encore, le renforcement des notables ruraux durant la colonisation a entraîné de nombreux cas d'appropriation partielle de terres collectives. Ces notables, dont les familles sont encore puissantes localement, constituent aussi dans certains cas, un acteur majeur dans la vie politique et sociale.

Plus que tout autre élément, l'état de la culture participative dans cette région reste marqué par le poids de chacune de ces populations (acteurs) dans la composition des différentes unités socio-spatiales (ici, le douar principalement).

A- Hétérogénéité ethnique et différenciation sociale :

Les Béni Malek ont connu depuis les années vingt un apport continu de populations à la recherche d'emploi. Ils sont originaires des Khlot et du pays Jbala, mais aussi des Chrarda et Béni Ahsen du Rharb, et des Zemmour-Zaër. Outre cette majorité de migrants de la région Nord-Ouest, les Béni Malek ont vu aussi l'arrivée de quelques familles des Doukkala et du Sahara. Ces populations sont appelées par les "autochtones" les "*hattine*" (ceux qui se sont installés, "posés"). Le même terme est utilisé par la population riveraine, ayant droit de la Maamora, pour désigner les familles installées dans des logements précaires à la lisière ou dans les clairières de la forêt. Il reflète le caractère provisoire d'une installation dans un mouvement de transhumance.

Le poids numérique des "*hattine*" dans la population locale, l'importance des terres collectives dans la vie économique du douar et l'apport de groupes tribaux allogènes nous permettent de distinguer trois types de douar (voir tableau).

Tableau n° 59 : Population autochtone, population allogène et statut foncier des terres dans quelques douars des Béni Malek.

Douars	Nbre foyers "autocht." ou assimilés	Nbre foyers allogènes		Statut foncier		Nombre de couples A.D sans terre
		Nbre foyers	Nbre part ds collectif	Mel k(ha)	Coll (ha)	
Od Moumen	31	01	01	40	54	-
Od Assem	154	09	09	45	253	30
Lalla Ghannou	80	05	05	150	114	-
Od Sennane	03	12	12	202	30	-
Od Hamdane	69	99	0	29	739 (F)	-
Baabcha (rmel)	101	21	0	115	223 (F)	115 couples sur 182
Od Kacem	83	62	0	700	38	77 couples sur 149
Od Aissa	110	17	0	500	412 (F)	-
Bourk	120	2	-	320	-	-
Bouakher						
Od Riahi	121 (chorfa)	9	-	280	-	-
S i a h (d o u a r périphérique de Souk Larbaa)	40 chorfa Chrarda 42 esclaves affranchis	18	-	15	-	-
Od Messoud	40 Sefianes	58	-	168	-	-

(F) : Forêt sur terrain collectif.

Source : enquête Mars 1997 - Séminaire Aménagement Rural - Sous la Direction de IRAKI Aziz et TAMIM Mohamed.

Le premier type regroupe des douars où les ménages allogènes sont intégrés et jouissent des mêmes droits que les autochtones sur les terres collectives. Il s'agit essentiellement de douars où les quelques *khammes* représentant 3 à 5% de la population totale (douars Oulad Moumen, Oulad Assem, Lalla Ghannou) ont fini par se marier sur place et à être intégrés dans les lignages "autochtones" (le terme de *hattine* n'y est pas utilisé). Le cas du douar Oulad Sennane est particulier ; les familles de *hattine* sont plus nombreuses que celles des autochtones ayants-droit. Métayers, bergers et éleveurs, les *hattine* jouissent ici du droit de parcours sur un terrain collectif de 30 hectares. En cas de partage de ce terrain de parcours entre les ayants-droit, l'exclusion des *hattine* ne manquera pas d'être posée. Source de conflit, ce terrain laissé pour le parcours permet de maintenir une certaine cohésion sociale.

Le second type de douar regroupe ceux qui excluent les *hattine* des droits sur le collectif. Ils se démarquent soit par l'importance numérique des familles de *hattine* dans la population totale du douar (43% et 59% dans le cas des douar Oulad Kacem et Oulad Hamdane), soit par

l'exploitation d'une forêt sur terre collective (respectivement 390 ha, 213 ha et 210 ha de forêt chez les Oulad Hamdane, Baabcha et Oulad Aissa). Les premiers reboisements d'eucalyptus sur terres collectives ont commencé dans les années 50 dans le Haut-Rharb. Ils ont été multipliés depuis. Le reboisement s'opère après signature de contrats entre les collectivités ethniques et l'Administration des Eaux et Forêts. La Direction des Affaires Rurales (DAR) qui exerce la tutelle sert d'intermédiaire. Le bénéfice des coupes revient aux ayants-droit des collectivités, mais il est géré par la DAR (qui peut l'affecter à d'autres fins concernant la collectivité et ne pas le distribuer automatiquement aux bénéficiaires). Toutefois, suivant les années, certaines coupes procurent des revenus substantiels aux ayants-droit. Ceux des Oulad Aissa ont bénéficié de deux distributions en 1996 (8000 DH et 2000 DH). Ceux des Baabcha ont bloqué toute distribution par une mésentente sur les critères définissant l'ayant-droit qui peut inclure ou exclure les familles émigrés. L'enjeu des terres collectives grandit lorsque les ménages allogènes ont un poids démographique important dans la population locale du douar.

Le troisième type de douar se particularise par la présence d'un groupe tribal allogène dominant (Bouakher, Sefiane, Chrarda) auquel se sont adjoints des familles isolées d'origine diverses. Ayant souvent un statut particulier dans l'histoire locale et/ou soutenus par le Makhzen, ce groupe dominant bénéficie de terres melk (terre régie par le droit musulman qui appartient en pleine propriété à une ou plusieurs personnes. Elle n'est ni immatriculée ni en cours d'immatriculation, le droit de propriété d'une terre melk est fondé sur une possession paisible et ininterrompue pendant au moins dix ans ⁽⁵⁰⁾). Dans les cas des douars Bourk, Oulad Riahi, et Oulad Messoud, les autres familles d'allogènes sont d'anciens *khammes*, bergers, soukiers et ouvriers agricoles qui n'ont pas (ou peu) eu accès à la terre. Mais ils restent intégrés dans la vie du douar sans qu'aucun statut particulier ne les distingue du groupe dominant.

De ces trois types de douars chez les Béni Malek, les plus représentatifs restent certainement les deux premiers. Les terres collectives y jouent un rôle ambivalent ; tantôt ciment de l'organisation tribale tantôt lieu de fracture de la société locale, ils "montrent" surtout la fragilité des liens de solidarité dans une tribu ayant connu des ponctions de terre et une

⁵⁰. P. DECROUX "Droit Foncier Marocain" ed-Laporte 1977.

mise sous tutelle permanente (du Makhzen en tant que tribu *naïba* ⁽⁵¹⁾, et par le biais du statut des terres collectives). Dans ce contexte, l'intervention de notables ruraux (grands propriétaires fonciers, *chorfa*, fils d'anciens caïds...), traduite dans la recherche de légitimité locale pour l'obtention d'une représentation dans les instances élues ou dans la reprise d'anciens conflits fonciers avec les collectivités ethniques, finit par raviver davantage les conflits internes au sein des douars (voir infra).

B- Dispositif local et poids de l'émigration

Partant de données globales sur les communes rurales des Béni Malek et Kariat Ben Aouda (découpage administratif de 1992), cette région du Rharb septentrional se caractérise par des terres riches (tirs) qui occupent près de 95% de la superficie agricole utile (SAU) alors que l'irrigation ne touche que 2074 ha sur les 32.000 ha que compte la région (soit 6,5% de la SAU totale). Avec une pluviométrie annuelle moyenne de 500 mm, cette région se singularise surtout par sa production céréalière (près de 45% de la SAU), et la place particulière qu'occupent les cultures fourragères (13% de la SAU) - voir tableau n°60.

Tableau n° 60 : Répartition de la SAU suivant les types de cultures dans les communes rurales de Béni Malek et Karia Ben Aouda

Type de culture	Superficie occupée (ha)	Part SAU cultivée
Céréales	14.310,00	44,72%
Cultures industrielles	9.550,00	29,86%
cultures fourragères	4.100,00	12,81%
Légumineuses	3.800,00	11,87%
Cultures maraîchères	209,50	0,65%
Arboriculture	30,50	0,09%
Total	32.000,00	100,00%

Source : Centre de Mise en Valeur de Souk Larbaa 1994.

Malgré l'introduction des cultures industrielles (betterave, tournesol, arachide) depuis les années 60 et leur part dans la SAU (29,86%), elles sont restées longtemps entreprises par les seuls grands agriculteurs. Outre

51. Tribu soumise à impôt par le Makhzen "l'impôt naïba est assimilé au Kharaj - exercice d'un droit de souveraineté du sultan sur ces terres, le Kharaj sur ces terres dépend du bon plaisir du Sultan maître du sol". J. Le Coz "Fellah et Colons" P291.

la céréaliculture qui trouve ici les conditions favorables, l'élevage laitier se développe progressivement au détriment d'un élevage ovin extensif en régression (due à l'amenuisement des zones réservées au parcours).

Le Haut-Rharb connaît en fait une mutation rapide de son agriculture. D'un système de production basé sur une céréaliculture associée aux cultures de légumineuses avec un élevage ovin sur parcours collectif, le passage s'opère de plus en plus vers une intensification. Les parcours collectifs laissent la place aux cultures industrielles et la régression de l'élevage ovin est compensée par le développement d'un élevage bovin (laitier) avec cultures fourragères ⁽⁵²⁾.

La transformation du système se fait par la régression des terres de parcours, l'extension des zones de cultures et l'introduction de nouvelles cultures.

Le cas du douar Oulad Riahi Zaouia dans la commune de Kariat Ben Aouda montre des parcours collectifs qui représentent près de 64% du finage du douar (ensemble des terres sur lesquelles les populations de ce douar ont des droits d'usage ou de propriété) avant 1960. Avec la reforestation entreprise en 1960, cette part est tombée à 24% (voir tableau n°61). A partir de 1992 elle n'est plus que de 2% (elles est représentée par des mises en jachère sur melk)

**Tableau n° 61 : Occupation de sol à Oulad Riahi Zaouia
(1960-1992)**

	Avant 1960		1960 à 1992		A partir de 1992	
	Collectif	Melk	Collectif	Melk	Collectif	Melk
Parcours	490		166		-	14
Foret	-		320		320	
Terres de culture		190		190	166	176
Mhatta (Habitat)	10		14		14	
Total	690		690		690	

Source : Enquête Novembre 1994 - Séminaire Aménagement rural. Sous la direction de IRAKI Aziz et TAMIM Mohamed.

⁵²- 700.000 litres de lait sont collectés annuellement par la seule Coopérative de Sidi Aissa agissant sur un rayon de 10 km autour de Souk Larbaa.

En effet, l'élevage ovin extensif était une des activités principales de ce douar. Les terrains de parcours, constitués dans leur totalité de terres collectives occupaient alors les 2/3 de la superficie du finage de ce douar. Après le reboisement, c'est le partage des terres collectives et leur mise en culture qui a touché ces terrains de parcours (voir figure 12). Les ayants-droit y ont alors cultivé des céréales et des cultures industrielles (betterave, tabac, tournesol). Dans ce douar, cette transformation du paysage agraire s'est accompagnée d'une forte mutation dans l'organisation sociale. En effet, le patrimoine foncier est réparti ici entre trois types d'acteurs ayant des poids socio-économiques très différents : les *chorfa* dont trois familles se partagent 120 hectares des terres melk du douar (63%) et bénéficient de parts dans le collectif, les autochtones dont les familles possèdent 67 hectares melk, se partagent 166 hectares de terres collectives (de culture) ainsi que les bénéficiaires des coupes forestières, et les "*berrani*" (allogènes) dont un seul foyer possède une propriété de trois hectares. ⁽⁵³⁾. Dans cette organisation, les "*berrani*" sans terre qui représentent plus de 55% des foyers du douar vivaient essentiellement d'un élevage ovin sur parcours collectif. Avec la mise en culture des terrains de parcours, la taille moyenne des troupeaux ovins possédés est passée de 33 têtes par éleveur en 1992 à 3 têtes en 1994. Ainsi, l'extension des zones de cultures s'accompagne souvent d'une exclusion des populations les moins pourvues en terre, celles chez qui l'élevage extensif constituait une activité et une source de revenu principales.

Dans le dispositif local, la question foncière acquiert une importance fondamentale. La commune rurale de Béni Malek se singularise par la part occupée par les terres melk (59%), mais également par l'importance des terres collectives qui concernent plus de 30% des terres (voir tableau). En 1994, la population de cette commune atteignait 36.270 habitants pour 5218 ménages ⁽⁵⁴⁾.

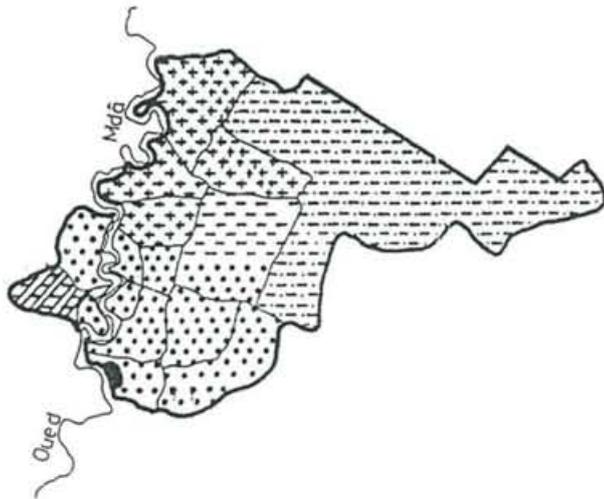
⁵³. Type de foyer et répartition du patrimoine foncier du douar Oulad Riahi Zaouia - 1994

Type de foyer	Patrimoine foncier (possédé ou en usufruit) melk	Nombre de foyer
Chorfa	120 ha melk + Part dans le collectif	005
Autochtones	067 ha melk + Parts dans le collectif	107
Berrani	003 ha melk	138
Total	190 ha melk + 500 ha collectif	250

Source : Enquête Novembre 1994. Séminaire Aménagement Rural - INAU.

⁵⁴. RGPH 1994.

Fig. n°12 : EVOLUTION DU FINAGE DU DOUA
OULAD RIAHI ZAOUIA

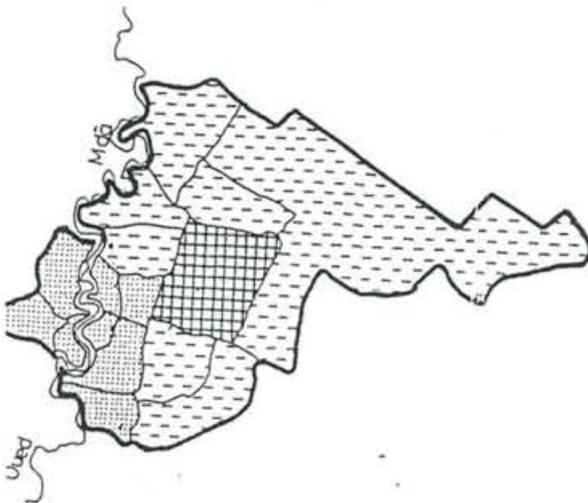


-  Terres collectives boisées
-  " " en cours d'appropriation par l'autochtones
-  " " Mhalla
-  " " partagées entre les autochtones
-  Terres melk
-  Terres habous

0 1 Km

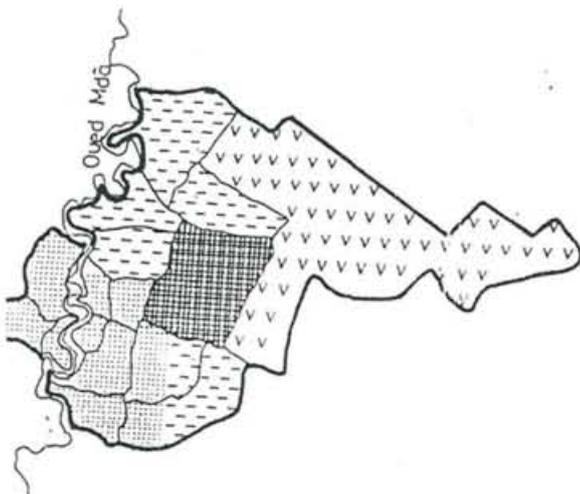


Utilisation du sol au finage de Oulad
Riahi Zaouia avant la forestation



-  Culture en bour
-  Parcours collectifs très dominants
-  Habitat groupé

Utilisation du sol au finage de
Oulad Riahi Zaouia après la forestation



-  Cultures en bour
-  Forêt
-  Parcours à dominance collectifs
-  Habitat groupé

**Tableau n° 62 : Répartition des terres selon le statut juridique
- CR Béni Malek**

Statut juridique	Melk (ha)	Collectif (ha)	Reforme Agraire *	Domanial **	Total
Superficie	9744	5037	1488	231	16.500
%	59,05	30,53	9,02	1,4	100,00

Source : CMV. Souk Larbaa.

* Les terres de la Reforme Agraire sont celles qui ont été distribuées au lendemain de la récupération des terres de colonisation (après 1965).

** Les terres domaniales sont les terres appartenant à l'Etat.

Les terres collectives touchaient 2883 ayants-droit ⁽⁵⁵⁾ - voir tableau- soit un peu plus de 34% des ménages de la commune ⁽⁵⁶⁾. Plus que leur nombre, c'est la place qu'occupent les terres collectives comme enjeu dans chacun des douars où elles existent qui les met en avant dans toute analyse du dispositif local.

Tableau n° 63 : Terres collectives dans la CR de Béni Malek

Nbre de fraction	Superficie (ha)	Nbre d'ayants-droit	Répartition de la superficie			
			Agricole	Forêts	Parcours	Habitat
3	5037	2883	1300	1256	1446	1035

Source : CMV Souk Larbaa

La répartition des terres montre l'ampleur des inégalités et la forte concentration des terres que connaît le Haut-Rharb. (voir tableau n°64).

Tableau n° 64: Répartition des terres agricoles par taille d'exploitation dans les CR de Béni Malek et de Kariat Ben Aouda

Taille des exploitations (en ha)	Surface Agricole		Nombre d'exploitations	
	Nbre	%	Nbre	%
0-2	1859	5,8	2839	66,80
2-5	1270	3,96	429	10,09
5-10	1270	3,96	197	4,63
10-20	5238	16,36	425	10,00
20-50	2250	7,03	107	2,51
50-100	9834	30,73	185	4,35
+ 100	10279	32,12	68	1,60
Total	32000	99,96		99,98

Source : CMV Souk Larbaa.

⁵⁵. Dans le Rharb l'ayant-droit est toute personne de sexe masculin marié et faisant partie de la collectivité ethnique. Un ayant-droit correspond au moins à un couple.

⁵⁶. L'étude de douze douar des Béni Malek donne une moyenne de 1,6 couples par ménage. L'ayant-droit formant obligatoirement un couple dans le Rharb, la "conversion" en ménages concernés atteint 1787 ménages, soit 34% des 5218 ménages que compte la commune en 1994.

La petite propriété prédomine (plus de 76% des exploitations ont moins de 5 hectares), alors que les exploitations de moyenne dimension (10 à 50 hectares dans une zone bour) ne concernent que 12,51% du total. La forte concentration des terres se retrouve à travers l'exploitation de plus de 62% des terres par moins de 6% des exploitants.

Des enquêtes plus détaillées confirment ces résultats et montrent la très faible disponibilité en terre (moyenne de 3,7 ha par ménage) dans la région et le poids des grands propriétaires fonciers (voir tableau n°65).

Tableau n° 65 : Disponibilité en terres dans quelques douars. CR de Béni Malek

Douar	Nbre ménage (A)	Melk + collectif (ha)	Melk (ha)	Collectif (ha)	B/A	Observation
Od Assem	163	298	45	253	1,82	- Conflit avec fils caïd Cherkaoui - 30 couples ayants-droit sans terre.
Baabcha	120	338	115	223	2,80	- 115 couples ayants-droit sans terre.
Od Messaoud	98	168	168	-	1,80	52% foyers sans terre
Lalla Ghannou	85	264	150	114	3,10	- Tout le melk appartient au Caid Benaïssa - Conflit sur collectif
Od Othman	48	259	209	50	5,39	4 personnes possèdent 60% du melk
Od Kacem	149	738	700	38	4,95	- 15 personnes possèdent 79% du melk - 27% d'ayants-droit sur collectif
Od Aïssa	127	912	500	412	7,18	
Od Moumen	32	94	40	54	2,93	
Od Rahi Zaouia	191	690	190	500	3,61	55% de foyers sans terre
Bourk	122	320	320	-	2,62	
Od Hamdane	172	768	29	739	4,46	62% de la sup. tot. en forêt et parcours.
Total	1307	4849	2466	2383	3,71	

Source : enquête INAU Mars 1997 - Séminaire Aménagement Rural.

Ces deux situations conjuguées se traduisent par l'importance des foyers sans terre (et/ou des petits paysans), des activités non agricoles et de l'émigration comme régulateur socio-économique.

Poids et rôle de l'émigration et des activités non agricoles

Chez les Béni Malek, l'émigration est un phénomène relativement récent. En effet, si on enregistre les premiers départs dans les années 50 (Oulad Riahi), certains douars n'ont vu partir leurs premiers émigrés (émigration de plus de 6 mois continus dans le temps) qu'au début des années 70 (Oulad Moumen, Oulad Hamdane, Oulad Aïssa...). Le type de structures agraires ne pouvait que favoriser cet état de fait. L'émigration interne a connu une accélération depuis les années 80. Plus de 75% des

migrants sont partis depuis 1982 et le phénomène s'est maintenu durant les années 90. Toutefois, l'émigration dans cette commune rurale n'atteint pas de fortes proportions. Nous avons enregistré 349 émigrés définitifs (plus de six mois) sur 1083 ménages dans dix douars étudiés. Une moyenne de un émigré tous les trois ménages. A l'inverse de la population migrante de la périphérie de Chefchaouen, celle de Béni Malek s'est orientée dans près de 49% des cas vers une petite ville ou une ville moyenne ⁽⁵⁷⁾ (voir tableau n°66).

Tableau n° 66 : L'émigration dans dix douars de la Commune de Béni Malek

Villes	Effectif des émigrés	% du total des émigrés
Souk Larbaa	111	31,80
Rabat-Salé	81	23,21
Kénitra	36	10,31
Tanger	12	3,44
Casablanca	12	3,44
Mechra Bel Kciri	11	3,15
Meknès	09	2,58
Berkane	08	2,29
Fès	05	1,43
Mohamedia	04	1,14
Larache	04	1,14
Sidi Slimane	04	1,14
Lalla Mimouna	04	1,14
Autre urbain	18	5,15
Etranger	30	8,59
Total	349	99,95

Source : Enquête INAU - Mars 1997.

Si les villes de la région Nord-Ouest (N.O.) ont été celles qui ont accueilli la grande majorité de ces migrants (79%), Souk Larbaa s'y distingue particulièrement avec un peu plus de 40% des migrants (installés dans une des villes de la région N.O.). Parmi les villes du Rharb, elle a attiré 63,8% des migrants qui y ont élu domicile, alors que Kénitra n'a pu drainer que 15,5% de ces migrants (voir tableau).

⁵⁷- 163 migrants sur 319 se sont installés dans les grandes villes alors que 156 migrants ont élu domicile dans une ville moyenne.

Tableau n° 67 : Villes d'accueil des émigrés de dix douars de la commune de Béni Malek

Villes	Nombre	%
Villes du Rharb :	174	54,54
- Souk Larbaa	111	
- Kénitra	36	
- My Bouselham, Mechraa, Lalla Mimouna	22	
- Sidi Kacem, Sidi Slimane	05	
Villes du Nord :		
- Tanger, Tétouan, Larache, Ksar	19	5,95
Rabat-Salé	81	25,39
Fès, Meknès	14	4,39
Casablanca, Mohamedia	16	5,01
Autres villes	15	4,70
Total	319	99,98

Source : Enquête Mars 1997.

Si Souk Larbaa comme destination privilégiée souligne l'importance de la proximité (dans l'attraction des migrants), les flux vers l'agglomération de Rabat-Salé (25,3%) montrent l'influence ancienne de la capitale politique dans le Rharb qui dépasse celle de Kénitra. Outre l'émigration interne, celle vers l'étranger ne caractérise pas non plus cette région : seuls un peu plus de 8% des migrants s'y sont orientés. Il s'agit surtout de la vague de migrants vers la France (et secondairement la Belgique) au début des années 70.

Dans le Haut-Rharb, l'émigration n'est pas le seul facteur de régulation socio-économique. L'intensification de l'agriculture, le développement de l'échange et de l'urbanisation vont de plus en plus offrir des possibilités d'emploi, sinon de revenus pour les franges les plus démunies de la population rurale. On compte ainsi un actif non agricole pour deux ménages (voir tableau n°68).

Tableau n° 68 : Emigration et activités non agricoles dans la commune de Béni Malek

Douar	Nbre ménages	Nbre d'actifs non "agricoles"	Nbre d'émigrés (plus de 6 mois)
Baabcha	120	69	30
Od Messaoud	98	65	21
Lalla Ghannou	85	32	49
Od Othman	48	ND	25
Od Kacem	149	62	61
Od Aissa	127	ND	70
Od Moumen	32	18	19
Bourk	122	158	12
Od Hamdane	172	11	11
Od Riahi	130	114	51 (échantillon)
Total	1083	529	349

Source : Enquête Mars 1997.

Cette proportion est variable d'un douar à l'autre suivant la proximité de la ville de Souk Larbaa et/ou d'une source de travail (mine de sel, fermes). Ainsi retrouve-t-on surtout des ouvriers journaliers dont le nombre fluctue avec les activités liées à la construction dans la ville et/ou les périodes liées au cycle végétal de la canne ou de la betterave à sucre (plus de 47%). A ce titre, le "moqf" (lieu de regroupement des travailleurs journaliers) de Souk Larbaa joue un rôle primordial. Davantage liés à l'échange soukiers et marchands ambulants (qui passent de douar en douar en proposant des objets de récupération) se multiplient. Ils représentent près de 25% de ces actifs (voir tableau n°69).

Tableau n° 69 : Profession des actifs non agricoles par douar (CR Beni Malek)

Douar	Maçon	Ouvrier/ Journal.	Artisans et autres					Fonctionnaires		Militaire	Commerce			Total
			Chauff.	Fqih	Gardiens	Autre	Artisan	En foot.	Retraité		Epicer	Ambala	Soulier	
Od Messoud	16	27	04	02		3	3	2		1	2	5		65
Baabcha							22	16	11	04		16		69
Lalla Ghannou							9	3			2	18		32
Od Kacem*	36		2		2		5	3		1			13	62
Od Moumen	6			3	1	7	1							18
Bourk*		146								8	4			158
Od Hamdane		6						1	2	2				11
Od Riahi*	3	12	5	1			10	7		5	6	9	56	114
Total	61	191	11	6	3	10	50	32	13	21	14	48	69	529
Total	61	191			80			45		21		131		
%	11,53	36,10			15,12			8,50		3,97		24,76		

L'ensemble des activités non agricoles recensées montrent un rapport permanent à la ville. Une situation qui facilite par la suite l'insertion urbaine.

C- Les institutions et les lieux de solidarités de groupes : les niveaux d'organisation ?

Béni Malek et Sefiane ont connu au XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e des amputations massives de leurs territoires "d'un côté par l'implantation du guich Cherarda, de l'autre sous la poussée des Béni Ahsen... Les aires originelles de ces tribus diffèrent sensiblement de ce qu'elles sont actuellement. De nos jours leurs douars, à quelques exceptions près, se tiennent sur la rive droite du Sebou. Autrefois ils s'étalaient largement sur la rive gauche, sur les territoires aujourd'hui départis aux Béni Ahsen et aux Cherarda" (58). Cet état de fait explique la présence actuelle de lignages de tribus des Béni Malek et Sefiane en territoire Béni Ahsen et Cherarda.

Chez les Béni Malek et les Sefiane l'organisation du territoire reste complexe : "L'habitat de ces deux tribus, tout en étant établi dans des villages distincts, ne forme pas deux territoires différents, il n'y a pas un territoire Sefiani et un territoire Maleki, mais une quantité de territoires distincts de ces deux tribus enchevêtrés les uns dans les autres" (59). Ici, l'organisation tribale est à base ethnique et non territoriale. Parmi les douze douars étudiés dans la commune rurale actuelle des Béni Malek (voir carte) nous avons recensé deux douars à dominance Sefiane (douar Oulad Messoud et douar Lalla Ghannou) et un douar formé par les restes de la tribu Ryah, autrefois la plus puissante des tribus Hilanienne (60) (Oulad Riahi).

Toutefois, comme le souligne Jean Le Coz, il existe bien des bastions primitifs de ces deux tribus : "Le Nord-Ouest entre les crêtes de Sidi Aneur El Hadi et Moulay Bousselham ne s'inscrivent que des douars Sefiane. Sur la bordure des collines du Haut-Rharb central entre Souk

58. J. LECOZ -op. cit. P238.

59. Ed. MICHAUX - BELLAIRE- Archives Marocaines - Tome XX - 1913- P96.

60. Elle fut défaite en 1308 par le sultan Abou Thabat et les survivants rayés des cadres de l'armée furent dispersés au milieu des tribus Khlot et Sefiane. Il n'en reste plus que quelques douars disséminés sous le nom d'Ouled Er Riyahi entre la Maamora et Tanger (cf J. Le Coz P236).

Larbaa et Jorf El Melha n'existaient guère que des douars des Béni Malek"
(61).

Le territoire délimité par la commune rurale actuelle des Béni Malek regroupe bien une majorité de douars des Béni Malek, mais plusieurs "kystes" étrangers y ont trouvé domicile, soit par les poussées venues du Sud (Béni Ahsen), soit par des pactes alliances (leff) avec des tribus voisines (Sefiane). De la même manière, des mouvements migratoires mûs par la recherche de complémentarité des sols (62) "étendaient" les terres possédées dans le "bastion" Sefiane (à 20 km vers Moulay Bouselham), créant ainsi des dédoublements de douars. Actuellement, la référence à un douar ayant une même origine ethnique situé dans le "tirs" ou dans le "rmel" concerne la moitié des douars étudiés (Oulad Aissa, Oulad Kacem, Oulad Jellal de Lalla Ghannou, Baabcha, Oulad Riahi) mais on ne signale plus de mouvements de transhumance. Comme dans le reste du Rharb (63) il y a eu fixation de chaque douar près des terres exploitées par ses membres. Lorsque ces derniers possèdent des parts sur des terres collectives éloignées du douar, il les donnent généralement en association ou en "location" à des collectivistes du douar concerné. Progressivement, ces parts de collectif possédées ailleurs s'amenuisent, le douar chez les Béni Malek regroupe de plus en plus une collectivité ethnique, un groupe parental dominant ayant des droits sur les terres d'un finage bien circonscrit géographiquement. Cette inscription spatiale va asseoir davantage ce niveau d'organisation territorial déjà essentiel par le mode de possession des terres dans la région. En effet, comme le souligne Jean Le Coz "Dans le Rharb, la fraction avait éclaté et les tribus étaient constituées d'un essaim de douars enchevêtrés. La propriété de la fraction était inconcevable... Chez les Béni Malek et les Sefiane la tendance générale allait dans le sens de la possession par le douar".

61- J. LECOZ - op. cit. P269.

62. Les terroirs sur tirs, à haut rapport agricole présentent des risques d'engorgement lorsque les pluies d'hiver sont trop abondantes. La possession de terroirs sur rmel (sablonneux) arrive alors à minimiser les pertes. De même qu'en cas de pluies tardives, le rmel permet des cultures de printemps (mil, maïs) qui peuvent profiter jusqu'en été de l'humidité liée à la proximité du littoral.

63- Les prémisses de ce phénomène ont été relevées par Gérard FAY en 1973 chez les Beni Ahsen (dont chaque douar bénéficiait d'un terroir tirs et d'un terroir rmel en bordure de la Maamora dans un mouvement de semi nomadisme). Le projet d'aménagement de la Maamora nous avait permis de confirmer cette tendance (GCP/MOR/010/DEN. Décembre 1992).

Lieu de partage des terres collectives (64), le douar s'inscrit en tant que société locale autour d'un patrimoine commun qui traverse tous ses membres (désignation du *naïb* représentant de la collectivité, définition des bénéficiaires, stratégies d'appropriation et d'exclusion...). Dans ce contexte, les terres collectives, même lorsqu'elles occupent une petite partie du finage du douar, rythment le fonctionnement du douar et entraînent des comportements ambivalents de l'individu dans sa collectivité. Tantôt l'ensemble des lignages fait corps et montre une cohésion sociale et des signes de solidarité (intégrant les populations allogènes et acceptant de ne pas déchoir de leurs droits les ayants-droit émigrés) ; tantôt des appétits individuels, s'appuyant sur des droits ou revendications anciens, viennent briser tout le fonctionnement (social et économique) du douar rappelant ainsi sa fragilité.

Ainsi, à Oulad Assem et à Oulad Aissa le partage de la charge collective, relative au *chart* du *taleb* dans le premier cas, et à la construction d'une mosquée du Vendredi dans le second cas, montre une référence principale au bénéficiaire de part(s) dans les terres collectives du douar. Dans le premier douar, seuls les ayants-droit participent financièrement au paiement du service du *taleb* à raison de 100,00 DH par an (65). La non participation au *chart* du *taleb* par les non bénéficiaires des terres collectives relève d'une évolution de la notion d'ayant-droit dans la collectivité. En effet, ici, seul le lignage Ch'haouta est autochtone (66). Tous les migrants qui s'y sont adjoints ont bénéficié d'une part dans le collectif à la suite de leur mariage avec la fille de l'un des collectivistes autochtones. Depuis 1985, cette clause n'a plus été acceptée par les autochtones. L'augmentation de la population et du nombre d'ayants-droit chez les ch'haouta face aux faibles superficies de terres collectives (moins de 200 hectares) ont fini par exclure même les jeunes mariés Ch'haouta (30

64. L'article 1 du dahir du 27 Avril 1919 les définit ainsi : "terres de cultures ou de parcours des tribus, des fractions, des douars ou des autres groupements indigènes qui en jouissent à titre collectif selon les modes traditionnels d'exploitation et d'usages".

65. Il s'agit ici de la charge fixe à laquelle s'ajoute "le manger quotidien" assuré par quelques familles de notables.

66. Les lignages du douar Oulad Assem

Lignage	Nbre de ménages
Ch'haouta	35
Erhahla	35
Chraoua	30
Boudiar	25
Karaat	20
Total	145

couples). Le non paiement du *chart* par les ménages exclus du collectif s'apparente davantage à un refus de l'exclusion et exprime des clivages au sein de la collectivité.

Chez les Oulad Aissa, les terres collectives n'ont plus été distribuées depuis 1973. La liste des ayants-droit n'a plus été, "révisée" depuis (67).

Ici aussi, le *chart* du *taleb* n'est payé que par les ayants-droit (68). La distribution du produit des coupes forestières sur leur terre collective en 1996 (près de 10.000 DH par ayant-droit) a donné lieu au commencement des travaux d'une nouvelle mosquée. Chaque ayant-droit a participé à hauteur de 250 DH. Mais les travaux se sont arrêtés depuis, faute de moyens !

Chez les Oulad Kacem le problème des ayants-droit se pose au niveau des émigrés (personnes absentes du douar durant plus de six mois). Jusqu'aux années 60, "le collectiviste qui avait quitté la *jma'a* gardait ses droits, mais perdait l'exercice effectif de ce droit. Beaucoup de groupements admettaient cependant que l'absent qui laissait au douar des personnes à sa charge (femmes, enfants) conservât ses droits" (69). Ce principe a même été étendu dans ce cas, puisque la collectivité ne demande à "l'émigré" que de s'acquitter des obligations collectives ("*fard*"). Il s'agit là de la participation au *chart* du *taleb*, au financement des funérailles des personnes nécessiteuses du douar et des équipements et infrastructures du douar (la réfection de la piste menant au douar demande annuellement une participation de 50 DH par ménage).

Ici, l'émigré participe aux obligations collectives pour garder ses droits fonciers dans le douar. Cette situation reste toutefois assez rare. Les autres cas rencontrés montrent davantage des conflits internes autour de cette question.

Ainsi, chez les Oulad Moumen : le droit sur le produit des coupes forestières tombe en déchéance dès que l'ayant-droit réside en dehors des

67. Dix Sept ménages constituent la population allogène se répartissant entre Oulad Farjania (2 ménages), Darkaoua (5 ménages), Chrarda (6 ménages), Chrarga (3 ménages), Oulad Othman (1 ménage) sur les 127 ménages que compte le douar.

68. 50 DH par ayant-droit pour les Oulad Aissa Rmel et 250 DH par ayant-droit pour les Oulad Aissa Tirs moins nombreux.

69. J. LECOZ - Op. cit. P283.

limites territoriales relevant du caïdat ou si l'ayant-droit bénéficie d'un lot de la Réforme Agraire.

Ces mêmes principes appliqués chez les Baabcha ont entraîné des clivages importants au sein du douar. Ici aussi, tous les "émigrés" participent aux obligations collectives afin de bénéficier du produit des coupes forestières. Mais l'ensemble de la collectivité n'est pas d'accord. Elle reste partagée entre ceux qui soutiennent les droits des absents qui s'acquittent du "*fard*", et ceux qui ne le leur reconnaît pas afin de réduire le nombre de bénéficiaires. Une situation qui a fini par bloquer tout partage du produit des coupes forestières par la Direction des Affaires Rurales. Le même douar connaît un conflit intergénérationnel intense. Les jeunes couples d'ayants-droit, de plus en plus nombreux, (près de 70% des couples du douar - voir tableau (70)), n'ont plus droits à un emplacement dans la *mhatta* (espace collectif réservé à l'habitat) depuis la dernière fixation de la liste des ayants-droit en 1960. Ces nouveaux mariés sont obligés de s'installer dans l'emplacement réservé des parents. Une véritable compétition-appropriation s'opère dans l'espace *mhatta*. Chacun clôture son espace résidentiel par des figures de barbarie en empiétant sur un espace de circulation de plus en plus restreint.

La croissance démographique et la rareté de la terre dans un douar périphérique de Souk Larbaa (4 km au Sud-Est de la ville) ne pouvaient déboucher que sur des conflits de cette nature. La proximité de la ville aiguise ici l'enjeu de la *mhatta* collective (voir infra, le cas du douar Oulad Bousbaa).

Les conflits autour des terres collectives se retrouvent dans tous les douars étudiés. Mais ils atteignent des degrés divers qui peuvent se traduire aussi bien par un blocage des institutions (désaccord entre les membres d'une collectivité sur les critères définissant le bénéficiaire des terres collectives qui débouche sur l'impossibilité de désigner un représentant

70. Ménages, couples et ayants-droit dans le douar Baabcha

Lignage	Nbre de ménage	Nbre couple (B)	Nbre ayants-droit (A)	A/B en %
Mjadba	25	31	10	32,26
Laabakra	22	58	16	27,58
Azzouzat	19	39	11	28,20
Hniynat	04	07	07	100,00
Oulad Boubker	50	82	23	28,05
Total	120	217	67	30,80

(*naïb*) ayant l'approbation de tous ⁽⁷¹⁾ que par une implosion de l'unité socio-spatiale formée par le douar. En effet, deux cas ont été relevés (douar Lalla Ghannou et douar Oulad Riahi Zaouïa) : ils montrent tous deux le poids de certains notables ruraux dans des collectivités où se côtoient des groupes ethniques ayant des statuts différents.

C'est à la fin du 19^e siècle que le Cheikh Sidi Mohamed El Badoui Soubai (originaire des Oulad Bou Sbaa du Sahara-) a fondé une *zaouïa* sur les terres des Oulad Riahi (voir supra). Cette dernière relève de la *zaouïa* Nassiria, l'une des grandes *zaouïa* du Sud du Maroc. En tant que lieu de culte et d'apprentissage du Coran, la *zaouïa* a vu affluer des fidèles d'origines diverses (*foqara*) qui furent solidement attachés au pouvoir religieux et économique des *chorfa* de la *zaouïa*. Constitué essentiellement par des "*berrani*", un habitat groupé s'est ainsi greffé autour de la mosquée et des divers bâtiments de la *zaouïa*.

Parallèlement, un second hameau d'habitat beaucoup plus lâche a été formé par les Oulad Riahi. Une salle de prière en pisé était destinée aux prières du soir en cas de pluie. La *zaouïa* et sa mosquée constituaient le centre de ce douar. Elle symbolisait l'attachement et l'unification de toutes ses composantes sociales. La rétribution du *taleb* (*chart*), d'abord en natures, puis en numéraire concernait alors tous les ménages ⁽⁷²⁾ même si la prise en charge de la nourriture était assurée par les *chorfa* lorsque le *taleb* n'était pas un ancien élève originaire de la *zaouïa*.

Dans ce contexte, un certain statu-quo a pu se maintenir entre les trois composants de ce douar (*chorfa*, autochtones et *berrani*) tant que les terres collectives n'étaient pas distribuées entre les ayants-droit, mais laissées pour le parcours dont bénéficiaient essentiellement les *berrani* dépourvus de terres (voir supra). C'est à l'occasion de la campagne précédant les élections communales de 1992 que le neveu du Cheikh actuel de la *zaouïa* a remis en question le statu-quo en prônant une extension des critères de l'ayant-droit qui ferait bénéficier tous les *berranis* des terres collectives des Oulad Riahi. Formant 138 foyers, sur les 250 que compte le douar, les *berrani* ont permis alors son élection tout en consacrant la

⁷¹- Les Oulad Othman n'ont pas de naïb depuis la mort de leur dernier représentant (1992).

⁷²- Le montant de cette rétribution est de 5.000 DH pour l'année 1997. Chaque ménage y contribue à raison de 50 DH minimum à 100 DH. Une superficie de 2 ha (propriété des *chorfa*) est labourée collectivement et mise à la disposition du *taleb*.

division du douar. Groupés autour de leur ancien *naïb* (candidat battu aux élections locales), les Oulad Riahi ont pu rapidement faire reconnaître leurs droits auprès de l'autorité de tutelle (la DAR) et opérer une distribution des terres collectives (anciennement réservées au parcours) entre eux, excluant les *berrani*. Le fractionnement social se traduira rapidement au niveau du fonctionnement du douar par une bipolarisation. Les Oulad Riahi vont progressivement "s'autonomiser". Très vite, la petite salle de prière a été reconstruite en dur et transformée en mosquée du Vendredi. Tous les ménages des Oulad Riahi ont participé à sa construction, puis à la rémunération d'un *taleb* permanent et à son entretien. Située à 200 mètres de la *zaouïa*, cette nouvelle Mosquée symbolise la "scission" que connaît cette collectivité. Elle est accentuée par la création d'un nouveau *mçalla* qui regroupe généralement les populations de plusieurs douars afin de réunir le maximum de fidèles. La création d'un nouveau *mçalla* implique le refus de partager la prière, signe grave dans la religion musulmane !

Chez les Béni Malek, dès qu'un douar bénéficie de terres collectives, le statut de ces dernières interfère aussi bien au niveau de la gestion de la *mhatta* (pour l'habitat) qu'à celui des terres de cultures, des parcours et des forêts. Les critères définissant l'ayant-droit évoluent suivant la collectivité concernée même si des textes de lois existent (73). Cette régulation permanente est bâtie sur un équilibre fragile, car sans cesse sujet à une remise en cause par une partie de la collectivité. La forte présence (numérique) d'une population allogène conjuguée à celle des jeunes autochtones exclus des biens collectifs remettent de plus en plus en question l'identité même de ces populations. Enchevêtrement des finages, appropriation des terres au niveau du douar, la référence à la tribu d'origine n'a plus sa place. Ici, la référence à un ancêtre commun donne un droit et exclut une partie de la collectivité. Il n'y a pas d'intégration réelle, fondatrice par le port d'un nom commun pour tous les membres de la collectivité (cf. Zemmour).

73. La circulaire du 13 Novembre 1957 préconise un partage égalitaire des terres collectives entre les ayants-droit en fonction du nombre de mariés. Les redistributions de terres sont recommandées tous les dix ans. Entre deux partages, les nouveaux couples bénéficient des parcelles prises sur les réserves encore incultes de la collectivité.

D- Quelques lieux de solidarité

Autour de la gestion des ressources naturelles outre le statut collectif des terres qui assurait un certain contrôle des biens par la collectivité (interdiction de clôture, de creusement de puits, de construction en dur, obligation de résidence dans la *mhatta* ...), plusieurs lieux de solidarités pouvaient être recensés. Parmi eux, la pratique des assolements collectifs et de la vaine pâture, de la *touiza* pour les travaux de labour, de moisson et de dépiquage ou du gardiennage collectif ont connu une régression permanente. L'assolement collectif n'est plus pratiqué depuis plus de quarante ans. La *touiza* autour des travaux agricoles ne se retrouve que pour le labour d'une parcelle collective réservée au *taleb* (cas rare) alors que la pratique du gardiennage collectif disparaît progressivement (sur l'ensemble des douars enquêtés, un seul le pratiquait jusqu'en 1995 ⁽⁷⁴⁾).

Même si le Haut-Rharb se distingue par les terres bour (94% des terres), les quelques zones irriguées sont loin de constituer des cas de gestion collective de l'eau. Comme dans le reste du Rharb, la gestion et la distribution de l'eau sont assurés par l'Office de Mise en Valeur Agricole du Rharb (O.M.V.A.G.).

Ainsi, la gestion des ressources naturelles chez les Béni Malek montre un individualisme patent au détriment du recours à l'action collective. Cette dernière se trouve de plus en plus entravée par des appétits individuels. La ville et l'ouverture de l'économie locale assurent de plus en plus la "survie" des individus en dehors de toute structure de base collective.

Nonobstant ce qui a été dit plus haut, ces différents groupements de base expriment leur "être collectif" à travers l'entretien et la gestion de leur mosquée du Vendredi et de son *taleb*.

Assurément, c'est ici que s'exprime toute l'ingéniosité des populations pour assurer une pérennité des lieux de culte. Chez les Béni Malek, tous les douars ont une mosquée du Vendredi qui fonctionne.

⁷⁴. Il s'agit du douar Oulad Riahi des Beni Malek. Le gardiennage collectif était réservé aux bovins. Le paiement du berger se faisait suivant deux modes. Le premier consistait à lui offrir quatre abra de blé par ménage (quelque soit le nombre de têtes de bovins concernés). Le second mode se faisait par tête bovine gardée (une demi abra de blé).

Toutefois, sa gestion montre une implication collective qui s'amenuise alors que se renforce l'action des notables du douar (voir encadré).

- L'exemple du *chart* du *taleb* de Oulad Riahi (des Béni Malek).

Jusqu'en 1988 le *taleb* était payé en nature sur la base de soixante *moud* de blé. La part de chaque foyer était proportionnelle à la superficie de la terre et au nombre d'équidés possédés. Cette contribution ne tenait pas compte du nombre d'enfants inscrits auprès du *taleb* dans chaque foyer. Le manger du *taleb* était assuré par chaque foyer à tour de rôle. Ce partage de la charge collective adapté aux conditions socio-économiques de chaque foyer a, depuis, laissé place à un système où les notables et le numéraire prennent une place prépondérante.

En effet pour l'année 1997 le *chart* se composait des éléments suivants :

- 6500 Dh par an,
- 500 DH à l'occasion des trois fêtes religieuses (Aïd Sghir, Aïd Kebir, Aïd Mouloud),
- Le manger quotidien,
- Une quantité de blé indéterminée à chaque récolte (Elément ne faisant pas partie des conditions du service),
- La *Hadia* (celle du Dimanche) et la *Toulatia* (celle du Mardi) : paiement par chaque enfant (leur nombre varie actuellement entre 20 et 30) d'une somme de 0,50 DH à 1 DH tous les Dimanche et Mardi.

Ainsi, le paiement du *taleb*, ne se fait plus qu'en numéraire. Une situation que l'on retrouve à travers toute la tribu des Béni Malek.

La répartition de la charge collective entre les ménages du douar montre un "relâchement" dans les règles observées. Trois personnes sont désignées pour établir la liste des ménages et la contribution de chacun au cours d'une réunion à la mosquée. Seule la contribution minimale est fixée (50 DH). Ces trois personnes sont chargées par la jmaâ de "ramasser le *chart*". Si la somme globale due n'est pas atteinte, ils font appel aux notables du douar.

De la même manière, les repas sont à la charge de la population sans organisation préalable. Une situation qui a entraîné directement la prise en charge du manger du *taleb* par les ménages les plus nantis du douar.

Les processus décrits ici se retrouvent pratiquement dans tous les douars étudiés. S'ils montrent un certain relâchement de la prise en charge collective, cet état de fait relèverait davantage de la paupérisation que connaît la majorité de la population de ces douars. La mise en avant des notables n'implique pas une prise en charge des lieux de culte par une seule personne comme nous pouvons le constater chez les Zemmour. Ici, la collectivité se retrouve en tant qu'"être collectif" par la désignation de personnes qui la représentent et agissent comme intermédiaire auprès du *taleb*. Sans doute, les *zaouïa* et les *chorfa* depuis le XVII^e siècle ont-ils joué un rôle prépondérant dans le maintien des pratiques religieuses dans la région. Là où les *chorfa* sont majoritaires parmi la population (douar Baabcha) nous retrouvons même la désignation du *moqadem* de la mosquée (chargé aussi bien de faire la liaison avec le *taleb* que d'assurer l'entretien de la mosquée ou la recherche d'un nouveau *taleb*).

Les *chorfa* représentent bien une couche sociale ayant un statut particulier ⁽⁷⁵⁾. Chez les Baabcha *chorfa* Idrisside, la participation au Moussem de Sidi Slimane, donne lieu à la désignation d'un groupe de cinq personnes ⁽⁷⁶⁾ qui effectuent la "ziara" en tribu (collecte de dans en nature - blé, après les récoltes). Le *mezzouar* (représentant les *chorfa*) gère une caisse du douar où il récupère l'argent restant de la *ziara* une fois enlevé les frais de participation au *moussem* ⁽⁷⁷⁾. Cette caisse permet alors l'entretien de la mosquée de douar.

La prise en charge du mort reste une autre obligation que se fait cette collectivité. En effet, les foyers les plus démunis bénéficient d'une solidarité du groupe dès que l'un des leurs décède. Plusieurs formes de contribution ont pu être enregistrées : en numéraire, achat d'un ou deux moutons ...). Elles montrent toutes une solidarité voulue comme *farid* (obligation répartie par ménage).

Outre les lieux de cultes, les équipements et infrastructures de douar donnent rarement lieu à une mobilisation collective. Les problèmes d'eau potable sont réglés individuellement (puits individuels). Seuls quelques cas de transports collectifs (en charrette) ont été enregistrés dans des douars ayant de fortes pénurie d'eau potable en année de sécheresse qui nécessitent de longs déplacements (douar Béni 'Aziz dans la commune rurale de Karia Ben Aouda). De même, la proximité des différents douars des principales voies de communication et un dense réseau de pistes ancien permettent une forte mobilité de la population. Les états d'enclavement sont très rares. Seuls subsistent quelques cas de réfection de tronçons de pistes après les pluies, réalisées par les populations des douars (cas de Oulad Kacem). Il y a alors une participation en numéraire par foyer avec appel à un entrepreneur (maçon) et une main d'oeuvre extérieure au douar.

⁷⁵. Abdellah LAROUÏ définit ainsi le *cherif* "On est *sharif* de naissance ; tout ce qui justifie un statut spécial, cet effluve bénéfique que l'on possède, est héritée du Prophète par l'intermédiaire de sa fille Fatima. Se pose donc avec acuité le problème de la pureté du sang. Comment en être sûr?" Une fois reconnus, les *Sharif-s* bénéficient de privilèges financiers et fiscaux. Aux débuts de l'Etat musulman, le Prophète prenait à titre personnel une part de la Zakat, impôt payé par tout musulman. Les *Sharif-s*, en tant qu'héritiers, devaient continuer à se partager cette part" in Abdellah LAROUÏ "Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain". Centre Culturel Arabe - réédition 1993 - P93-97.

⁷⁶. Il s'agit de "Moul la âlam (le porteur du drapeau), un tambourineur, un joueur de "ghita" (instrument à vent traditionnel) et trois accompagnateurs.

⁷⁷. Des représentants du douar sont désignés par la *jmaa*. Ils sont pris en charge par les organisateurs du *Moussem*. L'argent de la "ziara" sert pour l'achat d'un Veau sacrifié sur les lieux du *moussem* ainsi que pour le transport des représentants.

En dehors des lieux de culte la tendance générale reflète une faible mobilisation collective autour des autres équipements du douar. Quelques cas spécifiques montrent toutefois des douars ayant des institutions anciennes qui se perpétuent. Ainsi en est-il des Oulad Riahi (de la commune rurale des Béni Malek) chez qui nous retrouvons le "*mouqawim*" (l'expert, celui qui évalue : personne âgée, respectée de tous et connue pour son honnêteté et son savoir religieux. Il tranche et règle les litiges relatifs aux empiétements - dégâts causés par le cheptel dans les champs cultivés) et "*louziâa*" (pratique qui consiste à sacrifier les bêtes accidentées ou malades, surtout les bovins, par la collectivité. *Louziâa* permet une prise en charge collective de la perte qu'aurait causé la mort de l'animal à son propriétaire. La bête est ensuite partagée entre les membres du douar suivant les moyens de chacun (78). Cette pratique est de plus en plus remise en question par les gendarmes qui exigent un contrôle vétérinaire de la bête à abattre. Enfin, ce douar arrive à assurer une candidature unique lors des élections locales. L'entente de la population sur un candidat unique ainsi que l'ensemble des institutions relevées ici témoignent d'une certaine cohésion sociale. Les Oulad Riahi sont des descendants de la tribu des Ryah. Ce groupe tribal au milieu des Béni Malek semble avoir gardé une "culture de minorité" qui expliquerait la subsistance de cette cohésion, d'autant plus que l'ensemble des terres exploitées par ce groupe sont de statut melk.

Ailleurs, l'hétérogénéité ethnique, combinée à l'appropriation du patrimoine foncier collectif par une partie de la collectivité et l'exclusion de l'autre, entraîne une fragilité des institutions collectives et une remise en question même de l'identité des populations exclues.

78. "*Louziâa*" peut avoir d'autres significations dans d'autres régions du Maroc. Dans le Haut Atlas central, elle consiste à sacrifier des bêtes avant la fête du mouton afin de permettre aux ménages les plus démunis d'avoir de la viande avant la fête de l'Aïd El Kébir (cf IRAKI Aziz, TAMIM Mohamed et AÏT HAMZA Mohamed "Les systèmes d'actions collective dans la vallée de Mgoun" projet PNUD/MOR Z/010 - 1994.

- *Louziâa* est aussi décrite par Jacques BERQUE (1935) chez les Safiane comme le moment où la jmaa se retrouve, car elle "serait le signe pratique le plus net qui permette, pour les Chaouïa -ç- çakhra comme pour les autres douars du Gharb, de définir, objectivement, une jmaa - L'étranger n'y participe pas, si ce n'est à titre d'hôte collectif ... " in Jacques BERQUE "De l'Euphrate à l'Atlas" Tome 1. Espaces et moments ed. Sindbad. P287-288 - 1978.

Conclusions :

En tant que collectivité de base, le douar chez les Béni Malek bénéficie encore de quelques ressorts de l'action collective. Ceci se traduit essentiellement à travers la gestion des lieux de culte et le partage des terres collectives. Si le premier élément montre même une participation des émigrés du douar au *chart* du *taleb* ou à l'entretien des mosquées, cette participation relève davantage d'une affirmation des droits de l'émigré dans ses parts du patrimoine foncier collectif. Ce dernier constitue, même lorsqu'il existe dans de très faibles proportions, l'enjeu autour duquel se "construit" la société locale. L'exclusion d'une population de plus en plus nombreuse des parts dans le collectif corrélée aux grandes mutations agraires (monétarisation, mécanisation, aménagement hydroagricole, concentration foncière) entraînent de plus en plus les individus à chercher leurs moyens de subsistance en dehors de leur terroir d'origine. Ici, c'est le travail dans les fermes et/ou dans les activités commerciales qui assure la sécurité de l'individu. La référence au terroir ne semble porteuse que quand elle donne des droits.

Jacques Berque définissait ainsi le groupe : "limite entre les oppositions internes et l'opposition à l'externe, (le groupe) il commence là où il n'y a plus parenté naturelle, mais parenté conventionnelle" (79)

La pression démographique aidant, le contrat social décrit par Jacques Berque dans les années 30 et confirmé encore par Paul Pascon jusqu'en 1974 semble avoir volé en éclat lors de ces vingt dernières années. Tous les signes extérieurs de la vie collective ou le reflet du collectif au niveau des représentations (80) ont marqué une nette régression au profit de pratiques où les intérêts individuels priment.

79. J. BERQUE "De l'Euphrate à l'Atlas" Tome 1 ed. Sindbad 1978 - P 294.

80. Il s'agit - des pratiques du "Medwez" (passage libre que chacun doit aménager autour de son enclos et en lisière des parcelles qu'il cultive) et du Mch'rem (zone qu'il faut laisser libre autour du douar pour la protection de l'agglomération et pour la circulation des troupeaux - pâquis rocailleux que nul ne doit labourer, zone de forces magico-religieuses qui environne un lieu saint) qui faisaient l'objet d'une surveillance constante. Aujourd'hui zones de conflits dans la mhatta.

- Des ententes pour laisser de larges friches réservées au pacage. Le gardiennage du troupeau mis en commun étant assuré à tour de rôle par les familles. Pratique inexistante aujourd'hui.

- Du gardien - "le regbât" qui surveillait les champs et jardins entourant le douar. (Il se payait sur le produit des amendes frappant les propriétaires des animaux en fraude) - Pratique disparue aujourd'hui.

- Des opérations de cueillette des figues et des olives et de dépiquage des grains qui devaient attendre le signal du conseil.

- Des labours qui ne commençaient qu'après la bénédiction donné par "moul teshil" le maître de la facilitation magique.

- De Louziaâ comme signe définissant la jmâa du douar (voir supra)*. L'ensemble de ces pratiques a disparu aujourd'hui !

S.S.3- Les Khzazna (périphérie de Tiflet) : Unités socio-spatiales en recomposition et relents de l'ordre tribal

Chez les populations Zemmour riveraines de la Maamora, la forêt se pose comme un enjeu principal. Entre gros éleveurs, petits éleveurs et chômeurs vivant de la carbonisation les intérêts et les logiques divergent; ils réclament tous la présence du Makhzen pour arbitrer entre eux. La perte de toute cohésion sociale permettant un contrôle social sur les ressources naturelles "appropriées", "utilisées" et "gérées" par la collectivité interpelle quant aux lieux de cristallisation de la vie sociale.

En effet, malgré toute la place qu'occupe l'individualisme, la forte hiérarchisation sociale et une reproduction sociale de plus en plus assurée par l'embauche dans l'armée ou par des stratégies de survie intégrant le rural et l'urbain, n'émerge-t-il pas des lieux où s'affirmerait une solidarité ? N'y-a-il pas un dernier retranchement de cet être collectif qui se dessinerait derrière certaines manifestations : la mort, le mariage, les manifestations culturelles...qui restent autant d'occasions pour exprimer l'appartenance à un groupe face aux groupes voisins, de même que la place qu'occupe l'individu en son sein (actions de prestige...) ?

Chez les Zemmour, l'éclatement des finages en plusieurs composants rend la notion même de douar "géographique" très complexe. En effet, comme l'a déjà constaté J. Loubinoux chez les Khzazna, "le douar est loin de constituer une unité territoriale d'origine familiale constituée par un ensemble homogène de propriétés formant corps et dont la majorité appartient aux membres de cette communauté" (81).

Ainsi, la dispersion et l'imbrication des finages et des lieux d'habitation restent à interroger, de même que la notion de douar en tant que groupement parental avant de décrire le fonctionnement de lieux de solidarités.

Pour se faire, nous avons choisi deux tribus Zemmour : les Khzazna et les Aït Belkacem. L'objectif n'est pas tant ici de "coller" à une réalité locale donnée que de faire un "balisage" permettant de comprendre le

81. J. LOUBINOUX "Considérations sur la délimitation des douars" in Revue de géographie du Maroc n°8 1965. P98.

fonctionnement global de l'occupation de l'espace et surtout, de mettre en exergue les lieux ayant actuellement suffisamment de cohésion sociale.

A- L'occupation du territoire chez les Khezazna.

1- Appréciation globale.

Les Khezazna font partie de la grande tribu des Beni Amer (Mzourfa, Kotbiyine, Aït Ali Ou Lahcen et Khezazna). Quatre grands lignages d'origine s'y retrouvent: Les Aït Kessou, Aït Ali Ben Khezzan, Aït Abdenbi et les Aït Aïssa (voir carte).

C'était là les grands *Ikhs* autour desquels se partageait le "baroud" (poudre des fusils) jusqu'au début du siècle.

Les *Machiakhat* actuels remontent à un découpage fait pendant la colonisation. Ce dernier regroupait les Aït Kessou et Aït Ali Ben Khezzan dans une *Machiakhat*, et Aït Abdenbi et Aït Aïssa dans l'autre. A l'époque coloniale, des différends entre les cheikhs et la population ont poussé les autorités coloniales à mettre sous la coupe du cheikh des Aït Aïssa/Aït Abdenbi quelques *kanoun* (foyers) des Aït Ali Ben Khezzan Aït Haddou Ou Ali et les Aït Kessou Laghzaouna. Une situation qui perdure actuellement reflétant par là-même une organisation administrative peu respectueuse de la configuration traditionnelle des groupements humains de la zone.

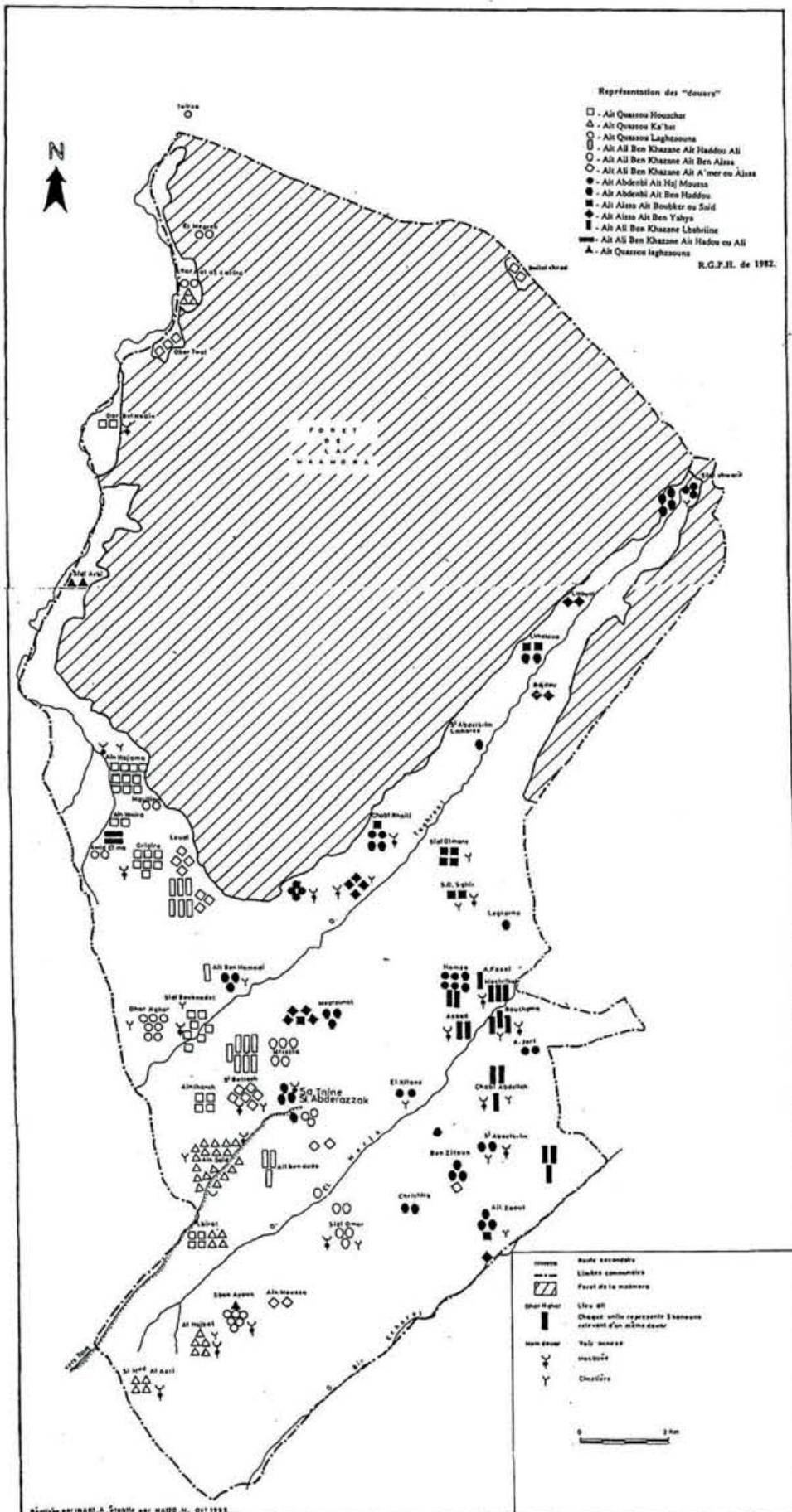
Les grands *Ikhs* d'origine ont donné naissance à plusieurs "douar" (82).

Enfin, on distingue chez les Aït Kessou les Aït Kessou Laghzaouna, alors que les deux autres "douars" retenus par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1982 s'attachent à des lieux-dits: Haouachat et K'aïbat.

Un bref aperçu sur le contenu lignager des *Ikhs* dits "*amezzan*" (plus petit rameau) composant chaque douar montre une ramification de ces derniers à l'*Ikhs* d'origine dit *Ikhs "aqdim"* (Ikh d'en haut). (Voir tableau).

82. Ainsi, les Aït Abdenbi se partagent entre les Aït Abdenbi Haj Moussa et Aït Abdenbi Aït Ben Haddou. Les Aït Aïssa comprennent les Aït Aïssa Aït Boubker Ou Saïd et Aït Aïssa Aït Ben Yahia. Les Aït Ali Ben Khezzan comprennent les Aït Ali Ben Khezzan Aït Haddou Ou Ali, Aït Ali Ben Khezzan Aït Ben Aïssa, Aït Ali Ben Khezzan Aït Amer Ou Aïssa et Aït Ali Ben Khezzan La'babriyine.

Fig. n° 13 : KHZAZNA. DOUARS ET LIEUX- DITS.



Source: Enquête personnelle.

Tableau n° 70 : Les lignages et leur poids démographique chez les Aït Abdenbi des Khzazna et Aït Aïssa

AIT ABDENBI	
<u>Ait Hjar Moussa</u>	<u>Ait Ben Haddou</u>
Ait Bouazza ou Jilali (10kanoun)	Ait Omar ou Haddou Ait Said (37k)
Ait Lahcen Laaroussi (10k)	Ait Taleb said (43k)
Ait Hamadi ou Ziz (25k)	Ait Omar ou Haddou (32k)
Ait Bahou (26k)	Ait Hamou ou Hadou (20k)
Ait Belaari (20k)	A. Med ou Hadou (12k)
	Ait Haj Moussa (3k)

AIT AISSA	
<u>Ait Boubker ou Said</u>	<u>Ait Ben Yahya</u>
Ait Yahya ou Rahou (26k)	Ait Yahya ou Tahar (20k)
Ait Yahya ou Tahar (5k)	Zkarta (18k)
Ait Hmed ou Ichou (13k)	Ait Mohamed Oulhaj (8k)
Ait Mellouk (8k)	Ait Alla Aidllah (5k)

Cependant, le finage de chaque douar comporte plusieurs composantes localisées à différents lieux-dits du territoire. Ainsi, les Aït Abdenbi Aït Lhaj Moussa se retrouvent sur sept lieux-dits distants occupant l'ensemble de l'Est de la Commune Rurale jusqu'à Sidi Chouari (voir fig. 13). Mais leur "noyau" central reste constitué par le lieu-dit Bousouahek qui regroupe une mosquée et un cimetière dans un même endroit autour de l'*Ikhs* "amezzan" des Aït Hammadi. Les autres lieux où il se sont implantés ont connu soit un regroupement autour d'équipements telles que la mosquée à Cha'bat Rhaïti où nous les retrouvons avec l'autre branche de l'*Ikhs* d'origine (Aït Abdenbi), soit une dilution dans des lieux-dits où ils se retrouvent au voisinage d'autres *Ikhs* extérieurs comme à Sidi Chouari, Hamza, El Kifan ou Aït Jorf (voir fig. 13). Notons que les Aït Abdenbi, résidents à Sidi Chouari n'enterrent pas leurs morts au cimetière de ce lieu-dit, mais préfèrent encore faire le déplacement jusqu'à Bousouahek. Nous assistons certainement ici à une dilution de la notion même de territoire comme espace de déploiement exclusif à une collectivité unique. A une occupation du territoire très lâche avec un lieu central pour une collectivité de base donnée, se substitue, de plus en plus, la formation de micro entités spatiales n'ayant plus de base lignagère ou familiale précise mais qui se regroupent plus ou moins autour de liens de voisinage (voir carte Contenu lignager et lieux de centralité).

L'espace ne présente plus ici de lieux de forte centralité rattachés à des collectivités de base ayant des liens de parenté. La notion même de collectivité de base en tant que groupe de population structuré autour de la gestion des ressources naturelles et des différents éléments de la vie collective perd ici tout son sens puisque "vidée" de son caractère fonctionnel.

Plusieurs éléments historiques et géographiques expliquent cette situation. Les Zemmour originaires de la zone d'Azrou et de Aïn Leuh, ne se sont installés sur ce territoire qu'au XIX^{ème} siècle. A cette occupation récente du territoire par une confédération de tribus s'ajoute la conquête de la Ma'mora qui va permettre le développement d'une activité pastorale fondée sur un semi-nomadisme saisonnier (83). Ce système était alors axé sur la mouvance et la défense commune des biens possédés en commun. Le "nom en commun" avait alors une fonction d'intégration et de cohésion du groupe comme il formait le symbole d'une identité collective (84). Par cette mouvance dans l'espace, les groupes sociaux ne constituaient pas des unités territoriales. Hassan Rachik distingue alors la mouvance régulière qui consolidait la cohésion du douar et la mouvance irrégulière qui consolidait la cohésion de *Taqbilt*.

Le douar était constitué à l'origine par un groupement de tentes qui portaient un nom commun: "pour des besoins de sécurité, les tentes se placeront en cercle, d'où le mot douar. Au centre (mrah) se trouve généralement la tente-école. La périphérie porte le nom de rif. La nuit venue, tous les animaux sont rentrés dans l'intérieur du douar" (85).

La tente-mosquée (ou tente-école) et son *bit el mal* (caisse) formée grâce aux contributions des membres du groupe et gérée par un *moqaddem* constituait un élément central de la vie collective. Le douar, en tant qu'unité économique, assurait le partage des terres possédées en commun mais c'est surtout lui qui permettait la défense du groupe pour assurer sa mouvance régulière. La *Taqbilt*, ou ensemble de douars, assurait quant à elle l'unité politique et militaire du groupe le plus large.

83- Marcel LESNE, "Evolution d'un groupement berbère : les Zemmour" Ecole du livre - Rabat - 1962.

84- Hassan RACHIK, Collectivité traditionnelles et modernisation, les Aït Zekri d'Zemmours". Mémoire D.E.S, Fac. Sc. Ju. Eco. et Soc. de Casablanca -1982.

85- Capitaine Queleux, "Les Zemmour (étude ethnographique d'après le questionnaire de la résidence générale de France au Maroc)", in les Archives Berbères 1915 - 1916.

La fin du "baroud" et l'organisation de la mouvance pastorale par l'administration coloniale vont constituer les prémisses de la nouvelle organisation territoriale. Le douar, tel qu'il vient d'être spécifié, va perdre tout son contenu une fois son unité économique remise en question. En effet, la sédentarisation (et donc la nouvelle occupation du territoire qui en résulte) n'obéira plus à l'organisation sociale d'antan basée sur la mouvance pastorale.

L'étude du cas de deux douars des Khzaznas cherchera alors à illustrer le contenu géographique, lignager et les lieux de centralité qui forment ces nouvelles entités socio-spatiales après la sédentarisation.

2- Le cas des douars La'babriyine et Laghzaouna.

- Cas du douar La'babriyine:

Ce douar est composé de cinq lignages dont quatre sont d'origine arabe de Aït Aïssa Ou Nouh près de Moulay Bou'azza (Aït Si Allal, El Khramza, Aït Mouina et Aït Omar Ben Hammadi) et le cinquième d'origine berbère des Aït Yadine (Aït Moussa Ou Salem). Chaque lignage occupe plusieurs terroirs comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 71: Lignages, lieux dits et équipements du douar Laarabriine

Lignage	Lieux dits	Equipements	Observations
Aït Si Allal	Gramaa boussakaouia	- Mosquée - Cimetière	
Aït Moussa ou Salem	Bir Charef Boutouil Ras Ain Saada	- Mosquée - Cimetière	
Lakhramza	Bled Sidi Larbi Sayeh Mouchikat Ferme Zimar		
Aït Mouina	Ras Bouchama	- Mosquée - Cimetière - Ecole	Mosquée non fonctionnelle
Aït Omar Ben Hammadi	Ain Fassi Bir Charef		

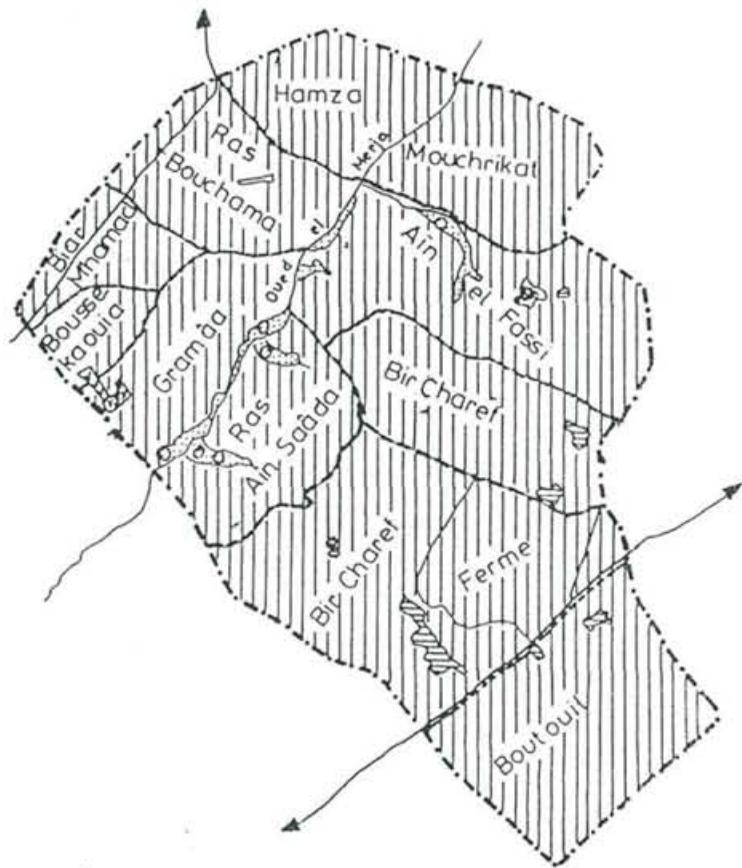
La répartition des équipements suivant les lieux-dits et leur fonctionnement montre une certaine individualisation de chacun de ces lieux-dits autour d'un lignage. C'est le cas des Aït Si Allal qui regroupe à Algram'a une mosquée, un *mçalla* et un cimetière qui leur sont propres et

qu'ils gèrent collectivement. Il en est de même du lignage Aït Moussa Ou Salem. Cependant, chez les trois lignages restants, aucun équipement ne regroupe leur population. Jusqu'en 1994 une mosquée et un *mçalla* à Ras Bouchama "polarisaient" les deux lignages El Khramza et Aït Mouina autour du "chart" du *taleb*. Actuellement il ne reste que le cimetière de Sidi Larbi Sayeh qui est utilisé par ces trois lignages. Ainsi, même l'espace sacré, qui constituerait un dernier rempart de la "solidarité" est ici battu en brèche. L'occupation très lâche du territoire ne laisse apparaître des regroupements autour de certains équipements que quand le terroir est occupé par un lignage suffisamment important démographiquement. L'absence de centralité pose alors la question du fondement même de la notion de "douar" en tant qu'unité socio-spatiale fonctionnelle. Ce dernier apparaît davantage comme une juxtaposition de groupement de parenté ayant, chacun ou pas du tout, un lieu de centralité qui ne regroupe jamais l'ensemble de la population du douar. La "collectivité de base" apparaît ici alors comme une constellation de micro-localités à base lignagère mais n'ayant que de très faibles capacités d'organisation des populations. On aurait pu penser que le "douar" La'babriyine, qui présente un finage continu et d'un seul tenant contrairement au reste des Khezazna (voir figure 14) pouvait disposer d'un pivot central qui regroupe l'ensemble de sa "collectivité" de base. Il n'en n'est rien dans les faits, et l'on peut avancer que la géographie (contiguïté du finage) à elle seule ne peut constituer le seul élément explicatif des niveaux et formes d'organisation de la population.

- Le cas du douar Laghzaouna:

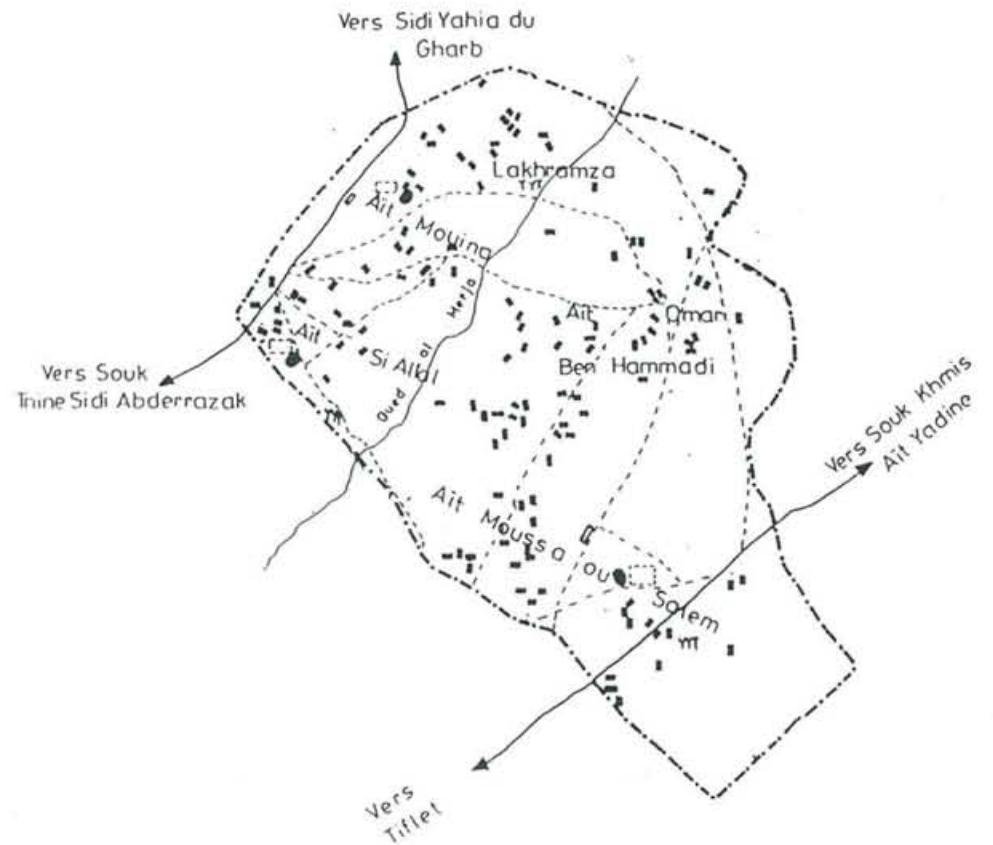
Au début du siècle, Laghzaouna résidaient sur la rive gauche de l'Oued Taghrast à proximité du lieu-dit Dhar Nghar. La population était constituée alors de quatre "*kheima*" (tentes). Il s'agissait de quatre chefs de foyers (Hchichou, Kessou El Anazi, El Houssaine Ould Larbi Chelha et A'rija) qui ont formé les quatre lignées suivantes, constitutives de ce douar: Oulad Ali, Aït Ba Moussa, Chlihat et Ziouat.

L'activité dominante étant l'élevage ovin et caprin en transhumance, les déplacements de troupeaux se faisaient collectivement entre El Mars et la forêt de la Maamora. L'habitat principal occupait le lieu-dit Lalla Chelha près de Dhar Nghar. Avec la "pacification", la sédentarisation s'est opérée



Légende:

- - - Limites approximatives des terroirs
- oo Oliviers
- v v Vignes
- ||||| Agriculture en bour (céréales/maïs, pastèque) associée à l'élevage sur exploitations
- ▨ Zones irriguées
- ▧ Milieux boisés en eucalyptus



Légende:

- Habitat
- Ecole
- Mosquée
- Msalla
- ⌘ Cimetière
- Route goudronnée
- - - Chemins ruraux

0 0,4 0,8 Km

Source: Photos aériennes mission 1055 au 1:40000.
Enquête sur le terrain 21 et 22 avril 1995.

sur un large territoire allant de Sba' Ayoune au Sud à Tourisa au Nord (voir carte). Les lieux-dits occupés par les différents lignages sont les suivants :

Tableau n° 72 : Lignages, lieux et équipements du douar Laghzaouna

Lieux dits	Lignages et Nbre Kanoun	Equipements	Observations
Sbaa Ayoun	11k Oulad Ali 19k Chlihat	- Mosquée	+ Douar Ait quassou Kaabat
Dhar Nghar	11k Ait Ba Moussa 16k Oulad Ali 07k Chlihat		
El Mgnitia	12K Chlihat	- Mosquée	+ Douar Houachat, Ait Aïssa ou Kassou, Habale Maoufra
Awid El Ma	07k Chlihat 07k Oulad Ali		
Dar Ben Hsain	01k Oulad Ali		
Kbour Twal	05k Oulad Ali		
Kerma Sefra	07k Oulad Ali 03k Ait Ba Moussa		
El Megren	08k Chlihat		
Twirsa	02k Chlihat		

Ainsi, les différents lignages sont répartis sur un territoire de plus de trente kilomètres à vol d'oiseau dans le sens Sud-Nord représentatif des incursions et de l'annexion de la Maamora par les Zemmour au détriment des Beni Ahsen. En termes de population, celle-ci reste concentrée dans les deux lieux-dits Dhar Nghar (34 *kanoun*) et Sba' Ayoune (30 *kanoun*) qui sont habités par 56 % de la population du "douar". Ici, chaque lignage n'occupe pas un terroir précis, mais s'étale sur cinq à six terroirs distants de dix à trente kilomètres l'un de l'autre.

Au niveau des équipements, nous retrouvons deux mosquées ordinaires à El Mguiti'a et Sba' A'youne dont le fonctionnement concerne plusieurs douars ou collectivités. La mosquée de Sba' A'youne voit la participation au "*chart*" du "douar" Aït Kessou K'ibat. Celle de Mguiti'a fonctionne avec la participation des "douars" Houachat, Aït Aïssa Ou Kessou et Harbal Mzourfa.

Ces lieux dits ou terroirs étant "partagés" par plusieurs collectivités, ces dernières assurent le fonctionnement des lieux de culte en dehors de toute appartenance à tel ou tel "douar". Il en est de même pour les

populations Laghzaouna de Dhar Nghar qui participent au "*chart*" de la mosquée du "douar" Haouachat.

Si la "tente-mosquée" constituait auparavant un lieu de solidarité autour duquel la collectivité de base se regroupait, la fixation des populations sur le territoire a généré l'émergence d'un simple "équipement" issu de la volonté de populations d'origines disparates (mais de la même tribu) agissant davantage comme un groupe d'individus que comme un "être collectif" ayant une histoire commune. La mosquée assure ici une fonction (permettre la prière, gérer le mort, présence d'une personne qui maîtrise l'écrit), elle est loin de cristalliser l'affirmation de la cohésion d'une collectivité devant "porter" de façon durable une vie collective commune.

L'observation des autres lieux de centralité montre des phénomènes où émerge davantage le "douar" comme entité basée sur un groupement parental s'affirmant par des actes d'appartenance. Ainsi, si la mosquée peut fonctionner par l'apport de collectivités de base diverses, le cimetière montre des caractéristiques toutes différentes. Laghzaouna vont prioritairement au cimetière de Lalla Chelha (leur lieu d'origine); il en est ainsi pour toutes ses populations résidant au Nord de l'Oued Taghrast. Celles de Sba' A'youné enterrent leurs morts à Sidi Boulknadel. C'est dans la gestion du mort que cette collectivité affirme également son sentiment d'appartenance puisque les funérailles donnent lieu à une collecte d'argent pour aider la famille du défunt. Cette collecte où la contribution est "*fard*" (obligatoire) pour tout membre de la "*Jma'a*" (même les émigrés y participent), exclue toute personne assistant aux funérailles mais ne faisant pas partie du "douar".

Parmi les institutions "traditionnelles" encore en fonctionnement, nous avons pu relever l'existence de "*cheikh Rma*" (leader de tir) à Dhar Nghar et à Sba' A'youné pour Laghzaouna. Ces manifestations culturelles donnant lieu à une organisation des populations montrent la persistance et l'affirmation d'appartenance à un même groupe d'origine mais plus adaptées à l'éparpillement qu'a connu le groupe d'origine sur le territoire.

Ce type d'institution demandant la contribution d'une collectivité ayant un certain poids démographique a pu se maintenir dans les deux lieux-dits les plus peuplés de Laghzaouna.

Les manifestations décrites ici montrent certes un sentiment d'unité d'appartenance mais elles restent loin de constituer un ciment capable de dépasser l'individualisation qui caractérise la gestion des ressources naturelles (voir infra).

En fait, la relation population-territoire ne reflète pas ici la cohésion sociale nécessaire pour former de véritables unités socio-spatiales où chaque collectivité se donne les moyens de gérer son territoire et sa vie collective. Sans doute l'ouverture rapide et massive sur l'extérieur explique en partie cette situation.

B- L'ouverture sur l'extérieur

1- Le "douar", un groupement parental ouvert sur l'extérieur.

Sans prétendre toucher à l'ensemble des usages sociaux de la parenté, les liens matrimoniaux peuvent être utilisés comme révélateur du renforcement de l'unité de la lignée et de la limitation de la tendance à son fractionnement et/ou comme facteur d'intégration dans des unités plus larges.

Mais, nous nous limiterons ici, à une observation partielle à travers un seul indicateur : la circulation des femmes observée uniquement à la lumière des espaces géographiques concernés.

Nous ne prétendons nullement tracer les pratiques de générations passées, l'évolution des rapports matrimoniaux et les bases territoriales des groupes, mais relever l'importance que prend la ville chez les jeunes mariés aujourd'hui.

Sur quatre douars étudiés et 478 couples recensés, 300 sont le résultat d'un mariage à l'intérieur du même douar (63 % des couples). Cependant, les situations restent diverses suivant les douars: 67 % au douar Aït Belarbi et 46 % à Aït Ali chez les Aït Belkacem; 69 % à Laghzaouna et 59 % à La'babriyine chez les Khezazna.

Dans un même douar, les mariages à l'intérieur du même lignage sont importants. Au douar Aït Belarbi, sur 87 mariages, 46 ont été réalisés dans un même lignage, soit près de 53 % des mariages dans le douar.

Mais, assurément, si ces données traduisent un sentiment d'appartenance et de relations entre lignages anciens, elles n'impliquent plus une structure de fonctionnement sur base lignagère où le contrôle et la gestion des ressources naturelles passent par le lignage.

Les femmes du douar mariées à des hommes résidant à l'extérieur du douar, constituent un indicateur d'ouverture de ce dernier. Pour trois douars étudiés, nous retrouvons 175 femmes dans cette situation pour 293 *kanoun* recensés. Ainsi, plus d'un *kanoun* sur deux aurait une femme mariée avec des hommes résidant à l'extérieur du douar (86).

Cependant, la destination des femmes mariées à l'extérieur du douar nous informe davantage sur l'importance et le type d'ouverture du douar. Ainsi, si le douar des Aït Ali compte le plus de femmes mariées à l'extérieur, ces dernières le sont surtout (68,3% des cas) avec des hommes des douars environnants (50%) ou des tribus voisines (18,3%). Seul un peu plus de 30% des femmes dans ce cas le sont avec des urbains, souvent des fils de même douar (64% des cas)

La situation est toute différente pour le douar des Aït Belarbi où, sur 67 femmes mariées à l'extérieur, seules 14 (21%) se sont mariées à des ruraux des douars voisins de la même fraction (16,4%) ou de tribus voisines (4,6%). Par contre, le mariage avec des "urbains" concerne 79% des cas. Certes, il s'agit dans la moitié des cas des fils du douar habitant en ville, mais pour le reste, ce chiffre dénote d'une ouverture certaine sur l'urbain. En effet, il s'agit de plus en plus de réseaux d'inter-connaissances opérés par les migrants du douar dans la ville d'accueil qui entraînent des mariages d'urbains avec des femmes du douar. Il est intéressant de noter ici que ces réseaux "matrimoniaux" suivent les principales villes d'attraction des populations de la zone, Tiflet et Rabat-Salé dans les cas étudiés.

86. Mais, là encore, les situations diffèrent d'un douar à l'autre: si celui des Aït Ali compte près de trois femmes pour deux *kanoun*, à Aït Belarbi ce chiffre descend sous la barre de une femme pour deux *kanoun*, soit trois fois moins. Des situations qui dépendent de particularités locales.

Le douar La'babriyne montre le même degré d'ouverture que celui des Aït Belarbi. Le phénomène décrit précédemment trouve certainement son explication dans l'importance de l'émigration et de ses multiples répercussions, mais il dénote également de l'attache que le migrant garde avec son milieu d'origine: même parti célibataire, il revient chercher des "valeurs sûres" au douar lorsqu'il a à se marier.

2- Quelques indicateurs d'ouverture et d'intégration à l'extérieur.

L'ouverture du douar sur l'extérieur se reflète également à travers l'émigration et son importance dans le fonctionnement de l'économie locale.

Tableau n° 73 : Emigrés définitifs et militaires par douar

Douar	Nbre Militaires définitifs	Nbre Emigré total	Nbre de kanoun
Laababrine	75	60	119
Laghzaouna	148	18	111
Belarbi	10	134 68 encore famille sur place	144
Ait Ali	01	52 dont 23 encore famille sur place	30
Total	234	254	404

Comme le montre le tableau précédent, chez les Khezazna les militaires concernent presque tous les foyers. Une spécificité toutefois pour le douar La'babriyne qui enregistre un fort taux d'émigration définitive qui concerne presque un *kanoun* sur deux. Pour le douar Laghzaouna, les militaires sont les plus nombreux avec près de deux militaires pour trois foyers.

Les Aït Belkacem se caractérisent davantage par l'émigration définitive beaucoup plus importante dans ce cas. On compte effectivement près d'un émigré définitif par *kanoun*. La régulation économique par l'émigration semble ici la règle.

Outre ces différences liées à des histoires locales particulières, l'ouverture des différents douars étudiés sur l'extérieur par l'émigration ou

par l'embauche dans l'armée constitue un facteur déterminant dans le fonctionnement des unités socio-spatiales étudiées.

C- Le fonctionnement des unités socio-spatiales analysé à travers la gestion des ressources naturelles et de la vie collective

- Institutions traditionnelles et gestion de la vie collective.

En milieu rural marocain, la mosquée constitue l'un des fondements de la collectivité de base. Le douar n'acquiert ce statut que lorsque la collectivité qu'il représente instaure le lieu où elle va matérialiser son identité collective et où la *jma'a* de ce douar va prendre l'ensemble des décisions qui concernent la vie agraire et d'autres manifestations de vie collective.

Cette situation ne se présente pas partout de la même manière. Elle diffère suivant l'ancienneté de la sédentarisation, des types de sociétés (agraires, pastorales...) et des niveaux et types de mutations et de transformations récentes des sociétés locales. Par ailleurs, cette situation est fonction de la manière dont les dites sociétés locales intègrent, adoptent ou "digèrent" ces transformations.

Chez les Khezazna, la tente-mosquée a laissé place à la construction de mosquées en pisé ou sous forme de "*nouala*" (hutte) qui n'ont pas nécessité une contribution importante de la population.

Ici, la présence d'une personne influente dans le douar, disposant de moyens matériels et recherchant la *baraka* (les voies pour se rapprocher de Dieu) devient un élément essentiel dans la construction, l'entretien et la gestion de la mosquée.

En effet, à la base des quatre mosquées qui fonctionnent actuellement dans les douars Laghzaouna et La'babriyine se trouve un *mouhcine* (bienfaiteur) qui a amené la collectivité à construire la mosquée et à assurer son entretien ainsi que celui du *taleb*.

Dans tous ces cas, le *mouhcine* a été désigné par la collectivité en tant que *moqadem* (celui qui est mis en avant).

Pour le *chart* (rétribution) du *taleb*, la *jma'a* dresse une tente le 27 du mois du Ramadan et prépare le repas du soir. Puis chacun s'engage à payer une part en nature et une part en argent. Tous les engagements des membres de la *jma'a* sont inscrits sur un carnet gardé par le *moqadem*. Le paiement du *chart* dépend de la croyance et de la foi de chaque personne. Il n'y a pas d'obligation pour une *kheima* de payer une quelconque contribution. L'entretien quotidien du *taleb* (manger) se fait généralement par une seule personne qui se propose le jour de la définition du *chart*. Il s'agit dans tous les cas rencontrés du *mouhcine* fondateur de la mosquée ou du *moqadem*.

Ce système, basé sur un élément pivot (*mouhcine*) et sans partage effectif de la charge du *chart* entre les différents membres de la collectivité, montre qu'il ne s'agit pas d'un consensus autour d'un bien collectif mais d'une action à caractère individuel qui dépend de l'intensité de la foi et de la croyance personnelles. C'est comme s'il n'y avait pas un consensus premier autour d'un lieu de culte commun qui rattache cette collectivité à la *oumma* de l'Islam, car la charge relevant de ce lieu de culte "doit", en principe, être obligatoirement répartie.

L'initiative de la construction du lieu de culte reste individuelle de même que la contribution à l'entretien du *taleb* et/ou de la mosquée. Cette spécificité nous explique le nombre important de mosquées ne fonctionnant plus dans la zone. Chez La'babriyine trois mosquées sur cinq sont sans *taleb* et ne sont plus entretenues (il s'agit des mosquées suivantes : Aït Mouina à Ras Bouchama, Lakhramza et Aït Omar Ben Hammadi).

Le type même de contrat adopté entre les personnes présentes et le *taleb* montre qu'il ne s'agit pas d'une collectivité qui agit pour assurer le fonctionnement d'un bien collectif. Le *moqadem* n'est là que pour enregistrer l'engagement de chaque individu, mais le contrat se fait entre chaque individu et le *taleb*. D'ailleurs, là où il n'y a pas de *moqadem*, le *taleb* remplit lui-même le carnet des engagements et souvent, en fin de réunion, après avoir fait la sommation des propositions de contribution de chacun, le *taleb* peut refuser l'offre s'il la juge insuffisante. La *jma'a* n'existe pas ici en tant que communauté qui propose un certain montant du *chart* (décidé collectivement avec des règles de partage précises à l'avance) au *taleb* pouvant être négocié par un de ses membres afin d'arriver à un arrangement.

Parfois, l'absence de *mqaddam* et les sécheresses fréquentes créent une situation précaire au *taleb*. Ce dernier se voit obligé de suivre chaque contribuable pour récupérer lui-même son dû. En somme, il n'existe pas de mécanisme collectif qui assure la pérennité de la fonction, ce qui explique largement les nombreux cas de mosquées tombées en désuétude.

Il convient aussi de signaler que le *msid* (local d'instruction coranique pour enfants) connaît une situation encore plus dégradée. Déjà, au début du siècle, Querleux notait que "l'enseignement coranique est très peu répandu chez les Zemmour" (87). Sur les quatre mosquées fonctionnant à La'babriyine et Laghzaouna, nous n'avons recensé qu'un seul *msid* qui a lieu dans la salle-même de prière de la mosquée. Le nombre d'élèves ne dépasse pas six enfants, le paiement de ce service n'est pas réglementé et chaque élève amène, chaque semaine, une contribution en nature (oeuf, beurre) et en argent. Cependant, il faut noter que l'affluence au *msid* se fait de moins en moins.

Il faudrait toutefois relativiser les situations décrites précédemment. En effet, Chez les Aït Belkacem, les mosquées des douars Aït Ali et Aït Belarbi ne disposent pas de *mqaddam*. Toutefois, la présence de *mouhcinine* (pl. de *Mouhcine*) est essentielle pour la construction, l'entretien et le fonctionnement de la mosquée. Ici, outre l'existence de deux notables locaux, des émigrés du douar ont permis, avec l'aide de la *jma'a* (main-d'oeuvre gratuite), la construction en dur d'une mosquée du vendredi avec minaret. Le paiement du *taleb* fait intervenir ici l'ensemble de la collectivité contrairement à ce qui a été décrit pour les Khezazna. En effet, la *jouja* (unité de labour comprenant deux animaux de trait) et le "tracteur" constituent un indicateur de la contribution de chacun. Il faut noter qu'à Aït Belarbi le *taleb* actuel, marié dans le douar, y réside depuis plus de 12 ans. Une situation qui a pu assurer la pérennité de sa fonction. Ailleurs, l'inexistence d'un médiateur entre le *taleb* et la collectivité constitue un facteur d'instabilité et de forte rotation des *taleb* qui remet souvent en cause l'institution-même.

La situation décrite plus haut entraîne la fermeture, ou du moins, le non fonctionnement de plusieurs mosquées. L'absence du *taleb* chez

87. Capitaine QUERLEUX op. cit. P148.

plusieurs collectivités et dans différents lieux-dits amène avec lui l'arrêt de plusieurs fonctions dont certaines sont fondamentales pour le groupe (il s'agit de l'enseignement coranique dans sa fonction de base qui introduit l'enfant dans la communauté des croyants, du "lavage" du mort et de la prière qui accompagne cette cérémonie, de la présence d'une personne qui manipule l'écriture, de la direction des prières et de la lecture du Coran lors des principales fêtes religieuses). Certaines collectivités ont pallié en partie à ce problème par l'appel à un *taleb* suivant les besoins et à l'occasion. Ainsi, le lignage des Aït Omar Ben Hammadi résident à Aïn Al Farsi (du douar La'babriyine) "engage" un *taleb* le 27 du mois du Ramadan et le jour de l'Aïd Al Adha (sacrifice d'Abraham). Une "collecte" d'argent auprès de la collectivité assure sa rétribution. Pour les autres fonctions qui relèvent de la compétence du *taleb*, chaque individu recourt à ce dernier, là où il se trouve, en cas de nécessité. Dans tous les cas, il s'agit du recours à une personne qui n'a pas de liens d'obligation avec la collectivité. On se rapproche ainsi du modèle prévalent en ville où les services relèvent d'une relation inter-individuelle.

- La gestion du mort:

C'est dans la douleur que la collectivité se soude pour aider les plus démunis de ses membres. C'est le moment aussi où elle marque son appartenance et son identité commune. La gestion du mort chez les Khezazna montre une action collective vis-à-vis des moins pourvus et ce, au niveau de certains lieux-dits composant le douar. Ainsi, le décès de Bou'lam Lahcen de l'*Ikhs* Lagfafza du douar Ka'bat Laghzaouna, a donné lieu à une organisation du repas funéraire par les gens du lieu-dit Hajbate. Ce lieu-dit regroupe les *Ikhs* Lagfafza (10 *kanoun*), Zkata (6 *kanoun*) et Aït jeddou (10 *kanoun*) qui disposent d'une mosquée ordinaire et qui participent, ensemble, au paiement d'un *taleb*. " *Trois personnes ont été désignées dès le matin pour l'achat des denrées nécessaires au repas (25 kilogrammes de viande bovine, un sac de farine de blé, du couscous (t'am), du sucre, du thé, de l'huile, du beurre rance (sman), de la confiture et du beurre). La préparation a été assurée par les gens de la maison. Après l'enterrement et le manger, ceux qui ont fait les dépenses ont fait le calcul et exposé le montant avancé. Il s'agissait d'une somme de 3500 DH qui a été ensuite répartie sur la collectivité composée d'environ 60 personnes. La contribution de chacun allait de 30 à 50 DH.*"

Chez le douar La'babriryne voisins, la collecte organisée est considérée comme une obligation (*fard*) pour tous les membres de la collectivité y compris les absents. Les dépenses sont réparties à parts égales entre les différents foyers.

Dans les cas étudiés, l'occasion du décès donne lieu à un sentiment de faiblesse de l'homme et de "cohésion".

- Le cheikh Rma :

Au douar Laghzaouna, cette institution ancienne est encore pratiquée. Au mois d'avril a lieu le *Rma* ⁽⁸⁸⁾ à l'occasion du moussem de Sidi Larbi: une manifestation qui se tient pendant près d'une semaine.

A cette occasion, l'ensemble des personnes mariées du "douar" désigne le *cheikh Rma*. Dans les derniers cas recensés, il s'agit de la personne qui "offre le plus" à la *jma'a* pour le sacrifice (mouton, veau...). Une fois désigné, le *cheikh Rma* convoque à la manifestation après avoir reçu l'autorisation de l'Autorité locale. Le *cheikh Rma* s'occupe alors de toute l'organisation de cette manifestation (Il faut noter que c'est au niveau des deux lieux-dits Dhar Nghar et Sba' Ayoune que sont désignés les *cheikh Rma* des Ghzaouna). C'est lui qui appelle aux réunions et prend la parole en premier. Il organise les débats et fait la "*fatiha*" (prière de clôture). En cas de faute (*nsaf*) commise par une personne du groupe, le *cheikh Rma* décide de l'amende à payer (repas collectif obligatoire dans la plupart des cas). Cette manifestation culturelle donne ainsi lieu à l'affirmation d'une collectivité portant un nom et une histoire communs: Laghzaouna.

- Institutions traditionnelles et gestion des ressources naturelles.

Jusqu'à la pénétration coloniale, la mouvance interne et externe donnait lieu à une organisation des populations au niveau du douar et de la tribu. La fixation des populations et la privatisation des terres collectives ont fini par anéantir les institutions et les règles locales relatives à la gestion des parcours et des terres de culture. Cependant, à l'occasion du

⁸⁸. Littéralement "le tir" c'est un art de guerre dans ces tribus où la défense du territoire était une condition première à la survie du groupe. Actuellement, il n'en reste que "l'habit".

partage de quelques terres collectives chez les Aït Belkacem, nous avons pu relever une certaine continuité dans la tradition. En effet, les terres collectives de Dar Saboun et de Blad jma'a totalisant respectivement 128 et 40 ha, ont été distribuées pour une dernière fois en 1966 entre les membres des différents lignages. Sur les huit lignages constitutifs du douar et revendiquant un ancêtre commun (Aït Belarbi), les Zhana ont été considérés comme ayant droit malgré leur origine "*berrani*" (étranger) en provenance de Sidi 'Amer Benacer. Installés pendant la période du *Siba*, ils sont considérés comme porteurs du même nom dès lors qu'ils avaient porté les armes avec les originaires du douar: "ils ont vécu avec nous la Siba, leur sang a coulé avec le nôtre, ils sont des nôtres". Une nette distinction a été faite avec les 12 *kanoun* "*berrani*" ayant acheté des terres dans les terroirs du douar depuis dix à quarante ans.

Le "baroud" (la poudre des fusils renvoie à ce "nom" collectif des combattants de la tribu), référent collectif ancien, trouve encore terrain d'usage et d'expression lorsqu'il s'agit de définir l'identité de la collectivité.

Cependant, l'utilisation des terres de parcours, notamment dans la Maamora, montre un réel désengagement collectif et l'affirmation de l'individu face aux Autorités tant locales que forestières: "koul ouahad mnou lforestier" (chacun se débrouille avec le forestier). Les limites communales qui correspondent dans la plupart des cas à des limites de tribu (comme c'est le cas chez les Khezazna), n'entraînent aucunement de restriction d'usage des parcours vis-à-vis de communautés voisines ou même extérieures aux Zemmour (cas des éleveurs de l'oriental, du Sahara, des Réhamna...en année de sécheresse). Ici, le contrôle social (par la collectivité) de la forêt est littéralement inexistant et laisse place aux pleins pouvoirs de l'Administration (Autorité locale, Eaux et Forêts...).

En ce qui concerne l'eau d'irrigation, il convient de noter que les Zemmour ne possèdent que très peu d'eau de surface destinée à l'irrigation. Il en résulte une organisation institutionnelle de peu d'importance par rapport à d'autres zones où l'eau constitue l'axe principal de la vie agraire.

Ainsi, la gestion des ressources naturelles chez les Zemmour laisse apparaître une atrophie institutionnelle d'origine collective et une prééminence du champs d'action individuel.

- Quelques conclusions

L'étude des unités socio-spatiales chez les Zemmour montre que le passage d'un type de mode de vie basé sur l'élevage extensif avec transhumance (corrélé à une organisation sociale et politique particulière : relative autonomie vis-à-vis du pouvoir central, organisation endogène de la défense du territoire) à l'autre a généré des transformations spatiales radicales touchant directement à l'espace de vie des individus et des groupes : espace "compris comme un ensemble de points forts, de noeuds autour desquels se structurent ces espaces de vie....ces lieux suffisamment porteurs de sens permettent aux individus et aux groupes d'organiser leur espace de vie de manière cohérente et lisible pour chacun d'eux" (89).

Jusqu'à la pénétration coloniale, le groupe vivait l'espace-support sans fixation durable, l'espace de vie ayant un double visage: un premier qui structurait le douar autour d'une vie collective intense rythmant le moindre geste de la vie quotidienne et permettant la mouvance quotidienne, et un second, plus flou, qui se recoupait avec le "territoire" pastoral, les besoins de l'échange (le souk) et de la défense du territoire sur lequel reposait l'organisation tribale.

Si l'arrêt de la transhumance, ou du moins ses restrictions et l'organisation des points d'échange par l'administration vont lamener ce second visage de l'espace de vie de ces populations, la fixation de ces dernières va finir par faire éclater les espaces de vie quotidiens.

Mais face à l'éclatement de la cohésion des groupes et des lieux se dessinent de nouvelles pratiques et la construction progressive de nouveaux espaces de vie. La fixation des populations a ainsi mis ensemble sur cet espace-support des individus et des groupes n'ayant pas nécessairement des liens de consanguinité ni des histoires communes. Commence ainsi à se former ces nouveaux espaces de vie sur des relations de voisinage ou sur des lieux fréquentés et habités ensemble par une population .

La mutation ainsi engendrée implique un processus suffisamment lent pour donner à ces lieux le temps nécessaire pour trouver l'ensemble de leur cohérence.

89- H. GUMUCHIAN "Représentations et Aménagement du Territoire" ed. Anthropos - 1991. P64.

Or, comme le dit si bien A. Frémont "s'il est un changement profond, sans doute se trouve-t-il au point de contact des morales individuelles et collectives, dans la manière d'être" (⁹⁰).

En effet, si nous avons pu voir se dégager quelques lieux-dits où commence à se cristalliser une vie collective basée sur des relations de voisinage, il faut reconnaître aussi que dans le type de société étudiée l'individu se prend de plus en plus en charge à travers un réseau familial qui utilise plusieurs localisations (résidences) pour assurer sa survie.

Ainsi sommes-nous face à des espaces de vie où interfère en permanence la ville qui commence à constituer un prolongement naturel aux espaces de vie quotidiens. Qui connaît Tiflet sait que son "centre" est divisé en zones "rattachées" à telle ou telle tribu Zemmour! Les Khzazna ont leur espace de vie dans la ville avec leurs cafés, leurs grossistes et leurs fournisseurs en intrants et il en est de même pour les Aït Belkacem.

Bien entendu, toute population actuellement a son ou ses espaces urbains privilégiés qui constituent des espaces de vie "supérieurs". Mais dans le cas des Khzazna et des Aït Belkacem la migration est un phénomène suffisamment ancien et massif pour retenir davantage l'attention. L'embauche dans l'armée qui a constitué une voie de sortie pour des milliers de jeunes a fini par donner son corollaire : l'installation dans la ville la plus proche (Tiflet, Khemisset, Salé).

L'interférence de l'urbain, ici, dans les besoins de la reproduction sociale paraît primordial. Or, cette dernière implique surtout des logiques individuelles imbriquées souvent dans des stratégies familiales. Cependant, si les besoins économiques du groupe participant à cette reproduction ne sont plus satisfaits collectivement, les besoins sociaux subsistent et font émerger de nouveaux espaces de vie (lieux-dits avec certains équipements) qu'il faudrait analyser sur le long terme. Actuellement nous avons pu recenser ces lieux où des individus ayant ou pas des liens consanguins se regroupent pour assurer l'entretien intermittent d'un taleb ou la "gestion du mort". Ces "lieux de solidarité" sont-ils suffisants pour parler d'unité socio-spatiale? notion qui implique une relation population-territoire dans la

⁹⁰. A. FREMONT "La région, espace vécu" Paris P.U.F. 1976.

gestion de ce dernier et de celle de la vie collective qui débouche sur des "règles collectives" et non plus individuelles et des capacités de mobilisation du groupe. Ici, il s'agirait davantage d'espaces de vie en formation.

Cependant, la référence au territoire, à l'identité, subsiste soit au niveau micro-spatial soit au niveau "tribal". Face à la perte de "l'identité liée au local" (douar), une "identification" plus importante ou plutôt une adhésion plus forte des populations à ce qui les unissait auparavant et actuellement à un niveau plus élevé (la "Taqbilt", le souk) se dessine clairement.

Le souk, étoffé par plusieurs équipements socio-éducatifs, administratifs...etc., devient un lieu de ralliement et de cristallisation de l'identité et de l'action collective. Autrement, comment expliquer cet "engouement" des populations pour tout ce qui relève de la vie communale qui se superpose aux entités traditionnelles (taqbilt, fraction...). Il en est ainsi pour les élections communales qui voient une implication importante des populations. De même les revendications d'installation d'un souk, de création de nouvelles communes (Aït Belkacem) ou de l'extension d'un souk (demande par les Khezazna d'une aire de vente du bétail) font l'objet d'actions collectives qui montrent l'importance de ce niveau d'organisation social et spatial : on mobilise sur la base du "traditionnel" pour demander le "moderne" (H. Rachik).

- Quelques enseignements :

Les trois cas présentés montrent toute la richesse et la diversité "du local". A travers l'approche de la culture participative, c'est toute la société locale qui se révèle à nous. Si les référents de cette culture sont la tribu et l'islam, force est de constater les "colorations" particulières qu'ils prennent dans chaque cas. La religion n'a pas la même histoire chez les Zemmour, les Béni Malek et les Ghomara. Fortement ancré dans une vieille société sédentaire réceptrice des premiers *chorfa* Idrissite et des Andalous refoulés d'Espagne, l'Islam chez les Ghomara reste un référent essentiel dans la mobilisation du groupe. Si cet aspect s'atténue chez les Beni Malek, il n'a plus la même signification chez les Zemmour. La collectivité ne se mobilise pas autour des lieux de culte. Ici, la référence tribale est encore

vivace. Elle permet la mobilisation, alors que chez les Ghomara et Béni Malek c'est au niveau du douar (la collectivité de base) que la "société rurale" s'exprime. L'histoire de chaque groupe tribal, son rapport à l'Islam et son degré (et type) d'ouverture sur l'économie "moderne" vont marquer fortement l'état de la culture participative.

A cette affirmation trop générale, nous pourrions aussi remarquer ici, les fortes mutations qu'a connu l'ensemble de la région Nord-Ouest. Aucun milieu rural étudié ne présente un état de la culture participative qui mettrait l'individu dans des rapports de type communautaire (droits et obligations) : l'appartenance à la même tribu et/ou au même douar constituera certainement un élément "flottant" dans le comportement des migrants et de leur territorialité.

Enfin, étudiées à partir de leur milieu rural environnant, les villes de Tiflet et de Souk Larbaa semblent intervenir fortement dans la régulation économique de ces milieux alors que Chefchaouen baigne dans un environnement rural de plus en plus impliqué dans des réseaux mafieux liés à la circulation du kif (plus orientés sur les grandes villes).

SECTION IV/ LES MIGRANTS RURAUX ET LEUR RELATION À LEUR MILIEU RURAL D'ORIGINE

S.S.1- Distinction entre migrants ruraux proches et lointains

"Le concept de formation socio-spatiale implique que l'identité collective se réfère à des territoires présentant un minimum de contiguïté spatiale. Même si la théorie qui les sous-tend n'exclut pas, pour tout individu ou pour tout groupe appartenant à une formation socio-spatiale, le principe de rattachement spatiaux multiples..." (91).

Cette assertion nous semble plus que de rigueur puisque notre hypothèse repose sur la constitution de nouvelles territorialités par les migrants ruraux en engendrant un processus où les membres d'un groupe de référence, répartis entre l'urbain et le rural, auraient en commun des structures spatiales (réseau, itinéraire). Ces structures se resserrent pour créer des "cellules de vie" (Guy Di Méo) (92).

Loin d'évacuer les problèmes des discontinuités géographiques et des capacités de formation d'unité socio-spatiale en réseau (voir infra), force est de constater que les zones de recrutement démographique pour les trois villes se rétrécissent de plus en plus. La tendance à "la régionalisation" des flux d'exode rural se précise. La ville, petite et moyenne s'ancre de plus en plus dans son espace local (voir supra). De plus, l'éloignement ou la proximité géographique impliquent, non seulement des insertions différentes dans le milieu urbain, mais également des relations particulières entre le migrant et la zone d'origine. En effet, le migrant lointain se présente toujours avec un réseau de relations qui lui favorise son insertion économique - (connaissances, interventions pour le recrutement dans l'usine sucrière à Mechraa Bel Ksiri, réseau de relations familiales ou locales pour les migrants Soussi et leur intégration dans les commerces et services alimentaires à Tiflet et à Souk Larbaa...).

De plus, les cheminements migratoires diffèrent, le passage par l'urbain est beaucoup plus important chez les migrants lointains (55 % des migrants lointains contre 23 % des migrants proches à Tiflet). Il concerne

91- Guy DI MÉO "Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie" op. cit. P666.

92- Guy DI MÉO "L'homme, la Société, l'Espace" ed. Anthropos. 1991.

en premier lieu la grande ville et agit alors dans le sens d'un "apprentissage", même s'il est question de petits métiers (restauration, vente de vêtements, chaussures... sans point fixe...) où le migrant s'exerce sans pouvoir régler ses problèmes de logement et encore moins de "survie" (93).

Enfin, l'éloignement joue moins dans l'investissement dans le secteur agricole, le migrant aidant surtout à la "survie" des membres de la famille restés au douar.

Cependant, cette situation n'est pas généralisable, l'éclosion d'associations de migrants ruraux Soussi dans les grandes villes pour organiser et financer des équipements dans leur milieu rural d'origine l'atteste suffisamment !

S.S.2- Individu, communauté et groupe familial

Les relations des migrants ruraux à leur milieu rural d'origine émanent de deux types de motivations.

La première relève de la relation de l'individu (le migrant rural) à sa communauté. La seconde le place dans son groupe familial.

Individu et communauté

Pour François Régis Mahieu "La communauté désigne l'environnement communautaire de chaque individu et se concrétise par "son" réseau de droits et d'obligations" (94). La relation de l'individu à sa communauté puiserait ses fondements dans l'incertitude qui règne sur l'avenir individuel.

En Afrique subsaharienne "chaque ressortissant assume vis à vis de "sa" communauté un ensemble de droits et d'obligations. Les obligations se traduisent par des contraintes (ressources, temps). Elles se manifestent par des transferts directs et indirects au village d'origine et des prises en charge

93- IRAKI Aziz "Petites villes et villes moyennes : relations ville-campagne et flux intrafamiliaux. in "Les nouvelles formes de mobilité spatiale dans le Monde Arabe".

R. ESCALIER et P. SIGNOLES. Fas de Recherche n° 28. TOURS - 1995. URBAMA/CMM/CEDEJ.

94- François Régis MAHIEU "Les fondements de la crise économique en Afrique" ed. L'Harmattan 1990- P55.

intra-urbaines, destinés aux membres de la communauté (...). Les obligations sont liées à des droits : droits fondamentaux (droits "à") et droits matériels (droits "sur"). Les droits fondamentaux ont trait au maintien de son rang dans la communauté, à la protection contre les forces du mal sinon au droit de survie. Les droits matériels se traduisent souvent par des droits fonciers. Par ses obligations, l'individu cumule des droits potentiels de réciprocité : possibilité d'envoyer des enfants au village, d'être aidé en cas de difficulté ou de funérailles" (95).

Toutefois, dans ce système socioculturel "la crainte de l'obligation vient de ce que la communauté appartient non seulement à un monde réel, mais aussi à des mondes imaginaires. Tout manquement à l'obligation communautaire amène un individu à s'exposer à des mondes de conséquence : psychologiques (perdre la face par exemple), physiques (courte maladie) ou économique (absence d'assistance en cas d'exclusion)" (96).

Dans les cas qui nous intéressent nous constatons un rapport de l'individu à la communauté cimenté par un référent à l'Islam et à la tribu qui a beaucoup évolué avec l'ouverture des économies locales et un renversement de tendance au niveau économique. L'incertitude dans laquelle se trouverait l'individu est de plus en plus "comblée" par le recours à l'extérieur dans des réseaux de parenté (travail dans des fermes, dans les petits métiers ou le bâtiment à Souk Larbaa dans le Haut-Rharb. Recrutement dans l'armée et développement des migrations vers Tiflet et l'agglomération de Rabat-Salé chez les Zemmour - Introduction du kif, recrutement dans les activités qui lui sont liées (récolte, transport), culture illicite faisant prendre un risque individuel à l'exploitant et sa mise en contact avec un réseau de commercialisation externe dans le Rif occidental).

Partant de là, ni les soubassements socioculturels, ni les capacités économiques ne semblent capables de faire primer la communauté sur l'individu. Toutefois, deux liens essentiels subsistent :

- 1- Le droit matériel sur le foncier n'est maintenu pour le migrant que contre certaines obligations,

95. François Régis MAHIEU - op. cit. P58.

96. F.R. MAHIEU. op. cit. P61.

- 2- Le rapport identitaire au groupement ethnique ou parental (et au terroir) du migrant subsiste (Il se traduit par des liens symboliques (réception de produits du terroir), par la recherche d'un mariage avec une femme du douar, par la participation aux fêtes du douar et aux fêtes religieuses).

Dans les cas étudiés nous avons pu mesurer la relation de l'individu à la collectivité ⁽⁹⁷⁾ dans les zones émettrices. La collectivité n'assure nulle part la protection et la survie de l'individu. La référence au système de valeur de la collectivité est de plus en plus "écarté" dans la vie du migrant : assurer sa place dans le douar n'est pas une nécessité. Mais pour garder des droits matériels (droits fonciers notamment) dans sa collectivité d'origine (part dans le collectif chez les Béni Malek ou droit d'exploiter sa terre et de "participer" au défrichement de la forêt pour les cultures de cannabis chez les Ghomara), le migrant a des obligations (*fard*). Il s'agit de participer à toutes les charges collectives occasionnées par l'entretien des lieux de culte, la prise en charge des funérailles des personnes démunies du douar, ou la réfection d'une piste. Dans tous les cas relevés, les obligations ne donnent lieu à d'importants flux monétaires que lors de la construction de nouvelles mosquées. Autrement, les charges restent peu importantes comparées à celles relevées en Afrique subsaharienne (réception des enfants à scolariser, importants frais de funérailles, participation aux projets élaborés par les associations d'émigrés) ou même à celles engendrées par des régions marocaines à forte culture participative ⁽⁹⁸⁾.

Au niveau national, la relation des migrants à leur milieu d'origine se traduit par l'importance des visites : 70% des migrants font au moins une visite par an alors que seul 58% des migrants ont un lien familial avec une personne du douar d'origine ⁽⁹⁹⁾.. Ces résultats contrastent avec la faiblesse

⁹⁷- Le terme de collectivité semble plus approprié dans le cas marocain. Il ne préfigure pas d'un type de rapport "communautaire". Il est utilisé dans le sens large d'un ensemble d'individus groupés "naturellement" et/ou pour atteindre un but commun.

⁹⁸- Le Sous fourni plusieurs exemples de constitution de filière d'apprentissage de métier dépassant le simple réseau familial ainsi que de nombreuses associations d'émigrés (voir infra).

⁹⁹- Nombre de visites des chefs de ménages migrants au milieu rural (% 1991)

Aucune	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
29,9	36,8	15,1	4,7	2,8	1,1	1,5	0,1	8	100%

Source : EMIAT 1991 - in "L'exode rural" op. cit.

Relations familiales des chefs de ménages migrants avec le milieu rural (% 1991)

Aucun	Parents	Frères / Soeurs	Autre famille
42,6	14,2	25,3	17,9

des flux économiques engendrés : seul 7% des chefs de ménages migrants déclarent avoir des relations économiques avec le douar d'origine ⁽¹⁰⁰⁾. Les transferts ne concernent que 1,7% des migrants. Ces chiffres cachent des situations très diversifiées et des sous estimations liées à l'enquête ⁽¹⁰¹⁾ mais ils peuvent aussi signifier l'indigence des populations migrantes et certaine compensation en temps. L'impossibilité de donner une aide en argent est remplacée par du temps (visites) ⁽¹⁰²⁾.

L'importance des relations de parenté

La seconde motivation des relations entre le migrant et son milieu rural d'origine recoupe la première. Si la relation "communautaire" s'amenuise, comment le migrant rural assure-t-il alors sa "survie" dans son groupe familial ? N'y a-t-il pas des cellules de vie (région de la famille, de la parenté) qui se construisent ? quels rôles jouent alors les milieux urbains et ruraux ? N'y a-t-il pas des situations où ces relations dépassent la simple relation d'entraide et de solidarité entre ascendants et descendants pour développer des "stratégies économiques" utilisant les opportunités offertes par chaque milieu (urbain - rural) ?

La réponse à cette série de question suppose d'abord un éclairage sur l'état du niveau de solidarité au sein de la famille et sa composition (nucléaire, élargie ...).

Au niveau national, force est de constater l'importance des familles complexes (constituées de deux ou plusieurs noyaux familiaux plus, éventuellement une ou plusieurs personnes "isolées"). En 1995, quatre personnes sur neuf (43,6%) sont membres de familles complexes. Elles

100 - Relations économiques des chefs de ménages migrants avec le milieu rural

Sans relation	Commerce	Autre service	Agriculture Elevage	Transferts	Total
93%	0,1%	0,2%	5%	1,7%	100%

Source : Idem

101 - Les enquêtes à grande échelle basées sur un questionnaire "fermé" n'arrivent pas à retracer toute la complexité de la relation entre le migrant et son douar d'origine. Une enquête de ce type a été menée à Mechraa Bel Kciri en 1991. Seuls 13,3% des migrants ont déclaré faire des envois d'argent et 30% des produits urbains. Par contre, les interviews menés à Ouazzane (1994), Souk Sebt (1993), Chefchaouen, Souk El Arbaa ou Tiflet montrent des pourcentages bien plus élevés (respectivement 79%, 55%, 50%, 33,3%, 56,5%). Seules des interviews prolongées permettent ainsi une mise en confiance et une compréhension des questions par le migrant.

102 - Voir François Régis MAHIEU op. cit. P58. "les contraintes sur les biens et sur le temps sont substituables pour un niveau d'obligation donné".

représentent encore 33,6% des ménages marocains (103) (contre moins de 1% dans les pays développés. En 1990, elles ne représentaient que 0,6% des ménages en France (104)) avec une importance plus grande en milieu rural (37,3% contre 30,7% en milieu urbain).

Au Maroc, les traditions patriarcales semblent encore prégnantes surtout en milieu rural. Mais la cohabitation intergénérationnelle (familles dont les membres appartiennent au moins à trois générations) ne concerne que 21,6% des ménages marocains : 26,8% en milieu rural et 17,5% en milieu urbain. Les avantages de la cohabitation expliquent amplement ce phénomène en milieu rural (maintien des exploitations familiales d'autosubsistance en tant qu'unité de travail et de consommation, diminution des dépenses de consommation ...). Mais ils subsistent aussi en milieu urbain. Ce phénomène semble d'ailleurs plus lié aux traditions rurales. Les chefs de ménages complexes habitant une ville sont constitués surtout de migrants à raison de 64,2% dont 76,5% sont nés en milieu rural (105).

Cette caractéristique qui montre le maintien de la famille élargie surtout parmi les migrants ruraux ne doit toutefois pas occulter le processus de nucléarisation des ménages observé dans la dernière décennie (les familles nucléaires représentent 60,3% des ménages en 1995 contre 51,1% en 1982).

Dans tous les cas de figure la solidarité descendant - ascendant demeure une obligation. Mohamed Mghari constate ainsi que 30% des chefs de ménages urbains perçoivent une aide matérielle de la part de leurs enfants (mais 16,5% ne la reçoivent qu'occasionnellement). Il remarque aussi "la sous estimation due à des problèmes de collecte que pose cette

103 - LFARAKH Abdellatif "Structures et caractéristiques des familles au Maroc" texte présenté au Séminaire sur la famille au Maroc. Novembre 1996 (Traitement de l'Enquête Nationale sur la Famille 1995).

104 - BLAYO. C. "De l'application des principes d'analyse démographique à l'étude de l'évolution des ménages. in AIDELF n°7 - 1996. Cité par LFARAKH Abdellatif.

105 - Répartition en % des chefs des familles complexes selon le lieu de naissance et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Lieu de naissance				Total
	Sur place	Urbain	Rural	Etranger	
Ensemble du Maroc	63,3	8,0	28,5	0,2	100,00
Urbain	35,8	14,9	49,1	0,2	100,00
Rural	92,2	1,0	6,8	0,0	100,0

Source : E.N.F. 1995 in LFARAKH op. cit.

question embarrassante pour les parents (106)". Ceci se traduit dans les réponses à la question du moyen envisagé pour vivre la vieillesse : 46,2% des chefs de ménage interviewés comptent sur la prise en charge par les enfants. La pression sur les enfants est encore plus forte chez les ménages ruraux (59,1% des interviewés). Le migrant d'origine rural installé en ville se doit, dans la plupart des cas, d'aider ses parents (laissés au douar) durant leur vieillesse (107). La tendance est certes plus atténuée en ville mais elle n'en demeure pas moins importante (36,7%). La solidarité familiale et le recours à d'autres membres de la famille sont cités par près de 9% des chefs de ménages ruraux et près de 6% des chefs de ménage urbains. Ces chiffres soulignent encore les solidarités intrafamiliales et leur importance dans des milieux indigents (108) au Maroc.

Dans le même sens que ces données globales pour le Maroc, les entretiens effectués à Tiflet, Souk Larbaa et Chefchaouen montrent sans conteste l'importance des relations de parenté (existant entre le migrant et les membres de la famille restés sur place) dans l'intensité des flux de personnes, de produits, d'argent entre la campagne et la ville (109).

106 - MGHARI Mohamed "Perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants" in "Séminaire sur la famille au Maroc" Rabat, Novembre 1996.

107 - Répartition % des C.M selon le moyen envisagé pour vivre la vieillesse et le milieu de résidence

Moyen envisagé	Urbain			Rural			Ensemble		
	Oui	Non	Tot	Oui	Non	Tot	Oui	Non	Tot
Epargne	14,5	85,5	100	12,3	87,7	100	13,6	86,4	100
Retraite sec. soc.	42,9	57,1	100	6,2	93,8	100	27,4	72,6	100
Rente	6,9	93,1	100	7,5	92,5	100	7,2	92,8	100
Revenu d'activité industrielle	29,5	70,5	100	42,8	57,2	100	35,1	64,9	100
Aide de la famille	3,5	96,5	100	4,6	95,4	100	3,9	96,1	100
Prise en charge enfants	36,7	63,3	100	59,1	40,9	100	46,2	53,8	100
Prise en charge autre membre de la famille	2,3	97,7	100	4,2	95,8	100	3,1	96,9	100
Autres	5,4	94,6	100	5,5	94,5	100	5,4	94,6	100

Source : MGHARI Mohamed Op. cit. ENF 1995.

108 - L'enquête nationale niveau de vie des ménages (ENNVN) 1990/91 menée par la Direction de la Statistique relevait une dépense annuelle moyenne par ménage de 48.192 DH en milieu urbain et 28.584 DH en milieu rural, soit respectivement 4.016 DH et 2.382 DH par mois et par ménage. La dépense annuelle moyenne par personne (D.A.M.P) s'élève à 9.224 DH en milieu urbain contre 4.623 DH en milieu rural. L'écart entre les deux milieux s'est maintenu dans les mêmes proportions entre 1970 et 1991 malgré une légère hausse dans le milieu rural : En 1977 la DAMP en milieu rural représentait 48% de la DAMP en milieu urbain (soit respectivement 662 DH contre 1.378 DH). Elle en représente 50,1% en 1991.

L'indigence du milieu rural se reflète davantage lorsque l'on sait que la DAMP en milieu rural n'est pas atteinte par 64,1% des ruraux.

- Voir "Niveaux de vie des ménages 1990/91. Rapport de synthèse" - Direction de la Statistique - ed. Guessous Rabat 1992. P72 à 80.

109 - Les interviews ont été réalisés sur les lieux de travail de chaque migrant de l'échantillon choisi. Le travail effectué souffre certes d'un manque d'exhaustivité puisque certaines fractions de la population urbaine ont été écartées (chômeurs, pensionnés, rentiers, travailleurs à domicile), mais l'objet n'est pas tant la représentativité de notre échantillon que l'exploitation et la signification à donner au type de relations qu'engendre la relation du migrant à sa famille et à son douar d'origine.

Ainsi, dans les trois régions une corrélation régressive lie cette intensité des flux avec l'échelle suivante : le migrant a laissé au douar femme et enfants (auprès de ses parents en général), ses parents avec ses frères et soeurs, un des parents avec ses frères et soeurs, un ou des frères (parents décédés), une ou des soeurs (parents décédés), des oncles et cousins... Quelques différences subsistent toutefois entre les régions . Si le migrant de Tiflet et de Souk Larbaa arrête souvent la relation aux membres de sa "famille de référence" (parents, frères et soeurs), celui de Chefchaouen garde quelques relations (visites familiales annuelles...) avec ses oncles et cousins; lorsqu'ils possèdent un bien foncier, ces migrants le laissent de préférence en gérance à un oncle. Ces nuances montent des relations lignagères variées suivant les régions, mais n'infirmement pas la régression d'ensemble ni la double tendance nucléarisation/maintien de la famille élargie.

L'existence d'un patrimoine foncier augmente certes l'intensité des flux engendrés, mais les relations de parenté paraissent en constituer l'axe nodal.

Ainsi, à Chefchaouen même dans les cas où la gestion du patrimoine foncier du migrant est confiée à un oncle, les visites restent réduites : la relation se limite parfois au versement de la rente foncière ⁽¹¹⁰⁾ sans apport en retour du propriétaire au développement de l'agriculture locale.

De même, plus que l'importance du patrimoine foncier, ⁽¹¹¹⁾ la présence des parents (père et/ou mère des migrants) au douar d'origine est essentielle dans le maintien d'un réseau intrafamilial de relation . Les cas de reprise du patrimoine par un seul des héritiers favorisent l'éclatement de "l'entité économique" formée autour du chef de l'exploitation. Combien même une reprise dans l'indivision se fait avec une gestion confiée à un héritier ; l'entraide et l'investissement dans plusieurs sphères disparaît. Ne subsistent alors que des aides à la consommation (entre frères...).

¹¹⁰ - Dans cette zone du Rif occidental (Talambot - Bab Taza) la terre est donnée à bail pour 4 ans, le bailleur prenant 1/4 de la production dans le bour et 1/2 dans l'irrigué. Elle concerne aussi bien les cultures de Kif que les cultures vivrières.

¹¹¹ - L'information sur l'importance du patrimoine foncier, du système de production... dans le village d'origine a été difficile à recueillir à partir de l'entretien direct avec le migrant (sous déclaration, imprécisions...). Toutefois, tous les indices montrent qu'il s'agissait essentiellement de micro propriétaires. En effet, il y avait à distinguer entre deux acteurs urbains aux logiques et comportements différents : le nouveau migrant d'origine rural aux faibles capacités matérielles et les grands propriétaires, notables ruraux faisant partie de l'élite locale. Nous nous sommes intéressés ici, aux premiers.

Lorsque les conditions économiques de la famille et les potentialités locales le permettent, le jeune migrant célibataire ou divorcé s'intègre plus facilement dans une relation de "projet économique" commun avec les parents restés au douar. (Il est moins placé dans le dilemme indépendance économique/relation d'entraide avec les parents posé aux jeunes couples).

Lorsque le patrimoine foncier reste entre les mains du père du migrant une synergie se met en place : mais elle évolue en fonction des relations entre le migrant et les membres de sa famille restés sur place, après le décès du père.

Ainsi, 80 % des migrants installés à Chefchaouen (originaires du cercle de Bab Taza) possèdent une terre agricole en indivision le plus souvent ou par l'intermédiaire de leur père ; ce pourcentage tombe à 68 % chez les migrants de Tiflet (Originaires du cercle de Tiflet) et à 39 % pour ceux de Souk Larbaa (cercle de Souk Larbaa). Ces chiffres sont significatifs de la situation foncière dans les trois zones et expliquent partiellement la faiblesse des relations des migrants de Souk Larbaa par rapport à ceux des deux autres villes. En effet, chez 66 % des migrants originaires du cercle de Souk Larbaa les flux avec le douar d'origine sont très réduits dans les deux sens, situation qui s'explique par la faiblesse du patrimoine foncier, et par le fait que 58% des migrants n'ont plus de proches parents au douar d'origine.

Tableau n° 74 : Relations entre les migrants ruraux et leur zone d'origine (pourcentage de migrants impliqués dans la relation)

Migrants proches de la ville de	Relations limitées aux visites familiales	Relations impliquant une aide à la consommation	Relations impliquant investissements	Total
<i>Tiflet</i>	43,5	37,5	19	100%
<i>Chefchaouen</i>	50	50	-	100%
<i>Souk Larbaa</i>	66,6	33,3	-	99,9%

Ce tableau appelle quelques remarques : si près de la moitié des migrants gardent des relations avec le milieu d'origine même si elles sont limitées à des visites familiales lors des fêtes religieuses, mariages, décès, sans contenu économique significatif, les cas de rupture totale restent très rares. Dans les trois "régions" l'attachement au douar d'origine reste vivace. Cependant, le caractère épisodique de ces relations dénote un effritement de la cohésion intrafamiliale accentuée par l'émigration.

La tendance à la "nucléarisation" se généralise aussi bien dans le Rif que dans les Zemmour, mais sans que la constitution d'un foyer économiquement "indépendant" soit toujours possible. Les besoins économiques (de survie) renforcent le recours à l'élaboration de "stratégies" au sein de la famille élargie, mais cette tendance a du mal à résister avec le décès des parents.

L'étude de l'évolution de la famille face à la migration interne à l'aide des outils de l'anthropologie sociale⁽¹¹²⁾ nous fournirait sans doute les explications de ces attitudes.

S.S.3 - Les spécificités locales

CHEFCHAOUEN : "ajustements" de survie et forte participation du milieu rural.

Dans toutes les situations combinant la présence, dans le douar d'origine du migrant, d'un membre de la famille élargie et d'un patrimoine foncier, le poids de la relation devient important pour l'une ou l'autre partie de la famille. Deux cas très tranchés se distinguent :

- Le premier, celui de migrants assez anciens ayant plus ou moins "réussi" (tailleur traditionnel, commerce alimentaire fixe...), outre les visites familiales fréquentes et les apports en produits urbains, ils fournissent une aide permanente aux membres de la famille restés au douar : grand père démuné, mère avec les frères et soeurs n'ayant pas les ressources suffisantes pour vivre. Le migrant fournit l'appoint nécessaire à sa famille restée au douar.
- Le deuxième, où les rôles sont inversés ; des migrants fraîchement installés, vivant des faibles ressources que leur procure un emploi salarié ou une activité informelle, reçoivent une aide de leurs parents restés au douar. Cette aide paraît constituer alors le complément exigible pour la "survie" du migrant dans les périodes difficiles. Même si ce cas ne se présente que rarement, il montre que la relation se fait bien dans les deux sens. Signalons en outre les apports en produits

¹¹²- A l'image des études faites par l'ORSTOM sur l'Afrique subsaharienne : GANCEY, J.P. DOZON, G. ROCHETEAU...

agricoles (céréales essentiellement) apportés à certains migrants, même si leur "survie" n'en dépend pas.

- Un troisième cas existe, beaucoup moins fréquent, celui de "relations équilibrées" faites de visites mutuelles assez fréquentes accompagnées de menus produits selon le cas urbains ou ruraux. Chaque partie de la famille élargie vit avec les seules ressources du milieu où elle réside.

Ces différentes situations traduisent des "*ajustements de survie*". Tout se passe comme si les deux milieux (urbain - rural) étaient tous aussi pauvres l'un que l'autre (ce qui est vrai de Chefchaouen et de sa région). Ainsi, les cas d'actions en retour du migrant sur l'activité agricole sont inexistantes : l'envoi d'un fils en ville pour tirer profit d'apports futurs sont des pratiques qui apparemment émergent difficilement dans l'état d'indigence de ces milieux.

Nous avons, cependant, relevé le cas assez particulier d'un migrant ; un homme marié qui, laissant femme et enfants au douar, a repris une maison héritée de son père à Chefchaouen et ouvert un commerce d'habillement (produits de contrebande). Il passe deux à trois jours par semaine au douar pour s'occuper de son exploitation (où il cultive du cannabis), puis revient en ville.

Ce cas pose en outre la question des effets réels de la culture du cannabis sur le développement de Chefchaouen. Si la ville n'est que très peu concernée par l'investissement des "gros trafiquants", quelques paysans parmi les plus fortunés s'installent dans les quartiers "clandestins" de la périphérie de la ville (Ain Haouzi et Hnain).

Pour l'heure, si globalement les relations entre le migrant et son milieu rural d'origine sont limitées à des ajustements de survie, on relève de nombreux cas où la rente foncière maintient la relation ⁽¹¹³⁾.

113_

Migrants ruraux proches de la ville de :	Pourcentage de migrants impliqués dans des relations limitées aux visites familiales avec récupération d'une rente foncière.
Tiflet	12,5 %
Chefchaouen	25 %
Souk El Arbaa	11,1 %

Chez les Ghomara (voir supra) nous avons confirmé l'importance du nombre des migrants qui donnent leur terre à bail. Pour la culture du cannabis, la part revenant au bailleur atteint la moitié de la récolte. La relation est alors défavorable au milieu rural puisqu'il s'agit davantage de ponction sans injection de moyens ou de ressources qui entretiendraient le milieu..

TIFLET : des "ajustements de survie" à une stratégie économique utilisant les opportunités offertes par chaque milieu (urbain-rural).

Les relations qu'entretiennent les migrants originaires du cercle de Tiflet avec leur douar montrent (outre des relations d'entraide similaires à celles des migrants de Chefchaouen dans 19 % des cas), des flux d'investissement. Il s'agit souvent de jeunes de 20 à 35 ans, célibataires ou divorcés, qui, après avoir bénéficié d'une aide des parents pour constituer le capital initial d'une activité en ville, peuvent ensuite investir dans l'activité agricole. La biographie de deux migrants rend compte de la "complexité" du "système".

"Mohamed a 15 ans et vit dans un douar des Mzourfa à quelques cinq km de Tiflet avec ses parents quatre soeurs et quatre frères. Son père a une petite exploitation, mais il fait les Souks de la région où il vend des légumes. Ses frères et soeurs habitent toujours la maison paternelle, même si l'aîné est tailleur à Tiflet et deux autres (frères) apprentis (l'un chez un tôleux, l'autre chez un tailleur), ils continuent de faire la navette entre le douar et Tiflet. En 1985, son père le confia à son cousin, maâlem soudeur de Tiflet. Après trois années d'apprentissage durant lesquelles Mohamed faisait la navette, il décide avec son père de s'installer à son propre compte. Ce dernier vend quelques têtes de bétail, fait un emprunt auprès du Crédit Agricole, alors que son fils arrive à emprunter de chez des amis 1500 DH pour compléter les frais d'installation. Quelques années plus tard, Mohamed arrive à financer l'achat d'un hectare, puis d'une parcelle de 0,25 hectare pour son père. Le contact entre lui et ses parents est presque quotidien, si une aide (en argent) est exigée de lui, il n'en reçoit pas moins une tonne de céréales par an. Dernièrement, avec l'aide de ses parents, il a acheté un petit lot de terrain (72 m²) à Tiflet".

"Brahim a 29 ans, il est originaire de la Commune Rurale de Khmis Sidi Yahya (Sud Ouest de Tiflet). Ses parents ont très tôt décidé de l'envoyer étudier à Tiflet où il lui ont loué une baraque avec les enfants d'amis communs. Après ses études secondaires, Brahim s'initie au commerce d'habillement dans les souks avec son frère aîné, puis son père décide de l'aider à s'installer. Dans ce but, il prend un crédit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole. Brahim est toujours célibataire ; ses dépenses se répartissent entre sa propre consommation, le remboursement de certains emprunts, l'aide à la consommation des parents et l'épargne pour l'acquisition d'un logement. Cependant, durant toutes ces dernières années, il a participé avec ses frères au développement de l'exploitation agricole du père : construction d'une étable, achat de vaches de race pour l'élevage laitier et le forage d'un puit. Actuellement, il qualifie les rapports avec son douar d'origine de "charge permanente".

Les situations qui ont été décrites ne sont certainement pas généralisables ; elles restent spécifiques d'une zone rurale en pleine mutation (développement de la céréaliculture mécanisée et de l'élevage laitier : la quantité de lait commercialisée par les centres de collecte de la seule commune rurale de Khmis Sidi Yahya est passée de 457,5 hectolitres en 1978 à 2.204,4 hectolitres en 1984, c'est à dire de 16,21 % à 34,58 % du volume total collecté auprès de tous les centres de la Province de Khemisset) (114).

L'investissement dans l'agriculture ou l'élevage sont facilités par la politique de promotion de l'élevage laitier développée par les services du Ministère de l'Agriculture et par le type de statut foncier et son utilisation. Outre que la région est dominée par des terres de statut melk (donc, "accessibles"), les zones d'agriculture vivrière se caractérisent par une situation souvent qualifiée d'involutive. A la mécanisation et à la concentration des terres s'opposent l'augmentation de la rente foncière et le maintien du faire valoir indirect.

Ces deux facteurs laissent ouvertes des possibilités de développement endogènes peu susceptibles de se retrouver dans le Rharb ou le Rif (ici, le rural est encore peu investi par les gros investisseurs

114- Voir OUHADDA Mohamed "Centres de Collecte de lait et nouvelle forme d'intégration régionale : cas de la commune rurale de Khemis Sidi Yahia" - mémoire DESAU - INAU 1985 .

nationaux). La saisie des opportunités par les différentes fractions d'une même famille, nécessite certaines conditions. Celles-ci semblent remplies dans le cas de Tiflet et de sa périphérie rurale, laissant émerger un nouveau "territoire vécu". Cependant, "l'hémorragie" des jeunes que connaît la région risque, par le jeu des successions, de reposer le problème de la pérennité du système.

SOUK EL ARBAA : Ajustements de survie et forte participation des migrants.

Le cas de Souk Larbaa souligne une troisième catégorie de relation entre le migrant et son milieu d'origine : elles se singularisent ici par des rapports limités à des visites familiales épisodiques. L'entraide économique mutuelle pour assurer la survie des différentes fractions de la famille fait en outre apparaître une participation plus importante du migrant. Dans la majorité des cas recensés, une aide permanente est apportée par le migrant à ses parents laissés au douar ; le cas inverse est peu fréquent. Il s'agit souvent de micro propriétaires (en melk ou en collectif) qui vivent dans des conditions difficiles.

Le Rharb septentrional, d'où sont originaires ces migrants, reste dominé par une agriculture en sec, une forte concentration des terres et une multitude de statuts juridiques des terres agricoles (voir supra).

Si les deux premiers facteurs expliquent l'importance numérique de cette paysannerie pauvre, le troisième constitue une entrave sérieuse à l'investissement : les terres "melk" ne représentent que près de 50 % des terres, le reste est partagé entre terres domaniales, des Habous, de la Réforme Agraire ou collectives. Les terres collectives, partagées entre une multitude d'ayants-droit formant autant de micro exploitation sans possibilité d'intégration des jeunes, donnent les limites objectives à tout investissement.

S.S.4- Quelques enseignements :

Si les relations entre le migrant et son milieu d'origine se présentent différemment suivant les régions, elles révèlent toutefois une constante : le développement d'un "système de survie". Ce dernier se retrouve partout avec la même logique d'aide à la fraction de la famille la plus défavorisée.

Ainsi, face à la détérioration des conditions de vie, les membres d'une même famille (de référence) réagissent collectivement pour aider les plus démunis. Même si certains ont acquis leur indépendance économique, ils restent redevables envers les autres. Dans le cas de l'Afrique Noire ⁽¹¹⁵⁾, ces relations ont souvent été étudiées dans le cadre de "stratégies de survie matérielle et sociale du lignage". Les envois des produits ruraux "sublimés" par les néocitadins renforcent leur appartenance au lignage. Quant aux ruraux restés au village, les envois des migrants deviennent essentiels pour leur survie. L'installation en ville signifie une faible participation au cycle de production, mais un apport essentiel pour celui de la reproduction.

Cette situation se retrouve dans le cas des migrants originaires du Rharb septentrional de Souk Larbaa, mais pas dans les autres, ce qui souligne l'importance des conditions locales ⁽¹¹⁶⁾.

De plus, dépassant l'approche en terme de "survie", la recherche d'une maximisation des opportunités à cheval sur le rural et l'urbain produit une "unité spatiale d'investissement" qui ouvre certaines perspectives. Ainsi, le crédit agricole n'est pas réservé aux seules activités agricoles et rurales : on assiste à son "détournement" vers des activités urbaines. Les successions par l'héritage entraînent le morcellement des propriétés qui, outre ses effets néfastes sur la production agricole réduit la relation urbain-rural.

En termes de territorialité, ces espaces de vie, (ville - milieu d'origine) inégalement pratiqués et explorés par les différents membres du groupe, constituent des "territoires" qui se nouent autour de la cohésion familiale. Ils représentent davantage une somme de comportements

115. Voir - O'DÉYÉ M. "Les relations ville-campagne dans la vie quotidienne de Dakar" in "Nourrir les villes en Afrique subsaharienne" L'Harmattan Paris 1985 - DUPONT V et DUREAU F. "Renouveler l'approche de la dynamique urbaine par l'analyse des migrations" - Interurba Tiers - Monde CNRS/ORSTOM - Pratiques Urbaines n°4 1988.

- "L'insertion urbaine des migrants en Afrique" in Actes du Séminaire CRDI/ORSTOM/URD. - Editions de l'ORSTOM 1989.

- Isabelle BARDEM "L'émancipation des jeunes : un facteur négligé des migrations inter africaines" in Cahier des Sciences Humaines n°29 - 1993 - ORSTOM - Paris.

116 - Le cas des migrants originaires de Nourat et résidant à Mechraa Bel Kciri montre en effet des situations de jeunes exclus de toute possibilité d'acquisition de terre agricole dans une zone où prédomine le collectif (décalage entre la pression démographique et les possibilités de distribution des terres collectives) et les cultures industrielles en irrigué. La majorité des relations d'entraide se fait dans le sens rural-urbain. Les parents agissant souvent dans le sens d'un soutien à leur fils installé en ville. Voir pour plus de précisions : "Relations ville-campagne et flux intrafamiliaux. Cas de Mechraa Bel Kciri" IRAKI Aziz op. cit.

individuels qu'un processus collectif bien identifié. Un clivage semble apparaître entre les unités socio-spatiales formées autour du douar et ces nouveaux espaces de vie.

Les investigations conduites dans les trois cas étudiés montrent clairement un rapport du migrant au douar qui passe avant tout par les rapports de parenté. La majorité des migrants se marient certes dans leur milieu d'origine, mais cette pratique diminue dans le cas de décès des parents du migrant qui constituent le véritable lien au douar.

Cette régression cache cependant mal le souci du migrant de maintenir des relations même symboliques avec le douar. Souvent, le refus de vendre un lopin de terre hérité des parents, générateur de revenus dérisoires (par faire valoir direct ou indirect) relève plus de ce besoin d'ancrage au terroir que de considérations économiques.

Bien plus, le phénomène prend un caractère collectif dès que l'on analyse les zones de recrutement démographique des villes étudiées.

En effet, dans chaque zone, certains douars se trouvent "sur représentés", traduction d'un phénomène cumulatif où les interrelations entre les lignages d'un même douar restent vivaces.

Si l'insertion des migrants dans le milieu urbain passe dans la majorité des cas par un parent, les "relations" avec d'anciens migrants originaires du douar jouent aussi.

Toutefois, dans les trois cas étudiés, la zone rurale périphérique n'arrive pas à faire émerger des réseaux de solidarité qui débordent les limites familiales et intègrent le migrant dans une filière. L'état de la culture participative dans le Nord Ouest n'est certainement pas étranger à cette situation. Notons cependant l'existence d'une ancienne filière Soussi qui perdure dans le secteur commercial, passant de l'alimentaire sous toutes ses formes à l'équipement domestique (drogueries à Souk Larbaa et Tiflet); ici le migrant est intégré dans un réseau d'inter connaissances qui lui assure souvent le logement sur le lieu de travail, ainsi qu'un emploi salarié dans des petites activités commerciales.

L'importance des liens de solidarité dans la société rurale d'origine devient primordiale dans l'apparition d'un processus collectif. Ainsi, ces dernières années des associations de migrants originaires de la vallée de l'Ounein dans le Sous ou de Smouguen se sont créées à Casablanca. Elles ont entrepris des actions collectives de prise en charge d'équipements dans leur région d'origine (réfection de pistes, mosquée...).

Un système de balancier semble s'établir entre anciennes et nouvelles unités socio-spatiales. Si les premières résistent, elles arrivent à "digérer" les secondes (¹¹⁷), mais l'inverse reste vrai (sans qu'aucune situation concrète ne se présente de façon aussi tranchée).

Les exemples pris dans le Nord Ouest ont cependant montré que, quelque soit l'état des complexes socio-spatiaux de départ, les relations entre sociétés d'accueil et société d'origine restent matérialisées par de nombreux flux formés essentiellement autour des rapports de parenté.

Par ailleurs, lorsque les conditions locales le permettent, la ville moyenne semble pouvoir constituer avec son espace rural environnant un cadre d'investissement et de déploiement du migrant et de la petite paysannerie, inexistant à la périphérie des grandes villes, objet d'une trop forte pression foncière.

¹¹⁷ Ainsi n'a-t-on pas vu dans l'Ounein (Haut Atlas) d'anciens émigrés revenus au village convertis en transporteurs de voyageurs spécifiques de l'Ounein. (Ayant un réseau de connaissances urbain formé de néocitadins originaires du douar et résidant à Marrakech, Casablanca, Rabat... le transporteur peut assurer aux membres du douar des voyages où il restent en contact avec leur milieu d'origine à chaque arrêt ou étape, ce qui les sécurisent, leur permet de tisser d'autres relations... de plus il arrive à assurer des échanges de produits de communication intrafamiliaux ... Son activité certes "moderne" n'est pas bâtie sur une logique économique pure, mais bien sur la relation à la zone d'origine qui lui permet de remplir son minibus dans les deux sens. Le contrôle social s'opère ici à partir du terroir et toute faille dans le comportement du transporteur envers sa zone rurale de référence lui fera perdre l'ensemble de sa "clientèle".

CONCLUSION PARTIE I

Ce long détour sur le "plasma" dans lequel baigne la ville moyenne au Maroc nous renseigne sur quelques faits majeurs qui font ses "capacités d'attraction". Pauvreté, proximité, réseau familial de "survie" semblent constituer des ingrédients majeurs de l'urbanisation des années 80.

Les petites et moyennes villes captent désormais plus de migrants ruraux que les grandes villes. De même qu'elles reçoivent plus de néocitadins ayant séjourné dans une grande ville que l'inverse. La plupart des travaux portant sur les mouvements de population montrent une tendance à un frein aux migrations à longue distance dans l'espace national. Les migrants ruraux s'installent de plus en plus dans le centre urbain le plus proche de leur milieu rural d'origine. Dans ce rétrécissement des aires de recrutement démographique des villes l'ubiquité des petites et moyennes villes à travers l'espace national et les facilités d'installation qu'elles présentent semblent expliquer l'émergence et le développement de nouveaux pôles attractifs. Ces centres permettent aux migrants ruraux une insertion dans la ville tout en gardant les liens avec leur douar d'origine. Si le niveau de ces liens ne montre pas toujours l'apparition d'une attitude de type communautaire, il souligne la permanence des solidarités familiales chez les migrants ruraux, les intégrant ainsi dans des espaces de vie. Une territorialité qui englobe le douar d'origine.

Toutefois, ce nouveau mouvement d'urbanisation a connu une forte implication de l'Etat. Depuis le début des années 70, une politique d'encadrement des campagnes s'est matérialisée dans la création de chefs-lieux des communes rurales (1976) et leur démultiplication dans les débuts des années 90. Cette politique explique certes en partie le recensement de 231 centres de moins de 20.000 habitants (par les services de la statistique) en 1994 contre seulement 84 en 1960. Mais, si l'injection d'une masse salariale par l'Etat permet souvent une dynamisation de l'économie locale, elle n'est porteuse que lorsqu'elle est bien relayée localement (fonctionnaires originaires de la localité même, développement d'une pluriactivité ...). C'est au niveau de la réponse aux besoins en infrastructures de base et équipement des populations des petites et moyennes villes que se "justifie" le plus l'action de l'Etat. Depuis le début des années 80, on enregistre l'incapacité de l'Etat à y répondre. Plus la "demande" augmente rapidement, plus le degré de réponse est amoindri. Ainsi, ce sont les centres de 20.000 à 50.000 habitants qui connaissent les situations les plus alarmantes. Ceux de 50.000 à 100.000 habitants, souvent promus chefs-lieux de Province,

ont pu drainer quelques équipements même si dans leur ensemble la réponse aux besoins de base de leurs populations reste faible. En termes de promotion administrative, l'action de l'Etat semble reposer de plus en plus sur une politique sécuritaire des grandes villes suite aux différentes émeutes qui ont jalonné les années 80-90. La "wilayisation" et la politique de resserrement et de contrôle des grandes villes a permis la promotion administrative de 2/3 des villes de 50.000 à 100.000 habitants sans que le phénomène ne touche le gros des villes de moindre importance démographique (seuls 23% des centres de 20.000 à 50.000 habitants sont chefs lieux de Province alors qu'ils représentent 70% de la population des villes de 20.000 à 100.000 habitants). L'administration du territoire montre un seul (maillon) niveau territorial "cohérent" ayant entraîné la coordination de l'action de l'Etat au niveau local (la province). Mais ce niveau prend différentes "colorations" suivant la région géographique concernée ; l'action de l'Etat a aussi été sélective. Plus que cela, les centres les plus dynamiques n'ont pas reçu l'appui technique nécessaire aux activités économiques.

L'action de l'Etat, dans une situation de pénurie financière, reste marquée par l'imbrication de plusieurs logiques qui ont privilégié une vision sécuritaire et clientéliste dans le traitement spatial. A l'instar de la majorité des pays du Tiers-monde, le désengagement de l'Etat s'est accompagné d'une "ouverture" plus large des systèmes politiques locaux. Cette "ouverture" n'a pas été uniforme à travers le territoire national. La gestion sécuritaire de la grande ville se traduit par un fractionnement des institutions chargées de la gestion urbaine et par une diminution des compétences juridiques des instances élues au profit de celles chargées de l'urbanisme (Agences Urbaines). Dans ces conditions, et face à l'augmentation croissante des prix du foncier dans la périphérie des grandes villes, les petites villes et villes moyennes deviennent des "centres refuges" bénéficiant davantage d'une nouvelle politique "permissive" de l'Etat, reconnaissant des droits aux populations des quartiers périphériques.

L'exode rural lors de la dernière décennie se maintient avec un flux de plus de 100.000 migrants par an. L'absorption de plus de la moitié de ces flux par cette catégorie de ville se traduit de plus en plus par une recomposition sociale de ce type de ville. Comment cette population migrante se "territorialise", comment négocie-t-elle (défend-elle) ses intérêts dans la ville ? Des questions qui trouveront quelques débuts de réponses dans des études de cas faisant intervenir les divers acteurs de la gestion urbaine (partie II).

ANNEXE PARTIE I

ANNEXE I-1

BDCU LISTE DES INDICATEURS

INDICATEUR	SECTEUR
Numéro ordre	Identification
Région	Identification
Province	Identification
Nom du Centre	Identification
Statut	Identification
Province ou Préfecture	Adm Gle
Chef lieu de Cercle	Adm Gle
Municipalité	Adm Gle
Chef lieu de Commune	Adm Gle
Population (1982)	Démographie
Pharmacies	Santé
Pharmacies-laboratoires	Santé
Dépôts de pharmacie	Santé
Catégorie de Circonscription Sanitaire	Santé
dispensaires	Santé
Population desservie par CS	Santé
Médecins privés	Santé
Spécialistes (dont)	Santé
Nombre de spécialités	Santé
HGN	Santé
HSN	Santé
HGR	Santé
HSR	Santé
HGP	Santé
HSP	Santé
HZ	Santé
Capacité HGN	Santé
Capacité HSN	Santé
Capacité HGR	Santé
Capacité HSR	Santé
Capacité HGP	Santé
Capacité HSP	Santé
Capacité HZ	Santé
Médecins publics	Santé
Spécialistes publics (dont)	Santé
Nombre de spécialités	Santé
Cliniques privées	Santé
Polycliniques	Santé
Nombre de lits polycliniques	Santé
Délégation Ministère de la Santé	Santé
Cour Suprême	Justice
Cour Spéciale	Justice
Cour d'Appel	Justice
Tribunal lère instance	Justice
Chambre d'Appel	Justice
Juge résident	Justice
Collèges	Education
Salles de classe	Education
Classes	Education

Nombre d'élèves	Education
Lycées	Education
Salles	Education
Classes	Education
Nombre d'élèves	Education
Nombre d'élèves 7AS	Education
Nombre d'établissements privés	Education
Salles	Education
Classes	Education
Elèves	Education
Elèves 7AS	Education
Académie	Education
Délégations	Education
Nombre d'Ecoles et Instituts sup. publics	Education
Nombre d'Elèves Ecoles et Instituts	Education
Nombre de Facultés	Education
Nombre d'élèves Facultés	Education
Nombre d'élèves 3ème cycles	Education
Nombre établissements FP	FP
Nombre spécialités	FP
Nombre élèves établissements FP	FP
Nombre ITA	FP
Nombre spécialités	FP
Nombre éts ouverts Elèves 7AS	FP
Service Central TP	TP
Service Régional	TP
Service Provincial	TP
Services Centraux Agriculture	Agriculture
ORMVA	Agriculture
Subdivision ORMVA	Agriculture
DPA	Agriculture
Nombre CT par DPA	Agriculture
CT	Agriculture
CMV	Agriculture
Cadastre	Agriculture
Conservation Foncière	Agriculture
Délégation Ministère de l'Emploi	Emploi
Bureau Accidents du Travail	Emploi
Circonscription Travail	Emploi
Bureau de l'Emploi	Emploi
Recette Finances	Finances
Subdivision	Finances
Recette Municipale	Finances
Perception	Finances
Nbre Etablissements Touristiques (Hotels)	Tourisme
Nombre chambres	Tourisme
Nombre lits	Tourisme
Nombre places transportées	Tourisme
Nombre Agences Voyages	Tourisme
Nombre Abonnés PT	P et T
Recettes Hors Catégorie	P et T
Recettes 1ère Catégorie	P et T
Recettes 2 Catégorie	P et T
Recettes 3 Catégorie	P et T
Recettes 4 Catégorie	P et T
Recettes 5 Catégorie	P et T
Recettes 6 Catégorie	P et T
Service Central P et T	P et T

Délégation	P et T
Service Central ONPT	ONPT
Délégation	ONPT
Centre Transit Régional	ONPT
Centre Téch Groupement	ONPT
Centre Local	ONPT
Centre Immatriculation Véhicules	Transport
Immatriculation VT	Transport
Immatriculation VU	Transport
Nombre de cars basés	Transport
Nombre de Taxis	Transport
Aéroport International	Transport
Aéroport National	Transport
Autres plateformes	Transport
Délégation Ministère du Transport	Transport
Service Central Ministère du Transport	Transport
Délégation	Transport
Centre Contrôle des Véhicules	Transport
Véhicules de + 10 ans	Transport
Agence Centrale ONT	ONT
Agence Commerciale	ONT
Agence 1ère Catégorie	ONT
Agence 2ème Catégorie	ONT
Agence 3ème Catégorie	ONT
Agence 4ème Catégorie	ONT
Service Central ONEP	ONEP
Division Régionale	ONEP
Division Provinciale	ONEP
Centre (chef)	ONEP
Service Central ONE	ONE
Centre Régional	ONE
Subdivision Régionale	ONE
Secteur	ONE
Stés Assurances et Réassurances	Assurances
Courtiers	Assurances
Agents	Assurances
Agents Stagiaires	Assurances
Stés de Crédit (Sièges Sociaux)	Sté Credits
Nombre de Représentations	Sté Credits
Nombre Guichets	Sté Credits
Banques (Nombre Sièges)	Banques
Nombre de représentations	Banques
Nombre de Guichets permanents	Banques
Nombre de Guichets périodiques	Banques
Chambre de compensation	Banques
Dépôts	Banques
Crédits	Banques
Nombre Comptes Bancaires	Banques
CNSS Siège	CNSS
CNSS Délégation	CNSS
Caisse Locale Crédit Agricole	CNCA
Guichets Saisonniers	CNCA
Grossistes Sucre	Commerce Gros
Grossistes Thé	Commerce Gros
Nombre total Grossistes	Commerce Gros
Marché de Gros	Commerce Gros
Nombre Importateurs	Commerce Gros
Nombre Secteurs /99	Commerce Gros

Com Gros Spécialisés TP/BTP	Commerce Gros
Com Gros industrie	Commerce Gros
Com Gros Quincaillerie	Commerce Gros
Com Gros Spécial Auto/pièces	Commerce Gros
Com Gros Spécial Habillt/élect ménag	Commerce Gros
Com Gros Spécial Mat. médical	Commerce Gros
Com Gros Spécial Pharmacie	Commerce Gros
Com Gros Mat Bureau	Commerce Gros
Statut Marché de Gros	Commerce Gros
Tonnage Annuel	Commerce Gros
% Total Tonnage Contrôlé	Commerce Gros
Architectes	Architecte
Avocats	Avocats
Bureaux Etudes	Bureaux Etudes
BE Génie Civil	Bureaux Etudes
BE Industrie	Bureaux Etudes
BE Informatique Gestion	Bureaux Etudes
BE Agriculture	Bureaux Etudes
Experts Comptables	Bureaux Etudes

ANNEXE I-2

Centres chefs - lieux de Commune Rurale Equipements et Services Publics.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
IMOUZZER	1	1											1			1					
BENI BOUFRAH	1	1			1		1	1						1							1
TAGUELEFT					1									1							
OULED SAID	1	1																			
SIDI AISSA	1	1			1											1					
TAGHZIRT	1	1			1			1													1
GUIGOU					1									1		1					1
IFRANE AA					1							1				1					
TARHIJT					1								1			1				1	
NAIMA					1									1		1					
BENI LENNT	1	1												1		1					
TAZARINE					1				1				1			1					
EL AOUMRA	1	1						1						1		1					1
BOUDINAR	1	1			1									1		1					1
OUTZAGH	1	1			1			1				1				1					
OULAD BERHIL	1	1			1								1			1					1
TALMEST	1	1			1			1	1					1		1					1
MHAMID					1			2						1		1					
AIT ATTAB	1	1			1			1	1				1			1					1

: Centre de Santé.
 : Dispensaire.
 : Hôpital de Zone.
 : Tribunal de 1^{er} instance.
 : Collège.
 : Lycée.
 Centre de Formation Professionnelle.

8 : Centre de Travaux Agricoles.
 9 : Centre de Mise en Valeur.
 10: Recette des finances.
 11 : Perception.
 12 : Recette Pet T 4^o catégorie (Poste).
 13 : Recette P et T 5^o catégorie.
 14 : Recette P et T 6^o catégorie.

15 : Centre technique de groupement ONPT.
 16 : Centre local ONPT (communication).
 17 : Agence O.N.T 4^o catégorie (transport).
 18 : Chef centre ONE (eau potable).
 19 : Subdivision ONE (électricité).
 20 : Secteur ONE.
 21 : Guichet caisse locale de Crédit Agricole.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
TAZNAKHTE	1	1			1		1		1				1			1					
AIN MEDIOUNA					1									1							1
HAD OULAD ZBAIR					1									1		1					
TLAT LOULAD	1	1											1			1					1
KHENICHET	1	1			1				1					1		1				1	1
ZOUMI	1	1			1		1	1						1		1				1	1
OUED LAOU	1	1			1		1	1						1		1				1	1
BEN TEYEB	1	1											1			1					
KETTAMA	1	1												1							
BENI OULLID					1									1		1				1	1
SKOURA	1	1			1				1				1			1				1	
AIN HARROUDA					2	1							1			1					
EL KELAA MGOUNA	1	1			1								1			1				1	
BOUSKOURA							1				1	1				1				1	
TINEJDAD					1				1				1			1				1	
OULAD SAID					1		1	1					1			1					1
ARBAOUA					1				1				1							1	1
BENI AMARTE	1	1												1		1					
TEROUAL	1	1											1			1					
HANCHANE	1	1			1		1	1						1		1					1
TAGOUNITE	1	1			1				1				1			1					
EL JABHA	1	1												1		1					
ARBAA AOUNATE	1	1			2				1					1		1					1
BOUFAKRANE					1									1				1			
AIT BAHA	1						1				1	1				1					
SIDI SMAIL	1	1			2		1		1					1		1					1

: Centre de Santé.
 : Dispensaire.
 : Hôpital de Zone.
 : Tribunal de 1^{er} instance.
 : Collège.
 : Lycée.
 : Centre de Formation Professionnelle.

8 : Centre de Travaux Agricoles.
 9 : Centre de Mise en Valeur.
 10 : Recette des finances.
 11 : Perception.
 12 : Recette Pet T 4^o catégorie (Poste).
 13 : Recette P et T 5^o catégorie.
 14 : Recette P et T 6^o catégorie.

15 : Centre technique de groupement ONPT.
 16 : Centre local ONPT (communication).
 17 : Agence O.N.T 4^o catégorie (transport).
 18 : Chef centre ONE (eau potable).
 19 : Subdivision ONE (électricité).
 20 : Secteur ONE.
 21 : Guichet caisse locale de Crédit Agricole.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
AIN JEMAA	1	1			1			1						1		1					1
AIN CHEGGAG					1		1	1						1		1					1
TIDDAS	1	1										1				1		1		1	1
RIBATE EL KHEIR	1	1				1	1	1				1				1		1		1	1
TALSINT	1	1			1								1			1					
TAHANNAOUTE					1		1		1		1			1		1					
JORF EL MELHA														1		1					1
BENI DRAR					1									1							
TIT MELIL							2					1				1					
DAR GUEDDARI	1	1												1							1
OULAD ABBOU	1	1			2								1			1				1	1
FOUM JEMAA	1	1			1									1		1					
TAMELELT					1		1		1				1			1					
AIN EL AOUDA	1	1			1								1			1		1		1	
SIDI ALLAL BAHRAOUI	1	1					1						1			1				1	1
HAD OULED FREJ	1	1			1	1			1		1		1			1				1	
SBAA AAYOUN					1		2							1		1		1			
HAD BRADIA	1	1			1		1		1					1		1				1	
MOULAY BOUAZZA	1	1			1								1			1				1	
AGDZ	1	1			1		2		1				1			1		1		1	
BNI TAJJITE						1	1				1		1								
MIDAR	1	1				1	1	1			1		1			1			1	1	
DEBDOU					1								1			1		1		1	
ARHABALA	1	1			1	1		1						1		1					1
TOUISSITE	1	1			1								1								
AGUELMOUS	1	1			1			1						1		1					1

1 : Centre de Santé.

2 : Dispensaire.

3 : Hôpital de Zone.

4 : Tribunal de 1^{er} instance.

5 : Collège.

6 : Lycée.

7 : Centre de Formation Professionnelle.

8 : Centre de Travaux Agricoles.

9 : Centre de Mise en Valeur.

10 : Recette des finances.

11 : Perception.

12 : Recette Pet T 4^e catégorie (Poste).

13 : Recette P et T 5^e catégorie.

14 : Recette P et T 6^e catégorie.

15 : Centre technique de groupement ONPT.

16 : Centre local ONPT (communication).

17 : Agence O.N.T 4^e catégorie (transport).

18 : Chef centre ONE (eau potable).

19 : Subdivision ONE (électricité).

20 : Secteur ONE.

21 : Guichet caisse locale de Crédit Agricole.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
OUTAT EL HAJ	1	1			1	1	1	1				1				1				1	
AIN LEUH	1	1			1		2					1				1				1	1
TOUNFITE	1	1											1			1					
BNI BOUAYACH					1									1		1		1			
BOUMIA	1	1			1			1						1		1				1	1
LALLA MIMOUNA	1	1							1				1			1					1
SIDI RAHHAL					1									1		1		1		1	
ITZER	1	1			1								1							1	1
TENDRARA					1								1			1				1	1
KHEMIS ZEMAMRA	1	1			1	1			1		1		1			1				1	
OULAD YAICHE	1	1			2		1							1		1					
AFOURER	1	1			1	1	2		1				1			1				1	1
AIN BNI METHAR	1	1			1			1				1				1		1		1	
DAR OULAD ZIDOUH	1	1			1		2		1				1			1				1	1
BIR JDID	1	1										1			1	1				1	1
KARIA BA MOHAMED	1	1			2	1	3	1			1	1			1	1		1		1	
BOUDNIB					1			1	1			1			1	1					
AKLIM					1		1							1		1				1	
MASSA	1	1			1		1						1			1				1	
SKHIRATE	1	1			1	1	1	1					1			1					
SIDI HAJAJ	1	1					1							1		1				1	1
MAAZIZ	1	1			1		1	1					1					1			1
AIT ISHAK	1	1			1		1						1							1	
RICH	1	1			1	1			1		1				1	1		1		1	
MEDIOUNA	1	1					3	1				1				1				1	

1 : Centre de Santé.

2 : Dispensaire.

3 : Hôpital de Zone.

4 : Tribunal de 1^{re} instance.

5 : Collège.

6 : Lycée.

7 : Centre de Formation Professionnelle.

8 : Centre de Travaux Agricoles.

9 : Centre de Mise en Valeur.

10 : Recette des finances.

11 : Perception.

12 : Recette Pet T 4^e catégorie (Poste).

13 : Recette P et T 5^e catégorie.

14 : Recette P et T 6^e catégorie.

15 : Centre technique de groupement ONPT.

16 : Centre local ONPT (communication).

17 : Agence O.N.T 4^e catégorie (transport).

18 : Chef centre ONE (eau potable).

19 : Subdivision ONE (électricité).

20 : Secteur ONE.

21 : Guichet caisse locale de Crédit Agricole.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
HATTANE	1	1			1		2						1			1					
SIDI MOKHTARE														1							
BOUJNIBA	1	1			1	1	2							1						1	
TINERHIR	1				2	1	2		1						1			1			
ZEGANGANE	1	1			2	1	1	1			1	1				1				1	
AROUIT	1	1			1		1			1		1				1				1	
EL GARA	1	1			2	1	1			1			1			1		1		1	
ZAOUIA ECH CHEIKH	1	1			1		1	1					1			1				1	1
ZAIO	1	1			1	1	1		1		1		1			1				1	

1 : Centre de Santé.

2 : Dispensaire.

3 : Hôpital de Zone.

4 : Tribunal de 1^{er} instance.

5 : Collège.

6 : Lycée.

7 : Centre de Formation Professionnelle.

8 : Centre de Travaux Agricoles.

9 : Centre de Mise en Valeur.

10 : Recette des finances.

11 : Perception.

12 : Recette Pet T 4^o catégorie (Poste).

13 : Recette P et T 5^o catégorie.

14 : Recette P et T 6^o catégorie.

15 : Centre technique de groupement ONPT.

16 : Centre local ONPT (communication).

17 : Agence O.N.T 4^o catégorie (transport).

18 : Chef centre ONE (eau potable).

19 : Subdivision ONE (électricité).

20 : Secteur ONE.

21 : Guichet caisse locale de Crédit Agricole.

ANNEXE I-3

Centres chefs - lieux de cercle Equipements et Services Publics.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
BENI BOUFRAH							1		1					1		CSR	3	
HAD BOU MOUSSA																		
BENI AHMED							1							1		CSR	1	
SIDI OTHMANE							1											
SOUK TLATA DU GHARB																		
DAR CHAOUI																CSR	2	
FOUM ZGUID														1		CSR	10	
ANEZI														1		CSR	9	
LAKHSSAS							1							1		CSR	10	
MOKRISSET							1		2					1		CSR	2	
AKKA									1					1		CSR	3	
BAB TAZA																CSR	6	
HAD KOURT						1		1	2					1		HR	2	
IGHREM						1	1		1					1		CSR	11	
TAMANAR						1	1		1					1		CSR	4	
BAB BERRED						1	1							1		CSR	3	
TAFRAOUTE						1	1							1		CSR	10	
AKNOUL						1	1		1					1		CSR	3	
TAINESTE						1								1		CSR	5	
SIDI SMAIL							2		1							CSR	4	
TISSA							1	1	1					1		HR	7	
SKHOUR REHAMNA														1		CSR	5	
RHAFAI						1	1	1	1					1		HR	6	
BZOU						1	1	1	1					1		CSR	4	

1 : Conservation Foncière
2 : Circonscription de travail
3 : Bureau de l'emploi
4 : Subdivision des finances
5 : Recette municipale
6 : Perception

7 : Collège
8 : Lycée
9 : Etablissement de Formation Professionnelle
10 : Nombre ITA
11 : O.R.M.V.A
12 : H.G.P Hôpital g' . Provincial

13 : Tribunal 1^o instance
14 : Juge Résident
15 : Sub .O.R.M.V.A
16 : Centre de Santé
17 : Dispensaire
18 : Hôpital de Zone

	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
BENI BOUFRAH						1											1		
HAD BOU MOUSSA																			
BENI AHMED																			
SIDI OTHMANE					1											1			
SOUK TLATA DU GHARB						1											1		1
DAR CHAOUI																			
FOUM ZGUID						1											1		1
ANEZI			1																1
LAKHSSAS			1														1		
MOKRISSET																	1		
AKKA						1											1		1
BAB TAZA																			1
HAD KOURT					1											1			1
IGHREM			1													1			1
TAMANAR			1		1											1			1
BAB BERRED																	1		1
TAFRAOUTE			1												1				1
AKNOUL			1		1										1				1
TAINESTE																1			1
SIDI SMAIL						1											1		1
TISSA	1		1		1											1			1
SKHOUR REHAMNA					1											1			1
RHAFSAI			1		1										1			1	1
BZOU			1		1											1			

19 : Chef centre ONEP

20 : SUB. ONEP

21 : Secteur ONE

22 : C.N.S.S Délégation

23 :Caisse Locale du Crédit Agricole

24 : Guichet saisonnier

25 : Centre immatriculateur

26 : Circonscription de Travail

27 : Immatriculation (transport)

28 : Centre de contrôle (transport)

29 : Agence de Transport 3° catégorie

30 : Agence Transport 4° catégorie

31 : Recette P et T 2° catégorie

32 : Recette P et T 3° catégorie

33 : Recette P et T 4° catégorie

34 : Recette P et T 5° catégorie

35 : Recette P et T 6° catégorie

36 : Centre technique groupement ONPT

37 : Centre local ONPT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
DRIOUCH									2					1		CSR	3	
TALIOUINE						1		1						1		CSR	8	
TARFAYA							1							1		CSR	3	
BIOUGRA								1						1		CSR	5	
OUED AMLIL						1	1		3									
ATTAOUIA ECH CHABIYA						1	1		1							CSR		3
CHICHAOUA						1	1		4									
BNI TAJJITE						1		1	1									
TARGUIST						1	1	1	1					1		CSR	5	
OUTAT EL HAJ							1	1	1					1		CSR	7	
OUAOUIZARHT						1	1	1	3					1		CSR	8	
SEBT GZOULA						1	1							1		CSR	8	
BOUIZAKARNE						1	1	1	2					1		CSR	11	1
KHEMIS ZEMAMARA						1	1	1						1		CSR	2	
BOUMALNE								1						1		CSR	3	
AGOURAI							1		1							CSR	2	
JEMAA SHAIM						1	2	1	1					1		CSR	7	
OULMES						1	1	1	2					1		CSR	2	
GOULMIMA						1	1	1	1					1		CSR	15	1
KARIA BA MOHAMMED						1	2	1	3					1		CSR	5	
AMIZMIZ						1		1	2					1		CSR	7	
AIT OURIR						1	1	1	4					1		CSR	9	
EL KEBAB						1	1							1		CSR	3	
EL BOUROUJ					1	1	1	1						1				
EL MENZEL						1	2							1				
IMOUZZER KANDAR							1	2						1		CSR	1	
RICH					1	1	1							1		CSR	12	

1 : Conservation Foncière
2 : Circonscription de travail
3 : Bureau de l'emploi
4 : Subdivision des finances
5 : Recette municipale
6 : Perception

7 : Collège
8 : Lycée
9 : Etablissement de Formation Professionnelle
10 : Nombre ITA
11 : O.R.M.V.A
12 : H.G.P Hôpital g' . Provincial

13 : Tribunal 1° instance
14 : Juge Résident
15 : Sub .O.R.M.V.A
16 : Centre de Santé
17 : Dispensaire
18 : Hôpital de Zone

	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
DRIOUCH			1		1											1		1	1
TALIOUINE	1															1			1
TARFAYA	1															1			1
BIOUGRA	1		1												1				1
OUED AMLIL			1			1											1		1
ATTAOUIA ECH CHABIYA			1		1											1			1
CHICHAOUA	1		1		1										1				1
BNI TAJJITE																1			
TARGUIST	1		1		1										1				
OUTAT EL HAJ			1		1										1				1
OUAOUIZARHT			1		1											1			1
SEBT GZOULA			1			1											1		1
BOUIZAKARNE	1		1											1					1
KHEMIS ZEMAMARA			1		1											1			1
BOUMALNE	1				1										1				1
AGOURAI																	1		1
JEMAA SHAIM					1											1			1
OULMES	1		1		1										1				1
GOULMIMA	1		1			1									1				1
KARIA BA MOHAMMED	1		1		1										1			1	1
AMIZMIZ			1		1											1			1
AIT OURIR			1		1											1			1
EL KEBAB			1		1											1			
EL BOUROUJ			1		1											1		1	1
EL MENZEL			1			1										1			1
IMOUZZER KANDAR			1			1									1				1
RICH	1		1		1									1				1	1

19 : Chef centre ONEP
20 : SUB. ONEP
21 : Secteur ONE
22 : C.N.S.S Délégation
23 :Caisse Locale du Crédit Agricole
24 : Guichet saisonnier

25 : Centre immatriculateur
26 : Circonscription de Travail
27 : Immatriculation (transport)
28 : Centre de contrôle (transport)
29 : Agence de Transport 3° catégorie
30 : Agence Transport 4° catégorie

31 : Recette P et T 2° catégorie
32 : Recette P et T 3° catégorie
33 : Recette P et T 4° catégorie
34 : Recette P et T 5° catégorie
35 : Recette P et T 6° catégorie
36 : Centre technique groupement ONPT
37 : Centre local ONPT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
RISSANI								1						1		CSR	6	
AIN TAOUJDATE							1	1								CSR	6	
IMI N TANOUTE							1	1	2				1					
ROMMANI	1						1	1	3				1			CSR	3	1
DEMNATE						1	1	1	3					1		HR	15	
IMZOUREN						1		1	1							CSR	5	
ZAGORA						1	1	1	1					1		CSR	4	
TAHLA						1	1	1	3					1		CSR	5	
ARFOUD						1	1	1	3					1		CSR	8	1
BOUZNIKA						1	1		1					1		CSM	2	
EL KSIBA						1	1		1					1		HR	5	
GUERCIF						1	2	1	3					1		HR	7	1
OULAD TEIMA							4	1	1					1				
BEN AHMED						1	5	1	2				1			HR	2	
MECHRA BEL KSIRI						1	2	1	1					1	1	HR	3	
IFNI						1	2	1	5					1		CSR	5	1
EL HAJEB						1	1	1	3					1		HR		
ASILAH						1	1	1	1					1		HR	5	1
BEN GUERIR						1	1		4				1			CSM	3	
SIDI BENNOUR						1	3	1	2				1			CSR	8	
MIDELT		1				1	5	2	2				1					1
AZEMMOUR		1	1			1	1	1	4					1		CSM	5	
SOUK EL ARBAA EL RHARB			1			1	1	1	2				1			CSU	3	1
BOUJAD						1	1	1	5					1		CSU	1	
KASBA TADLA						1	1	1	2					1		HR	8	1
TIFLET						1	3	1	5					1		CSM	7	1
BERRECHID		1	1	1		1	2	2	3				1			CSM	2	

1 : Conservation Foncière
2 : Circonscription de travail
3 : Bureau de l'emploi
4 : Subdivision des finances
5 : Recette municipale
6 : Perception

7 : Collège
8 : Lycée
9 : Etablissement de Formation Professionnelle
10 : Nombre ITA
11 : O.R.M.V.A
12 : H.G.P Hôpital g' . Provincial

13 : Tribunal 1° instance
14 : Juge Résident
15 : Sub .O.R.M.V.A
16 : Centre de Santé
17 : Dispensaire
18 : Hôpital de Zone

	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
RISSANI	1		1												1				1
AIN TAOUJDATE	1		1													1			1
IMI N TANOUTE	1		1		1										1				1
ROMMANI	1	1	1		1									1				1	1
DEMNATE	1		1												1				1
IMZOUREN	1		1			1													1
ZAGORA	1		1		1										1			1	1
TAHLA			1		1											1			1
ARFOUD	1		1		1							1		1				1	1
BOUZNKA	1				1											1			1
EL KSIBA			1		1										1				
GUERCIF	1		1		1							1		1				1	1
OULAD TEIMA	1		1		1												1		
BEN AHMED	1		1		1									1				1	1
MECHRA BEL KSIRI	1		1		1							1			1				1
IFNI	1		1											1		1			1
EL HAJEB	1		1		1										1				1
ASILAH					1										1				1
BEN GUERIR	1		1		1										1				1
SIDI BENNOUR			1	1	1										1				1
MIDELT	1	1	1	1	1		1	1	19	1		1	1					1	1
AZEMMOUR					1			1							1				1
SOUK EL ARBAA EL RHARB	1	1	1	1	1		1		84	1		1	1					1	1
BOUJAD	1		1		1										1			1	1
KASBA TADLA			1									1		1				1	1
TIFLET	1		1		1									1				1	1
BERRECHID	1		1		1			1		1				1					1

19 : Chef centre ONEP

20 : SUB. ONEP

21 : Secteur ONE

22 : C.N.S.S Délégation

23 : Caisse Locale du Crédit Agricole

24 : Guichet saisonnier

25 : Centre immatriculateur

26 : Circonscription de Travail

27 : Immatriculation (transport)

28 : Centre de contrôle (transport)

29 : Agence de Transport 3° catégorie

30 : Agence Transport 4° catégorie

31 : Recette P et T 2° catégorie

32 : Recette P et T 3° catégorie

33 : Recette P et T 4° catégorie

34 : Recette P et T 5° catégorie

35 : Recette P et T 6° catégorie

36 : Centre technique groupement ONPT

37 : Centre local ONPT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
AZROU				1		1	2	1	2					1		CSM	5	1
TAOURIRT				1		1	2	1	4					1		HR	6	
SEFROU				1		1	3	1	5	2		1	1			CSM	8	1
OUAZZANE						1	4	2	6				1			CSU	6	1
JERADA							1	1	1					1		CSR	6	
FQUIH BEN SALAH		1	1			1	1	1	4	1	1			1		HR	8	1
SIDI SLIMANE			1				3	2	5					1	1	HR	9	
OUED ZEM			1			1	1	1	7	1			1					1
KSAR EL KEBIR						1	5	1	4		1		1			CSU	4	1
BERKANE				1	1	1	4	2	4		1		1			HR	6	1

1 : Conservation Foncière
2 : Circonscription de travail
3 : Bureau de l'emploi
4 : Subdivision des finances
5 : Recette municipale
6 : Perception

7 : Collège
8 : Lycée
9 : Etablissement de Formation Professionnelle
10 : Nombre ITA
11 : O.R.M.V.A
12 : H.G.P Hôpital g' . Provincial

13 : Tribunal 1^o instance
14 : Juge Résident
15 : Sub .O.R.M.V.A
16 : Centre de Santé
17 : Dispensaire
18 : Hôpital de Zone

Service : BDCU/ INAU 1990

	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
AZROU	1	1	1	1	1		1		21			1		1				1	1
TAOURIRT	1		1		1							1		1			1	1	1
SEFROU		1	1		1							1		1					1
OUAZZANE	1	1	1		1		1		160			1		1				1	1
JERADA			1												1				1
FQUIH BEN SALAH		1	1	1	1			1			1			1					1
SIDI SLIMANE	1	1	1		1		1		65		1		1		1			1	1
OUED ZEM	1	1	1		1		1		23		1		1	1				1	1
KSAR EL KEBIR					1							1		1				1	1
BERKANE	1	1	1	1	1		1		151	1	1			1				1	1

19 : Chef centre ONEP

20 : SUB. ONEP

21 : Secteur ONE

22 : C.N.S.S Délégation

23 :Caisse Locale du Crédit Agricole

24 : Guichet saisonnier

25 : Centre immatriculateur

26 : Circonscription de Travail

27 : Immatriculation (transport)

28 : Centre de contrôle (transport)

29 : Agence de Transport 3^e catégorie

30 : Agence Transport 4^e catégorie

31 : Recette P et T 2^e catégorie

32 : Recette P et T 3^e catégorie

33 : Recette P et T 4^e catégorie

34 : Recette P et T 5^e catégorie

35 : Recette P et T 6^e catégorie

36 : Centre technique groupement ONPT

37 : Centre local ONPT

Service : BDCU/ INAU 1990

ANNEXE I-4

Centres Chefs – lieux de Provinces : Equipements et Services Publics

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
TATA	3	1		1			2				1				1		0			
BOULEMANE	1	1		1			2				1				1		0		1	
BOUJDOUR	1			0			2								1		0		1	
IFRANE	1	3		1			2	2			1				1		0		1	
AZILAL	2	1		1			4				1			1	1		1			
TAOUNATE	3	1		1			3				1			1	1		0		1	
FIGUIG	2	1		1			7				1	1			1		0		1	
OUARZAZATE	1	2		1			6	1			1	1	1		1		1	1		
ES SMARA	1	1		1			1				1	1			1		1			
TIZNIT	2	2		1			8				1	2			1		1			
CHEFCHAOUEN	3	2		1			7				1	1			1		1			
BEN SLIMANE	2	2		1			5				1				1		1			
ERRACHIDIA	4	2		1			5	2			1	1	1		1		1	1		
EL KELAA SRAHNA	3	3		1			6				1	1			1		1			
TAROUDANNT	3	1		1			6	1			1	1			1		1			1
GUELMIM	3	1		1			5				1			1	1		1			
TAN TAN	2	1		1			7				1	1			1		1			
AL HOCEIMA	2	2		1			7	1			1	1			1		1	1		
ESSAOUIRA	3	2		1			4				1	1			1		1			
KHENIFRA		3		1			6	2			1	1			1		1			
TEMARA	2	1		1			4								0		0			
SIDI KACEM	6	3		1			5	1			1	1			1		1			1
KHEMISSET	4	3		1			8	1			1	1			1		1			
LARACHE	4	2		1			5	3			1	1			1		1			
SETTAT	5	4	1	1			9	1			1	1	2	2	1	1	1			
NADOR	5	4	1	1			9	1			1	1			1	1	1			
TAZA	6	3	0	1			6	1			1	2			1		1	1		
EL JADIDA	10	6	1	1		9155	7	1			1	1	1		1	1	1			
LAAYOUNE	5	1	0	1			3	1			1	1			1	1	1			
BENI MELLAL	9	7	1	1		2084	9	1			1	1			1	1	1			
MOHAMMEDIA	9	4	1	1		2290	10					1			1		1			
KHOURIBGA	13	4	0	1			8	1			1	1			1		1	1		
KENITRA	11	6	1	1	1	6239	8	1			1	1			1		1			
SAFI		5	0	1			7	1			1	1			1	1	1			

TEOUAN	10	6	1	1		8737	8	2			1	1	2		1	1	1		
AGADIR	15	7	1	1		9001	19	1		1	1				1	1	1		1
OUJDA	15	11	0	1		16719	13	3	1	1	1				1	1	1		
TANGER	17	7	0	1	2	78	11	2			1	1	3		1	1	1		
SALE	22	5	0	1	1		10	1						1	1		1		
MEKNES	18	11	1	1	1	10858	16	1	1	1	1				1	1	1		
MARRAKECH	12	12	1	1		24013	22	2		1	1				1	1	1		
FES	29	14	1	1		27143	19	2	1	1	1				1	1	1		

1 : Collège

2 : Lycée

3 : Académie

4 : Délégation Ministère de l'Education National

5 : Ecoles et Instituts du Supérieur

6 : Nombre d'élèves en faculté

7 : Nombre établissement de Formation Professionnelle

8 : Nombre d'I.T.A

9 : Service Central des Travaux Publics

10 : Service Régional des T.P

11 : Service Provincial des T.P

12 : Hôpital Général Provincial

13 : Hôpital Spécialisé Provincial

14 : Hôpital de Zone

15 : Délégation du Ministre de la Santé

16 : Cour d'Appel

17 : Tribunal de 1^{er} Instance

18 : Chambre d'Appel

19 : Juge Résident

20 : Subdivision ORMVA

	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
TATA		1							1			1			1			1		1		0
BOULEMANE		1										1					1	1		1		0
BOUJDOUR												1										0
IFRANE		1										1			1			1				0
AZILAL		1					1		1			1			1		1	1		1		0
TAOUNATE												1			1		1	1				0
FIGUIG		1										1						1			1	0
OUARZAZATE	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1		1
ES SMARA									1			1			1		0					0
TIZNIT		1	1	1			1		1	1		1			1	1	1	1	1	1		1
CHEFCHAOUEN		1			1		1	1	1								1	1	1	1		1
BEN SLIMANE			1	1	1		1		1	1		1			1		1	1	1	1		0
ERRACHIDIA	1		1	1	1		1	1	1	1		1			1		1	1	1	1		1
EL KELAA SRAHNA		1	1	1	1		1			1					1		1	1	1	1		0
TAROUDANNT									1		1	1			1		1	1	1	1		1
GUELMIM		1							1			1			1		1	1	1	1		0
TAN TAN		1			1		1		1						1			1		1		0
AL HOCEIMA		1	1	1	1	1	1	1	1	1		1		1	1		1	1	1	1		1
ESSAOUIRA		1	1	1	1		1	1	1	1	1	1					1	1	1	1		1
KHENIFRA		1	1	1	1		1		1	1		1		1	1		1	1	1	1		1
TEMARA				1	1	1	1	1	1	1		2							1	1		0
SIDI KACEM			1	1	1		1	1		1		2			1	1	1	1	1	1		0
KHEMISSSET		1	1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1		1	1	1	1		1
LARACHE			1	1	1		1	1	1	1	1	1							1	1		1
SETTAT		1	1	1	1		1	1	1	1		1					1	1	1	1		1
NADOR		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2		1		1	1	1	1	1		1
TAZA		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2				1	1	1	1	1		1
EL JADIDA		1			1		1	1	1			1					1	1	1	1		1
LAAYOUNE		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1				1			1
BENI MELLAL														1		1	1	1	1	1		1
MOHAMMEDIA																			1	1		1
KHOURIBGA		1	1	1	1		1	1	1	1	1	1							1	1		1
KENITRA	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	2				1		1	1	1		1
SAFI		1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	3		1					1	1		1
TEOUAN		1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	3							1	1		1
AGADIR	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	6	1		1	1	1	1	1	1		1
OUJDA		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1		1	1	1	1	1		1
TANGER		1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	5		1					1	1		1
SALE				1	1		1	1	1	1	1	3							1			1

MEKNES		1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	5	1	1		1		1	1	1		1
MARRAKECH	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	5	1	1		1	1	1	1	1		1
FES		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	1	1		1		1	1	1		1

21 : Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)
22 : Délégation Provinciale de l'Agriculture (D.P.A)
23 : Cadastre
24 : Conservation Foncière
25 : Délégation du Ministre de l'Emploi
26 : Bureau Accidents de Travail
27 : Circonscription Travail
28 : Bureau de l'Emploi
29 : Recettes Finances
30 : Subdivision (Finances)
31 : Recette Municipale
32 : Perception

33 : Division Régional de l'ONEP
34 : Division Provinciale de l'ONEP (eau potable)
35 : Chef de Centre ONEP
36 : Centre Régional ONE (électricité)
37 : Subdivision Régional ONE
38 : Secteur ONE
39 : Délégation CNSS (Sécurité Sociale)
40 : Caisse Locale de Crédit Agricole
41 : Guichet Saisonnier
42 : Délégation du Ministre de l'Habitat

MEKNES	1	2	286	1	1		1			1	1			3			1	1	1	1	1
MARRAKECH	1	1	389	1	1	1	1			1	1		1	4			1	1	1	1	1
FES	1	1	452	1	1	1	1			2	1		1	2	4		1	1		1	1

43 : Centre immatriculation véhicules
44 : Circonscription travail
45 : Immatriculation véhicules
46 : Délégation Ministère du Transport
47 : Délégation (transport)
48 : Centre de Contrôle des Véhicules
49 : Agence transport 1° Catégorie
50 : Agence transport 2° Catégorie
51 : Agence transport 3° Catégorie
52 : Agence transport 4° Catégorie

53 : Recette (Pet T) Hors catégorie
54 : Recette 1^{ère} catégorie
55 : Recette 2° catégorie
56 : Recette 3° catégorie
57 : Recette 4° catégorie
58 : Recette 5° catégorie
59 : Recette 6° catégorie
60 : Délégation P et T
61 : Délégation ONPT
62 : Centre Transit Régional (ONPT)
63 : Centre Technique groupement (ONPT)
64 : Centre Local (ONPT)

ANNEXE I-5

Tableau 1 : Lieu de Naissance et Période d'installation des populations enquêtées à Souk Larbaa

Lieu de Naissance	N-S-P**		Période d'installation												Total	
			avant 1957	%	entre 1957-66	%	1967-76	%	1977-83	%	1984-88	%	1989-93	%		
Nés sur place	216	34,8	-		-		-		-		-		-		216	34,8
Périphérie urbaine	100	16,1	-		-		-		-		-		-		100	16,1
Rural Province	-		16	2,6	8	1,3	13	2,1	11	1,77	15	2,42	14	2,26	77	12,4
Rural Provinces limitrophes	-		4	0,6	5	0,8	6	0,97	8	1,29	3	0,48	4	0,65	30	4,8
Région Centre	-		-		1	0,2	3	0,48	1	0,16	1	0,16	2	0,32	8	1,3
Région Centre Nord	-		-		-		2	0,32	1	0,16	-		1	0,16	4	0,6
Région Centre Sud	-		-		-		-		-		-		1	0,16	1	0,2
Régin Nord-Ouest*	-		-		-		1	0,16	1	0,16	-		-		2	0,3
Région Oriental	-		-		2	0,3	-		2	0,32	3	0,48	1	0,16	8	1,3
Région Sud	-		16	2,6	10	1,6	23	3,71	12	1,94	10	1,61	17	2,74	88	14,2
Région Tensift	-		-		-		2	0,32	-		-		4	0,65	6	1,0
Urbains province	-		1	0,2	-		1	0,16	4	0,65	-		1	0,16	7	1,1
Urbains Province limitrophes	-		-		-		4	0,65	5	0,81	4	0,65	2	0,32	15	2,4
Autres Urbains	-		5	0,8	3	0,5	8	1,29	12	1,94	10	1,61	16	2,58	54	8,7
Non déterminés	-		2	0,3	1	0,2	-		1	0,16	-		-		4	0,6
Total	316	51,0	44	7,1	30	4,8	63	10,2	58	9,35	46	7,42	63	10,2	620	100,0

* Exceptées Provinces de Kénitra, Sidi Kacem et Ouazzane

** Né sur place

Tableau 2 : Lieu de Naissance et Période d'installation des migrants ruraux proches de Souk Larbaa

Lieu de Naissance	Période d'installation												Total	%
	avant 1957	%	entre 1957-66	%	1967-76	%	1977-83	%	1984-88	%	1989-93	%		
CR BOUMAÏZ	-		-		1	20	-		-		-		1	0,9
CE ARBAOUA	-		1	0,9	-		4	3,7	1	0,93	1	0,93	7	6,5
CR KARIA B. AOUDA	10	9,3	5	4,6	6	5,56	4	3,7	8	7,41	6	5,56	39	36,1
CR LALA MIMOUNA	1	0,9	1	0,9	1	0,93	1	0,93	1	0,93	3	2,78	8	7,4
CR S' BOUBKER EL HAJ	2	1,9	-		-		-		2	1,85	-		4	3,7
CR S' Med LAHMAR	1	25,0	-		-		-		1	14,3	-		2	1,9
CR Sk TIFLET	1	25,0	-		3	2,78	1	0,93	2	1,85	3	2,78	10	9,3
REST Pce KENITRA	1	0,9	1	0,9	3	2,78	1	0,93	-		1	0,93	7	6,5
CR HAD KOURT	1	0,9	1	0,9	4	3,7	1	0,93	1	100	2	1,85	10	9,3
CR S' AMER HADI	-		-		-		-		-		1	0,93	1	0,9
CR DAR GUEDDARI	1	0,9	-		-		-		-		-		1	0,9
CR MZEFROUN	-		-		-		1	0,93	-		-		1	0,9
CR SIRARA	-		-		-		4	3,7	1	0,93	-		5	4,6
RESTE Pce SIDI KACEM	2	1,9	4	3,7	2	1,85	2	1,85	1	0,93	1	0,93	12	11,1
Total	20	18,5	13	12,0	20	18,5	19	17,6	18	16,7	18	16,7	108	100,0

Source : Enquête A/A 93

Tableau 1 : Lieu de Naissance et Période d'installation des populations enquêtées à Tiflet

Lieu de Naissance	N-S-P**	%	Période d'installation												Total	%
			avant 1957	%	entre 1957-66	%	1967-76	%	1977-83	%	1984-88	%	1989-93	%		
Nés sur place	241	37,7	-		-		-		-		-		-		241	37,7
Rural Province	-		13	2,0	12	1,9	27	4,2	24	3,8	26	4,1	36	5,6	138	21,6
Rural Provinces limitrophes	-		-		-		2	0,3	-		-		1	0,2	3	0,5
Région Centre	-		3	0,5	2	0,3	6	0,9	3	0,5	6	0,9	11	1,7	31	4,8
Région Centre Nord	-		1	0,2	-		3	0,5	1	0,2	2	0,3	4	0,6	11	1,7
Région Centre Sud	-		-		-		-		-		-		-		-	
Région Nord-Ouest*	-		1	0,2	3		5	0,8	-		2	0,3	5		16	2,5
Région Oriental	-		-		-		-		-		1	0,2	1	0,2	2	0,3
Région Sud	-		8	1,3	8	1,3	14	2,2	23	3,6	11	1,7	18	2,8	82	12,8
Région Tensift	-		3		1		4	0,6	6		8	1,3	16	2,5	38	5,9
Urbains province	-		-		-		1	0,2	4	0,6	2	0,3	8	1,3	15	2,3
Urbains Province limitrophes	-		1	0,2	-		7	1,1	1	0,2	6	0,9	5	0,8	20	3,1
Autres Urbains	-		4	0,6	4	0,6	14	2,2	6	0,9	5	0,8	10	1,6	43	6,7
Total	241	37,7	34	5,3	30	4,7	83	13	68	10,6	69	10,8	115	18	640	100,0

Source : Enquête A/A 93

* Exeptées Provinces de Khemisset et Kénitra

** Né sur place

Tableau 2 : Lieu de Naissance et Période d'installation des migrants ruraux proches de Tiflet

Lieu de Naissance	Période d'installation												Total	%
	1957	%	1957-66	%	1967-76	%	1977-83	%	1984-88	%	1989-93	%		
CR HAT AIT MIMOUN	-		-		-		-		-		1	0,72	1	0,7
CR K. AIT YADINE	-		-		-		-		-		1	0,72	1	0,7
CE SFASSIF	1	0,7	-		-		-		-		-		1	0,7
CR S' GHANDOUR	-		-		-		-		1	0,72	1	0,72	2	1,4
CR MAAZIZ	2	1,4	1	0,7	2	1,45	4	2,9	2	1,45	-		11	8,0
CR OULMES	-		-		-		-		-		1	0,72	1	0,7
CR S. A. IKKOU	-		-		-		-		1	0,72	-		1	0,7
CR TIDDAS	-		-		-		-		1	0,72	-		1	0,7
CR Hd BRACHOUA	-		1	0,7	-		-		-		-		1	0,7
CR Hd RHOULEM	-		-		-		1	0,72	-		-		1	0,7
CR ROMMANI	-		1	0,7	-		-		1	0,72	-		2	1,4
CR AIN JOHRA	2	1,4	-		5	3,62	6	4,35	4	2,9	1	0,72	18	13,0
CR SIDI YAHYA	1	0,7	3	2,2	6	4,35	2	1,45	2	1,45	1	0,72	15	10,9
CR MQAM TOLBA	4	2,9	3	2,2	6	4,35	6	4,35	6	4,35	15	10,9	40	29,0
CR SIDI ABDEREZAK	-		-		2	1,45	-		1	0,72	9	6,52	12	8,7
CR SIDI A. BAHRAOUI	-		1	0,7	1	0,72	2	1,45	1	0,72	2	1,45	7	5,1
CR TIFELT	3	2,2	2	1,4	5	3,62	3	2,17	6	4,35	4	2,9	23	16,7
TOTAL	13	9,4	12	8,7	27	19,6	24	17,4	26	18,8	36	26,1	138	100,0

Source : Enquête A/A 93

Tableau 1 : Lieu de Naissance et Période d'installation des populations enquêtées à Chefchaouen

Lieu de Naissance	N-S-P**	%	Période d'installation												Total	%
			avant 1957	%	entre 1957-66	%	1967-76	%	1977-83	%	1984-88	%	1989-93	%		
Nés sur place	241	59,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241	59,5
Rural proche	-	-	16	4,0	12	3,0	28	6,91	17	4,2	14	3,46	10	2,47	97	24,0
Rural Provinces limitrophes	-	-	2	0,5	1	0,2	1	0,25	-	-	2	0,49	7	1,73	13	3,2
Région Centre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,25	1	0,25	2	0,5
Région Centre Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	3	0,74	3	0,74	3	0,74	9	2,2
Région Centre Sud	-	-	-	-	1	0,2	-	-	-	-	-	-	1	0,25	2	0,5
Région Nord-Ouest*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,25	-	-	1	0,2
Région Oriental	-	-	1	0,2	1	0,2	-	-	-	-	1	0,25	1	0,25	4	1,0
Région Sud	-	-	1	0,2	10	2,5	-	-	-	-	-	-	1	0,25	2	0,5
Région Tensift	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,25	1	0,25	-	-	2	0,5
Urbains province	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Urbains Province limitrophes	-	-	-	-	-	-	9	2,22	2	0,49	3	0,74	3	0,74	17	4,2
Autres Urbains	-	-	2	0,5	1	0,2	4	0,99	1	0,25	2	0,49	5	1,23	15	3,7
Total	241	59,5	22	5,4	26	6,4	42	10,4	24	5,93	28	6,91	32	7,9	405	100,0

Source : Enquête A/A 93

* Exceptées Provinces de Chefchaouen et Tétouan

** Né sur place

Tableau 2 : Lieu de Naissance et Période d'installation des migrants ruraux proches de Chefchaouen

Lieu de Naissance	Période d'installation												Total	%
	1957	%	1957-66	%	1967-76	%	1977-83	%	1984-88	%	1989-93	%		
Reste Province R.	3	3,1	1	1,0	6	6,19	2	2,06	-		1	1,03	13	13,4
CR BAB TAZA	10	10,3	6	6,2	9	9,28	6	6,19	2	2,06	3	3,09	36	37,1
CR DERDARA	-		2	2,1	2	2,06	-		2	2,06	1	1,03	7	7,2
CR B DERKOUL	1	1,0	-		-		-		-		-		1	1,0
CR FIFI	-		-		2	2,06	3	3,09	1	1,03	-		6	6,2
CR TANAKOUB	-		-		2	2,06	2	2,06	4	4,12	1	1,03	9	9,3
CR B BERRED	-		1	1,0	-		-		-		-		1	1,0
CR B HMED CH	-		-		2	2,06	-		2	2,06	1	1,03	5	5,2
CR B HMED GH	1	1,0	-		-		-		1	1,03	1	1,03	3	3,1
CR B RZINE	-		-		-		-		-		1	1,03	1	1,0
CR B SMIH	-		-		-		-		1	1,03	-		1	1,0
CR Sbt ASSIFANE	1	1,0	-		-		-		1	1,03	-		2	2,1
CR TALAMBOT CH	-		1	1,0	-		2	2,06	-		-		3	3,1
CR TALAMBOT J.	-		1	1,0	4	4,12	1	1,03	-		-		6	6,2
CR T. ASSIFANE	-		-		1	1,03	-		-		-		1	1,0
CR MOKRISSET	-		-		-		1	1,03	-		1	1,03	2	2,1
TOTAL	16	16,5	12	12,4	28	28,9	17	17,5	14	14,4	10	10,3	97	100,0

Source : Enquête A/A 93